This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481075

Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.

Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.

E.F.FABER

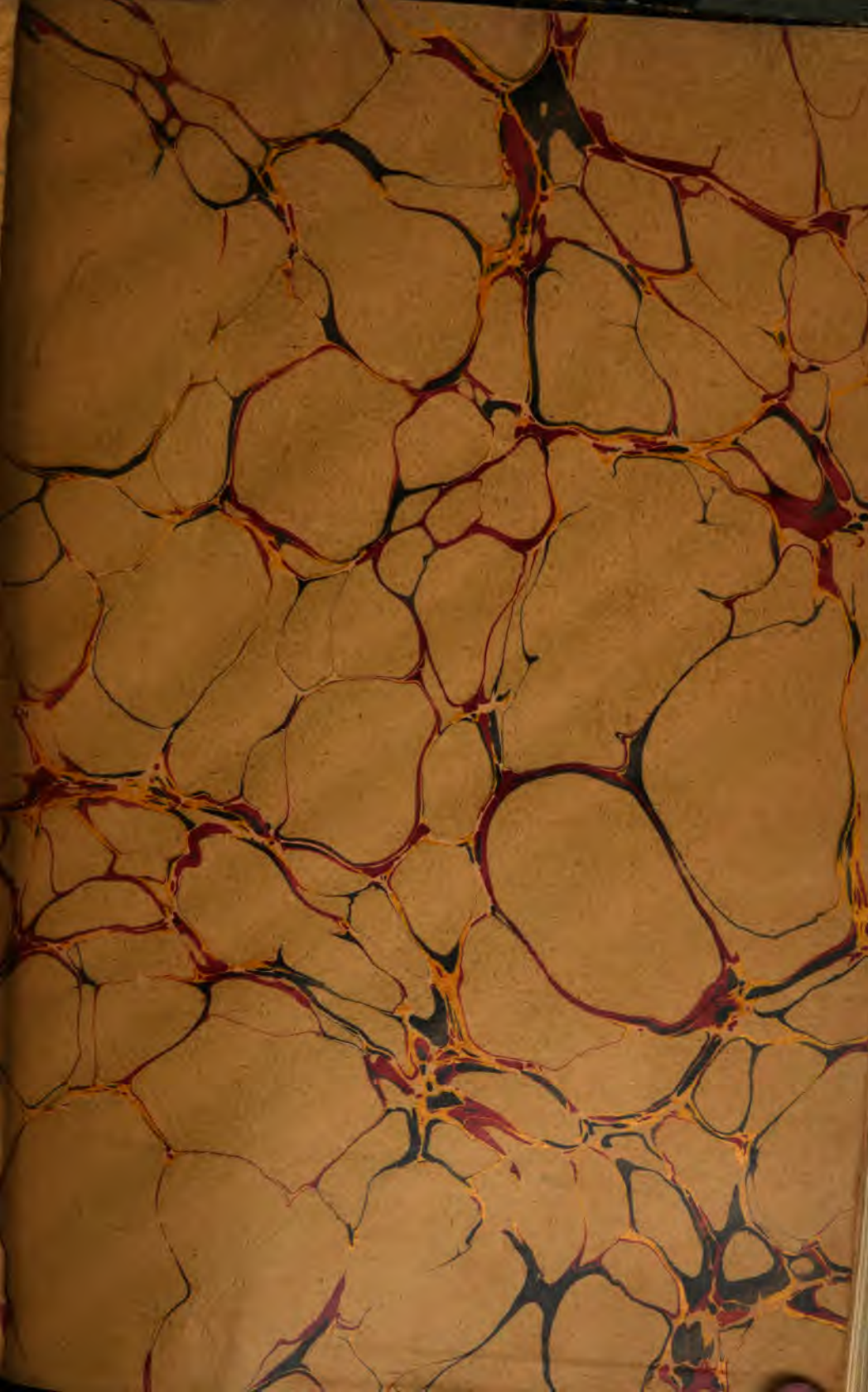

DC
701
.S42
A2
v.11

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

11E ANNÉE — 1884

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1884

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

224018

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1884.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

ABADIE (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

ALBERTI (Henri), [175]; avenue Hoche, 37.

ALPHAND, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

AMIEL (Paul), [278]; à la Banque de France.

ANDRÉ (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

ANSART (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

ARCHDEACON (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

ASHER et Cie, [360], libraires; à Berlin.

AUBERT (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

AUBERT (l'abbé R.-J.), [346]; à Issy (Seine).

AUBRY-VITET (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

AUDIFFRET-PASQUIER (duc D'), [584], de l'Académie française, sénateur; boulevard de la Tour-Maubourg, 11.

AUMALE (duc D'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly (Oise).

AUNAY (Alfred D'), [334]; rue Murat, 21, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

AVAIZE (Amédée D'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

BABEAU (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

BABINET (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

BAILLEUX DE MARISY, [302], ancien auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

BAILLIÈRE (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

BAILLY (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

BAPST (Germain), [619]; boulevard Haussmann, 151 *bis*.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre honoraire du Comité des Travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Bauchal (Charles), [694], ancien chef de bureau au Ministère des finances; rue Brey, 11.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 211.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhic (Armand), [227], ancien ministre; rue Volney, 6.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard de Rothschild, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque de la Ville de Versailles, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], avocat général près la cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Bizemont (marquis de), [708]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.

Blanche (Alfred), [709], ancien président de la Commission de publication de l'histoire de Paris à la Préfecture de la Seine; boulevard Malesherbes, 75.

Boeswillwald (Émile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], sous-inspecteur du service historique de la Ville de Paris; rue de la Santé, 46.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue d'Assas, 22.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (Mme Ve J.-Romain), [673]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Bourge (Gaston de), [200]; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Bournon (Fernand), [476], archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue Saint-Guillaume, 27.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue de la Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], trésorier-payeur général; à Chartres (Eure-et-Loir).

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Brœlemann (Georges), [656]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Buche (Henri), [712], archiviste aux Archives nationales; rue Jacob, 58.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; avenue d'Antin, 69.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue des Petits-Champs, 8.

Burty (Philippe), [688]; boulevard des Batignolles, 13.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; rue Chau-

veau, 27, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller honoraire à la Cour de cassation; rue de Bellechasse, 11.

Cercle Artistique, [634]; place Vendôme, 18.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 105.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard Saint-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champeaux (de), [598], inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; rue de Verneuil, 31.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

Chapotin (le R. P.), [418], des Frères Prêcheurs; rue de Grenelle, 38.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Furstenberg, 4.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chareau (Émile), [659], avocat à la cour de Paris; rue de Tournon, 29.

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318]; rue de la Barouillère, 1.

Chazal (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor; boulevard Saint-Michel, 37.

Chéron (Jacques-Paul), [674]; cité Condorcet, 5.

Chevalier (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Douai (Nord).

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution honoraire, maire d'Antony; à la Croix-de-Berny, par Antony (Seine).

Chévrier, [657], attaché au Ministère des Affaires Étrangères; rue Jacob, 35.

Choppin (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine; rue des Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Édouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Courcelles, 14.

Courajod (Louis), [18], conservateur-adjoint au Musée du Louvre; rue Raynouard, 39.

Courbet (Ernest), [170], receveur

municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Las Cases, 21.

Courcel (Georges de), [617]; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris; rue de Sévigné, 12.

Cramail (Alfred), [628]; rue de Berry, 50.

Cretté, [566], libraire; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Curzon (Henri de), [684], archiviste aux Archives nationales; boulevard Suchet, 15.

Dacier (Edme), [275], archiviste paléographe; rue Saint-Augustin, 26.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Ste-Geneviève; rue des Petits-Champs, 82.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Arcade, 14.

Delagarde (Émile), [697]; rue de Courcelles, 10, et au château d'Écuiry, par Septmonts (Aisne).

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delesse (Mme), [568]; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale; rue des Petits-Champs, 8.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrondissement; rue Fessart, 31.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 40.

Demay (Germain), [23], chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe à la Chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147]; rue Béranger, 12.

Descors (François), [383], propriétaire; à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue de Boulainvilliers, 27.

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Intérieur, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Destouches (Alexandre), [26]; rue de Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers; rue Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Doby (l'abbé Auguste), [666], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue du Bac, 37.

Dolbet (François), [234], archiviste du département de la Manche; à Saint-Lô.

Doquin de Saint-Preux (Charles), [716]; avenue Carnot, 15.

Drouard, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

Drumont (Édouard), [640], publiciste; rue de l'Université, 157 *bis*.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132], de l'Académie Française; rue de Rome, 62.

Duclos (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; Gde-Rue, 25, à Genève (Suisse).

Dufour (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche, 13.

Dufourmantelle (Charles), [524]; archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], secrétaire d'ambassade; rue de Rennes, 46.

Du Mesnil (Armand), [31], conseiller d'État, ancien directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], conservateur sous-directeur adjoint au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au Ministère de la marine et des colonies; rue de Rennes, 91.

Dupont (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue Visconti, 20.

Duruflé (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleul (Charles), [714], agent de change; rue de Milan, 11.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; avenue de Picardie, 15, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [692], rédacteur à la préfecture de la Seine; rue Demours, 3.

Egger (Émile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

†Engel-Dollfus (Frédéric), [344].

Espéronnier (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris; avenue de Marigny, 29.

Espine (comte de l'), [665]; chaussée d'Ixelles, 127, à Bruxelles.

Fabre (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37]; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Copenhague, 4.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

Féret (l'abbé), [672], curé de St-Maurice-Charenton (Seine).

Fichot (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.

Flach (Jacques), [631]; professeur au Collège de France; rue d'Enghien, 27.

Flamare (Henri de), [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).

Flammermont (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 12, à Chantilly (Oise).

Flaxland (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], conservateur à la Bibliothèque Mazarine; palais de l'Institut, quai Conti.

Frappart, [653]; rue du Hameau, 2, à Bellevue (Seine-et-Oise).

Frémy (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

Fréville (Marcel de), [306], auditeur à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.

Fuchs (comte Adalbert de), [533]; à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, rue de Las Cases, 7.

Fustier (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 *bis*.

Galard (marquis de), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

Gardissal (Félix), [512], avocat; rue Taitbout, 80.

Garnier (Édouard), [164]; rue Saint-Denis, 19 *bis*, à Boulogne (Seine).

Gauthier (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier (Joseph), [277]; à la Banque de France.

Gazier (Augustin), [611], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, professeur au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur honoraire de l'École française d'archéologie; rue du Bac, 32.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

GERMAIN (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

GIRAUDEAU, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

GIRY (Arthur), [42], secrétaire de l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue Monge, 23.

GODART (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

GOEPP (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

GOUDCHAUX (Edouard), [463], rue de Berlin, 20.

GOUGET (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

GOUGET (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

GOUJON (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

GRANJUX (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

GRASSOREILLE (Georges), [638], archiviste de l'Allier; à Moulins (Allier).

GRAVIER (Léopold), [573], sous-préfet d'Aubusson; à Aubusson (Creuse).

GROUCHY (vicomte DE), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

GROUX (l'abbé), [357], chanoine et vicaire général du diocèse de Versailles; rue Saint-Antoine, 9, à Versailles.

GUÉRIN (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

GUEROULT (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

GUIFFREY (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 34.

GUIFFREY (J.-J.), [45]; rue d'Hauteville, 1.

GUILHIERMOZ (Paul), [689], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; quai Voltaire, 5.

GUILLARD (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

GUILLAUME (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

HAHN (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALPHEN (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

HANOTAUX (Gabriel), [690], conseiller d'ambassade, chef-adjoint du cabinet du Ministre des Affaires étrangères; boulevard de la Tour-Maubourg, 50.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale; rue du Buis, 1 (Auteuil-Paris).

HAVARD (Henri), [722]; rue Fénelon, 13.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; quai Bourbon, 19.

Heine (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Aulnay, par Châtenay (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

Héluis (Émile), [607]; boulevard du Temple, 10.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue des Mathurins, 5.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

Heredia (Severiano de), [516], député de la Seine; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; place de Rennes, 5.

Himly (Auguste), [189], doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

Hochereau, [695], conservateur du plan de Paris; rue Ampère, 54.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; chemin de la Station, 14, à Meudon (Seine-et-Oise).

Huet (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Madame, 25.

Hugo (comte Léopold), [421], chef de bureau au Ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

Humbert (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

Husson (Émile), [655]; rue de Rome, 62.

Ibels (Alphonse), [718]; cour des Petites-Écuries, 7.

Imard, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Imbault, [295], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (Ferdinand de Vassignac, marquis d'), [585]; rue Bayard, 11.

Imécourt (Stanislas de Vassignac, comte d'), [454]; rue Montaigne, 7.

Jacob, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 102.

Jamain (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue du Faubourg-St-Honoré, 52.

*Jolibois (Paul), [228]; château de Saint-Crespin, par Lyons-la-Forêt (Eure).

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jouët (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue Cambon, 21.

Kaulek (Jean), [671], attaché au

Ministère des Affaires Étrangères ; rue Monge, 65.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Kœnig (l'abbé), [679], 2e vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs, rue de Palestro, 5.

†Labitte (Adolphe), [129].

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député ; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

La Chesnais (Maurice), [680], chef de bureau au Ministère de la Guerre; rue de Vaugirard, 51.

Lacombe (Paul), [553] ; rue Laffite, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal ; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts ; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue Richepanse, 7.

La Gotellerie (baron de), [715]; rue des Réservoirs, 6, à Versailles (Seine-et-Oise).

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné [408], architecte du gouvernement; rue de la Pompe, 85.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine ; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], membre de la Société d'économie politique; rue des Beaux-Arts, 5.

Lallement (l'abbé), [699], agrégé de l'Université; à l'école Massillon, quai des Célestins, 2.

Laloy (Mme Ve), [667]; rue de la Villette, 5.

La Morinerie (baron Léon de), [210]; à Châtenay (Aulnay), par Sceaux (Seine).

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris ; rue de Rivoli, 150.

La Perche (Paul), [696]; rue de la Boétie, 110.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Laurent (Louis), [143], professeur ; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris ; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur

suppléant à la Faculté des lettres de Paris ; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387] ; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609] ; rue d'Offémont, 5.

Lebel (Gustave), [608] ; boulevard Haussmann, 34.

Le Breton, [464] ; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488] ; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Clerc (Félix), [602] ; boulevard Saint-Michel, 38.

Le Clerc (Gustave), [583] ; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens ; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police ; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Leduc (Édouard), [212], négociant ; rue Jacob, 28.

Lefebvre, [648], professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris ; rue d'Ulm, 38.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [675], archiviste-paléographe, attaché au Ministère des Affaires Étrangères ; rue des Mathurins, 3.

Lefranc (Émile), [492] ; rue Laromiguière, 7 *bis*.

Leguay (Louis), [310], architecte expert ; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste aux Archives nationales ; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur), [520] ; rue St-Georges, 5.

Lemercier, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit ; rue d'Assas, 90.

Lemonnier (Eugène), [601] ; rue Martel, 11.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut ; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503], à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (baron), [371], conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle, 111).

Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine ; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel ; rue de Rivoli, 116.

Le Souëf (Auguste), [405] ; boulevard Beaumarchais, 109.

Lesoufacher, [700], architecte ; rue du Faubourg-St-Honoré, 47.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général honoraire du Crédit foncier ; place Pereire, 5.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300] ; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais ; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde ;* rue Cassette, 17.

LHÔTELLIER (l'abbé), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).

LIESVILLE (A.-R. DE), [652], conservateur-adjoint de la Bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris; rue Gauthey, 28.

LOCHE [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue d'Offémont, 24.

LONGNON (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard des Invalides, 34.

LORAIN (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†LOT (Henri), [65].

LOUTCHITZKY (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

LOUZIER (Sainte-Anne), [644], architecte; rue Nollet, 10.

LUCAS (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

LUCAS (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

LUCE (Siméon), [66], membre de l'Institut, sous-chef de la section historique aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

LYON-CAEN (Charles), [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

LYON-CAEN (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

MAGIMEL (René), [594]; rue de Berlin, 40.

MAGNIENVILLE (Roger DE), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

MALLET (baron), [707]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 35.

MALLEVOUE (Fernand DE), [647]; rue Férou, 8.

MALTE-BRUN (V.-A.), [511], secrétaire-général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

MAQUET (Adrien), [705]; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

MARCEL, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

MAREUSE (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

MARGRY (A.), [605]; à Senlis (Oise).

MARION (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

MARLET (Léon), [719], élève de l'École des Chartes; avenue de Villiers, 108.

MARSY (comte DE), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

MARTIN (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTIN (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

MARTIN (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

MARTY (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Lemercier, 77.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, an-

cien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; boulevard St-Michel, 105.

MAS LATRIE (comte DE), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

MASSON (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

MASSON (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

MAUBAN (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

MAURY (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

MAXE-WERLY (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

MÉNARD (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

MÉNORVAL (E. DE), [440], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement, conseiller municipal; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

MENTIENNE (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

MEYER (Paul), [305], membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; rue de Boulainvilliers, 26.

MICHAUX (Lucien), [202], ancien chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine, secrétaire général de *la Rente Foncière;* rue Raynouard, 69.

MICHEL (Henry), [713], agrégé de la Faculté de droit; rue Monge, 53.

MIGNET, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MINORET (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

MIOTAT (Eugène), [663], architecte-expert, professeur à l'Association Polytechnique; boulevard Voltaire, 286.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine; quai St-Michel, 21.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue d'Assas, 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

MONTEBELLO (Adrien LANNES, comte DE), [188]; rue de Courcelles, 73.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

MORANVILLÉ (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREAU (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

MOREAU-NÉLATON, [702]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

MOREL (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], archiviste-paléographe, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger; rue Levâcher, 2, à Alger.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

MORILLON (Louis), [395]; cité Condorcet, 4.

MOUNIER (Édouard), [650]; rue du Chemin-Vert, 131.

MOURA (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

MOYNIER, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

MÜNTZ (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 8.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue de Phalsbourg, 15.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue de la Grande-Fontaine, 36, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NICOLAS (l'abbé Louis), [664]; carrefour de la Croix-Rouge, 1.

NICOLAY (marquis DE), [460], rue de Las-Cases, 30.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

ODIOT (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

OMONT (Henry), [633], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; quai de Béthune, 28.

OUDIN (Alfred), [562]; rue de la Victoire, 47.

PAJOT (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue Hoche, 16, à Versailles (Seine-et-Oise).

PALLIÈRE (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

PANGE (comte Maurice DE), [381]; rue de l'Université, 98.

† PANNIER (Léopold), [81].

PARENT DE ROZAN (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3.

PARIS (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

PARIS (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue de Varenne, 11.

PASSY (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

PATINOT, [424], ancien préfet; rue de Rivoli, 184.

PATON (J.), [669], rédacteur au *Journal des Débats;* rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

PATY DE CLAM (général marquis DU), [472]; rue du Quatre-Septembre, à Bône (Algérie).

PAULTRE DE LAMOTTE (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

PAULY (Alphonse), [414], conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés

de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arrivée, 10.

PEISE (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PEREIRE (Henri), [103], ingénieur civil; rue de la Ville-l'Évêque, 32.

PÉRIN (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

PERRET (Michel), [678], élève de l'École des chartes; rue Mogador, 9.

PERRIN DU LAC (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

PETIT (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110.

PEYRONNET (Henri), [685], commandant d'État-Major; au Ministère de la Guerre, boulevard Saint-Germain, 231.

PIAT (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

PICARD (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

PICHON (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

PICOT (Georges), [159], membre de l'Institut; rue Pigalle, 54.

PILLET (Charles), [703], commissaire-priseur honoraire; rue Grange-Batelière, 10.

PILON (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 131.

PINAUT (l'abbé), [720], vicaire à St-Jacques et St-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

PINET (l'abbé Paul), [595], vicaire à Saint-Merry; quai aux Fleurs, 7.

PINGARD (Julia), [687], chef-adjoint du secrétariat de l'Institut; rue Mazarine, 3.

PINSON (Paul), [632], commissaire de police; au Havre (Seine-Inférieure).

PLANTADIS (Léon DU), [645]; rue de Londres, 26.

POIRET (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

POMMIER (André), [710]; rue St-Merry, 12.

POPELIN (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

PORTALIS (baron Roger), [449]; rue de Phalsbourg, 18.

POUGIN (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

POZZO DI BORGO (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

PRALON (Auguste), [651], banquier; rue de Berlin, 43.

PRAROND (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

PROST (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

PUAUX (Frank), [711]; avenue de l'Observatoire, 11.

QUANTIN (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

RATH (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

RAYNAUD (Gaston), [181], archiviste-paléographe, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Caumartin, 32.

REBOULEAU (Eugène), [668]; rue de Madrid, 27.

REILHAC (comte DE), [691], bou-

levard de la Tour-Maubourg, 42 *bis*.

Reims (de), [660]; rue Chomel, 7.

Reiset (F.), [547], directeur de la succursale de la Banque de France; à Lorient (Morbihan).

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; rue de Marignan, 23.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

Ribot (Paul), [658]; avenue d'Antin, 37.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; rue du Lycée, 24, à Laval (Mayenne).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Rivière (Émile), [599]; rue de Lille, 50.

Rivière (Jules), [649], architecte; rue de Chazelles, 26.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roy (Jules), [235], prof. à l'École des chartes, maître de conférences à l'École des Hautes-Études; rue des SS.-Pères, 12.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue Cambon, 43.

Ruprich-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

Sabine d'Andeville (H.-C.), [186], architecte, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

Saint-Joanny (Gustave), [683], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

Sajou (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; boulevard Poissonnière, 23.

Sajou (Ernest), [290], boulevard Poissonnière, 23.

Salin (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; boulevard Saint-Germain, 175.

Salle (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

Sandoz (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

Sardou (Victorien), [407], de l'Académie française; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Schefer (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; avenue Ingres, 6.

SCHLUMBERGER (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

SCHMIDT (H.), [717], professeur honoraire au lycée Charlemagne; rue des Lions-Saint-Paul, 2.

SÉGUR (comte Louis DE), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

SÉNART (Émile), [96], membre de l'Institut; rue Bayard, 16.

SÉNEMAUD (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

SÉRÉ-DEPOIN (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

SERVOIS (Gustave), [309], inspecteur général des Archives départementales; avenue Gabriel, 48.

SIEBER (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

SIMONET, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

SOREL (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

SOREL (Alexandre), [706], président du Tribunal; à Compiègne (Oise).

SOULTRAIT (comte DE), [686], trésorier-payeur général; à Besançon (Doubs).

STEIN (Henri), [698], élève de l'École des chartes; rue du Cherche-Midi, 55.

SUQUET (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple; rue Béranger, 6.

TALHOUET (marquis DE), [245], ancien sénateur; château du Lude (Sarthe).

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIF (Joseph), [704], archiviste-paléographe; rue du Cherche-Midi, 28.

TECHENER (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

TEMPIER (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

TEULET (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales; rue Servandoni, 18.

THIBAUDEAU (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

THIBAULT (Alexandre), [555]; rue Claude-Bernard, 77.

THIERRY (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

THIRION-MONTAUBAN, [410], député de la Dordogne; rue Christophe-Colomb, 9.

THOREL, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

TISSERAND (L.-M.), [99], chef honoraire du service historique de la ville de Paris; avenue Victoria, 1.

TOURNEUX (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.

TRANCHANT (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris, membre du Comité des

travaux historiques et scientifiques; rue Barbet de Jouy, 28.

TRÉFOUS (Édouard), [298], sous-chef à la Banque de France; à la Banque de France.

TRÉMOILLE (duc DE LA), [391]; avenue Gabriel, 4.

TUETEY (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; rue Laugier, 94.

TURGOT (marquis), [721]; rue Tronchet, 27.

VACQUER (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.

VANEY (Auguste-Emmanuel), [196], ancien conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

VERCKEN (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

VERMEIL (Henri), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

VIDAL (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

VILLEPELET (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

VILMORIN (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

VIOLLET (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

VIOLLET (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit; rue des Lions-Saint-Paul, 7.

VITU (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

VUITRY (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

WAILLY (Natalis DE), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30.

WALLON (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

WASKIEWICZ, [661]; avenue Trudaine, 17.

WATTEVILLE (Paul-Oscar, baron DE), [184], ancien directeur des sciences et lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

ZŒGGER (F.), [637], architecte; rue Mosnier, 4.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique du Gatinais.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1884.

BOISLISLE (Arthur DE).
DUFOUR (A.).
FRANKLIN (Alfred).
LABORDE (marquis DE).
LEGUAY (Louis).
LIESVILLE (A.-R. DE).
MAREUSE (Edgar).
OMONT (Henry).
PICHON (baron Jérôme).
PICOT (Georges).
SAINT-JOANNY (Gustave).
VIOLLET (Paul).

1885.

BARTHÉLEMY (Anatole DE).
COURAJOD (Louis).
DESJARDINS (Gustave).
DESNOYERS (Jules).
DUFOUR (l'abbé Valentin).
DURUY (Victor).
GUIFFREY (Jules).
GUILLAUME (Eugène).
LAIR (Jules).
LONGNON (Auguste).
TUETEY (Alexandre).
WATTEVILLE (baron DE).

1886.

BOULAY DE LA MEURTHE (c^te A.).
COUSIN (Jules).
DEMAY (Germain).
GUÉRIN (Paul).
HOFFBAUER (Frédéric).
JOURDAIN (Charles).
LASTEYRIE (Robert DE).
MARSY (comte DE).
MAURY (Alfred).
MAXE-WERLY (Léon).
ROZIÈRE (Eugène DE).
RUBLE (baron A. DE).

1887.

BONNARDOT (Alfred).
DELISLE (Léopold).
EGGER (Émile).
FAGNIEZ (Gustave).
GIRY (Arthur).
LAVERNE (Albert).
LUCE (Siméon).
MONTAIGLON (Anatole DE).
TISSERAND (L.-M.).
TRANCHANT (Charles).
VACQUER (Th.).
VITU (Auguste).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . . JOURDAIN (Charles).
Vice-Président . . . . . MONTAIGLON (Anatole DE).
Trésorier-Bibliothécaire . . . LABORDE (marquis DE).
Secrétaire-Archiviste . . . . VIOLLET (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . MAREUSE (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (cte A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Omont (Henry).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1884.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

15 Janvier.
12 Février.
11 Mars.
8 Avril.
13 Mai.
10 Juin.
8 Juillet.
14 Octobre.
11 Novembre.
9 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henry Omont, secrétaire du Comité de publication, quai de Béthune, 28.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 janvier 1884.

Présidence de M. Charles JOURDAIN, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1883 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

723. M. Félix AUBERT, présenté par MM. Henry Omont et Alphonse Picard.

724. M. le Docteur Auguste WARMONT, présenté par MM. J. Cousin et de Liesville.

— M. Alfred Cramail présente un mémoire sur le *Château de Rueil;* ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— M. Edgar Mareuse propose de célébrer par un banquet le dixième anniversaire de la fondation de la Société. La question est ajournée jusqu'à l'époque de la réunion de l'Assemblée générale.

— M. Mareuse propose également de mettre à l'étude la reconnaissance légale de la Société. Le Conseil décide que cette question sera reprise après l'Assemblée générale.

— M. le Président donne lecture d'une communication de M. le comte Léopold Hugo *sur quelques tapisseries fabriquées à Paris;* ce sont les six grandes tapisseries des Gobelins, récemment exposées, faisant partie de l' « Histoire du Roi » Louis XIV.

— MM. l'abbé Valentin Dufour et J.-J. Guiffrey font remarquer que la tour du Vert-Bois, rue Saint-Martin, dont il a déjà été plusieurs fois question, paraît avoir été, non conservée et restaurée, mais reconstruite de fond en comble.

A ce propos, M. Guiffrey demande au Conseil d'adresser à M. le préfet de la Seine un vœu pour la conservation d'une vieille tour de moulin, datant du XVIe ou de la fin du XVe siècle, et existant encore dans le cimetière Montparnasse. Cette tour, d'une solidité à toute épreuve, ne demande aucune dépense pour sa conservation et son

entretien; dans l'état actuel elle peut servir, sinon de logement pour un gardien du cimetière, au moins de magasin, sans imposer à la ville aucuns frais. Seulement, elle occupe au milieu du cimetière un certain terrain qui, déblayé, pourrait être vendu en concessions à perpétuité et représenterait une certaine somme. Le Comité des inscriptions parisiennes, consulté par l'Administration sur la question, a émis un vœu pour la conservation de la tour comme présentant un double intérêt, au point de vue archéologique et au point de vue topographique, les moulins étant généralement portés sur les cartes anciennes ou modernes, et celui-ci pouvant servir de point de repère. En conséquence, M. Guiffrey propose au Conseil d'adresser à M. le préfet de la Seine un vœu pour la conservation de la tour-moulin du cimetière Montparnasse, cette conservation ne devant entraîner aucune dépense pour la ville.

La proposition de M. Guiffrey est mise aux voix et adoptée.

— M. Vacquer signale comme inévitable, malgré le bon vouloir de l'administration, la disparition de la tour de l'enceinte de Philippe-Auguste, mise à découvert par les travaux exécutés en ce moment au Mont-de-Piété.

— M. Dufour (de Corbeil) présente un terrier du XVIIe siècle de Saint-Marcel de Paris.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 février 1884.

Présidence de M. Charles Jourdain, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 1884 est lu et adopté.

— M. Paul Viollet s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. H. Le Charpentier (de Pontoise), l'un des collaborateurs les plus actifs de la Société du Vexin français, et de M. Fulgence Viollet, membres de la Société. Cette double perte est vivement ressentie par le Conseil, et M. le Président se fait l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant toute la part qu'il prend au deuil cruel qui vient de frapper notre Secrétaire.

— Le Conseil prononce l'admission de :

725. M. Doucet, présenté par MM. M. Tourneux et H. Champion.
726. M. Noel, présenté par MM. P. Viollet et H. Champion.
727. M. Lucien Faucou, présenté par MM. J. Cousin et de Liesville.
728. M. Henri Céard, présenté par MM. Cousin et de Liesville.

— M. A. Longnon signale une brochure de M. Jules Rouyer, extraite des *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine* pour 1883 et intitulée : *Nouvelles recherches bibliographiques sur Pierre de Blarru, Parisien, auteur de la Nancéide.* Ce travail complète les précédentes recherches de M. Rouyer sur Pierre de Blarru, qui semble avoir été à l'Université de Paris l'un des condisciples de Villon. En appendice, M. Rouyer a publié le texte d'une formule de lettres d'indulgences au nom de l'Hôtel-Dieu de Paris, et qu'il croit sortie en 1511 des presses de Saint-Nicolas-de-Port. On a trouvé en effet un certain nombre de ces formules de lettres d'indulgences, servant de feuillets de garde ou employées à former le carton de la couverture du *Nanceidos opus* de Pierre de Blarru, imprimé à Saint-Nicolas-de-Port.

M. L. Delisle fait observer à ce propos que l'Hôtel-Dieu de Paris avait partout des correspondants pour répandre ses lettres d'indulgences, expédiées en blanc de Paris. L'imprimeur de la *Nancéide* se rendit sans doute acquéreur d'un lot de ces formules de lettres, devenues hors d'usage, qu'il transforma en feuillets de garde ou en carton pour la reliure du livre qu'il publiait.

M. Longnon constate que M. Rouyer n'hésite pas à reconnaître P. de Blarru dans le « Blarru » qui figure dans le *Petit-Testament* de Villon : c'est l'opinion qu'il avait lui-même exprimée tout d'abord et qu'il a ensuite abandonnée pour certaines raisons qu'il développe, préférant alors à l'auteur de la *Nancéide* un orfèvre parisien de même nom. Au reste, il reconnaît qu'en l'état de la question, les deux opinions lui paraissent également soutenables.

M. Auguste Vitu, auquel M. Longnon demande son sentiment sur la question, déclare que depuis longtemps déjà il incline à identifier l'auteur de la *Nancéide* avec le personnage mentionné par Villon, mais qu'il n'oserait se prononcer avec assurance sur ce point.

— M. l'abbé Valentin Dufour donne lecture d'une note sur le *Bénédictin Jacques du Breul (1528-1614), ses rapports avec Pierre de L'Estoile, sa maison natale sur le Petit-Pont.* Le travail de M. l'abbé Dufour est renvoyé au Comité de publication.

— M. A. Dufour (de Corbeil) donne lecture d'une note de notre confrère M. J. Laroche, architecte de l'arrondissement de Corbeil, sur un épi en terre cuite du XVIe siècle, représentant un personnage barbu, vêtu d'une sorte de justaucorps, garni de crevés, et qui semble sortir d'une espèce d'amphore ornée de mascarons en saillie. Cet épi a été trouvé à la ferme de Gauvilliers, près d'Orsonville (Seine-et-Oise).

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LE CHEMIN D'ARGENTEUIL ET LE PONT ARCANS.

La rue d'Argenteuil doit-elle son nom, comme on l'avait toujours supposé jusqu'ici, à sa direction vers le village du même nom, ou bien, comme quelques chroniqueurs l'ont prétendu dernièrement, rappelle-t-elle les nombreuses courtilles qui s'étaient établies hors de la porte Saint-Honoré où se débitait du vin d'Argenteuil ?

En consultant les plans du XVIe siècle, et notamment celui de Truschet et celui attribué à Ducerceau, on remarque une dépression entre les deux buttes, au centre de laquelle passe un chemin se dirigeant vers le nord-ouest, et bien que ce chemin disparaisse derrière le cartouche du plan, on ne peut s'empêcher de l'identifier avec celui qui passe sur le pont Arcans, situé sur l'égout un peu au nord-est de la Ville-l'Evêque.

Il y avait donc un chemin ; mais sur ces plans le tracé en est trop vague pour pouvoir être déterminé d'une façon certaine ; et force est de recourir aux plans du XVIIe siècle.

Le plan de Gomboust nous montre que la rue d'Argenteuil, arrivée à une vingtaine de mètres de la rue Gaillon, aujourd'hui rue Saint-Roch, faisait brusquement un coude vers le nord, en laissant un pâté de maisons entre les deux rues. Elle ne rejoignait la rue Saint-Roch que plus au nord, juste en face le cul-de-sac de la Corderie.

Le cul-de-sac de la Corderie, appelé sur d'autres plans cul-de-sac de la Péronelle, ne serait-il pas la prolongation du chemin d'Argenteuil ? Et n'aurait-il pas été réduit à l'état d'impasse et bouché vers 1630, lors de la construction des bastions de la rive droite, ou peut-être antérieurement, lors de la construction de l'hôtel de Vendôme ?

Jaillot cite un contrat, du 1er mai 1642, faisant partie des titres de l'Archevêché, où « le lieu dit *Péronelle* est désigné comme une pièce « de terre tenant par devant sur la rue de derrière le clos des Jaco- « bins réformés, dite le chemin d'Argenteuil. » La façade du couvent des Jacobins se trouvant rue Saint-Honoré, il ne peut donc être question que du cul-de-sac de la Corderie.

Sur le plan de Jouvin de Rochefort, on retrouve au-delà de l'enceinte la prolongation en ligne droite du chemin d'Argenteuil ; il

vient se buter contre les murs du couvent des Bénédictines, fondé en 1613.

Antérieurement à cette époque, il devait subir une forte courbe à cet endroit, pour prendre la direction de la rue de l'Arcade, qui a longtemps porté le nom de rue d'Argenteuil, et qui n'a pris celui sous lequel on la désigne aujourd'hui qu'à la suite de la construction de l'arcade établie pour faciliter les communications du jardin des Bénédictines à l'église de la Madeleine.

Plus loin, là où la rue de l'Arcade franchissait le ruisseau de Ménilmontant, et à l'endroit qui correspond aujourd'hui à peu près à l'intersection de cette rue et du boulevard Haussmann, se trouvait le pont Arcans, formé d'une seule arche, comme il est désigné sur le plan de Truschet et sur celui dit de Ducerceau, et devenu au XVIIIe siècle le pont de la Ville-l'Évêque[1]. Le chemin prenait ensuite la direction de l'impasse d'Argenteuil[2], supprimée pour l'agrandissement de la gare Saint-Lazare, tournait à gauche et formait les rues du Rocher, d'Errancis, de Lévis, devenait la route d'Asnières, et conduisait en droite ligne à Argenteuil, en constituant une voie directe et non interrompue à travers les terrains de l'évêque de Paris, dont la partie voisine de la ville avait été probablement abandonnée à la fin du XVIe siècle, à cause de l'état marécageux des terrains sur lesquels le chemin avait été établi.

Edgar MAREUSE.

LES POMPES A INCENDIE A PARIS EN 1704[3].

A Paris, ce 26 mars 1704.

Monseigneur,

J'ay été averti sur les huit heures du matin que le feu estoit au palais des Tuileries, dans un lieu tout proche la salle des ballets et des machines, j'y suis allé et j'y ay trouvé M. le maréchal de Vauban qui donnoit les ordres pour éteindre le feu, j'ay tâché de le secourir de mon mieux, et nous avons envoié chercher Dupérier, comédien, avec ses pompes. M. d'Argenson est ensuite arrivé, et depuis M. Mansart, et par les bons ordres qui ont esté donnés et surtout par le moien des pompes de ce comédien, le feu a esté éteint, et, au témoi-

---

1. Voir le plan de Roussel, édition de 1730.

2. Cette direction est encore indiquée sur les diverses éditions du plan de Deharme (années 1763 et suivantes).

3. Nous devons communication de cette pièce à l'obligeance de notre confrère M. A. de Boislisle.

gnage de M. Mansart, il ne coutera pas cinq cens écus pour réparer le plancher et autres batimens ruinés par le feu ou que l'on a esté obligé de démolir pour empescher la suite du feu. L'endroit où le feu a pris est une chambre basse qui n'estoit point habitée et qui estoit pleine de coffres remplis d'habits de ceux qui dansoient aux ballets; la chambre au-dessus est le laboratoire des ouvriers du sieur Buterfiel, qui travailloit à des globes pour le Roy; je ne puis dire si ce sont ces ouvriers qui par quelque ouverture du plancher ont laissé couler du feu dans la chambre basse, qui y a embrasé le coffres, les habits et ensuite le plancher, mais certainement c'est dans la chambre basse que le feu a pris, les pierres des murailles estant brulées et calcinées du feu, et celles de la chambre haute estant entières. J'ay vu en cette occasion comme en plusieurs autres les effets salutaires de ces pompes, qui dardent l'eau partout où Dupérier veut, et cette machine est admirable pour éteindre les incendies. Il seroit très avantageux qu'il y en eût dans tous les quartiers de Paris, avec des hommes préposés pour faire agir ces machines, et aucune dépense, soit qu'elle fut faite par le Roy ou par la ville, ne seroit plus avantageuse pour la conservation de la ville de Paris.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROBERT.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

---

1. Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux, 1884 (24e année), in-12, 192 p. Meaux, Le Blondel. 50 cent.

2. BELGRAND (E.). — La Seine. I. Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques. 2e édition. Texte. In-4°, CVI-294 p. avec fig. Paris, Imp. nationale.

Histoire générale de Paris.

3. BELGRAND (E.). — Les Travaux souterrains de Paris; par M. Belgrand, de l'Institut. Tomes III et IV. Première partie : les Eaux; première section : les Anciennes eaux; deuxième section : les Eaux nouvelles. 2 vol., in-8°. Première section, X-783 p. avec fig. et atlas in-f° de 29 planches; deuxième section, VIII-400 p. avec portrait de l'auteur, gravures et atlas in-f° de 45 p. Paris, Dunod.

4. Castan (Auguste). — Un manuscrit de la bibliothèque du roi de France Charles V retrouvé à Besançon. In-8°, 12 pages. Besançon, impr. Dodivers.

5. Chantelauze (R.). — Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple, d'après des documents inédits des Archives nationales. In-8°, 497 p. et portrait. Paris, Firmin-Didot.

6. Delisle (Léopold). — Le premier registre de Philippe-Auguste, reproduction héliotypique du manuscrit du Vatican exécutée par A. Martelli, publiée par Léopold Delisle. Grand in-4°, 20 p. et atlas in-fol. de 95 pl. Paris, Champion.

Le premier des registres de Philippe-Auguste manque à notre Trésor des chartes depuis le commencement du XVII° siècle ; il est aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Vatican dans le fonds Ottoboni, n° 2796 ; c'est un volume petit in-folio en parchemin, contenant 96 feuillets de 260 sur 180 millimètres et dont une description détaillée a été donnée par M. Tuetey dans les *Archives des missions*, 3° série, tome VI, 1880, p. 313-394. Si nous avons toujours le regret de ne point posséder ce précieux registre, le fac-similé que vient d'en publier M. Léopold Delisle permettra de l'étudier et de le consulter avec plus de facilité que les autres registres de Philippe-Auguste conservés aux Archives ou à la Bibliothèque nationale. Ajoutons que les feuilles du fac-similé peuvent être découpées et assemblées de façon à former un volume qui donne l'illusion du manuscrit original.

7. Fagniez (G.). — L'industrie en France sous Henri IV (1589-1610). In-8°, 77 pages. Paris.

Extrait de la *Revue historique*.

8. Inventaire-sommaire des Archives du département des affaires étrangères. Mémoires et documents. France. In-8°, VII-472 pages. Paris, Impr. nationale.

Des différents fonds qui composent le dépôt des Archives des affaires étrangères, les deux plus importants sont la *Correspondance politique* et les *Mémoires et documents*. Les recherches sont faciles dans la *Correspondance politique* classée par ordre de pays et suivant les dates des dépêches adressées par les ministres des affaires étrangères aux agents de la France à l'extérieur. Il n'en est pas de même de la série des *Mémoires et documents*, composée d'éléments de la plus grande variété. Aussi applaudira-t-on à la publication qui vient d'être faite, grâce au zèle de plusieurs de nos confrères, d'un *Inventaire-sommaire* de ce fonds, qui contient 1,883 articles. Il serait superflu de faire ressortir la richesse de la série des *Mémoires et documents*, qui embrasse une période de plus de cinq siècles de notre histoire et dans laquelle on trouve insérés entre autres tous les manuscrits du cabinet de Saint-Simon (n°s 156-230 bis de l'*Inventaire*). Un index très complet termine le volume : le seul article *Paris* n'y tient pas moins d'une colonne et demie.

9. Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arron-

dissement de Pontoise et du Vexin. T. V, in-8°, VIII-211 p. Pontoise, impr. Paris.

10. MÉNARD (Louis-Auguste). — Le Livre abominable de 1665 qui courait en manuscrit parmi le monde, sous le nom de Molière (comédie politique, en vers, sur le procès Foucquet), découvert et publié sur une copie du temps. 2 vol. in-16, t. I, XLVI-123 p.; t. II, 185 p. Paris, Firmin-Didot.

11. MOWAT (Robert). — Remarques sur les inscriptions antiques de Paris avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise. In-8°, 100 pages. Paris, Champion.

Extrait du *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris féliciteront M. Mowat de l'heureuse idée qu'il a eue de publier ce petit *Corpus* épigraphique de la cité des *Parisii*. Ce recueil se compose de 51 monuments lapidaires et de 120 inscriptions céramiques, en tout 171 pièces, accompagnées d'un commentaire étendu et d'une excellente bibliographie.

12. Némésis (la) parisienne, revue hebdomadaire satirique, paraissant le vendredi. 1re année, n° 1, 16 novembre 1883. In-f° à 3 col., 8 p. Paris, Librairie patriotique. Un numéro, 20 cent.

13. Notice sommaire des monuments et objets divers relatifs à l'histoire de Paris et de la Révolution française exposés au musée Carnavalet, suivant l'ordre des salles parcourues par les visiteurs. 5e édition. In-12, 20 p. Orléans, imp. Jacob.

14. Paris-Artiste, paraissant tous les samedis. 1re année. N° 1. 13 octobre 1883. Petit in-f° à 3 col., 4 p. et portraits en photoglyptie. Paris, 35, rue Saint-Georges. Un numéro, 60 cent.

15. Paris-Dépêche, télégrammes spéciaux, dernières nouvelles. 1re série. N° 1, 11 octobre 1883. In-8° à 2 col., 4 p. Paris, 123, rue Montmartre. Un numéro, 10 cent.

16. Paris gallican, paraissant le dimanche. 1re année. N° 1. 7 octobre 1883. Grand in-4° à 3 col., 8 p. avec grav. Paris, 31, rue Richelieu. Un numéro, 15 cent.

17. PAYEN (Jules). — Notice sur Montlhéry. Petit in-12, XXIV-87 p. avec photographie et plan dressé par J. Payen (1880). Paris, Dentu. 2 fr. 50.

18. Treizième (le), organe de la démocratie socialiste de l'arrondissement. 1re année, n° 1, 4 novembre 1883. In-f° à 5 col., 4 p. Paris, 113, boulevard de l'Hôpital. Un numéro, 10 cent.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 mars 1884.

Présidence de M. Charles JOURDAIN, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 février 1884 est lu et adopté.

— MM. Cousin, de Liesville et Viollet s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. E. de Boulongne, ingénieur des Ponts et Chaussées. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. Vacquer annonce également la mort de M. Louis Leguay, architecte, membre du Conseil de la Société, et se fait l'interprète des sentiments du Conseil en exprimant les regrets que cause à la Société la perte d'un collègue qui lui avait rendu de nombreux services depuis sa fondation.

— Le Conseil prononce l'admission de :

729. M. Maurice ROY, présenté par MM. A. de Boislisle et Paul Guilhiermoz.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire du Congrès archéologique de Senlis, annonçant l'émission d'une loterie pour achever le déblaiement complet des arènes de cette ville. Le Conseil décide que la communication du Congrès archéologique de Senlis sera mentionnée au *Bulletin*.

— M. l'abbé Bernard donne lecture d'une note relative à une pierre tombale du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques; cette note est renvoyée au Comité de publication.

— M. Guiffrey annonce la récente acquisition par le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale d'un volume de Gaignières contenant la reproduction et la description d'un certain nombre de pierres tombales et monuments parisiens.

Il signale en particulier le dessin de la statue en bronze du chancelier de Birague, dont le manteau a été peint en rouge et demande si la statue était réellement peinte.

M. de Montaiglon rappelle que cette statue de Birague a déjà été signalée comme ayant un manteau émaillé; il croit du reste qu'il y aurait un grand intérêt à donner une description détaillée de ce recueil de Gaignières pour le *Bulletin* de la Société.

— M. Vacquer signale les travaux qui s'exécutent en ce moment sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers pour la construction de l'École pratique de médecine. Il rappelle que la contrescarpe de l'ancienne enceinte existait encore il y a un an sur une longueur de 40 mètres environ, et sur plusieurs mètres de hauteur. Au XVIe siècle, la rue Monsieur le Prince portait encore le nom de *chemin sur les fossés;* on a retrouvé la trace de ce fossé qui était de forme angulaire; les maisons avaient été bâties juste dans l'espace compris entre la rue et le fossé.

A proximité et à l'ouest de l'ancien réfectoire des Cordeliers, on a trouvé des murs épais et solides provenant d'un édifice romain qui devait être considérable. Plus loin, au long de la rue Racine, les fouilles ont rencontré plusieurs puits anciennement comblés, au fond desquels ont été découverts différents débris de poteries de l'époque romaine. Deux de ces vases en terre rouge portent au fond les estampilles PRIMANVS en rétrograde et MAXIMI, l'A et l'M conjugués. D'un autre puits moins ancien, on a extrait des vases appartenant à l'époque du moyen âge. Ces divers objets ont été recueillis pour le musée Carnavalet.

M. Vacquer ajoute qu'avant la construction du couvent des Cordeliers, il n'y avait, à part l'édifice romain dont il a parlé, aucune construction en cet endroit. Quant au réfectoire des Cordeliers, qui est admirablement conservé, il sera utilisé pour les bâtiments de l'École.

M. le baron Pichon demande si ce grand édifice romain n'avait aucun rapport avec le château de Hautefeuille.

M. le Président rappelle que M. Quicherat a publié, dans l'un des derniers volumes des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, une notice sur le château de Hautefeuille, d'où il résulte que ce château se trouvait beaucoup plus au sud, près de l'ancienne place Saint-Michel.

— M. de Lasteyrie annonce que la Commission des Monuments historiques vient de voter une somme de 10,000 francs pour la continuation des fouilles des Arènes de la rue Monge.

— M. Guiffrey signale le fâcheux état dans lequel se trouve l'ancienne chapelle du collège de Beauvais, maintenant encastrée dans des maisons à cinq étages, et dont il ne reste plus que la façade de visible.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 avril 1884.

Présidence de M. Charles Jourdain, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Mignet, membre de la Société, et se fait l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant les regrets que cause à la Société la mort de notre éminent confrère.

— Le Conseil prononce l'admission de :

730. M. Jules Cheron, présenté par MM. le marquis de Laborde et Paul Viollet.

731. M. l'abbé Brisset, présenté par MM. l'abbé Pinaut et Paul Viollet.

— M. le Président annonce que l'Assemblée générale annuelle de la Société se tiendra comme d'habitude dans la salle du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale, le 13 mai prochain.

M. le baron de Ruble veut bien promettre pour cette séance une lecture sur *Une sédition advenue à Paris, le 27 décembre 1561, à l'église de Saint-Médard*; M. Vitu, une lecture sur *La maison des Pocquelin aux piliers des Halles*.

Le Conseil se réunira le 27 mai suivant pour la constitution du Bureau et la nomination des Commissions.

— Mme veuve Leguay fait parvenir des notes et extraits historiques trouvés dans les papiers de notre regretté confrère, notamment une copie du terrier de la baronnie de Saint-Maur-des-Fossés. Ces documents sont renvoyés au Comité de publication, et M. le Secrétaire est chargé de présenter à Mme Leguay les remercîments du Conseil.

— M. Aug. Vitu donne lecture d'une note sur *Le jeu de paume des Métayers et l'illustre Théâtre.*

— M. Edgar Mareuse donne quelques détails sur les Arènes de la rue Monge : de nouvelles substructions de gradins ont été mises au jour.

M. Mareuse apprend aussi à la Société que le Conseil municipal de Paris va faire entreprendre une publication illustrée, consacrée à l'histoire des maisons de la rue Étienne Marcel qui doivent être démolies.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA LÉGATION DU CARDINAL BALUE EN 1484
ET
LE PARLEMENT DE PARIS.

Louis XI ne permettait guère à ses ennemis de reprendre la place d'où sa sagesse implacable les avait précipités; ceux qu'il avait écrasés ne pouvaient garder l'espoir de se relever de son vivant. Aussi, lorsque la mort du puissant monarque fit tomber le pouvoir aux mains d'une femme de vingt-deux ans, tutrice d'un roi encore enfant, malgré l'énergie virile de Madame de Beaujeu et sa fidélité aux traditions paternelles, la réaction éclata; quelques actes du règne précédent furent abrogés, des prisonniers furent mis en liberté, des bannis rappelés furent rétablis dans leurs charges ou dans leurs biens. Parmi ceux-ci, il y avait un homme que l'on ne songeait pas à faire revenir et qui trouva moyen à force d'adresse d'obtenir d'abord la permission d'entrer en France, puis, peu à peu, la réintégration dans ses bénéfices, la confiance des plus grands seigneurs du royaume et la faveur

de ceux qui le gouvernaient. Enfin, au bout d'un an, il repassait la frontière, mais cette fois c'était comme le représentant accrédité de Charles VIII auprès du Saint-Siège; nous voulons parler du cardinal Balue[1].

Nous n'avons pas à raconter ici le procès ni la captivité du cardinal d'Angers; en 1480, le roi avait consenti à le remettre au légat du pape, le cardinal de Saint-Pierre aux-Liens, mais en lui interdisant de rentrer dans le royaume. L'accueil du pape fut tel que devait l'attendre le prélat qui avait procuré l'abolition de la Pragmatique. On ne s'étonnera donc pas que, quelques semaines après la mort de Louis XI, le même pape ait fait à Balue l'honneur de le nommer légat en France; il le chargeait non seulement de veiller à diverses réformes ecclésiastiques, mais aussi d'apaiser le différend entre la France et l'Espagne et de maintenir la bonne harmonie entre le roi et les princes de son sang. A cet effet des lettres pontificales furent adressées aux ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne pour les exhorter à seconder les efforts du légat[2].

Jean Balue[3], qui trouvait en sa mission une occasion de reprendre dans sa patrie le rang qu'il y avait tenu jadis, devait avoir hâte de regagner la France. La lenteur qu'il mit à parcourir le chemin de Rome à Florence peut donc paraître singulière; déclaré légat le 8 octobre 1483, il quittait Rome le 13[4] et n'arrivait à Florence que dix jours plus tard[5]. Mais cette lenteur aurait été justifiée si le cardinal eût prévu les difficultés qu'il rencontrerait à franchir la frontière et les quatre longs mois d'attente qu'il devait passer au Pont de

---

1. Une partie des faits que nous allons exposer ont été sommairement indiqués par M. Pélicier dans son intéressant *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, p. 192-193.

2. 8 octobre 1483. Raynaldi *Annales*, XI, p. 49.

3. Une curieuse lettre publiée par Godefroy sous la date de Rome 4 mars 1483 (v. st.) (*Histoire de Charles VIII*, pièces justificatives, p. 386), ferait croire que, dès cette époque, Balue aurait été en bons rapports avec le jeune roi et ceux qui l'entouraient; mais cette lettre dont nous avons l'original (Ms. fr. 15538, fol. 116) ne présente pas en réalité de date d'année. Il n'y a aucune raison de la rapporter au commencement de 1484 (nouv. st.); car, outre que le cardinal fut absent de Rome pendant toute cette année, il y est question de l'ambassade de M. de Faucon qui n'eut lieu que deux ans plus tard, en 1486.

4. *Jacobus Volaterranus*, Muratori, *Scriptores* XXIII, 190 B.

5. Landucci, *Diario fiorentino*, Firenze, 1883, in-12, p. 46. « E a di « 23 d'ottobre 1483, venne in Firenze un cardinale legato, ch'andava al re di « Francia inbasciadore per confermargli la corona del suo padre ch'era morto. « E questo cardinale era quello cardinale che'l re ch'era morto, tenne in pri« gione e in gabbia molti anni. »

Beauvoisin[1]. Les Français de cette époque n'étaient pas très bien disposés envers les légats; ils s'étaient habitués, à tort ou à raison, à regarder leur venue comme un moyen d'absorber l'argent de l'église de France au profit de Rome. Dans les pièces qui nous ont fourni la matière du présent article, il y a un mot qui revient presque toujours dans le voisinage du mot *légat;* c'est celui d'*évacuation de la pécune.* L'idée qu'il éveillait déplaisait fort à nos pères; aux États généraux de 1484, ils réclamèrent de toutes leurs forces contre ces légats « qui « ont donné de merveilleuses évacuations à ce povre royaume, et « veoit l'en mener les mulets chargez d'or et d'argent[2]. » C'est tout haut qu'ils se plaignirent de l'église romaine, plus haut encore que des banquiers et des marchands italiens qui, par un autre canal, faisaient passer l'argent français au delà des monts. Il est certain que cette *évacuation de la pécune* n'a pas peu contribué au développement des idées gallicanes exprimées par les États, de même que les spéculations florentines et génoises furent pour quelque chose dans l'expédition d'Italie, que le peuple de France n'était pas loin de considérer comme un moyen de rentrer dans ses déboursés.

C'est pour ces raisons que, malgré la clémence dont profitèrent plusieurs des victimes du règne précédent, malgré ce fait que le choix de Sixte IV eût été d'abord agréé par le fils de Louis XI et qu'il eût même, si l'on en croit deux brefs pontificaux dont nous parlerons tout à l'heure, été déterminé par une demande expresse de Charles VIII, ce choix parut inadmissible au Conseil du roi. Une nouvelle lettre fut donc adressée au pape pour lui demander le rappel du légat, dont la venue « serait une grande incommodité et un grand préjudice pour « le roi et pour le royaume; » et, le 27 octobre, ordre était donné aux officiers royaux d'empêcher le cardinal d'Angers de dépasser la frontière[3]. En cela, le Conseil était assuré de l'approbation générale. Les États allaient encore plus loin; dans la crainte de revoir encore une fois les terribles mulets qui leur semblaient inséparables de tout légat *a latere*, ils étaient d'avis « que le Roy ne doit recevoir le car- « dinal d'Angiers, ne permettre que luy ou autre légat entre en ce « royaume; car, Dieu mercy, cedit royaume est en si bon estat, union « et disposicion, qu'il n'a besoing de légat pour le présent, et pour

1. « ... partant du Pont de Beauvoisin qui est hors du royaume où il a « esté longtemps avant que entrer dedans ledit royaume. » Valois, *Le conseil du roi et le grand conseil pendant la première année du règne de Charles VIII.* Bibl. de l'École des chartes, XLIV, p. 434, n° 31.

2. Bernier, Appendice au *Journal des états généraux* de Masselin, p. 671.

3. Arrêt du Conseil rendu à Blois le 27 octobre 1483, d'après une traduction italienne conservée aux Archives de Milan. (*Carteggio de' Principi, Carlo VIII.*)

« aucunes causes justes et raisonnables que l'en pourroit alléguer en « ceste partie[1]. » Le pape s'étonna fort de cette mesure si injurieuse pour le Saint-Siège et si contraire à la première attitude de Charles VIII, il se plaignit d'abord au duc de Bretagne, qu'il pria d'intervenir, puis au roi lui-même[2] et ses instances finirent par triompher de la résistance du Conseil. Avant de quitter le Pont-de-Beauvoisin, on fit jurer à Balue qu'il n'userait pas de ses pouvoirs de légat; sous cette condition, on consentit à lui rendre les honneurs dus à son titre[3] et l'évêque de Lombez, le sire de Listenois, sénéchal de Bourbonnais, et Pierre de Sacierges, doyen de Langres, l'allèrent quérir pour l'amener par devers le roi[4].

Le cardinal avait sans doute plus à cœur ses intérêts personnels que ceux de l'église romaine, qu'il était pourtant venu défendre. D'ailleurs les autres cardinaux français, les hauts prélats et les princes avaient agi de telle sorte aux États généraux que sa mission devenait en partie inutile; les demandes des cahiers relatives au rétablissement de la Pragmatique étaient restées sans réponse du roi, ou du moins cette réponse avait été indéfiniment ajournée[5]. Rentrer en France était le principal pour l'ancien banni de Louis XI. Il consentit à tout, scella un engagement écrit et fit son entrée à Lyon. Le 8 mai, il était à Corbeil, et le Conseil l'admettait, « pour honneur du Saint-Siège, » à venir le lundi suivant à Vincennes faire la révérence au roi « et lui « dire sa créance de nostre Saint-Père. »

Mais l'assemblée pensait aussi qu'il serait bon que le roi l'engageât à se retirer dans ses bénéfices « sans consentir qu'il use de sa léga- « cion, considéré le préjudice que ce serait ou royaume tant en l'éva- « cuation des pécunes que autrement[6]. » Avec la même docilité,

---

1. Bernier, Appendice, *loc. citat.*

2. « ... Nam si extraneum cardinalem aut a sua celsitudine non petitum, « misissemus gravis tamen esset et ignominiosa revocatio . . . . . .
« . . . . . .
« Veremur ne plus apud suam celsitudinem aliorum varia consilia possint « quam nostræ efficarissimæ rationes. » (Bref du 13 novembre 1483, adressé au duc de Bretagne, Bibl. nat., Collection Doat, XV, fol. 13 v° et 14 r°.) — « Putamus si aliæ litteræ nostræ quas habuisse jam debes, consi- « deratæ fuissent, has novissimas non scripsisses. Dedimus legatum quem « petiisti, virum sane prudentem et tibi regnoque tuo affectissimum. » (Bref du 22 novembre 1483, adressé au roi. *Ibid.*, fol. 11 v°-12 r°.) Ces deux lettres sont indiquées par M. Pélicier, p. 192, note 3.

3. Bernier, *Journal du Conseil de Charles VIII*, p. 18-21.

4. Valois, *loc. cit.*

5. Pélicier, p. 190-192.

6. Valois, *loc. cit.*

Balue se dirigea vers la Bretagne[1] et l'Anjou. Le 25 juillet, il réclamait par-devant le chapitre d'Angers, contre l'élection d'Auger de Brie, son successeur intrus dans cet évêché[2].

Nous n'avons malheureusement aucun renseignement positif sur les pratiques auxquelles se livra le légat pendant son séjour dans l'ouest de la France[3]; mais il nous paraît à peu près certain qu'il fut mêlé à quelque intrigue entre le duc de Bretagne et le duc d'Orléans. En tout cas, il sut gagner la faveur du premier et rechercha celle du second. Les efforts qu'il faisait en ce sens n'étaient un mystère pour aucun des orateurs italiens qui affluaient alors à la cour de France. L'envoyé vénitien Antonio Loredan avait été chargé par son gouvernement d'exciter le jeune roi à mettre la main sur Naples, *quod jure pertinet isti corone Francie*, et de faire appel aux convoitises toujours éveillées du duc d'Orléans sur le Milanais. Le légat se garda de laisser échapper une aussi belle occasion de se pousser dans les bonnes grâces de Charles VIII et du premier prince du sang; il seconda les propositions de Loredan avec une ardeur qui non seulement parut dangereuse à la plupart des Italiens, mais qui excita les craintes de Madame de Beaujeu. Pendant que les uns s'adressaient au pape pour lui demander la révocation de cet *huomo diavoloso*, *schandaloso e passionato*, Madame écrivait à Laurent de Médicis pour le prier de s'associer à leurs démarches. Malgré tout ce qu'avait d'étrange la conduite du cardinal, représentant du chef nominal de la Ligue italienne, Sixte IV n'avait probablement pas tout à fait oublié les ouvertures qu'il avait fait faire trois ans auparavant à Louis XI[4] et les pratiques de son ambassadeur lui paraissaient sans doute avoir quelque bon côté. En effet, bien qu'il écrivît au légat des brefs très énergiques par lesquels il lui ordonnait, sous peine d'excommunication et de révocation, de faire connaître à toute la France sa fidélité et sa bonne volonté envers la Ligue et surtout envers l'état de Milan, bien qu'il mandât au cardinal de Bourbon de faire expulser ou excommunier l'orateur vénitien, il se refusait obstinément à rappeler Balue. On croyait à Rome que l'influence du duc de Bretagne, pour qui Sixte IV avait de grands

---

1. Le 4 juillet, Balue recevait la démission d'Olivier Apert, abbé de Sainte-Marie de Pornic (D. Morice, *Hist. de Bretagne*, II, CXXIX).

2. *Gallia Christiana*, XIV, 581-582.

3. Il y a bien un article de l'interrogatoire de Pierre Landais où il est question de lettres compromettantes écrites par un cardinal; mais nous serions plus porté à les attribuer au cardinal de Foix : « Interrogé..... tou- « chant les lettres du cardinal par chiffres au seigneur de Dunoys... jura « ledit Landoys par son sérement que rien n'en sceut et jamés n'en avoit oy « parler jusques à pressant. » — Arch. nat., K 73, n° 31, dernière page.

4. Voyez sur ces ouvertures M. A. de Boislisle, *Notice sur Étienne de Vesc*, dans l'*Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, année 1879, p. 294.

égards, n'était pas étrangère à la conduite du pape en cette circonstance[1].

Les Italiens ne se trompaient pas sur les bons rapports qui existaient entre le duc de Bretagne et le cardinal d'Angers. Celui-ci, qui était entré en France comme légat du Saint-Siège, qui devait en sortir comme ambassadeur français, revenait entre temps à Paris, chargé par le duc d'une mission auprès du roi. Quelle était cette mission? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 5 août, l'évêque de Coutances annonçait au Conseil que Balue était à cinq ou six lieues avec le cardinal de Foix, qu'il devait entrer sans bruit dans la ville le soir même, mais qu'au cas où l'on serait résolu à lui rendre les honneurs dus à un légat, il retarderait son entrée jusqu'au lendemain. L'évêque prit soin de rappeler que ce singulier légat s'était précédemment engagé à ne pas user de ses pouvoirs de légat « fors selon le bon plaisir du « Roy... comme celui qui ne veut évacuer de ce royaume la pécune. » Le roi l'avait déjà fait traiter en légat lors de son entrée à Lyon, il l'avait lui-même accueilli comme tel à Vincennes; on ne devait pas le moins bien recevoir maintenant qu'il apportait un message du duc de Bretagne. De plus le pape le pressait de revenir à Rome, et il importait de bien disposer le souverain pontife pour les ambassadeurs français qui allaient prochainement lui porter l'obédience filiale; toutes ces considérations, qui sont indiquées dans le journal de la séance, décidèrent le Conseil à accorder l'entrée solennelle. Par une coïncidence étrange, pour régler cette cérémonie, on prit modèle sur celle de l'entrée du cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, c'est-à-dire du légat à qui Louis XI avait jadis remis son ancien favori au sortir de prison[2]. Balue n'attendit point l'entrée officielle que lui promettait la décision du Conseil; le jour même où cette décision fut prise, Ugolini écrivait à Laurent de Médicis que les cardinaux d'Angers et de Foix s'étaient introduits dans Paris à la tombée de la nuit pour y conclure l'accord entre les ducs de Bretagne, d'Orléans et de Bourbon[3]. C'était donc à cet accord que Balue avait travaillé pendant son séjour dans l'Ouest, c'était la coalition des ennemis de la dame de Beaujeu qu'il avait négociée; mais, lorsque cette coalition porta ses fruits, le rusé cardinal et son principal soutien, le duc de Bourbon, l'avaient abandonnée et Madame de Beaujeu les comptait parmi ses partisans.

L'entrée solennelle eut lieu malgré l'entrée clandestine des deux

---

1. Buser, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich*, p. 240-241, et Appendice, 510-512. Dépêche de Vespucci à Laurent de Médicis, datée de Rome, 8 juillet 1484.

2. Bernier, *Journal du Conseil de Charles VIII*, p. 18-21.

3. Dépêche du 5 août 1484, citée par Buser, p. 241.

cardinaux; elle excita même des protestations auxquelles le Conseil s'attendait, car, dans sa séance du 5 août, il avait chargé le chancelier de prévenir le Parlement et la ville de Paris des engagements pris par le légat. Malgré cette précaution, le Parlement réclama hautement contre les honneurs rendus à l'homme qui naguère avait été condamné pour lèse-majesté et lui refusa le titre de légat. Les pièces que l'on va lire en font foi.

Samedi quatorziesme jour d'aoust en la grant chambre où estoient messeigneurs :

M. de la Vaquerie, premier } présidents
M. J. d'Armes, } présidents
M. T. Baillet, } présidents
M. J. Chambon.
M. J. Avin.
M. Ph. Fontenay.
M. J. Baudry.
M. J. Courcelles.
M. Mar. Bellefaye.
M. J. Pellieu.
M. G. Allegrin.
M. J. Bouchier.
M. J. Bochart.
M. J. Brinon.
M. S. Hennequin.
M. P. Neufbourg.
M. P. Sacierges.
M. J. Le Viste.
M. J. Bourgoing.
M. Gé. Séguier.
M. P. Cerisay.
M. P. Turquan.
M. Ja. Chambellan.
M. J. Brunon.
M. J. Feugeraiz.
M. R. Gueteville.
M. A. Le Viste.
M. J. Fresnoy.
M. Aub. Rai.
M. G. Erlault.
M. J. Caubers.

Sur ce que le procureur du Roy, nostre seigneur, est venu en la court et a remonstré que, combien que le Roy, nostre dit seigneur, ait de grans privilèges et prérogatives touchant les légatz qui sont envoiez par le Siège apostolique en ce royaume, et mesmement que aucun ne se peut dire ou porter légat ne user de puissance ne enseigne de légat en ce royaume ne autres facultez apostoliques, sinon que premièrement il ait esté receu par le Roy en sa court de Parlement et ses facultez et puissances veues par ladite court, néantmoins il a esté adverti et est notoire que maistre Jehan Balue, vulgairment appellé cardinal d'Angiers, s'est nommé et porté légat dudit Siège apostolique en ce royaume; et comme tel, le Roy estant en ceste ville de Paris qui est la ville capitale d'icelui royaume, est entré en ladite ville portant la croix droit élevée devant lui et faisant la bénédiction au peuple et usant d'enseignes de légat; et avecques ce a usé et use des puissances appartenant à office de légat et autres facultez apostoliques sans sur ce avoir congé ne permission du Roy nostre dit seigneur, ne que par icelui seigneur ne sa dite court il ait esté receu et admis comme tel, en entreprenant contre les droiz, privilèges et auctoritez du Roy notre dit seigneur et de la dite court, en grant esclande, scandalle et préjudice du peuple et des subjectz du royaume et autrement grandement délinquant; requérant le dit procureur du Roy avoir commission de la dite court pour informer desdits abbuz, entreprinses et autres choses dessusdites, pour, les informacions qui seront faictes rapportées par devers la court, requérir par ledit procureur du Roy telles provisions

qu'il verra estre à faire. Et oultre, que tous les procès, informations, lettres, actes et autres enseignemens concernans les crimes et maléfices qu'on dit avoir esté commis et perpétrez par ledit cardinal et la reddicion faicte de sa personne au cardinal *Sancti Petri ad Vincula*, comme vicaire dudit Siège apostolique, lui soient monstrées pour, icelles veues, requérir telles provisions pour l'intérest du Roy et de justice qu'il verra estre à faire par raison. Et néantmoins, que dès à présent inhibicion et défense soit faicte audit Balue, cardinal, qu'il ne se die, porte ne nomme légat dudit Siège apostolique en ce royaume, ne use de puissance ne enseignes de légat et ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartienne à office de légat, qu'il ne use de quelque faculté apostolique généralle ou particulière, sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à la court et autres telles peines que de raison ; et à tous les subjectz du Roy, tant en général que en particulier qu'ilz ne tiennent ne nomment ledit cardinal légat ne obtiennent ne preignent de lui aucunes provisions apostoliques, soit comme légat ou comme usant de faculté particulière.

Sur quoy, la matière mise en délibéracion, considérant ce qu'il fait à considérer, a esté conclud, délibéré et ordonné que, en obtempérant à la requeste dudit procureur du Roy, commission sera décernée audit procureur du Roy, adréçant à deux des conseillers de ladite court pour informer sur les choses dessusdites et le rapporter à la court pour en ordonner comme il appartiendra, et que tous et chacuns les procès et autres enseignements touchant ledit cardinal, dont dessus est faite mencion, seront communiquez audit procureur du Roy, et au seurplus sera faite inhibicion et défense audit cardinal qu'il ne s'aide, porte ne nomme légat dudit Siège apostolique en ce royaume ne use de puissance ne d'enseignes de légat, ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartiengne à office de légat, ne use de quelque faculté apostolique généralle ou particulière sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à la court et autres telles peines que de raison, et à tous les subjectz du Roy tant en général que en particulier qu'ilz ne tiennent ne mectent ledit cardinal légat, ne lui obéissent comme légat, ne impètrent ou preignent de lui aucunes provisions soit comme légat ou au moien d'autre faculté particulière dudit Siège apostolique soubz telles et semblables peines et soubz peine d'estre décheuz de leurs impétrations et d'amende arbitraire. Et au seurplus a délibéré la court que, avant que on mecte ceste présente ordonnance à exécucion, on en advertira le Roy, nostre dit seigneur.

Prononcé à la barre de Parlement le mardi xvij^e jour d'aoust l'an mil iiij^c iiijxx et quatre[1].

Ainsi que le constate la mention ajoutée par le greffier au procès-verbal de la séance du 14 août, l'arrêt fut prononcé trois jours après et signifié au cardinal dans l'hôtel même du duc de Bourbon où ce prince l'avait accueilli :

Mardi dix septiesme aoust l'an mil CCCC quatre vings et quatre. Par

1. Arch. nat., X^1a 1491, fol. 184 v°-185 v°.

délibéracion de la court et conclusion de messeigneurs de toutes les chambres dont les noms s'ensuivent :

M. J. de la Vaquerie, premier } présidents
M. Ma. de Nanterre, } présidents
M. J. d'Armes, } présidents
M. Thi. Baillet, } présidents
M. J. Courcelles.
M. J. Avin.
M. J. Baudry.
M. P. Turquan.
M. J. Fresnoy.
M. A. Le Viste.
M. J. Pellieu.
M. P. Gueteville.
M. Au. Ra.
M. F. Chambon.
M. Ch. Guillart.
M. R. Lotin.
M. Briçonnet.
M. P. de Cerisay.
M. P. Symon.
M. Corbye.
M. Ph. Béry.
M. S. Radin.
M. G. Besançon.
M. Vendosme.
M. Ja. Juing.
M. J. Lesprevier.
M. G. Allegrin.
M. J. Bochart.
M. P. Refuge.
M. J. Symon.
M. Mi. Le Boulengier.
M. Fournier.
M. J. Le Viste.
M. P. Neufbourg.
M. Mar. Bellefaye.
M. P. Cerisay.
M. Gé. Séguier.
M. Mar. Ruzé.
M. G. Cambray.
M. G. Montboissier.
M. N. Brachet.
M. J. Brunat.
M. J. Besançon.
M. S. Hennequin.
M. Cotin.
M. Clau. Chauvreux.
M. N. Hacqueville.
M. J. Avril.
M. P. Sallat.

A esté délibéré que l'arrest ou ordonnance de ladite court faicte le xiiij° jour de ce moys dont le Roy, nostre sire, a eu le double, ainsi que a esté relaté par Monsieur le premier président, sera prononcé à la barre par le greffier cejourduy, après dix heures, et que afin de y assembler les gens de la Salle, sera frappé par l'un des huissiers à la fenestre en la manière que on fait quant on appelle les plaidoieries des après-disnées, et au seurplus que le premier huissier de la court de céans, accompaigné de quatre ou six autres huissiers, ira signifier les défenses contenues oudit arrest ou ordonnance à la personne de messire Jehan Balue, vulgairment appellé le cardinal d'Angiers; et ce fait, à son de trompe et cry publique, fera lesdites défenses au bout de la rue de l'ostel où est logé ledit cardinal et par les quarrefours de ceste ville de Paris et, pour ce faire, lui a esté baillé la manière du cry qui a esté leu en la court en la manière qui s'ensuit : « On défend, de par le Roy « nostre seigneur et sa court de Parlement, à messire Jehan Balue, vulgair- « ment appellé cardinal d'Angiers, qu'il ne se die, porte ne nomme légat du « Siège apostolique en ce royaume, ne use de puissance ne d'enseignes de « légat, ne face ne excerce quelque fait, acte ou autre chose qui appartienne « à l'office de légat, ne use de quelque faculté apostolique, générale ou par- « ticulière, sur peine d'estre réputé rebelle et désobéissant au Roy et à sa « dicte court et autres telles peines que de raison. Et semblablement, on fait « défense de par ledit seigneur et sa dite court à tous les subjectz du Roy « nostre dit seigneur, tant en général que en particulier, qu'ilz ne tiennent

« ne nomment ledit cardinal légat ne lui obéissent comme légat, ne impètrent « ou prennent de lui aucunes provisions soit comme légat ou au moien de « quelque faculté particulière dudit Siège apostolique, soubz les peines que « dessus et soubz peines d'estre décheuz de l'effect de leurs impétracions et « amende arbitraire. Fait en Parlement, le xvij^e jour d'aoust l'an mil iiij^c « iiijxx et quatre[1]. »

La lutte était ouverte; le jour même où l'arrêt du Parlement avait été crié à son de trompe dans les carrefours de Paris, le Conseil du roi maintint que le cardinal continuerait à faire porter la croix devant lui et à donner la bénédiction au peuple; mais, par une résolution qui semblait confirmer la légitimité des réclamations du Parlement, il arrêta que les lettres de légation de Balue seraient soumises à une commission composée en partie de gens du Parlement. Le chancelier, l'évêque de Lombez, M. de Torcy et Pierre d'Oriolle, président des Comptes, durent communiquer le lendemain à la Cour tout ce qui avait été dit là-dessus pendant la séance du Conseil[2]. La réponse à cette communication fut le maintien pur et simple de l'arrêt rendu la veille; on y joignit même à l'adresse du roi un avertissement peu déguisé de n'avoir plus à entretenir de rapports avec le cardinal :

Mercredi dix-huitiesme jour d'aoust, en la grant chambre où estoient Messeigneurs après disner :

Monseigneur le Chancelier.		M. P. Neufbourg.
M. J. de la Vaquerie, premier	présidents	M. Mar. Bellefaye.
M. Ma. de Nanterre,		M. J. Fresnoy.
M. J. d'Armes,		M. P. Turquan.
M. Thi. Baillet,		M. J. Bourgoing.
Mons. de Saint-Denis.		M. J. Bouchier.
Mons. de Torcy.		M. J. Brinon.
M. P. d'Oriolle.		M. S. Radin.
M. J. Brunat.		M. N. Brachet.
M. J. Avril.		M. G. Hennequin.
M. J. Feugeraiz.		M. N. Corbin.
M. Mar. Pichon.		M. R. Briçonnet.
M. J. Fournier.		M. N. Hacqueville.
M. Gé. Séguier.		M. J. Symon.
M. J. Bochart.		M. J. Besançon.
M. Ra. Chambellan.		M. G. Allegrin.
M. He. L'Enfant.		M. R. Gueteville.
M. Chr. Guillart.		M. A. Le Viste.
M. J. Courcelles.		M. P. d'Origny.
M. G. Monboissier.		M. P. Symon.
M. J. Avin.		M. Aub. Ray.

1. Arch. nat., X^1a 1491, fol. 189 r°-v^o.
2. Bernier, *Journal du Conseil*, séances du 17 et du 18 août 1484, p. 58 à 61.

M. G. Aymeret.
M. J. Le Viste.
M. X. Cerisay.
M. S. Hennequin.
M. J. Angenost.
M. J. Baudry.
M. R. Lotin.
M. Clau. Chauvreux.
M. P. de Cerisay.
M. G. Erlaut.
M. G. de Besançon.
M. Chr. du Bech.
M. P. du Refuge.
M. J. Picart.
M. Mi. Boulengier.
M. J. Chambon.

Sur ce que Monseigneur le Chancellier, l'évesque de Lombez, abbé de Saint-Denis, le sire de Torcy, messire Pierre d'Oriolle, président des Comptes, sont venuz en la court, et que a esté dit par Monseigneur le Chancellier que, après que l'ordonnance de la court donnée contre messire Jehan Balue, cardinal d'Angiers, avoit esté publiée, icelui cardinal avoit fait supplier au Roy que il lui pleust, pour l'onneur de notre Saint Père, que icelui cardinal peust partir de l'ostel où estoit logé le duc de Bourbon, ouquel hostel estoit icelui cardinal pour aller prendre congé du Roy notre dit seigneur et que en allant jusques à l'ostel dudit seigneur qui estoit devant ledit hostel dudit duc, ledit Balue, cardinal, peust faire porter la croix par devant lui et de là jusques à la maison d'icelui cardinal; et aussi, attendu que il estoit délibéré partir lundi de ceste ville, que, à son partement, il peust semblablement faire porter devant lui jusques hors ceste dite ville ladite croix et qu'il lui feust permis de user de aucunes petites facultez qu'il avoit, comme de bailler confessionalz et autres choses qui ne derrogoient à l'auctorité du Roy ne de la court, et en aultres villes que en ceste ville de Paris, afin qu'il eust quelque honneste yssue; dist monseigneur le Chancellier que le Roy vouloit avoir l'advis de la court sur ce.

La matière mise en délibéracion après que monseigneur le Chancelier, lesdits évesque de Lombez, sire de Torcy et président des Comptes s'en sont départiz, a esté conclud et délibéré par la court en la manière qui s'ensuit : Sur ce que monseigneur le Chancellier, l'évesque de Lombez, le sire de Torcy et premier président des Comptes ont remonstré à la court touchant les requestes que messire Jehan Balue, vulgairment dit cardinal d'Angiers, a faictes au Roy, notre seigneur, lesquelles ilz ont bien a plain déclairées, délibéré a esté que l'arrest et ordonnance de ladite court prononcé le jour de hier et publié par ordonnance d'icelle court, demourra en son entier et sortira son plain effect; et oultre, pour certaines causes à ce mouvans ladite court, a semblé que on doit advertir le Roy, notre dit seigneur, de non parler audit cardinal ne le permettre approcher de sa personne. Fait en Parlement, le xviij^e aoust[1].

Devant cette opposition, le légat crut prudent de quitter Paris. Le duc de Bourbon le fit sortir de son hôtel par une porte de derrière qui donnait sur la Seine, et, pour mieux veiller à sa sûreté, il le conduisit lui-même en barque jusqu'à deux milles de Paris[2]. Balue s'arrêta à Saint-Cloud où une très curieuse lettre de Robert Gaguin,

1. Arch. nat., X^1a 1491, fol. 191 r°-v°.
2. Lettre d'Ugolini, en date du 19 août 1484, citée par Buser, p. 241.

publiée par M. Pélicier[1], nous le montre un peu plus tard recevant les visites du duc de Bourbon et présidant des réunions de courtisans.

Madame de Beaujeu avait-elle dès lors compris quels services pourrait lui rendre cet homme remuant, peu scrupuleux, mêlé à toutes les intrigues de ses ennemis? Nous inclinerions à le croire, car, dès le moment où Balue dut fuir de Paris, la bienveillance royale s'accentua de plus en plus en sa faveur. A la nouvelle de la mort du pape, le cardinal d'Angers annonçait le 23 août au Conseil que cet événement lui faisait un devoir de retourner à Rome, mais que, sa venue en France lui ayant causé de grandes dépenses qu'il n'avait pu compenser par aucun profit, puisqu'il s'était engagé à ne pas user de ses facultés de légat, il demandait au roi soit la permission d'aller chercher de l'argent dans ses bénéfices, soit le don d'une somme suffisante pour les frais de son voyage. Le Conseil lui accorda 1,000 écus d'or en lui recommandant de prendre congé du roi le jour même et de se mettre en route sous deux ou trois jours[2]. Balue prit bien congé du roi dès le lendemain[3], mais revenir légat, fût-ce légat agréé par le roi qui avait d'abord refusé de le recevoir, ce n'était pas assez; il resta, et bien lui en prit comme on va le voir. Au milieu de septembre, il était encore à Saint-Cloud, et ceux-mêmes qui n'étaient pas initiés aux secrets des gouvernants redoutaient de le voir entrer dans les bonnes grâces des Beaujeu[4]. Ces craintes devaient se réaliser lorsque le duc d'Orléans et le duc de Bretagne crurent le moment venu d'entrer en action et d'enlever Charles VIII à la tutelle de sa sœur; leur courroux fut grand en apprenant qu'ils ne devaient plus compter sur celui-là même avec qui ils avaient fait alliance par l'intermédiaire de Balue et que Louis d'Orléans considérait depuis longtemps comme son complice, sur le duc de Bourbon[5]. Mais le vieux connétable n'avait pas été seul à se rapprocher de Madame; le cardinal le suivit, si même il ne lui donna pas l'exemple. Les immenses faveurs dont nous voyons Balue désormais comblé nous porteraient à le supposer, car elles ne s'expliquent que si elles ont été le prix d'un grand service. C'est à Montargis, où Madame de Beaujeu avait dû mettre son frère à l'abri, que nous le retrouvons le 2 octobre; en une seule séance le

---

1. Pélicier, p. 245.
2. Bernier, *Journal du Conseil*, p. 75.
3. Bernier, *Ibid.*, p. 77.
4. Voyez la lettre de Robert Gaguin, déjà citée : « ... Timent plerique car« dinalis mores, et ne in gratiam veniat eorum qui regis tutelam gerunt. »
5. Fragment de l'interrogatoire de Pierre Landais, cité par M. Pélicier, p. 87, n. 1. — Voyez les lettres du duc d'Orléans, citées par l'éditeur de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 344, col. 2.

Conseil du roi pourvoit à la restitution des biens de Balue confisqués sous Louis XI, évoque au Grand-Conseil le procès pendant contre Auger de Brie au sujet de l'évêché d'Angers[1], met le cardinal à la tête de l'ambassade chargée d'aller porter au nouveau pape l'obédience filiale, ambassade déjà nommée du vivant de Sixte IV et dont les instructions avaient été rédigées dès le 21 juillet 1484[2]; enfin, malgré l'intérêt qu'avaient les Beaujeu à ménager le Parlement qui se montra toujours fidèle à leur cause, on accorda l'entrée au Conseil à celui que les magistrats parisiens avaient si ardemment combattu, et cela « pour réparation lui estre faicte de son honneur et à ce qu'il lui fut « derrenièrement fait à Paris[3]. » Balue, devenu agent de Charles VIII, se souvint pourtant qu'il avait jadis reçu du pape la mission d'aller en Flandre et en Allemagne; mais cette mission eût été difficilement conciliable avec ses nouveaux devoirs, et il suffit d'un simple avis du Conseil pour l'y faire renoncer[4]. C'était, on l'avouera, une étrange manière d'entendre ses obligations de légat; elle était cependant conforme aux façons d'agir du cardinal depuis son entrée en France.

Un semblable dévouement méritait une récompense encore plus haute; au titre temporaire d'ambassadeur vint s'ajouter le titre perpétuel de « procureur, directeur et entremetteur des affaires du Roy en « court de Romme. » A ce titre était jointe, outre deux mille livres de frais de voyage, une pension de trois mille livres qui devait durer jusqu'à ce que le titulaire fût pourvu de bénéfices français produisant un revenu équivalent[5]. Le 5 février 1485, Balue, tout chargé d'honneurs par le souverain de son pays, rentrait presque triomphalement à Rome où de nouvelles distinctions l'attendaient[6].

La passion dominante du cardinal d'Angers, c'était d'être mêlé aux grandes affaires politiques; bien qu'il prît fort au sérieux les fonctions dont l'avait chargé le roi de France, bien que toute velléité d'inter-

---

1. Voyez aussi la séance du Conseil du 4 novembre 1484. Bernier, p. 149.
2. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, I, 365.
3. Séance du Conseil du 2 octobre 1484. Bernier, p. 115.
4. « Item. A semblé que, si ledit cardinal veult faire le voyage qu'il dit que « notre dit Saint Père lui a mandé faire tant en Flandres pour la paciffica- « cion du duc Maximilien et des Flamens, touchant la manburnye et gouver- « nement que ledit duc maintient à lui appartenir de la personne de Mon- « seigneur le duc Philippe, son filz, que en Alemaigne pour l'ellection du « Saint-Empire, que faire le peult; mais qu'il ne doit point contraindre les « Flamens à tenir ledit appoinctement par censures ne fulminacions. Tou- « teffois ledit voyage semble fort long, actendu qu'il doit porter ladite obéis- « sance filialle. » Bernier, *ibid.*
5. Séances du Conseil du 10 et du 22 octobre 1484. Bernier, pp. 127 et 139.
6. *Diarium Burchardi*, éd. Thuasne, I, 138.

vention française en Italie fût désormais ardemment soutenue par lui, le désir de se donner de l'importance l'amenait en même temps à se vanter de je ne sais quelle influence sur Maximilien et à ménager les partis souvent les plus opposés[1]. Pour cet homme que nous avons vu, lors de sa légation en France, servir successivement les intérêts du pape, puis ceux des princes ligués contre Madame, enfin ceux des Beaujeu, il semble que l'objet d'une négociation importât assez peu; le principal, c'était d'y avoir part. Ce genre de vanité l'emportait même sur les rancunes personnelles de Balue. On ne se douterait guère, en lisant la lettre suivante, qu'elle a été écrite au Parlement qui, par ses sévères mesures, avait forcé le signataire à s'enfuir de Paris trois ans auparavant.

Mes Seigneurs, je me recommande à vous tant espécialement comme je puis, et veulez savoir que j'ay esté adverti comment vous avez ordonné que je deusse faire révoquer certains briefz que notre Saint Père a piéçà escrips au chapitre et au clergé et peuple de la cité et diocèse d'Authun, pource qu'on disoit que lesdits briefz contenoient quelque chose contre les ordonnances roiaulx, etc. Messeigneurs, je n'ay pas mémoire à présent que contenoient lesdits briefs, car l'on ne m'en a point envoié le double; touteffoiz, selon mon advis, ilz ne contenoient que bonnes exortacions en ma faveur, et narrativement disoit le pape que la Sanctité de bonne mémoire pape Sixte avoit excommunié missire (*sic*) Anthoine de Chalons du temps de feu monseigneur le cardinal de Mascon. Et quant à ma part je ne procédé jamais ne ne plaidoie ailleurs contre ledit de Challons que à Paris et davant les vicaires de Monseigneur le cardinal de Lion. Néantmoins pour obéir à la court et satisfaire à l'ordonnance d'icelle j'ay impétré de notre Saint Père et la révocacion desdits briefs et absolucion dudit missire (*sic*) Anthoine selon que j'ay esté adverty que c'estoit votre ordonnance et vous envoie présentement ledit brief de notre Saint Père déclaratif de ladite révocacion et absolucion.

J'ay esté de la court et de mon povoir l'aye tousjours honorée, révérée et servye comment sceivent ceulx qui y estoient de mon temps et entre aultres maistre Guillaume Cerizay. Et depuis que je suis par deça, j'ay tousjours porté et soubstenu les ordonnances de la court et fait touz les plaisirs qu'il m'a esté possible aux particuliers d'icelle et feray tousjours de très bon cuer.

Je vous supplie, messeigneurs, tousjours me tenir pour votre bon frère et amy et pour bon serviteur et subgect du Roy et vous plaise avoir moy et mes affaires en bonne justice pour recommandez, et me commander ce qu'il vous plaira pour l'acomplir de tout mon povoir au plaisir de Notre Seigneur qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Romme, le XXIIe jour de novembre.

Le tout vostre frère et serviteur,
JEHAN, cardinal d'Angiers[2].

---

1. Buser, pp. 270 et 276.
2. Signature autographe.

Au dos : A mes très honnourés seigneurs messeigneurs tenans la court de Parlement. A Paris.

Recepta ix. Januarii M° CCCC° oct°. vij°[1].

Cette lettre est de nature à jeter quelque lumière sur les démêlés restés assez obscurs auxquels donna lieu la succession de l'évêque d'Autun, Jean Rolin[2]. N'est-il pas d'ailleurs piquant de voir l'ancien destructeur de la Pragmatique obtenir lui-même du pape la révocation des brefs favorables à sa cause? C'était, il est vrai, le meilleur moyen de se concilier la bienveillance du Parlement; quant à celle du roi et de sa sœur, elle lui était entièrement acquise. Les lettres qu'ils écrivirent au Parlement deux ans plus tard pour lui recommander de nouveau l'affaire du cardinal, qui n'était pas encore jugée, ne laissent point de doute à cet égard. Madame de Beaujeu, en rappelant la lettre du roi, lettre dans laquelle Charles VIII parlait « des « bons et agréables services que ledit cardinal nous fait chacun jour, » intercède, elle aussi, en faveur de Balue « pour ce que, dit-elle, je luy « vouldroye bien faire plaisir[3]. » Nous voilà bien loin du temps où le légat de Sixte IV se voyait refuser l'entrée de sa patrie.

Il n'est pas douteux que par sa turbulente activité, par ses encouragements et ses excitations trop bien accueillis, le cardinal eût été l'un des plus utiles auxiliaires d'Étienne de Vesc, lorsque celui-ci s'efforça de faire briller aux yeux du jeune roi ces « fumées et gloires « d'Italie » dont parle Commynes[4]. Quand la pacification du royaume de France eut fait passer la conquête de Naples de l'ordre des chimères dans celui des entreprises possibles, Balue aurait assurément joué un rôle principal dans les négociations et les intrigues qui la rendirent réalisable; mais la mort vint le surprendre à Ancône en novembre 1491. Comme si le destin ne l'eût fait disparaître que pour mettre sans partage le sort de l'entreprise aux mains d'un politique plus puissant, Charles VIII signait quelques jours après, le 1er décembre, les lettres de créance des ambassadeurs chargés de renouveler avec

---

1. Arch. nat., X1a 9319, fol. 23.

2. Voyez *Gallia Christiana*, IV, 420-421.

3. Lettres de Charles VIII du 28 juillet et du 6 décembre 1489. (Arch. nat., X1a 9319, fol. 195, et 9320, fol. 31.) — Lettre de Madame de Beaujeu, du 7 décembre 1489 (X1a 9320, fol. 32). — La dame de Beaujeu ne parvenait pas à réhabiliter Balue, même dans l'esprit de ceux qui cherchaient à lui plaire. Voyez la mordante épigramme contenue dans la strophe LXII de l'*Ainsnée fille de Fortune*, poème fait à la louange d'Anne, au commencement de 1489 et publié par Lancelot (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, VIII, 591).

4. Voy. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1879, p. 320-321. Notice sur Étienne de Vesc, par M. A. de Boislisle.

Galéaz Marie Sforza l'ancienne ligue qui avait existé entre Louis XI et François Sforza[1], ligue qui devait être la consécration du récent rapprochement entre la France et Milan et livrer le roi à la dangereuse influence de Ludovic le More.

H.-François Delaborde.

LE JEU DE PAUME DES MESTAYERS

ET L'ILLUSTRE THÉATRE.

J'ai dit, dans mon étude sur le *Jeu de Paume des Mestayers* (Paris, Lemerre, 1883, in-8°), que ce premier théâtre de Molière subsistait encore dans sa forme intégrale en 1818 et n'avait été démoli que postérieurement à cette dernière date.

Des renseignements complémentaires d'un vif intérêt viennent de me parvenir.

Le propriétaire du jeu de paume était, depuis le 10 juillet 1813 (acte chez Oudinot, notaire à Paris), M. Charles Le Cœur, entrepreneur de menuiserie, qui est aujourd'hui représenté : 1° par M. Charles Le Cœur, fondateur et conservateur du Musée de Pau ; 2° par son petit-fils (fils de son fils aîné), M. Charles Le Cœur, architecte du gouvernement.

Le vénérable conservateur du Musée de Pau a bien voulu rappeler pour moi ses souvenirs. En voici le résumé :

Ce fut seulement en 1830 que la moitié du jeu de paume du côté de la rue de Seine fut démolie. M. Charles Le Cœur, encore élève de l'École des Beaux-Arts, fut chargé par son père, comme premier essai de ses talents d'architecte, des travaux de démolition du jeu de paume et de la construction, sur une partie de son emplacement, de la maison qui porte le n° 13 sur la rue de Seine.

Particularité curieuse, les solives du premier plancher furent enlevées le 28 juillet 1830, pour servir à la construction des barricades, et ne rentrèrent pas toutes au chantier.

Quant à la deuxième partie du jeu de paume, côté de la rue Mazarine, elle était encore debout en 1843, lorsque, par suite du décès de M. Charles Le Cœur père, la propriété fut licitée, puis adjugée à la famille Boyveau.

Pendant les dernières années de son existence, l'Illustre Théâtre avait pu, grâce à sa grande hauteur et à l'établissement d'un plancher, emmagasiner, de ce même côté de la rue Mazarine, les décors du théâtre

---

1. Bibl. nat., ms. lat. 10133, fol. 473 r°.

du Vaudeville. « Ce fait curieux, » m'écrit M. Charles Le Cœur, « est « d'autant plus présent à ma mémoire que les billets du Vaudeville « stipulés dans le bail, et dont nous profitions parfois, me donnèrent le « goût du théâtre, et que mon frère et moi, avec quelques petits cama- « rades, nous nous amusions, deux siècles après Molière, à improviser « de petites pièces au milieu de décors que leur légèreté permettait à « nos mains d'enfants de disposer suivant les indications de notre « directeur, qui était mon frère aîné, Joseph Le Cœur. »

Les plans du jeu de paume, dans son intégrité première, existaient encore en 1830. Comment disparurent-ils? C'est ce que va nous apprendre un court aperçu biographique sur M. Charles Le Cœur.

Il y a cinquante-quatre ans de cela, la santé du jeune architecte donna de grandes inquiétudes; les médecins le déclarèrent poitrinaire, et l'envoyèrent à Nice, voyage alors bien lointain. Cette prescription de la Faculté fut considérée par tous, et par M. Charles Le Cœur lui-même, comme un arrêt de mort. Il partit après avoir fait ses adieux aux siens, et, renonçant à toute espérance, il brûla de ses propres mains, dans son jardin de la rue de Longchamps, les plans qu'il possédait, entre autres ceux des grands ateliers de la lithographie Lemercier qu'il avait construits au n° 55 de la rue de Seine (autre propriété de la famille Le Cœur). Dans cet autodafé périrent les plans du jeu de paume des Mestayers et de l'Illustre Théâtre.

Cependant, M. Le Cœur s'était senti revivre sous les tièdes brises de la Méditerranée; de Nice, il alla s'établir à Pau, s'y trouva bien, s'y fixa vers 1843, et, par reconnaissance envers sa ville d'adoption, il y fonda avec succès une société des Amis des Arts; cette société, à son tour, a créé un musée aujourd'hui reconnu par l'État, et dont M. Charles Le Cœur est depuis vingt ans conservateur *ad honores*.

M. Le Cœur, bientôt octogénaire, quoique condamné il y a plus d'un demi-siècle, aurait, plus que personne, le droit de répéter, en songeant à ses doctes juges, ce vers de comédie :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Auguste Vitu.

ÉTAT DES LIVRES ET MANUSCRITS DE JEAN RACINE

REMIS A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI EN 1756.

On sait qu'en 1756 Louis Racine remit à la Bibliothèque du Roi tous les papiers de son père qu'il avait pu réunir : lettres, mémoires historiques, extraits d'auteurs de l'antiquité et livres annotés. L'éditeur des *Œuvres de J. Racine*, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, a donné dans les tomes V, VI et VII de cette édition d'excellentes notices sur toutes

ces reliques de notre grand poète. Mais il ne semble pas que M. P. Mesnard ait connu l'état des livres et manuscrits de Racine remis par son fils à la Bibliothèque du Roi, dont nous donnons plus loin le texte. Cet état écrit tout entier de la main de Louis Racine est aujourd'hui relié en tête du premier volume du recueil des papiers de Racine, qui forment les manuscrits 12886-12891 du fonds français à la Bibliothèque nationale[1].

LIVRES NOTEZ PAR JEAN RACINE[2].

1. Vies grecques de Plutarque. Florence, 1517, in-fol.; exemplaire sur lequel Jean Racine étudioit à Port-Royal en 1655 et écrivoit ses notes.

2. Morales grecques de Plutarque. Basle, 1574, in-fol., dont il faisoit le même usage dans le même temps.

3. Morales grecques d'Aristote. Parisiis, apud Morellum, 1560, in-4°, avec pareilles notes.

4. Platon, grec. Basle, in-fol., avec pareilles notes[3].

5. Quelques traités grecs de Platon, petit in-fol., avec quelques notes à la marge.

6. Iliade grecque. Parisiis, apud Turnebum, 1554, avec plusieurs notes à la marge.

7. Euripide grec. Alde, in-8°, 2 vol., noté sur deux tragédies.

8. Sophocle, même édition, noté sur 3 tragédies.

9. Sophocle. Typis Regiis, apud Turnebum, in-4°, noté sur 2 tragédies[4].

10. Veterum comicorum sententiæ, gr.-lat. Parisiis, apud Morellum, plusieurs notes à la marge[5].

---

1. Une autre *Notice des manuscrits du grand Racine* a été reliée dans le même volume à la suite de cet état; c'est une note de classement du commencement de ce siècle, dont une copie se trouve aussi à la fin du manuscrit 160 des Nouv. acq. fr. Sur cette collection des papiers de Racine, on peut consulter le *Dictionnaire des autographes volés* de MM. Lalanne et Bordier, p. 218-235.

2. On lit en marge de cet état : « Ces manuscripts ou imprimés avec des notes ont été remis à la Bibliothèque du Roy par M. Racine, fils du grand Racine, le 15 mars 1756. Sallier. »

3. Édition de 1534; aujourd'hui au Département des manuscrits, Supplément grec, n° 23.

4. C'est l'édition de Sophocle de 1553; les deux tragédies sont l'Ajax et l'Electre. On peut voir ce volume exposé dans la galerie Mazarine, vitrine IV, n° 374.

5. La seconde liste, en tête du ms. fr. 12886, de même que celle du ms. 160 des Nouv. acq. fr., porte sous le n° 11, entre les n°s 10 et 11 de la note de Louis Racine, l'article suivant :

« 11. Victorii commentarius in poeticam Aristotelis; quelques endroits traduits par lui à la marge. »

11. Traité sur l'orthographe françoise, imprimé par l'Académie, noté à la page 7.

MANUSCRITS.

1. Extraits écrits par Jean Racine des auteurs latins qu'il lisoit à Port-Royal, en 1656, âgé de 14 à 15 ans[1].

2. Pareils extraits grecs de saint Basile[2].

3. Quelques ouvrages faits par lui dans le même temps; on y trouve la traduction de la vie de Diogène, par Diogène Laërce[3].

4. Traduction d'une partie du Banquet de Platon et de quelques morceaux de la République.

5. Remarques du même sur Virgile[4].

6. Remarques du même sur l'Odyssée[5].

7. Remarques du même sur quelques phrases de Vaugelas dans son Quinte-Curce[6].

8. Traité sur les traductions, composé et écrit par M. Le Maistre.

9. Projet du premier acte de l'Iphigénie en Tauride (la scène retranchée de Britannicus), et un discours à l'Académie; le tout écrit de la main de J. Racine[7].

10. Extrait écrit par lui du traité de Lucien *sur la manière d'écrire l'histoire*[8].

11. Extrait écrit par lui du livre de M. Huet : *Quæstiones Alnetanæ*[9].

12. Quelques remarques écrites par lui dans le temps apparemment qu'il composoit son Athalie; on y trouve que, si l'équivoque du grand prestre est attaquée, on la justifiera par le passage de l'évangile : *Solvite templum hoc, etc.*[10].

13. Fragments historiques, qu'il recueilloit par rapport à l'histoire du Roi, et dont plusieurs ont été imprimés avec les mémoires de sa vie[11].

---

1. Bibliothèque nationale, ms. français 12888, extraits de Tacite et Quintilien.

2. Ms. français 12889.

3. Ms. français 12887, fol. 2-19.

4. Ms. français 12890, remarques sur Virgile, Horace, Pline, Cicéron, Pindare.

5. Ms. français 12891.

6. Ms. français 12887, fol. 84-87.

7. *Ibid.*, fol. 95-100.

8. *Ibid.*, fol. 21-29.

9. *Ibid.*, fol. 79-82.

10. *Ibid.*, fol. 89-92.

11. *Ibid.*, fol. 157-234.

14. Ses deux testaments écrits et signés par lui, l'un le 29 octobre 1685, l'autre du 10 octobre 1698[1].

15. Mémoires écrits par lui sur les affaires temporelles de Port-Royal; on y trouve l'épitaphe de Mlle de Vertus et la préface qu'il destinoit à ses deux lettres contre Port-Royal, mais qu'il n'a jamais fait imprimer[2].

16. Ce qui s'est trouvé après sa mort de la deuxième partie de l'histoire de Port-Royal; le tout écrit de sa main, excepté les petits feuillets 1, 2, 3 et 4 écrits de la main de Boileau[3].

17. Billet écrit à lui par M. Lemaître et 5 lettres de M. Arnaud[4].

18. Les lettres originales de Racine : celles de sa jeunesse, celles écrites à Boileau, avec les réponses, celles écrites à son fils aîné, une copie écrite et signée de lui de la lettre qu'il écrivit à Mme de Maintenon et qui n'est rapportée qu'en partie à la fin des mémoires de sa vie[5].

UNE MANUFACTURE DE BAS DE SOIE A PARIS EN 1664[6].

Communication de M. Germain Bapst.

I.

Edit portant que la manufacture des bas de soye, façon d'Angleterre, establie en France par le sieur Hindret, sera réduitte en maîtrise en prenant par ses apprentifs en icelle des lettres émannées de luy. (Juillet 1664.)

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

Les roys nos prédécesseurs ayant tousjours considéré l'establissement des manufactures dans ce royaume comme l'unique moyen d'y maintenir le commerce et le rendre plus abondant qu'aucuns de ceux de l'Europe, tant à cause de la sccituation (*sic*) auantageuse où il se trouve par les mers qui l'environnent de touttes parts et par le nombre des fleuves qui l'arrosent, que par l'industrie particulière de ses habi-

---

1. Ms. français 12886, fol. 269-271.
2. Ms. français 12887, fol. 104-123.
3. *Ibid.*, fol. 125-155; il y a six pages (fol. 138-140) de la main de Boileau.
4. Ms. français 12886, fol. 273-280.
5. *Ibid.*, fol. 1-267.
6. Les deux pièces publiées ci-dessous sont conservées aux Archives nationales sous la cote O1* 278.

tans en sorte que pour les y convier, d'autant plus ils leurs auroient concédés des privilèges authentiques pour en faciliter l'establissement, et décoré les Inventeurs et les Instituteurs d'icelles du tiltre et qualité de noble, mesme leurs ont donné des pensions et des deniers considérables pour les obliger plus estroitement à maintenir leurs établissements, aussi Henry Le Grand de glorieuse mémoire voulut bien faire un semblable traitement aux s^rs Comans et Laplanche qui establirent sous son règne la manufacture des tapisseries de Flandre, non seulement en leurs accordant les privilèges cy-devant déclarés, mais encore les augmenta de plusieurs autres, dont nous connoissons aujourd'huy les avantages qui en sont provenus ainsy que de ceux que nous avons accordé et que nous accordons tous les jours à nos sujets pour les mesmes fins : ce qui nous auroit meu en l'année mil six cent cinquante-six, au mois de janvier, de donner nos lettres pattentes au sieur Jean Hindret, bourgeois de nostre bonne ville de Paris, portant permission d'y establir, et dans les autres villes et lieux de nostre Royaume, des manufactures de touttes sortes de camisolles, calsons, bas canons, et gans de soye, fil laine et cotton, ainsy qu'ils se fabriquent en celuy d'Angleterre ; lesquelles lettres furent registrées en nostre cour de Parlement après avoir pris l'advis de nostre Lieutenant civil, preuôt des marchands, requisition de nostre procureur au Chastelet de Paris et l'approbation des eschevins et de douze notables bourgeois de notred. ville, cependant ledit Hindret a fait l'establissement de laditte manufacture en nostre chasteau de Madrid, avec un progrès si heureux qu'il y a lieu d'espérer que la pluspart des marchandises de cette nature qui venoient d'Angleterre dyminuront beaucoup de leur prix ordinaire de sorte que s'il pouvoit continuer avec le mesme succès, nos sujets pouroient se passer dans peu de temps d'en faire venir davantage de ce pays là, et ne seroient plus nécessités d'y transporter l'or et l'argent de ce royaume, outre que ces choses subsistant ils pouroient obliger les estrangers de s'en fournir en France, pour la commodité qu'ont nosdits sujets de faire venir leurs soyes du Leuant avec bien plus de facilités et à meilleur compte que les habitans des pays du Nord, qui ne sçauroient se dispenser de passer plusieurs mers et de courir une infinitées de risques, dont les nostres sont à couverts par le peu de trajet qu'ils ont à faire de la Méditerannée, mais voyant ledit Hindret que la pluspart des apprentifs qu'il a formés à cette manufacture luy sont tous les jours desbauchés par aucuns particuliers qui s'immiscent à cachette de contrefaire lesdits ouvrages au préjudice de son privilège ; mesme dans la pensée qu'ont ces apprentifs de ce qu'après auoir travaillés un long temps chez luy, ils ne voyent pas de resource pour pouvoir continuer ailleurs les mesmes ouvrages en qualité de compagnon ny prétendre à aucunne maîtrise ny en aiant encore point d'establie ; qu'ainsy ce désordre ayant lieu il se veroit sans doute forcé

d'abandonner un establissement si louable, à moins qu'il ne nous plust luy pourvoir de quelques moyens proportionnés à l'utilité qu'en reçoit cet estat et d'y estre maintenu en luy faisant un traitement aussy fauorable qu'à ceux de nos sujets qui ont fait de pareils establissements. A ces causes après nous estre fait représenter en nostre conseil nos lettres pattentes du mois de janvier mil six cens cinquante-six, arrest de vérification d'icelles en nostre cour de Parlement de Paris, portant permission audit Hindret de faire l'establissement de ladite manufacture de camisolles, bas, canons et autres ouvrages en l'étendue de notre royaume cy attachées sous le contre scel de nostre chancellerie. Sçavoir faisons que sur la délibération prise en nostre conseil où estoient la reine nostre très honorée dame et mère ; nostre très cher et très amé frère unique, le duc d'Orléans, nostre très cher et très amé cousin le prince de Condé, plusieurs princes grands et notables personnages de nostredit conseil de l'advis d'iceluy et de nostre certaine science, pleine puissance et authorité royalle. Avons en confirmant nosdites lettres et en considération dudit establissement permis et permettons audit Hindret, ses hoirs successeurs et ayant cause de faire et tenir dorénavant ladite manufacture de touttes sortes de camisolles, calçons, bas, canons, et chaussons, gans et autres ouvrages de soye, fil, laine et cotton de toutes sortes de fillage pour employer sur le mestier ainsi qu'ils se fabriquent en Angleterre.

Et pour donner moyen audit Hindret de soutenir cet establissement, d'en estendre la manufacture par tout nostre royaume et d'obliger d'autant plus ses apprentifs à s'y attacher avec application, nous avons audit Hindret et ses ayant cause concédé, donné et octroyé, concédons, donnons et octroyons par ces présentes la faculté de donner des lettres de maîtrise en ladite manufacture émanées de luy seul, comme instituteur d'icelle à tous ceux desdits apprentifs qu'ils auront travaillé chez luy l'espace de cinq années au moins entières et consécutives, et qu'ils voudront aspirer à ladite manufacture en payant par eux audit Hindret la somme de quatre cens livres dont luy avons fait et faisons don pour luy tenir lieu de partie du remboursement des grands frais qui luy a convenu faire depuis plusieurs années pour parvenir à cet establissement pour jouir par lesdits apprentifs en vertu des lettres dudit Hindret faisant mention de leur bonne vie, mœurs et capacité et du temps qu'ils auront demeurés chez luy et après avoir presté le serment en tel cas requis et accoustumé pardevant nostre procureur au Chastelet de Paris, et autres nos procureurs et juges royaux des autres villes, jouir par eux dudit droit de maîtrise, franchise, et privilège, vendre et débiter leurs ouvrages tant en gros qu'en destail, pleinement, paisiblement et perpétuellement dans toutes villes et places de commerce qu'ils aviseront bon estre et tout ainsi qu'en usent et jouissent les autres corps de marchands et mestiers des lieux, où ils s'establiront

sans que pour ce ils soyent tenus prendre de nous aucunnes lettres de matricules, ny de nous payer aucuns deniers ni finances dont en tant que besoin nous les avons dispensés et deschargés.

Et comme l'un des principaux moyens de rendre cette manufacture considérable consiste au nombre de personnes qui y peuvent travailler, nous permettons aud. Hindret de prendre tel quantité d'enfans qu'il jugera nécessaire, lesquelles néantmoins il fera obliger pardevant notaire à fin que lorsque le temps de leur apprentissage sera expiré il puisse leurs quittancé ledit brevet, pour pouvoir par eux en vertu d'iceluy aspirer à ladite maîtrise si bon leurs semblent, ou travailler chez ses maîtres du mestier en qualité de compagnon.

Et désirant faire connoître à tous nos sujets combien nous avons agréable ledit establissement, nous avons permis et permettons audit Hindret de recevoir tous les ans dix enfants des pauvres familles de nostredite ville de Paris, et dix autres qui seront tirés des hospitaux pour les instruire en ladite manufacture, pour chacun desquels vingt enfans nous voulons estre payés par le trésorier de nostre espargne sur les certifficats du surintendant des bastiments et manufactures de France et sur les quittances dudit Hindret mis au pied d'iceux la somme de cinquante livres par chacun an pour leur nouriture et apprentissage pendant six années, et seront lesdits enfans reçeus à dite maîtrise après ledit temps expiré en rapportant leur brevet d'apprentissage, quittancé dudit Hindret, et luy payant pour leurs lettres de maîtrises comme les fils de maîtres la somme de deux cens livres.

Et d'autant qu'ils se pouroit commettre de l'abus par le nombre des apprentifs que les maîtres pourveus par ledit Hindret fairoient nous voulons et entendons qu'ils n'en puissent tenir plus d'un ou deux à la fois à peine de cinq cens livres d'amende, mais seulement reprendre deux autres dans la dernière année que les premiers devront finir leur apprentissage, lesquels apprentifs pouront de même parvenir à la maîtrise en prenant les lettres dudit Hindret au mesme prix que les autres.

Ne pouront néantmoins les apprentifs aspirants à ladite maîtrise y estre receus qu'au préalable leur brevet d'entrée et de sortie de chès leurs maîtres n'ayent été visé par ledit Hindret à peine d'estre descheus de la maîtrise.

Pareillement poura ledit Hindret, outre ces compagnons ordinaires, en faire venir tel nombre qu'il avisera d'Angleterre et des autres pays estrangers pour travailler a ladite manufacture et pour instruire les autres apprentifs, lesquels compagnons après auoir demeurés chez luy l'espace de cinq années pouront sur le certificat dudit Hindret se pourvoir par devers nous pour l'obtention de nos lettres de naturalité,

lesquels compagnons estrangers seront aussy receus à la maîtrise au mesme condition que les naturels françois.

Voulons aussy que les fils de maîtres puissent être reçeus à ladite maîtrise après touttefois qu'ils auront travaillés deux ans dans la boutique de leur père et qu'ils auront payés audit Hindret pour lesdittes lettres la somme de deux cens livres seulement sans qu'ils soyent obligés non plus que les autres apprentifs à faire aucuns chefs-d'œuvre ny payer de bienvenue ny autre menue dépence pratiquée par les autres corps d'arts et mestiers.

Ne pouront non plus lesdits maîtres associer avec eux aucunnes autres personnes que les maîtres de leur art et mestier directement ou indirectement à peine de cinq cens liures d'amende; mais pouront bien élire des jurés de leur corps afin de faire garder les statuts de ladite manufacture et maîtrise observant tousjours de reconnoître ledit Hindret comme l'instituteur et directeur d'icelle.

Et pour empescher que qui que ce soit autres que ledits maîtres pourveus que ledit Hindret ne s'immisent indirectement dans ladite manufacture, deffendons à tous gouuerneurs, capitaines et concierges de nos maisons royalles, de celles de princes et grands seigneurs, collèges et autres lieux privilégiés, de leur donner aucun logement ny de les réfugier en façon quelconque pour les y faire travailler à peine de deux mille livres d'amende.

Et s'il arrivoit qu'aucuns des maîtres pourveus par ledit Hindret n'eussent le moyen de faire construire les mestiers servants à ladite manufacture à cause de la dépense notable qu'il convient faire pour cela; nous enjoignons audit Hindret de leur en vendre ou louer à prix raisonnable le nombre qui leur en faudra, deffendons à cette fin à touttes sortes de personnes et d'artisans d'en faire ny faire faire, d'en vendre ny d'en louer ny mesme d'en tenir chez eux à peine de confiscation d'iceux et quinze livres d'amende.

Deffendons à tous jurés et sindics des autres arts et mestiers mesme et aux gardes des corps des marchands de troubler ny empescher ledit Hindret dans la continuation dudit establissement et de faire aucunne visitte chez les maîtres par luy pourveus et establis tant en nos villes de Paris, Lyon, qu'autres villes et places de commerce de ce royaume où ils veront bon estre à peine par les contrevenants de trois mille livres d'amende et de tous dépens, domages et intérests.

Cassons et revoquons tous brevets de don et de permission que nous aurons pu donner pour la mesme manufacture ou que l'on auroit surpris de nous au préjudice du privilège que nous en avons donné audit Hindret par nos lettres pattentes du mois de janvier 1656.

Permettons en outre audit Hindret ses hoirs et successeurs qui maintiendront ladite manufacture de tenir les lieux qu'ils occupent à

présent dans notre château de Madrid où il a commencé d'en faire l'establissement sans qu'ils en puissent sortir que nous ne leur ayons au préalable donné un autre logement aussy commode et aussy spacieux que celui-là pour y continuer ladite manufacture.

Sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre cour de Parlement à Paris et à nostre aussi amé et féal conseiller en nos conseils le sr Seguier, prevost dudit lieu, ou son lieutenant civil et autres nos cours et juges qu'il appartiendra que ces présentes nos lettres y ayent chacun en droit soy à registrer de point en point selon leur forme et teneur et du contenu en icelle faire jouir et user ledit Hindret, ses enfans, ou hoirs ayant cause pleinement et paisiblement sans soufrir qui luy soit fait ou donné aucun trouble, ou empêchement au contraire, commendons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'entierre exécution des présentes tous commendements, saisies, constraintes et autres actes et exploits de justice requis et nécessaires sans qu'il soit besoin d'aucuns congés, permission, ny pareatis, non obstant clameur de Haro, Charte Normande, prise à partie, oppositions, appellations, et lettres à ce contraire ausquelles et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues, nous avons dérogez et dérogeons par cesdittes présentes aux coppies desquelles collationnées par l'un des nos amez et feaux conseillers et secrétaires voulons que foy soit adjoustée comme à l'original. Car tel est nostre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours nous avons à cesdites présentes fait mettre nostre scel, sauf en ce autre chose nostre droit et l'autruy en tout.

Donné à Fontainebleau, au mois de juillet, l'an de grâce mil six cens soixante quatre, et de nostre règne le vingt deux.

Signé : Louis, et à cotté, *Visa*, Séguier. Et plus [bas] : *par le Roy*, De Guenegaud. *Veu au Conseil*, Colbert.

II.

Lettres patentes de juillet 1656 permettant aux srs Jean Hindret et Léonard Blaise d'établir à Paris ou autre lieu du Royaume une manufacture pour y faire sur des mestiers toutes sortes de camisoles, callesons, bas, canons, chaussons et tous autres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et autres filages, avec privilège pour 15 années.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Nauarre, à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien amez, Jean Hindret et Léonard Blaise, nous ont fait dire et remontrer que pour l'utilité publique, et le bien de la France, ils auroient dessein d'establir, en nostre bonne ville, ou faubourg de Paris ou austres lieux de nostre royaume, une manufacture pour y faire sur des mestiers, toutes sortes

de camisoles, callesons, bas, canons, chausons et touts autres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et austres filages, propres à employer sur le mestier en la manière qu'ils se font aux pays estrangers, mais comme il leur convient faire beaucoup de dépence pour ledit establissement, ils craindroient que quelqu'austres, par envie, jalousie, ou autrement, pour les frustrer du profit qu'ils y prétendroient faire, sur le grand débit seulement, n'en voulussent aussi establir de semblables, ce qui tourneroit à une grande perte, et à la ruine entière desdits exposans, s'ils n'avoient sur ce nos lettres nécessaires, à ces causes désirant le bien et l'utilité de nos sujets, et pour gratiffier et favorablement traiter lesdits Hindret et Blaise, de nostre grâce spéciale plaine puissance et authorité royalle, nous leur avons permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons par ces présentes, signées de nostre main, de faire l'établissement de ladite manufacture, pour y faire sur lesd. mestiers toutes sortes de camisoles, callesons, bas canons, chausons et austres ouvrages de soye, fil, laine, cotton et austres filages, propres à employer sur lesdits mestiers, en telle place de nostre bonne ville de Paris ou austres lieux de nostre Royaume, qu'ils verront leur estre plus commodes, avec deffences a tous nos subjects, de quelque estat, qualité ou conditions qu'ils soient, d'entreprendre de faire faire ou monter aucun mestier semblable, ny faire faire sur iceux aucuns desdits ouvrages sur nommez en toute l'étendue de nostredit Royaume, sy ce n'est du consentement desdits Hindret et Blaise ou de ceux qui auroient droit ou pouvoir d'eux, à peine de trente mille livres d'amande aplicable un tiers à nous, un tiers à l'hostel Dieu de Paris, et l'autre tiers ausdits exposans, confiscation desdits mestiers et de tous les ouvrages qui y seroient faits et de tous dépens, dommages et intérêts, sans néanmoins que ledit privilège par nous ainsy accordé et octroyé ausdits Hindret et Blaise puisse en aucune manière empescher la liberté aux marchands ou négotians dans nostredit Royaume, d'aller achepter, faire venir et vendre, desdites ouvrages faites en Angleterre, et aux pays estrangers sy bon leur semble, ny a nul subjets de faire desdits ouvrages au tricotage, comme ils ont acoutumé, mais seulement ils ne pouront faire ausdits mestiers comme il est cy-dessus exposé sans le pouvoir et consentement desdits Hindret et Blaise, ou austres ayant droit ou pouvoir d'eux, sy donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement de Paris qu'ils ayent à faire registrer ces présentes, et du contenu en icelles, faire jouir et user plainement et paisiblement lesdits Hindret et Blaise et ceux ayant droit ou pouvoir d'eux, sans souffrir qu'il leur soit fait, mis ou donné aucun trouble ou empeschement à ce contraire, s'il leur estoit fait, mis ou donné, ils ayent à le faire cesser incontinent et sans délay, commandons au premier nostre huissier ou sergent, sur ce requis faire tous exploits de saisies contraintes

et austres actes requis et nécessaires, pour l'exécution desdites présentes, sans demander autres permissions, et pour ce que de ces présentes, ils pouront avoir à faire en plusieurs endroits, voulons qu'aux copies colationnées par l'un de nos amez et feaux conseillers et secrétaires, foy soit adjoutée comme aux présentes en original et qu'elles soient imprimées, publiées et affichées sy besoin en est, car tel est notre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations quelconque, clameur de Haro, Charte Normande, et austres lettres à ce contraires et à fin que ce soit chose ferme et stables à toujours, nous auons fait mettre nostre scel à cesdites présentes données à Paris au mois de juillet, l'an de grâce mil six cent cinquante six et de notre règne le treizième, signé Louis, sur le reply : de par le Roy, plus bas Guénégaud, avec paraphe, et a costé est écrit : visa, Séguier, et plus bas, registrées, Ory, le Procureur général du Roy, pour estre exécuté et jouir par ledit Hindret impétrant tel effet du contenu en icelles pendant le temps de 15 années à Paris, en Parlement, le 13e may 1659. Signé : du Tillet, avec paraphe.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

19. Beltrami (Luca). — L'hôtel de ville di Parigi et l'architetto Domenico da Cortona. In-8°, 24 pages. Roma, tipografia Bodoniana, 1882.

Estr. dalla *Nuova Antologia*, fasc. XV, del 1 agosto 1882. Curieux renseignements sur ledit architecte. L'auteur est parfaitement au courant des plus récentes publications françaises. H. S.

20. Campardon (Émile). — L'Académie royale de musique au XVIIIe siècle ; documents inédits, découverts aux Archives nationales. 2 vol. in-8°, t. I, VII-415 p. ; t. II, 415 p. Paris, Berger-Levrault.

21. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance exposés au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, par E. Du Sommerard, de l'Institut. In-8°, XXXIV-702 pages. Paris, à l'hôtel de Cluny.

22. Cosnac (comte Gabriel-Jules de). — Les Richesses du Palais Mazarin. Correspondance inédite de M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre. État inédit des tableaux et des tapisseries de Charles Ier mis en vente au palais de Somerset en 1650. Inventaire inédit dressé après la mort du cardinal Mazarin en 1661. Grand in-8°, VI-436 pages et gravures. Paris, Renouard.

23. Doigneau (E.). — Nemours; temps géologiques, temps préhistoriques, temps historiques. In-8°, 252 pages. Paris, Garcet.

24. Durand (Alph.) et E. Grave. — La Chronique de Mantes, ou histoire de Mantes, depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution. In-8°, VII-597 pages et 9 planches. Mantes, imp. Gillot. 10 fr.

25. Flammermont (Jules). — Le Chancelier Maupeou et les Parlements. In-8°, XXVII-647 pages. Paris, Picard.

26. Inventaire général des richesses d'art de la France, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et avec le concours de l'administration des beaux-arts. Paris, monuments religieux, tome I. Paris, monuments civils, tome I. Province, monuments civils, tome I. Grand in-8°. Paris, Plon et Nourrit.

Monuments civils de Paris :

Histoire et description du Palais de l'Institut, par MM. Guiffrey et Louvrier de Lajolais. — Palais des Archives nationales, par M. J.-J. Guiffrey. — Nouvel Opéra, par M. Charles Nuitter. — Palais-Royal et Théâtre-Français, par M. Wilbrod Chabrol. — L'Arc de Triomphe de l'Étoile, par M. Henry Jouin. — Fontaines publiques de Paris, par M. L. Michaux. — L'Arc de Triomphe du Carrousel, par M. Henry Jouin. — Théâtre de la Gaîté, par M. L. Michaux. — Théâtre du Vaudeville, par M. L. Michaux. — Théâtre du Châtelet, par M. L. Michaux. — Théâtre Lyrique, par M. L. Michaux. — Bibliothèque Mazarine, par MM. Théodore Berrier et Henry Jouin. — Colonne de Juillet, par M. Henry Jouin. — Colonne de la Grande Armée, place Vendôme, par M. Henry Jouin.

Monuments religieux de Paris :

Saint-Jacques la Boucherie, par M. L. Michaux. — Campanile de Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. L. Michaux. — L'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Séverin, par M. Jules Goddé. — L'église de Saint-Augustin, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Sainte-Marie-Madeleine, par M. A. Gruyer. — L'église de Saint-Lambert de Vaugirard, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Thomas-d'Aquin, par M. Paul de Saint-Victor. — L'église de Saint-Sulpice, par M. L. Michaux. — L'église de Saint-Merry, par M. L. de Ronchaud. — L'église de Saint-Etienne-du-Mont, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-François-Xavier, par M. L. Michaux. — L'église de la Trinité, par M. L. Michaux. — L'église de Sainte-Marguerite, par M. Paul Mantz. — L'église de Notre-Dame, par M. Queyron. — L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Philippe-du-Roule, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Ambroise, par M. L. Michaux. — L'église Saint-Louis-d'Antin, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Laurent, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Honoré, par M. le comte L. Clément de Ris. — Temple de Panthémont (culte réformé), par M. le comte L. Clément de Ris. — Temple de l'Oratoire, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par M. Guiffrey. — L'église de Sainte-Clotilde, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par

M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Germain-des-Prés, par M. Paul de Saint-Victor. — L'église de Notre-Dame-de-Grâce de Passy, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, par M. Jules Goddé. — L'église de Saint-Bernard, par M. L. Michaux. — Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, par M. le comte L. Clément de Ris. — L'église de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, par MM. A. de Lajolais et Jules Guiffrey.

Monuments civils de province :

Bibliothèque de la ville de Versailles, par MM. Jules Guiffrey et Délerot.

27. Lacombe (Paul). — Essai d'une bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution (1789-1802). In-8°, 111 pages. Paris, Poussielgue.

Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris.*

L'élégant volume publié par M. Lacombe est un chapitre détaché d'une *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, et l'auteur a pris soin tout d'abord de prévenir qu' « on y rencontrera *seulement* l'indication des écrits imprimés entre 1789 et 1802; c'est un répertoire des documents contemporains des faits auxquels ceux-ci se rapportent. »

La *Bibliographie religieuse de Paris* est divisée en deux parties : 1° (nos 1-446). Succession chronologique des événements (1789-1802). — 2° (nos 447-994). Eglises, chapelles, monuments religieux et communautés. Dans la première partie se succèdent chronologiquement les différents écrits pour ou contre l'Eglise pendant la période des États généraux, au sujet de la vente des biens ecclésiastiques, de la constitution civile du clergé, de l'église constitutionnelle et des prêtres réfractaires, enfin ceux qui se rapportent au culte de la Raison, à la Théophilanthropie et au Concordat. La seconde partie suit l'ordre alphabétique des différents monuments et établissements religieux de Paris.

La méthode que M. Lacombe a suivie dans la rédaction de cette bibliographie mérite tous les éloges. L'auteur s'est astreint à voir par lui-même chacun des ouvrages qu'il mentionne et les rares articles qu'il n'a pu tenir en main sont expressément mentionnés comme tels; souvent aussi il a pris soin d'indiquer les cotes sous lesquelles ces ouvrages sont conservés dans les Bibliothèques Nationale, Carnavalet et Saint-Sulpice. Enfin M. Lacombe ne s'est pas contenté de donner une simple nomenclature de titres, il a joint à la plupart des articles de cette bibliographie de courtes et substantielles notices soit pour résoudre un petit problème bibliographique, soit pour donner du contenu d'un ouvrage une idée exacte que le titre ne permettait point de se faire. Une table alphabétique des noms propres et de matières a été ajoutée par l'auteur et facilite singulièrement les recherches. Il reste à souhaiter que M. Lacombe ne s'en tienne pas là et qu'il nous donne bientôt cette *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, qu'il nous fait espérer et pour laquelle il est si bien préparé.

H. O.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 mai 1884.

Présidence de M. Charles JOURDAIN, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Voilà dix ans que notre Société a été fondée, et, si quelque chose peut étonner, c'est assurément que sa fondation n'ait pas une date plus ancienne. Quelle ville, quelle province méritaient mieux que Paris et l'Ile-de-France qu'une compagnie savante se consacrât à étudier leur histoire, à décrire leurs monuments et à les préserver de la destruction dont ils seraient menacés par la main des hommes, souvent plus redoutable pour les vieilles ruines que la main du temps! Paris est le centre autour duquel sont venues se grouper, de siècle en siècle, attirées par un irrésistible courant, les provinces diverses d'origine et de caractère, dont l'union a formé la France; là se sont élevées les écoles, sur les bancs desquelles les enfants de toute la chrétienté sont accourus s'asseoir, et dont l'enseignement a contribué à la prééminence de notre langue et de notre génie dans le monde

entier; là ont vécu des hommes d'État illustres, de grands écrivains, de puissants orateurs, de vénérables prélats et de saintes femmes; là, des artistes dont le nom est oublié ont bâti des églises, des monastères, des palais qui font l'admiration de nos contemporains. Convient-il de se montrer indifférents à d'aussi grands souvenirs? N'est-ce pas au contraire un devoir patriotique de les recueillir pieusement, d'en pratiquer et d'en répandre le culte? Ce respect filial de l'œuvre de nos pères nous profite de toute manière à nous-mêmes. S'il est utile pour la science, il ne l'est pas moins pour la moralité du pays. Il élève l'esprit, le dispose à l'indulgence, dissipe les préjugés, modère les passions violentes. Dans une société telle surtout que l'ont faite nos révolutions, c'est un précieux élément de concorde et de paix.

« Vous êtes convaincus de ces vérités, Messieurs, et le sentiment que vous en avez vous a portés à vous réunir pour travailler à une œuvre qui sollicitait par tant de côtés votre généreuse activité. Quand vous jetez vos regards en arrière et que vous dressez le compte de vos travaux des dix dernières années, il me semble que vous ne pouvez que vous applaudir du résultat de vos efforts. Vous avez publié dix volumes de *Mémoires*, six volumes de *Documents*, huit grandes planches dont quatre contenant la reproduction d'un plan de Paris au XVIe siècle, enfin un *Bulletin* paraissant tous les deux mois et formant chaque année un volume in-8° de douze feuilles d'impression. Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Société ne s'est pas montrée infidèle à ses précédents, que chacun de nous regardait comme une promesse. Elle a fait paraître un nouveau volume de *Mémoires*, composé de travaux d'une sérieuse importance dont la voix autorisée de notre savant et dévoué secrétaire vous entretiendra tout à l'heure. Elle a continué l'impression du Bulletin dans lequel sont insérés les procès-verbaux des séances de son Conseil d'administration, avec une foule de pièces trop courtes pour entrer dans nos *Mémoires*, mais dont l'intérêt ne se mesure pas à l'étendue. Enfin, elle a préparé, elle a même presque achevé l'impression du second volume du *Journal des Guerres civiles de* 1648 *à* 1652, par Dubuisson-Aubenay, publication qu'elle doit à l'érudition et au zèle de M. Gustave Saige.

« Dans la notice qui sert d'introduction au premier volume, l'éditeur a pris soin de nous dire ce qu'était Dubuisson-Aubenay, à quel point il aimait les lettres, combien d'ouvrages, quelques-uns fruits de longs voyages dans divers pays, il avait composés, comment la plupart ont été brûlés dès le XVIIe siècle, comment d'autres ont péri en 1871 dans les incendies allumés par la commune de Paris; de telle sorte que du *Journal* de Dubuisson, le plus précieux pour nous de ses écrits, il ne reste plus aujourd'hui que de simples copies. Vous avez pu apprécier l'intérêt des renseignements que ce premier volume

nous donne sur les fêtes, les bals, les plaisirs et les intrigues de la Cour, sur les prix des denrées, sur les mouvements divers de l'opinion. Vous recevrez d'ici peu le second volume, et nous ne craignons pas de vous certifier qu'il ne vous intéressera pas moins que le premier, sans offrir toutefois autant de détails qu'on pourrait en désirer sur les séances du Parlement. Chez tous les chroniqueurs, la curiosité n'est pas la même. Chacun a la sienne, qui s'attache de préférence à certains objets et néglige les autres. Ce qui importe, c'est que les faits racontés, ou seulement indiqués, ne soient pas indignes de l'histoire et qu'ils aient été finement et fidèlement observés.

« Tandis que nous poursuivions avec les modestes ressources de notre budget la tâche que nous avons entreprise d'éclairer les parties ignorées, les monuments encore peu connus de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, les annales de notre grande cité et de la province dont elle fut le centre, étaient l'objet de travaux nombreux, d'une étendue et d'une valeur inégale, mais qui témoignent tous du singulier intérêt attaché à de pareilles études.

« Citons d'abord les deux somptueux volumes que nous devons à la munificence de l'administration municipale, savoir le tome IV de la *Topographie du vieux Paris*, et le tome Ier des *Délibérations du bureau de la Ville.*

« Je n'ai pas à vous dire quelle est l'importance de cette admirable *Topographie du vieux Paris*, commencée il y a bien des années par le Comité des travaux historiques au Ministère de l'instruction publique, continuée par la préfecture de la Seine, et dans laquelle M. Albert Lenoir, au début de l'entreprise, dans la suite Adolphe Berty, puis, après la mort de Berty, M. Legrand, M. Tisserand et M. Vacquer ont déployé les richesses d'une érudition aussi exacte que profonde. Le nouveau volume qui vient de paraître n'est pas inférieur aux précédents. Il continue la description du bourg Saint-Germain, commencée au tome III. Il fait connaître la partie du bourg qui s'étendait à l'ouest de la célèbre abbaye de ce nom, et qui, se trouvant placée en dehors de l'enceinte de la ville, en formait un faubourg. Il est accompagné de cartes, de plans et de gravures, et, ce dont il faut louer les auteurs et la commission chargée de contrôler leur travail, c'est que les illustrations qu'ils nous présentent sont la reproduction de peintures, de statues, de sculptures, d'inscriptions et de médailles anciennes; elles ont par conséquent la valeur de documents, fidèles images du passé, et dans lesquels rien n'est abandonné au caprice de l'artiste. Nous espérons que l'administration municipale ne se départira pas de cette excellente méthode, et qu'elle ne consentira jamais à déparer ses magnifiques publications par des dessins et des portraits de fantaisie.

« Le volume des *Délibérations du bureau de la Ville* que nous

avons sous les yeux va de 1499 à 1526. Il est dû aux recherches de M. François Bonnardot, dont chacun connaît la compétence spéciale dans toutes les matières qui touchent à l'histoire de Paris. Il ouvre une série qui doit être poursuivie jusqu'au règne de Henri IV. Arrivé à ce règne, s'y arrêtera-t-on? C'est une question que nous n'aurons pas, je le crains, à résoudre, et qui regardera nos arrière-neveux. *Ars longa, vita brevis*, disaient nos pères.

« L'administration de l'Assistance publique avait commencé, en 1868, une collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris. En 1871, cette collection a été reprise par les soins de M. Moring, alors directeur de l'assistance, qui a tout d'abord fait réimprimer le volume publié en 1868, mais épuisé, détruit peut-être sous la Commune, en tout cas devenu introuvable. Dans les années 1882 et 1883, trois fascicules nouveaux ont vu le jour, sous la direction de M. Quentin, successeur de M. Moring, et par les soins du savant archiviste M. Brièle; ils comprennent les délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu de 1531 à 1791, et les comptes de l'Hôtel-Dieu de 1364 à 1565. Il n'est personne qui n'applaudisse à la publication de pareils documents recueillis et mis en ordre par un habile érudit; ils font connaître jour par jour les actes de l'administration hospitalière de Paris durant plus de deux cents ans.

« Quel ouvrage émané de l'initiative privée pourrait soutenir la comparaison avec les splendides publications de l'administration municipale? Toutefois, craignons de décourager par un injuste dédain les efforts des simples particuliers, et sachons reconnaître ce qu'ils ont d'honorable et de fructueux pour la science historique.

« Une société qui compte parmi ses membres plusieurs d'entre nous, et à laquelle notre ancien président, M. Jules Cousin, souhaitait l'an dernier la bienvenue, le Comité diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris s'est montré fidèle aux promesses de son titre par une suite déjà longue de travaux que nous regrettons de ne pouvoir tous citer, et dont nous mentionnerons seulement quelques-uns, comme la *Topographie de l'ancien diocèse*, par M. Longnon; — l'*État du diocèse en 1789*, travail considérable de M. l'abbé Valentin Dufour; — *Le monastère des Petits-Augustins*, par M. Edouard Frémy; — des *Études critiques sur la vie de saint Germain d'Auxerre*, par M. l'abbé C. Narbey, etc., etc. Mais, si rapide et si incomplète que doive rester cette revue, comment omettre la *Bibliographie* que M. Lacombe a très méthodiquement donnée des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution, c'est-à-dire de 1789 à 1802?

« Une autre société, la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, s'est formée, il y a quelques années, à l'imitation de la nôtre. Elle a déjà publié cinq volumes de

mémoires, ornés de planches et renfermant d'intéressantes notices sur les monuments et l'histoire du pays. Le dernier volume est une bibliographie de la ville et du canton de Pontoise par un des vice-présidents de la Société, M. Léon Thomas, décédé depuis peu. On doit aussi à la société de Pontoise un important travail sur la célèbre abbaye de Maubuisson, par MM. Dutilleux et Depoin. Les premières parties consacrées à l'histoire de l'abbaye, à la description des bâtiments, de l'église et des tombeaux, ont déjà paru. Nous faisons des vœux pour que les autres parties, notamment celle qui doit contenir le cartulaire, reconstitué de toutes pièces d'après les archives du département de Seine-et-Oise, ne se fassent pas trop longtemps attendre.

« En dehors des travaux publiés sous les auspices de Sociétés savantes, vous me permettrez d'en mentionner quelques autres dus à l'initiative individuelle.

« Je citerai d'abord les *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, par M. Robert Mowat. Parmi ces inscriptions, les unes se lisent sur des autels gallo-romains, découverts en 1710 dans la Cité, et actuellement conservés au Musée de Cluny; les autres, provenant de fouilles exécutées dans les quartiers de la rive gauche, notamment dans la rue Monge et à l'ancien cloître Saint-Marcel, ont été envoyées au Musée municipal de l'hôtel Carnavalet. Comme une partie de ces inscriptions n'a pas encore été cataloguée et que leur interprétation soulève des doutes, on comprend l'intérêt qui s'attache au très savant travail de M. Mowat.

« M. Advielle et M. Charaire ont écrit une histoire de la ville de Sceaux depuis son origine jusqu'à nos jours.

« M. de Condé a raconté celle du château de Montataire dont la propriété lui appartient.

« M. le Dr Bourlier avait consacré de longues années à des recherches sur la ville et la châtellenie de Creil. La fatigue d'un travail opiniâtre a compromis la santé de l'auteur et abrégé ses jours. Son ouvrage, qu'il avait eu, avant de mourir, la consolation d'achever, mais non de pouvoir imprimer, a été publié en 1883 par sa veuve avec un grand luxe de plans, de cartes et de dessins.

« Notre confrère M. l'abbé Eugène Bernard a raconté l'installation des dominicains à Paris et les commencements du grand couvent de la rue Saint-Jacques.

« M. Édouard de Barthélemy a recueilli les chartes de l'abbaye de Montmartre.

« M. Vitu nous a donné, sur la maison mortuaire de Molière, un volume de 480 pages, qui n'est pas moins qu'une histoire complète de la rue de Richelieu. Il règne dans ce volume, avec la plus saine érudition, un talent de narration et des qualités de style que nous loue-

rions avec plus de liberté, si l'auteur n'était pas un des nôtres, et si vous n'alliez pas tout à l'heure l'entendre et l'applaudir.

« Nous n'éprouvons pas le même scrupule à l'égard du bel ouvrage de M. Adolphe Jullien, *La Comédie à la Cour*. L'auteur n'est pas présent, et nous n'avons pas à craindre de blesser sa modestie en disant qu'il nous a donné sur les spectacles de société, mais de société royale pendant le XVIIIe siècle, un très savant et très intéressant volume, dans lequel nous assistons avec la duchesse du Maine aux grandes nuits de Sceaux, avec Mme de Pompadour aux scènes joyeuses du théâtre des Petits-Cabinets dans le palais de Versailles, avec la reine Marie-Antoinette aux divertissements de Trianon.

« Vous lirez également avec autant d'intérêt que de profit l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France*, par notre confrère M. Germain Bapst. L'éditeur a fait précéder d'une touchante biographie de cette princesse le catalogue de ses meubles et bijoux, document si utile pour la connaissance, non seulement du mobilier d'un château royal, mais de l'industrie parisienne dans ce qu'elle avait de plus délicat et de plus somptueux vers le milieu du XVIIIe s.

« Mentionnons, en dernier lieu, un ouvrage d'un tout autre genre, mais qui sera difficilement dépassé; car il est le fruit d'un long travail, aussi judicieux qu'approfondi, nous voulons parler de l'*Histoire des justices des anciennes églises et communautés religieuses de Paris*, par M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation.

« Tel est, en partie du moins, le contingent que des écrivains divers, d'esprits, d'études et de goûts, mais tous animés d'un commun amour pour les lettres et l'archéologie, ont apporté depuis notre dernière assemblée à l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Obligé de nous restreindre, nous avons dû commettre bien des omissions; vous les réparerez facilement à l'aide de la bibliographie qui accompagne les différents numéros de notre Bulletin.

« Mais l'intérêt de notre Société ne se concentre pas sur les publications qui servent à compléter les annales parisiennes et à en propager la connaissance; il s'étend à tous les souvenirs du passé, aux travaux qui assurent la conservation des anciens monuments, aux découvertes qui mettent en lumière des ruines enfouies sous le sol. Le Conseil municipal nous donne lui-même l'exemple de la sollicitude pour nos antiquités. Vous n'ignorez pas qu'il a voté un crédit de 1,200,000 fr. applicable à l'acquisition d'une partie considérable du terrain de la rue Monge où s'élevaient jadis l'amphithéâtre, ou, en d'autres termes, les arènes de Lutèce. Sur la proposition de la Commission des monuments historiques, le Ministère des beaux-arts a, de son côté, alloué quelques fonds pour le déblaiement du sol et les fouilles. Ainsi s'est trouvé réalisé le vœu que vous aviez émis afin de sauver de la destruction les derniers restes de ce monument, témoin, il y a quinze

siècles, des spectacles et des jeux qui charmaient la Société gallo-romaine. Ces restes, hélas! sont peu de chose; ils consistent dans quelques pans de murs, qui souvent ne se rejoignent pas. Cependant, ils ont suffi au savoir et à la sagacité des architectes pour retrouver le plan des arènes et pour en restituer plusieurs parties. Il y a un an, notre confrère M. Mareuse nous a exposé d'une manière lumineuse l'état des travaux, qui depuis lors ont continué sans interruption. L'entrée et le sol des arènes ont été dégagés. La direction du mur d'enceinte ou *Podium* ne laisse aucun doute. Sur quelques points se trouvent ménagées des chambres, dont la destination est incertaine. Récemment on a découvert, au versant occidental qui fait face à la Seine, des substructions pouvant servir à l'établissement de gradins. Espérons que toutes les difficultés que présente une pareille résurrection du passé seront bientôt aplanies, et qu'un jour prochain viendra où les arènes de Lutèce restaurées et devenues le centre d'un square seront pour la population de Paris un lieu de pèlerinage.

« Sur un autre point de la rive gauche, dans la partie de la rue Racine, qui confine à l'ancien couvent des Cordeliers, les travaux de la nouvelle école pratique de médecine ont amené la découverte de constructions romaines. Peut-être dépendaient-elles de cet ancien château que M. Jules Quicherat a le premier signalé à l'attention des historiens, et dont l'existence authentique a permis au savant archéologue d'expliquer de la manière la plus plausible le nom et la direction de la rue Hautefeuille. Dans les fouilles opérées sur le même emplacement, on a trouvé des poteries, des vases et d'autres objets qui ont été déposés au Musée Carnavalet.

« Pourquoi faut-il que, rue Saint-Jean-de-Beauvais, nous ayons à déplorer la situation nouvellement faite à la chapelle de l'ancien collège de Beauvais? Les Pères Dominicains l'avaient restaurée avec art; maintenant elle est flanquée à droite et à gauche de deux maisons très élevées qui l'étouffent et l'écrasent.

« Sur la rive droite, au n° 31 de la rue Montorgueil, là où se trouvait l'impasse de la Bouteille, on a découvert, en perçant la rue Étienne-Marcel, les restes d'une tour, qui faisait partie de l'enceinte de Philippe-Auguste, et que le percement de la voie nouvelle n'atteindra pas. Disons, à ce propos, qu'une tour semblable, sise rue des Francs-Bourgeois et enclavée dans les bâtiments du Mont-de-Piété, paraît aujourd'hui, nonobstant beaucoup de prédictions contraires, pouvoir être conservée.

« Malgré le prix que nous attachons à la conservation de ces vieux monuments, nous sommes les premiers à reconnaître qu'un certain nombre sont destinés à disparaître, soit parce qu'ils menacent ruine et ne peuvent plus être réparés, soit parce qu'ils gêneraient d'une manière intolérable la circulation. Aussi, notre Société ne peut-elle

qu'applaudir à la résolution qui a été prise par l'administration municipale de faire photographier ou dessiner toutes les maisons, toutes les ruines qui seront atteintes par le marteau des démolisseurs. On formera aussi un précieux album où les générations qui viendront après nous trouveront l'image authentique de Paris tel que nous l'avons connu. Qui de nous ne regrettera que ce travail intelligent n'ait été commencé vingt ans plus tôt? Il est du moins en voie d'exécution. On ne fait jamais en vain appel à l'érudition et à la complaisance de notre confrère M. Mareuse. Il avait bien voulu nous mener visiter les arènes de la rue Monge; avec la même bonne grâce, il nous a communiqué plusieurs photographies et dessins, œuvre d'un artiste habile, comprenant la place des Victoires, la rue Pagevin, l'impasse de la Bouteille, la rue Montmartre, la rue Montorgueil, en un mot toute la partie de ce quartier atteint par le percement de la rue Étienne Marcel.

« Après vous avoir entretenus des efforts de notre Société pour rester fidèle au titre qu'elle porte, je dois payer un affectueux hommage à la mémoire de ceux de nos confrères que la mort nous a enlevés pendant la dernière année.

« Acquittons d'abord une dette déjà ancienne envers M. Étienne Destorey de Boulongne, décédé en 1882, mais dont le décès ne nous a été notifié que tout récemment. Issu d'une famille anoblie par Louis XV, M. de Boulongne, ses études classiques terminées, était entré à l'École polytechnique. Le rang qu'il y obtint permit qu'il fût admis dans le service des ponts et chaussées. Devenu ingénieur, il fut détaché près de la compagnie de chemin de fer de Lyon-Méditerranée, et il était dans cette compagnie directeur-adjoint de l'exploitation, quand une maladie cruelle l'obligea de renoncer à tout travail. Il avait l'esprit très cultivé, et, au milieu des préoccupations de la vie administrative, il suivait avec le plus vif intérêt le mouvement des études historiques.

« Les confrères que nous avons perdus depuis notre dernière assemblée générale sont M. Maurice Terrasse, M. Engel Dolfus, M. Ernest de Bouteiller, M. de Gaulle, M. Le Charpentier, M. Fulgence Viollet, M. Leguay, M. Mignet, M. Thorel, M. Bonnardot.

« M. Terrasse, sous-directeur du Crédit lyonnais, M. Engel Dolfus, manufacturier à Mulhouse, absorbés tous deux par les affaires, n'avaient pas de longs loisirs à consacrer à l'étude; mais ils appréciaient les bienfaits de la science; ils aimaient surtout celle qui a pour objet les antiquités de Paris.

« M. Ernest de Bouteiller, quoique mêlé à la vie politique, avait publié d'intéressants travaux sur l'histoire de Metz et du pays messin. Au moment de sa mort, il présidait la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle. Il fut un des premiers qui donnèrent leur

adhésion à notre Société. Est-ce une illusion de croire qu'il chercha dans nos rangs un adoucissement à l'amère douleur que son patriotisme éprouvait en voyant la noble ville dont il avait été le représentant au Parlement français, tombée, par le malheur de la guerre, sous le joug de l'étranger?

« Qui de nous n'a eu entre les mains, ou du moins ne connaît la belle édition que M. de Gaulle a donnée de la vie de saint Louis par Lenain de Tillemont? L'ouvrage, compilation savante et méthodique de tous les textes originaux relatifs à la vie de saint Louis, était resté manuscrit; M. de Gaulle l'a remis en lumière, et de longtemps le service qu'il a rendu aux érudits ne sortira pas de leur mémoire.

« M. Le Charpentier est un des hommes qui ont le mieux mérité de l'histoire locale. Il était né à Pontoise; il y a vécu et il y est mort. On lui doit de nombreux articles, publiés la plupart dans l'*Écho pontoisien*, et des ouvrages de longue haleine sur sa ville natale et sur le Vexin français dans lesquels se révèle un sentiment remarquable de la vérité historique. Sa perte a excité parmi ses concitoyens d'universels regrets auxquels vous vous associerez.

« La mort de M. Fulgence Viollet a été pour nous un deuil, que j'oserai appeler domestique. Il était le père vénéré de notre cher secrétaire, M. Paul Viollet; il lui avait transmis avec les plus nobles traditions le goût des études historiques; pourquoi ne pouvons-nous offrir aujourd'hui à son fils que le stérile témoignage de notre sympathie?

« M. Louis Leguay, avant de nous appartenir, avait conçu le projet d'une Société analogue à la nôtre; il avait même déjà réuni un certain nombre d'adhésions et commencé une bibliothèque formée d'ouvrages relatifs à Paris. Lorsque notre Société s'organisa, M. Leguay abandonna son projet pour devenir l'un des nôtres; il fit plus; il nous céda généreusement les livres qu'il avait rassemblés. Sa digne veuve a suivi son exemple. Elle nous a fait offrir dans la dernière séance de notre Conseil d'administration quelques travaux manuscrits de son mari. Nous la prions d'accepter l'expression publique de notre sincère et profonde gratitude.

« Après tant de deuils affligeants, nous étions encore destinés à voir s'éteindre, il y a quelques semaines, un confrère illustre dont la présence dans nos rangs était pour nous une force et un honneur, M. Mignet. Parvenu à un grand âge, occupé de travaux divers, M. Mignet n'avait pu nous prêter un concours actif; mais il nous avait donné son nom; il nous avait accordé son bienveillant appui; il encourageait nos efforts; il applaudissait à nos succès. Écrivain rare, historien éminent, citoyen intègre, n'ayant eu d'autre ambition dans sa vie que de servir la cause libérale et d'honorer son pays par

des ouvrages dignes de la postérité ; quels hommages ne sont pas dus à sa mémoire !

« Rarement la mort nous a frappés à coups plus redoublés que cette année. Tout récemment, elle nous enlevait encore M. Wattel, conseiller municipal, et M. Thorel, président du Conseil général de la Seine. Ni l'un ni l'autre n'assistaient habituellement à nos séances, mais ils ne cachaient pas leurs sympathies pour notre œuvre, et, à l'Hôtel de Ville, dans les délibérations qui pouvaient nous toucher, nous étions certains de les avoir pour interprètes de nos vœux, pour défenseurs de nos intérêts. Notre souvenir reconnaissant est acquis aux services qu'ils ont rendus à la Société de l'histoire de Paris.

« Nous croyions être parvenus au terme de ce douloureux nécrologe, lorsque, l'avant-dernière semaine, nous avons reçu la nouvelle de la mort de M. Alfred Bonnardot, un des hommes de ce temps qui avaient le plus étudié et qui connaissaient le mieux le vieux Paris. M. Alfred Bonnardot avait honoré son nom par plusieurs ouvrages qui lui survivront ; nous n'en citerons qu'un seul, ses remarquables *Études archéologiques sur les plans de Paris aux XVI*e, *XVII*e *et XVIII*e *siècles*. Un pareil travail marquait la place de M. Bonnardot dans notre Conseil, dont il a fait partie dès l'origine, et qu'il n'a jamais quitté. Sa perte nous a été très sensible ; elle laisse un grand vide dans nos rangs.

« La mort de tant de collègues dignes de regrets nous afflige sans nous décourager ; loin de là, elle est un motif pour nous de redoubler d'efforts dans l'accomplissement de la tâche que nous avons acceptée. Quels qu'aient été leur sagacité et leur zèle, ceux qui nous ont quittés n'ont pas tout vu, et ce qu'ils ont vu est peu de chose auprès de ce qui reste à découvrir. Que de points de l'histoire de Paris et de l'histoire de l'Ile-de-France sont encore enveloppés d'obscurité ! La matière, croyez-le bien, ne manquera pas de longtemps à notre curiosité ni à nos investigations. Donc, reprenons avec confiance, des mains de nos prédécesseurs, le flambeau de la science qui se transmet, comme celui de la vie, de génération en génération. Éclairons, ainsi que nous nous y sommes engagés, les parties inexplorées du vaste domaine qui s'offre à nos recherches. Entretenons au dedans de nous, faisons pénétrer au cœur de nos concitoyens le respect des anciens monuments. En contribuant à mieux faire connaître le passé de cette grande cité, nous servirons, en même temps que les intérêts de la science, les intérêts moraux de notre cher pays. »

— M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« En ouvrant notre dixième volume de Mémoires, qui prendra rang, si je ne me fais pas illusion, parmi les meilleurs et les plus

importants de notre collection, ma pensée s'est reportée vers une de ces séances d'organisation qui précédèrent, il y a dix ans et quelques mois, la fondation de notre Société. Nous agitions cette question : la Société se divisera-t-elle en sections, section, par exemple, d'archéologie, section des institutions, section économique, etc., etc., et tracera-t-elle à chaque section une sorte de cadre, ou bien, une fois le but général indiqué par notre nom lui-même et par un ou deux articles du règlement, abandonnerons-nous notre collection aux hasards de nos goûts et de nos travaux personnels? En d'autres termes, notre programme sera-t-il réalisé sur un plan combiné à l'avance, par la vertu d'une sorte de stratégie savante, ou bien laisserons-nous notre œuvre se faire d'elle-même par le travail individuel et libre de chacun, notre magasin scientifique se remplir et s'alimenter comme s'alimente un centre industriel et agricole par la collaboration inconsciente de travailleurs qui se choisissent eux-mêmes leur tâche et qui, tout en s'ignorant souvent les uns les autres, coopèrent à l'œuvre commune? Une forte majorité se prononça en faveur du régime de la liberté contre le système qu'un économiste rigide appellerait peut-être le système socialiste de l'organisation du travail.

« Notre majorité « antisocialiste » a-t-elle été, Messieurs, bien inspirée ? Nos dix volumes de *Mémoires*, nos *Documents*, notre *Bulletin*, notre série de planches et de plans se chargent de répondre pour moi; je cherche vainement la branche d'études parisiennes oubliée ou négligée parmi nous. La liberté nous a donc certainement profité : mais de toutes nos publications celle qui apporte avec elle la preuve la plus frappante de l'heureuse fécondité et du charmant imprévu de cette liberté du travail, c'est peut-être notre tome X, celui que vous venez de recevoir. En voici le résumé très sommaire :

— « Ce volume contient tout d'abord deux articles qui intéressent l'histoire du droit parisien : le premier de ces deux articles est dû à M. Mortet, docteur en droit, qui nous a donné une édition nouvelle avec de précieuses notes et une savante introduction du texte connu sous le nom de *Constitutions du Châtelet;* cet important document avait été publié en 1678, par Laurière à peu près sans notes, sans commentaire et assez négligemment. M. Mortet a corrigé et amélioré le texte; il l'a éclairé d'un très riche et très sûr commentaire.

« Vous me permettrez de considérer comme une excellente contribution à l'histoire du droit l'article de M. le Dr le Paulmier intitulé : *Mondor et Tabarin*, *seigneurs féodaux*. Mondor et Tabarin, ces illustres pitres, seigneurs hauts justiciers et dépositaires du démembrement du pouvoir souverain qui s'appelle *la haute justice*, en d'autres termes, Mondor et Tabarin, armés du droit de condamner à mort, c'est là une de ces surprises qui éclairent d'un jour très vif l'histoire de nos institutions. Nous savions bien que la possession des fiefs et

de la haute justice n'était pas exclusivement réservée à la noblesse, que de petites gens, même de simples artisans, avaient joui parfois des droits de justice; mais convenez que le cas de Mondor et Tabarin a une saveur toute particulière : je me permets d'engager les professeurs ou les historiens du droit à en prendre bonne note; ces joyeux « opérateurs » continueront ainsi d'outre-tombe à dérider le public et jetteront peut-être quelque gaîté sur un chapitre de l'histoire de nos institutions dont l'affinité historique avec les farces du Pont-Neuf était restée jusqu'à ce jour complètement inaperçue.

— « Sous ce titre *Notes sur la révolution parisienne de 1356-1358*, *La revanche des frères Braque*, M. Noël Valois nous a donné le récit dramatique d'épisodes mystérieux du grand mouvement démocratique du XIVe siècle. Les frères Braque étaient conseillers de Jean le Bon : l'un d'eux, Nicolas, fut « trésorier » ou « gouverneur des monnaies et finances. » Il se rendit coupable de malversations de toutes sortes; son frère ne valait pas mieux, — je parle d'après M. Valois qui a étudié les Braque de très près : — leur mémoire n'y gagnera pas. En 1357, pendant le triomphe du peuple, ces habiles coquins réussirent à se mettre à couvert; mais, la cause populaire faiblit-elle, on devine leur action et leur influence, en voyant aussitôt leur principal accusateur, J. d'Arrabloy, sorte d'agent de la police secrète, jeté en prison et sérieusement menacé. Relâché et même solennellement gracié, d'Arrabloy n'échappe pas à la vengeance des Braque : Nicolas n'hésite pas à le faire assassiner. Un personnage important, Michel de Saint-Germain, qui connaît à fond leurs malversations financières, va être aussi leur victime : ils l'accusent auprès du régent, auprès du futur Charles V, et celui-ci, — le croira-t-on ? — se fait l'agent des Braque. Sur ses ordres, Saint-Germain est saisi, traîné au Châtelet et purement et simplement noyé dans la Seine. C'est Jean le Bon qui, dans une lettre de rémission de 1361, raconte le fait et nous apprend que son fils lui a déclaré que « pour certaines et justes causes qui à ce le meuvent, il a fait mourir et noier ledit Michel. » Jean le Bon passe l'éponge sur cette affaire, accorde des lettres de rémission à l'un des frères Braque, détenu quelque temps à la requête de la famille de la victime. Ces « braves gens » restèrent à la cour où ils coulèrent d'heureux et longs jours, comblés de richesses et d'honneurs. Si les histoires « morales » sont celles qui nous montrent la *vertu récompensée* et le *vice puni*, celle-ci, je l'avouerai, n'est pas précisément « morale. »

« L'aveu du roi Jean II que je relatais à l'instant nous apporte l'éclatante confirmation d'un fait attesté d'ailleurs par beaucoup d'autres textes, ce fait trop peu connu, le voici : le droit de vie et de mort appartenait au roi; le roi qui pouvait condamner à mort était en même temps au-dessus des formes ordinaires de la justice. Ce double principe de droit public doit toujours rester présent à l'esprit de l'his-

torien; il est encore formulé, au XVIIe siècle, par Leibnitz à l'occasion du meurtre de Monaldeschi par ordre de la reine Christine, le grand philosophe estime que la reine n'excéda pas son droit. Leibnitz est tout à fait dans la tradition historique. Si donc j'essaye de me replacer par la pensée au milieu des contemporains de Charles V, j'estime que le meurtre de Saint-Germain exécuté par ordre du régent, à l'instigation des Braque, ressembla à une erreur judiciaire plutôt qu'à un assassinat.

— « *Les seigneurs de Breteuil.* — L'histoire généalogique et la succession rigoureusement chronologique des différentes seigneuries de l'ancienne France sont l'une des assises d'une histoire générale; c'est là ce que sentirent les Bénédictins en entreprenant l'*Art de vérifier les dates;* mais des dépouillements de plus en plus vastes et de plus en plus minutieux procurent chaque jour des corrections et des additions nouvelles à l'œuvre célèbre de nos pères, de nos maîtres dans la science historique, et nous améliorons ainsi d'année en année l'*Art de vérifier les dates.* M. de Dion apporte aujourd'hui une contribution considérable à ce nouvel *Art de vérifier les dates* qui peut-être un jour tentera l'un des nôtres : les seigneurs de Breteuil en Beauvaisis, tige des vicomtes de Chartres, sont l'objet de cette étude minutieuse pour laquelle M. de Dion a utilisé quantité de chartes et de documents nouveaux.

— « Les ouvriers et les artistes de Paris, — j'aime à rapprocher ces deux mots, car ce rapprochement caractérise à lui seul ces temps où l'art et la pratique se fondaient harmonieusement, où l'artiste était encore artisan, — les ouvriers et les artistes de Paris ont été dans notre tome X l'objet de deux monographies importantes : l'une est due à M. Alfred Franklin et intitulée : *Les armoiries des corporations ouvrières de Paris;* l'autre de M. Guiffrey est consacrée à *Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, son œuvre et sa famille.* M. A. Franklin nous a donné plus que ne promet le titre de son article, on trouvera dans ce mémoire, outre l'indication des armoiries des corporations, quelques données fort importantes sur l'histoire des armoiries et sur la noblesse commerçante; les pages consacrées aux gentilshommes verriers qui seuls avaient le droit de prendre la felle et de souffler le verre sont particulièrement piquantes. Sous cette bizarrerie, il me semble apercevoir un des procédés les plus intelligents et les plus ingénieux qu'on ait jamais employés pour utiliser la vanité humaine : *souffler le verre*, c'est là le travail le plus délicat et le plus pénible de l'art du verrier; les ouvriers durent manquer souvent à cette rude tâche. Que fit-on ? On l'anoblit, et ainsi on eut des ouvriers.

« Messieurs, toutes les critiques qu'on peut adresser à la noblesse viennent tomber à tout le moins devant un gentilhomme : le gentilhomme verrier.

« Nicolas Bataille, tapissier parisien, est l'auteur de la précieuse tenture de l'Apocalypse, conservée dans la cathédrale d'Angers; l'une des plus vastes tapisseries connues, et, en même temps, l'un des deux ou trois spécimens conservés jusqu'à nous de cet art au XIVe siècle. L'Apocalypse fut exécutée sur les dessins d'Hennequin ou Jean de Bruges, peintre du roi.

« M. Guiffrey, qui découvrit, il y a quelques années, que la célèbre tapisserie d'Angers était due à Bataille et qui publia à ce sujet dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* un article important, a réuni depuis lors une série de renseignements nouveaux sur Bataille, son œuvre et sa famille; il a repris pour nous et coordonné toutes ses notes et nous a donné sur le célèbre tapissier parisien une monographie définitive, je devrais dire un tableau aux tons chauds, car nos antiques archives se colorent et nos vieux parisiens revivent sous le souffle passionné d'un chercheur tel que M. Guiffrey.

— « *Actes relatifs à la fondation de l'Université de Paris.* — Nos modernes sociétés savantes, nos journaux et nos revues scientifiques sont à quelques égards la continuation des anciennes universités : ne répondent-elles pas, en effet, au même besoin ? ne sont-elles pas l'une des expressions les plus puissantes de la vie scientifique et de l'enseignement scientifique concentrés autrefois dans les universités ? L'histoire de l'Université de Paris semble donc, par excellence, de notre domaine et c'est avec un plaisir tout particulier que nous avons vu un frère prêcheur, en style plus moderne, le père Henri Denifle, nous offrir une série de documents relatifs aux origines de l'Université de Paris; au premier rang de ces documents figure le célèbre privilège de Philippe-Auguste de l'an 1200, — depuis plusieurs siècles l'original de cet acte célèbre était considéré comme perdu ; — l'acte de fondation de la Sorbonne, dont on croyait aussi l'original perdu. Les historiens de Paris ne sont pas d'accord sur la date de cette fondation, l'original retrouvé par le P. Denifle tranche la question en faveur des critiques qui, comme notre savant président, M. Jourdain, se sont décidés pour la date de 1257 (n. s.).

« Vous le voyez, Messieurs, la meilleure organisation du travail est celle qui n'organise rien. Qui d'entre nous eût chargé, il y a dix ans, Mondor et Tabarin de nous apporter une leçon de droit féodal ? Qui fût allé chercher un frère prêcheur pour le prier d'entrer dans la section de notre Société consacrée à l'histoire de l'Université ? La liberté, voilà la grande organisatrice. Nous vous offrirons quelque jour un chapitre de l'histoire des Frères prêcheurs dû à une plume universitaire, et ces envahissements pacifiques ne feront que resserrer les liens de confraternité et d'amitié de tous ceux qui se sont voués à la connaissance désintéressée, au dépouillement pacifique des grandes archives de notre histoire parisienne.

« Je remarque, Messieurs, que c'est sous le haut patronage de l'historien de l'Université de Paris, du digne continuateur de Du Boulay, que nous avons eu la bonne fortune d'insérer dans nos *Mémoires* ces pages additionnelles à l'œuvre de Du Boulay. — Les hasards des dates sont aussi intelligents que les hasards des collaborations.

« Notre *Bulletin*, très nourri et très varié cette année, contient de courts articles qui touchent à l'histoire de l'art et des artistes, à l'histoire de la charité et des fondations de saint Vincent-de-Paul, à la bibliographie, à l'histoire du théâtre, etc. Les principaux collaborateurs du *Bulletin* ont été, cette année, MM. Coüard-Luys, de Boislisle, Delachenal, Léopold Delisle, Demay, J. J. Guiffrey, J. Havet, Mareuse, Paul Meyer, Anatole de Montaiglon, Omont, Henri Stein, Auguste Vitu, etc. Enfin nous avons inséré, non sans un douloureux souvenir, un article trouvé dans les notes de notre regretté et éminent président, M. Adrien de Longpérier, sur les *Méreaux de Saint-Paul-de-Saint-Denys en France*.

« Notre président vient de vous entretenir du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, dont la publication a été entreprise dans la série de *Documents* par M. G. Saige. Le tome II, dont 21 feuilles sont tirées, souffre, en ce moment, quelques retards. M. G. Saige a découvert dans les archives de Monaco quelques pièces nouvelles qui intéressent Dubuisson et il voudrait nous en faire profiter. Des profits de ce genre sont toujours *achetés* avec la même monnaie... avec du temps; mais l'acheteur aura fait, je l'espère, un bon marché.

« Mon compte-rendu est terminé, Messieurs, en ce qui touche l'année écoulée; il me reste, comme d'habitude à vous dire un mot de l'avenir.

« Les articles ci-après indiqués nous sont remis ou nous sont promis pour le volume de *Mémoires* de 1884 :

« M. Hellot, de Rouen, *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339;* œuvre d'un procureur ou avocat qui vivait à Saint-Denys, puis à Paris, à partir de 1330. Cette chronique inédite nous fait connaître bon nombre de faits nouveaux, et nous donne de précieux renseignements sur l'état social et les mœurs au commencement du XIVe siècle, sur la bourgeoisie et sur les commerçants parisiens en particulier. L'impression de cette chronique est commencée.

« M. Fagniez, *Journal parisien de Versoris* (1519-1530).

« M. A. Maquet, *L'Etang-la-Ville.*

« M. Eulard, *Anciens Ecrivains de Paris.*

« M. Cramail, *Le Château de Rueil.*

« M. L. Marlet, *Bussy d'Amboise.*

« M. V. Mortet, *Maurice de Sully.*

« M. Biollay, *Approvisionnements de Paris.*

« La série des *Documents* s'annonce plus riche qu'elle n'a jamais été, au moins en projets. Vous en jugerez par cette énumération :

« *Histoire de l'Octroi de Paris*, par MM. G. Bienaymé et de Saint-Julien.

« *Polyptique d'Irminon*. Travail très avancé enrichi de tableaux de statistique historique fort curieux, nouvelle édition par M. A. Longnon.

« *Inventaires de trésors d'églises de Paris*, publiés par M. G. Demay.

« *Monographie des Tuileries*, par M. L. Bruyerre.

« Enfin M. Mareuse, qui prête à notre conseil un concours si dévoué et si actif, a bien voulu se charger de rédiger la table de nos publications, il prépare activement cette table qui embrassera les dix premières années de nos *Mémoires* et de notre *Bulletin*.

« Vous savez, Messieurs, que nos diverses publications sont confiées au secrétaire du Comité de publication, M. Omont, et que, dans cette séance annuelle, j'aime à me faire l'interprète de tous en lui exprimant ici notre bien vive et bien sincère reconnaissance ; vous remercierez certainement avec moi celui qui pendant toute l'année a été à la peine.

« Messieurs, lorsqu'il y a dix ans, sous l'impulsion qui leur était donnée par le promoteur de cette fondation nouvelle, M. Aug. Longnon, quelques amis du vieux Paris inspirés, dirigés et protégés par un maître éminent, M. Léopold Delisle, élaborèrent le règlement et les statuts de notre Société, ils ne purent, — car la loi s'y opposait, — donner à cette fondation un caractère définitif et constituer, comme on dit, une personne morale ; notre Société n'a donc pas encore d'existence légale. Le moment semble venu d'entrer dans la voie des procédures toujours lentes et des démarches diverses qui nous permettront de faire reconnaître légalement notre Société. Si vous approuvez cette pensée, le Conseil étudiera cette année même la question de la reconnaissance légale... en attendant que nous puissions un jour, comme notre glorieuse aînée, la Société de l'Histoire de France, célébrer aussi notre *cinquantaine*. »

— M. le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société par recettes et dépenses au 30 avril 1884. Nous donnons ici le résumé de son rapport :

8e Exercice (1881).

Recettes	13,532 70
Dépenses	8,981 90
Le 8e Exercice (1881) s'était clos par un excédent de. .	4,550 80

9e Exercice (1882).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		14,274 90
Excédent du 8e Exercice (1881).	4,550 80	
Cotisations	7,744 40	
Souscription ministérielle	1,110 »»	
Ventes par le libraire	595 20	
Intérêts des sommes capitalisées.	274 50	
Total	14,274 90	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		10,857 85
Correspondance et administration	744 55	
Frais d'impression	7,609 25	
Honoraires des auteurs	1,238 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes capitalisées	666 05	
Total	10,857 85	
Le 9e Exercice (1882) se clôt par un excédent de . . .		3,417 05

10e Exercice (1883).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1884).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		13,043 65
Excédent du 9e Exercice (1882)	3,417 05	
Cotisations	7,788 70	
Souscription ministérielle	1,110 »»	
Ventes par le libraire	438 40	
Intérêts des sommes capitalisées.	289 50	
Total. . . .	13,043 65	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		226 50
Cotisations	226 50	
Total. . . .	226 50	
Total des recettes. . .		13,270 15

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1884).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		3,588 95
Correspondance et administration	699 05	
Frais d'impression	1,883 15	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes capitalisées	406 75	
Total. . . .	3,588 95	

DÉPENSES PRÉVUES.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		7,281 20
Correspondance et administration	47 20	
Frais d'impression	6,000 »»	
Honoraires des auteurs.	1,234 »»	
Total. . . .	7,281 20	
Total des dépenses . . .		10,870 15

RECETTES	13,270 15
DÉPENSES	10,870 15
Le 10e Exercice (1883) se clora par un excédent de . .	2,400 »»

11e EXERCICE (1884).

RECETTES PERÇUES (jusqu'au 30 avril 1884).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de. . .		1,121 10
Cotisations	452 10	
Souscription ministérielle	600 »»	
Intérêts des sommes capitalisées.	69 »»	
Total. . . .	1,121 10	

RECETTES PRÉVUES.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		10,678 90
Excédent prévu du 10e Exercice (1883) . .	2,400 »»	
Cotisations	7,232 70	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	315 70	
Intérêts des sommes capitalisées	220 50	
Total. . . .	10,678 90	
Total des recettes . . .		11,800 »»

DÉPENSES SOLDÉES (jusqu'au 30 avril 1884).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		581 50
Correspondance et administration	158 55	
Sommes capitalisées	422 95	
Total. . . .	581 50	

DÉPENSES PRÉVUES.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		8,918 50
Correspondance et administration	668 50	
Frais d'impression.	6,750 »»	

Honoraires des auteurs	900 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total. . . .	8,918 50	
Total des dépenses . . .		9,500 »»
RECETTES.		11,800 »»
DÉPENSES.		9,500 »»
Le 11e Exercice (1884) se clora par un excédent de . .		2,300 »»

RECETTES } depuis l'origine de la Société jusqu'au		97,006 55
DÉPENSES } 30 avril 1884		87,012 25
RESTE EN CAISSE au 30 avril 1884		9,994 30

— L'assemblée procède à l'élection de quatorze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. de Boislisle, A. Dufour, Alfred Franklin, marquis de Laborde, L. Leguay, décédé, A.-R. de Liesville, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, G. Saint-Joanny, qui ne se représente pas, Paul Viollet, tous sortant en 1884, Alfred Bonnardot, décédé, et Albert Laverne, qui a donné sa démission de membre du Conseil, l'un et l'autre sortant en 1887.

Sont élus : MM. A. de Boislisle, François Bonnardot, A. Dufour, Alfred Franklin, marquis de Laborde, Paul Lacombe, A.-R. de Liesville, Edgar Mareuse, Henri Omont, baron Jérôme Pichon, Georges Picot, Paul Viollet et MM. G. Bapst et N. Valois en remplacement de MM. Alfred Bonnardot et Albert Laverne, qui devaient sortir en 1887.

— M. Auguste Vitu donne lecture d'une note sur *la Maison des Pocquelin aux Piliers des Halles*.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 27 mai 1884.

Présidence de M. A. DE MONTAIGLON, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 8 avril et de l'Assemblée générale du 13 mai 1884 sont lus et adoptés.

— MM. Charles Jourdain, L. Delisle, J. de Laborde et le baron Jérôme Pichon s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

732. M. l'abbé Ferdinand, présenté par MM. l'abbé Pinet et Champion.

733. M. Adrien Augier, présenté par MM. J. de Laborde et Champion.

734. M. Jules Rouyer, présenté par MM. E. Aubert et A. de Barthélemy.

735. M. Eugène-Amédée Lefèvre-Pontalis, présenté par MM. P. Guilhiermoz et H. Omont.

736. M. Noël Valois, présenté par MM. A. de Montaiglon et A. Longnon.

737. M. Hoche, présenté par MM. H. Omont et A. Picard.

738. M. Lacaille, présenté par MM. A. de Ruble et A. Vitu.

739. M. Armand de Mas, présenté par MM. A. Rey et P. Lacombe.

740. M. Victor Fournel, présenté par MM. Charles Jourdain et P. Viollet.

— M. le Président annonce la mort de M. Thorel, ancien président du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, membre de la Société, et de M. Alfred Bonnardot, membre du Conseil, auteur des *Études archéologiques* sur les anciens plans de Paris. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1884-1885. Il ajoute que le président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Anatole de Montaiglon ; vice-président, M. Auguste Vitu ; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis J. de Laborde ; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des Fonds. Sont élus : MM. le comte A. Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, L.-M. Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de Publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, Léopold Delisle, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, H. Omont.

— M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Charles Bauchal, qui signale dans les registres des délibérations du Bureau de la ville (Archives nat., H. 1779, fol. 126), à la date du 13 mai 1533, la mention suivante :

« Ledict Violle, prevost des marchans, a remonstré que le Roy « prend par toutes les villes de son royaulme la moitié des deniers « comungs et que de sa grace a voulu que les deniers qu'il eust prins « sur ceste ville de Paris soient employez aux bastimens d'un Hostel « de ville neuf, selon le devis qui luy a esté monstré, et aussi monstré « presentement, par Me Dominique de Tortemer (*sic*) [1], qui l'a fait « et divisé. Et sur ce mes dits sieurs ont esté d'avis que l'on doit « entierement suyvre le voulloir du Roy en faisant ledit bastiment. »

Ce passage des délibérations du Bureau de la ville met fin à l'incertitude qui existait relativement au véritable auteur des plans de l'ancien Hôtel de ville de Paris et donne raison à Sauval, qui les attribuait au Boccador.

— M. E. Lelong donne communication d'une pétition adressée par soixante-douze artistes au Ministre de l'Intérieur, le 18 floréal an VIII, pour demander la conservation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sur le point d'être démolie. M. Lelong signale aussi deux rapports de Lenoir et de Neveu, donnant, sur la demande du Ministre, leur avis sur la valeur architecturale de cette église, et veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. A. Margry, secrétaire du Comité archéologique de Senlis, donne lecture d'une note sur les arênes de cette ville. Découvertes en 1865, ces arènes sont aujourd'hui en grande partie déblayées, mais il reste encore beaucoup à faire pour leur conservation et le Comité archéologique de Senlis adresse un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent à nos monuments nationaux.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 juin 1884.

Présidence de M. Auguste Vitu, vice-président,
en l'absence de M. A. de Montaiglon, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 mai 1884 est lu et adopté.

— M. Bouvrain donne lecture d'une note relative à la découverte dans la crypte de l'église Saint-Merry de la pierre tombale de

---

1. Il est appelé plus loin dans le même registre : Dominique de Cortonne et qualifié de « coustumier architecteur, » tandis que Pierre Chambiges y est dit simplement « maistre maçon. »

« Me Guillaume Le Sueur... conseiller du Roy et général de ses monnoyes, sieur de Bergy en Mulcien » († 25 mai 1530) et de « damoiselle Radegonde Budé sa femme » († 7 déc. 1522).

— M. Vacquer dit qu'en exécutant des travaux d'aménagement intérieur à la prison de Saint-Lazare, on vient de découvrir une ancienne cave, longeant le bâtiment qui forme le côté nord de la seconde cour. Cette vieille construction, qui a un caractère tout à fait civil ou domestique et qui paraît dater du XIVe siècle, se compose d'un couloir long de $14^{m}50$ et large de $1^{m}95$, sur le flanc duquel s'ouvrent trois caveaux de 3^{m} de profondeur en moyenne, larges aussi de $1^{m}95$ et distants l'un de l'autre de $1^{m}63$; une petite niche de $0^{m}45$ à $0^{m}50$ de large et de profondeur se voit sur leur paroi de fond. Le couloir et les caveaux sont voûtés d'un berceau en arc aigu, mais au droit de ces derniers, le berceau du couloir est interrompu par une croisée d'ogives. Il paraît certain que trois autres caveaux semblables s'ouvraient sur l'autre flanc du couloir et qu'ils ont été détruits lors de la construction du bâtiment actuel qui en couvre l'emplacement ; ce qui subsiste a dû sa conservation à cette circonstance qu'il restait en dehors et sous l'aire de la cour. Ce vestige de l'ancienne maladrerie ne sera pas démoli.

— M. le baron Jérôme Pichon signale la découverte, qui aurait été faite dans des fouilles exécutées au château de Madrid, de différentes monnaies parmi lesquelles le *demi-ange*, pièce qui n'est signalée que dans les ordonnances et dont on n'avait jusqu'ici aucun spécimen.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

MESURES PRISES CONTRE LE CHOLÉRA A PARIS

(30 JUILLET 1596).

On sait combien furent fréquentes en France les épidémies, au moyen âge, et même aux XVIe et XVIIe siècles. Pour Paris seulement, la liste dressée par le Dr Achille Chereau[1] est singulièrement longue, et les pestes qui y sévirent de 1606 à 1631 ne furent pas les plus bénignes.

---

1. *Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste ville de Paris pour éviter le dangier de peste*, *1531*, précédées

Aujourd'hui, bien que plus avancés en civilisation, nous ne savons guère arrêter le fléau que subissaient nos pères sous un autre nom [1], et à peine pouvons-nous en atténuer les effets. Nous ne savons pas encore fermer nos portes à ces épidémies qui « de leurs foyers lointains débordent à l'improviste sur nos populations épouvantées, » quoi qu'on en ait dit; la preuve en est malheureusement bien réelle. Le choléra qui sévit en ce moment en France ressemble à tous ceux qui l'ont précédé, et les mesures rigoureuses que l'on cherche à prendre aujourd'hui contre son invasion ne sont point nouvelles. Il m'a paru intéressant de publier un document de 1596, aïeul de l'*Instruction concernant les précautions à prendre en temps de choléra*, rédigée il y a quelque temps par la Commission d'hygiène, et dont on a pu avoir connaissance par la voie de l'affichage ou des journaux. A défaut de la presse, l'affichage fut sans doute le moyen employé en 1596 pour publier l'ordonnance royale, après qu'elle eut été criée à son de trompe dans tous les carrefours de la ville de Paris.

Il est à remarquer que les épidémies entrèrent presque toujours en France par le midi, Marseille et Toulon [2], rarement par l'Allemagne [3]; les registres de l'administration communale, dans les villes de Lyon, Mâcon et Dijon principalement, en font mention maintes et maintes fois. Les villes firent toujours de grands frais « à cause de la peste [4], » et tous les détails que nous fournissent les comptes communaux sont, sinon très gais, du moins fort intéressants à recueillir [5].

Henri Stein.

DU MARDY TRENTIESME ET PENULTIESME JOUR DE JUILLET 1596.

Publié l'ordonnance de la police portant règlement afin de remédier aux maladies contagieuses cy-après transcrite [6].

---

d'une étude sur les épidémies parisiennes, par le Dr Achille Chereau (Paris, L. Wilhelm, 1873, in-12 de 147 p.).

1. *Étude historique et nosologique sur quelques épidémies du moyen âge*, par le Dr Ern. Marchand (Paris, 1873, in-8°).

2. Précautions prises en 1664 à cause de la peste qui règne à Toulon et à Aix (*Arch. munic. de Mâcon*, BB. 19); — (*Arch. munic. de Dijon*, B. 234, 266, 267); — (*Arch. munic. de Toulon*, BB. 51, 60, 63); — (*Arch. munic. de Lyon*, BB. 47, 179).

3. *Arch. munic. de Lyon*, AA. 157.

4. *Arch. munic. de Mâcon*, CC. 116 et 117, 119 et 121; *Arch. munic. de Dijon*, B. 251, 271, 272, 274; *Arch. munic. de Toulon*, CC. 604, HH. 48; *Arch. munic. de Lyon*, BB. 23, 27, 179.

5. Je ne crois pas commettre une indiscrétion en annonçant que M. R. Delachenal a réuni sur les épidémies de Lyon de nombreuses notes qu'il se propose de publier prochainement.

6. Je crois cette ordonnance de police inédite. Celle de 1531, très rare, a été réimprimée avec soin par le Dr A. Chereau dans son livre cité plus haut. Évidemment, l'ordonnance de 1596 a emprunté le fond des idées à celle de

Sur la requeste faicte par le procureur du Roy au Chastellet de Paris et l'assemblée de la police tenue audict Chastellet sur les moyens propres et convenables pour rémédier aux maladies contagieuses dont la ville se trouve à présent affligée en plusieurs endroits[1].

A esté advisé estre expédient d'y establir et faire garder présentement le règlement qui ensuit :

Qu'il y aura trois prévostz de la senté[2] establys avec chacun trois aydes, lesquelz vacqueront incessamment à l'exécution des ordonnances faictes sur la pollice des maladies de la contagion, l'ung desquels prévostz aura sa retraicte ordinaire au cymetière des Sainctz Innocens, l'autre au cymetière Sainct Gervais et l'autre au cymetière Saint-Séverin, à ce que ceux qui auront affaire d'eulx y puissent avoir recours.

Seront lesditz prévostz de la santé tenuz d'aller matin et soir en la maison des commissaires quarteniers et dixeniers, et s'enquérir d'eulx s'ilz savent et ont entendu qu'il y eut quelcun en leur quartier frappé de la maladie contagieuse.

Et outre feront pareille et semblable inquisition les barbiers, chirurgiens, apoticaires et médecins de chacun quartier.

Sy sur le rapport qui leur sera fait il se trouve qu'il y ait quelcun frappé de la dicte maladie en quelque quartier de ceste dicte ville de Paris ou faulxbourgs, lors seront tenus lesdictz prévostz en toute diligence aller ou envoyer quérir l'ung des barbiers depputez et ordonnez à cest effect pour le mener et conduire en la maison que

---

1531 ; mais elle diffère sur beaucoup de points, et peut montrer le progrès, — si progrès il y a, — effectué dans la police sanitaire de la grande ville pendant un demi-siècle. Cf. Delamare, *Traité de la police* (Paris, 1705), t. I, p. 203.

1. On a voulu soutenir que le choléra du XIXe siècle et les épidémies pestilentielles du moyen âge étaient de nature différente. Je crois au contraire que le mal est de même nature, comme il est de même provenance ; et, comme je n'entends rien à ces matières, je prendrai l'avis de deux savants médecins. Le Dr L.-M. Guyton (*Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles à Toulon;* Autun, 1862, in-8°, 45 p.) ne craint pas de dire que ce fut bien le choléra ou *trousse-galant* qui décima la ville d'Autun en 1530 ; et le Dr Chereau (*op. cit.*, p. 41) dit formellement qu'en 1578, ce fut une véritable cholérine qui sévit à Paris, telle que nous l'observons aujourd'hui. D'ailleurs, le nom ne fait rien à l'affaire. Cf. encore les *Instruttione sopra la peste*, de M. Mercati (Roma, 1576, in-4°).

2. Les prévôts de la santé ne paraissent pour la première fois à Paris qu'en 1531. Plus tard, la même mesure fut adoptée en province, et à Mâcon, en 1625, en temps d'épidémie, les registres de l'administration communale de Mâcon nous entretiennent de « l'établissement d'un capitaine de santé. » (*Arch. munic. de Mâcon*, BB. 85.)

l'on luy aura dict y avoir des malades pour les penser et médicamenter selon le besoing qu'ils en auront, comme aussi lesdictz prévostz de la senté auront soing de les faire penser selon leur nécessité et que besoing sera.

Si se trouve que les malades soient pauvres nécessiteux et sy indigens qu'ilz ne se puissent nourrir et substanter, seront tenuz lesdictz prévostz les faire transporter de soir et nuitamment à l'Hostel-Dieu par les hommes qui leur ont esté à ce ordonnez.

Et encores que lesdictz malades soient ayséz et ayent moyen de subvenir à leur maladie, sera la porte de la maison marquée par lesdictz prévostz ou leurs aydes d'une grande croix blanche, avec charge et injonction aux domesticques de ne sortir qu'avec une verge blanche à la main, sur peine de punition corporelle; lesquelz, revenans à convallescence, seront tenuz de faire des feuz, tant à la cour qu'en toutes les chambres de leurs maisons, par l'espace de quarante jours, pour purger le mauvais air, ensemble éventer les hardes et meubles qui seront ès dictes maisons, avec deffenses de ne sortir que le moings que pourront et avec la verge en la main, ainsy que dessus est dict.

Et s'il se trouve une maison en laquelle quelcun soit déceddé de ceste maladdie[1] et qu'elle soit abandonnée, en ce cas seront tenuz lesdictz prévostz de la senté d'y mectre des gens qui seront tenuz faire des feuz, éventer et nettoyer lesdictes maisons aux despens des propriétaires.

---

1. Nous n'avons guère de renseignements sur cet épisode que ceux fournis par Pierre de l'Estoile à la date de 1596 (éd. Jouaust, t. VII, 1879, p. 58-69). Au commencement de l'année, déjà il y avait 416 malades à l'Hôtel-Dieu; à partir du mois de mai, le fléau fait de plus en plus de ravages, et pendant le mois de juillet seul il entra 305 personnes dans le même hôpital. On ne sait au juste quel fut le nombre des victimes, mais on comprend aisément que la population et la police se soient émues vivement en cette circonstance. Cf. *Traité de la peste advenue en ceste ville de Paris, l'an 1596, 1606, 1619 et 1623*, par Me Guillaume Potel, chirurgien juré à Paris, natif de Meaux (Paris, 1624, in-8°); et A. Chereau (*op. cit.*, p. 61-64), auquel j'emprunte la plupart de ces renseignements. La peste sévissait en même temps dans tous les environs de Paris, à Amiens surtout, où, dit-on, 1500 malades moururent dans l'espace de quinze jours. Nous trouvons reproduites à Saint-Quentin les mêmes défenses qui se faisaient à Paris; le 19 juillet 1596, sur la plainte du sieur vicomte Dauschy, gouverneur de la ville, on ordonne d'aérer les maisons seulement la nuit, et, le 28, on ordonne à tous ceux qui sortiront de toute maison atteinte du fléau de porter la vergette blanche, au grand intérêt du public et à peine de bannissement. Le service de police ne fut réellement organisé que par l'ordonnance du 30 août suivant (G. Lecocq, *Étude historique sur la peste à Saint-Quentin*, 1re partie. Saint-Quentin, 1877, p. 18-19 et 77).

Pour le regard des déceddez ès maisons, seront tenuz lesdictz prévostz de la santé les faire enlever de nuict et non de jour par les gens qui ont esté à ce députtez pour estre les corps enterrez et portez ez cimetières de la Trinité et autres, ainsi que plus commodément et avec moings de danger que faire se pourra.

Ceulx qui auront esté frappez de ladicte maladie et auront recouvert leur santé, ensemble les domesticques, ne pourront aller ny venir sans porter une verge blanche l'espace de quarante jours[1].

Seront les maisons de ceux qui seront déceddez de peste marquez par lesdictz prévostz ou par lesdictz aydes qui ont ordonné auxdictz prévostz, lesquelz aydes allant et venant par la ville seront tenuz porter leurs casacques avec une croix blanche.

Il est ordonné qu'il y aura trois barbiers pour penser les maladies de la contagion; l'ung desquelz, nommé de La Forest, est logé sur le rempart d'entre les portes Sainct Denis et Sainct Martin; le second, Boisart, prez l'église Sainct Pol; et le troisiesme, nommé Le Viel, rue Neufve Nostre Dame, près Saincte Geneviesve aux Ardans.

Il est enjoinct aux barbiers et chirurgiens de la ville et fauxbourgs de Paris, à l'instant qu'ils auront veu et descouvert aucun qui soit frappé de la maladie de peste, le dénoncer au commissaire du quartier, en peine d'amande arbitraire et d'estre chassez de la ville.

S'il se trouve aucun qui soit reffusant d'obéyr au présent règlement[2],

---

1. Ce moyen, qui semble quelque peu puéril, fut adopté à peu près partout.

2. Une comparaison attentive de toutes les recommandations et règlements publiés dans les différentes villes à cause de la peste de 1596 serait chose assez curieuse. Contentons-nous d'indiquer ici l'un des textes les plus précieux, conservé à la bibliothèque de Dijon (fonds Baudot), sorte de *Manuel* rédigé en 1596 par les médecins dijonnais, à l'usage de leurs compatriotes. Dans son très intéressant travail sur les *Pestes en Bourgogne* (Dijon, imp. F. Carré, 1879, in-8° de 94 p.), M. Clément Janin l'a publié presque en entier. Il renferme les préceptes les plus bizarres et les plus familiers, parmi lesquels nous trouvons ceux-ci : « On chauffera des cassolettes et fumigatoires qui pareil-« lement corrigent l'air..... En hyver, la liqueur sera de bon vin, dans lequel « on fera bouillir du bois de laurier et de genièvre, clous de girofle, bois « d'aloës, huile benjoin et autres aromates d'odeur suave et douce. En esté, « du vin aigre et de l'eau avec escorces d'oranges et de citrons, un peu de « racine d'angélique..... Que chacun se tienne fort nettement et blanche-« ment, et porte des habits et étoffes les moins épaisses..... Chacun modé-« rera le travail de corps et d'esprit, évitera les perturbations de l'âme et les « passions, la colère et la crainte; n'endurera rien, faim ni froid, et s'abs-« tiendra de l'embrassement des femmes..... Les viandes seront assaisonnées, « savoir les salades avec sauces aigrettes qui incisent les grosses humeurs et « résistent à la pourriture..... Les sirops de coings mûrs sont un excellent « préservatif, d'autant qu'ils provoquent les sueurs abondamment. » (*Op. cit.*, p. 66-71, *passim.*) — Les archives municipales de Lyon (BB. 98) ren-

est enjoinct aux commissaires du Chastellet de les faire emprisonner par lesdicts prévostz de la sancté ou leurs aydes en l'une des prisons qui pour ce faire sont ordonnez, l'une sur la porte de Monmartre, et l'autre sur les vignes, faulxbourgs Saint Marcel, pour estre rigoureusement puniz et chastiez comme perturbateurs du repos et sancté de la ville.

Deffences sont faictes à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient de porter en terre de jour ceux qui seront déceddez de la maladie de peste, et spéciallement aux presbtres de l'Hostel Dieu, de ne conduire de jour le corps des déceddez, de quelque maladie et lieu que ce soit.

Et à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, sera le présent règlement et ordonnance leue et publiée à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville de Paris.

Faict et arresté en l'assemblée de la pollice tenue au Chastellet de Paris, le lundy vingt-neufviesme jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz et seize.

Signé : MYRON et DE VILLEMONTÉE.

(Archives nationales, Y. 19; f° 137 v° — 139 r°.)

SOUVENIRS DU VIEUX PARIS.

UN MONUMENT ANCIEN DU ROSAIRE

AU GRAND COUVENT DES JACOBINS.

Millin, écrivant sa notice sur le *Couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques*, disait du P. Texte : « Ce religieux, d'un commerce doux et facile, avait des connaissances dans les arts et les monuments ; il s'est beaucoup occupé de ceux de sa maison[1]. » Le savant Frère Prêcheur avait recueilli des « Mémoires nécrologiques, historiques et critiques pour servir à l'histoire du Collège général des Dominicains dans l'Université de Paris. » Le manuscrit, observe Millin[2], était conservé dans la bibliothèque du couvent ; Piganiol s'en était servi, et l'auteur des Antiquités nationales confesse y avoir lui-même puisé des renseignements utiles.

Nos études sur les *Dominicains dans l'Université de Paris*[3] nous

---

ferment un mandement de 25 livres tournois adressé à l'imprimeur Antoine Gryphe, en 1577, pour l'impression du *Discours qui a naguères esté en la dicte ville, et des remèdes qui ont esté observez pour l'en purger.*

1. Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, p. 90.

2. *Ibid.*, p. 35.

3. *Le grand couvent de Saint-Jacques ou les Dominicains dans l'Université de Paris*, par l'abbé Eug. Bernard, 1 vol. in-8°.

ont fait découvrir ce manuscrit, et nous n'avons pas hésité à en prendre une copie exacte.

Ce sont des documents précieux, ne feraient-ils que compléter ou expliquer certaines inscriptions tumulaires, rappeler le nom de quelques habitants de Paris, nobles ou bourgeois, prêtres ou religieux, signaler leurs titres, leurs services, leur origine, indiquer leurs demeures, en un mot, éclairer d'un rayon lumineux telle ou telle page de nos annales politiques, littéraires, ecclésiastiques[1].

Ces Mémoires nous ont paru n'être pas sans intérêt pour la Société des Antiquaires de France. Nous y avons même noté quelques passages dignes de fixer l'attention de la Société de l'Histoire de Paris, celui-ci par exemple.

Millin, après avoir parlé des trois grandes tombes des trois générales perpétuelles des Béguines à Paris, ensevelies sous l'orgue, dans l'église des Jacobins, ajoute : « J'ai fait graver, planche III, fig. 4, un monument rapporté dans les annales des Frères Prêcheurs, et qui était au même endroit. Plusieurs auteurs ont pris ces trois figures pour celles des trois béguines; mais les deux premières ont autant l'air d'hommes que de femmes, et la troisième est évidemment un homme habillé comme un cavalier italien ou espagnol. La figure du milieu tient un chapelet de quinze dizaines[2]. » Cette phrase ne dit rien, et la planche en question demeure lettre close. Le P. Texte dissipe heureusement ces obscurités; il rend au monument son caractère historique et son importance archéologique, car il nous apprend par l'inscription qui courait autour de la pierre tombale, et le nom de ces trois personnages, et le temps où ils vivaient, et l'hôtel seigneurial qui leur servait de résidence.

« Cette sépulture, dit le P. Texte dans ses Mémoires, renfermait les corps d'Alain de Villepierre, de sa femme Nicole et de sa mère Nobile. Alain était seigneur de l'hôtel du Tabour, hors la porte Saint-Jacques, vis-à-vis l'hôtel de Cicis. »

L'épitaphe était conçue en ces termes :

« *Ci gist Nicole, femme d'Alain de Villepierre, seigneur de l'ostel* « *du Tabour, oultre la porte St Jacques, devant l'ostel de Cicis, qui*

---

1. Le recueil est considérable, car il se compose de 32 épitaphes concernant les familles royales de Bourbon, d'Évreux et d'Alençon; de 17 épitaphes de personnages importants, cardinaux, évêques, conseillers d'État; de 43 épitaphes de dominicains célèbres, docteurs de Paris, prieurs de Saint-Jacques, provinciaux de France, confesseurs du roi; de 27 épitaphes d'officiers du roi, avocats au Parlement, savants, poètes, médecins; de 15 fondations; de 48 noms dont les épitaphes sont illisibles; enfin, de 300 inscriptions nécrologiques de personnages inhumés aux Jacobins, recueillies par le P. Faitot pour faire suite aux Mémoires du P. Texte.

2. Millin, *Ibid.*, p. 17.

« *trespassa l'an M CCC cinquante et V, le vendredy aprez la mi-*
« *aoust, priez pour l'ame de li. Item ci gist Nobile, mère dudit Alain,*
« *qui trespassa l'an dessus dit, le vendredy avant la Toussaints. Item*
« *ci gist ledit Alain qui trespassa M CCC.* »

« Il n'y a, remarque le P. Texte, que trois C bien gravés, le reste de la pierre était tout uni, ce qui montre que l'article d'Alain fut gravé avant sa mort; il laissait à ses héritiers le soin de faire mettre le jour et l'année de son décès, comme nous l'avons fait à l'épitaphe de la marquise de Leuville, enterrée au Noviciat des Prêcheurs à Paris, en y ajoutant qu'elle était décédée l'an mil sept cent dix-neuf. »

« La tombe, continue le P. Texte, est une des plus grandes de la nef de l'église des Jacobins; elle est placée à côté de la chaire à prêcher, la seconde devant la chapelle de la Passion. La femme d'Alain était morte le vendredi après la mi-août 1355, c'est-à-dire le 21; la lettre dominicale est D. La mère d'Alain mourut cette même année 1355, le vendredi avant la Toussaint, c'est-à-dire le 30 octobre. Alain mourut après sa femme et sa mère; l'épitaphe marque 1300, ce qui prouve que l'inscription fut gravée de son vivant, autour de la tombe commune qui recouvrait leurs restes.

« Cette tombe est d'autant plus remarquable qu'elle nous fournit un monument des plus anciens concernant le Rosaire de quinze dizaines, appelé le Psautier de la Vierge[1], dans la règle écrite en 1236 pour les Béguines de Gand, en Flandre. En effet, on voit, sur la tombe dont il est question, trois effigies gravées, représentant trois personnes dans leur grandeur naturelle, Alain, Nicole, son épouse, et Nobile, sa mère. Celle-ci tient le milieu; elle se distingue par les traits ridés de son visage, par la forme de sa coiffure et de son manteau. Elle a les mains droites et jointes; de ses premiers doigts tombe un rosaire qui se partage sur l'une et l'autre main, et se déroule en descendant de la longueur d'un pied. Il est vrai que le graveur se voyant dans l'impossibilité de trouver place à 150 *Ave*[2], ce qui aurait exigé deux fois la dimension de la tombe, a dû successivement restreindre cette quantité déterminée. Toutefois, en marquant distinctement un nombre inégal et imparfait d'*Ave* entre 15 *Pater*, il montre bien qu'il a voulu donner l'idée d'un rosaire tel qu'on le récite aujourd'hui, et tel que le frère Mérigot, sculpteur,

---

1. Quetif-Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II. Supplem. « Tria serta quæ vocantur Psalterium Beatæ Virginis. »

2. Thomas de Cantimpré, *De Apibus*, l. II, chap. XXIX, § 8. « Sicut Deum per 150 Psalmos colendi ritus erat usitatus, ita B. Virginem per 150 salutationes veluti suum Psalterium, honorare ejus devoti cogitarunt et in usum induxerunt. » — Thomas de Cantimpré fut un des premiers dominicains qui prirent l'habit au couvent de Saint-Jacques.

vient de nous dire l'avoir gravé sur les bornes de la propriété de campagne de notre couvent de Bordeaux.

« Pour demeurer pleinement convaincu de la vérité de ces observations, il suffit de faire réflexion que, sur la tombe de Humbert, dauphin de Vienne, il y a un religieux qui tient un chapelet, où l'on compte distinctement dix *Ave* de la grosseur d'un pois, entre les *Pater* beaucoup plus gros[1]. Faut-il ajouter que Nobile, décédée en 1355, l'année même de la mort du dauphin Humbert, pouvait avoir longtemps conversé avec les Béguines de Paris, dont la sépulture commune était dans l'église des Jacobins. Les trois grandes tombes de leurs trois générales perpétuelles se suivaient dans ce sanctuaire, et c'est à leurs pieds que Nobile avait voulu se faire enterrer.

Ainsi, ces manuscrits anciens se trouvaient réunis dans la même église des Frères Prêcheurs, comme au centre de la dévotion du Rosaire.

Cette dévotion avait été fondée par saint Dominique dans les conditions d'une confraternité parfaitement constituée. Nous en avons la preuve irréfragable dans un document authentique[2], un testament conservé aux archives du collège de Saint-Jacques, à Palencia, en Espagne. A la date de 1221, Antonio Sers confiait ses dernières volontés « à l'honorable seigneur dom Pierre-Gonzalès Pelme, premier administrateur de la Confraternité instituée en l'honneur du saint Rosaire, avec le consentement du seigneur évêque Pelle, par le respectable Dominique de Gusman, confraternité dont je fais partie, dit le testateur, et j'entends, ajoute-t-il, qu'on réunisse les confrères afin qu'ils prient pour moi : en compensation, et pour les frais des cierges de la Confraternité que tous porteront en main, il leur sera distribué 38 maravedis et trois mesures de blé. »

Le Rosaire n'avait point tardé à se répandre en France, en même temps que l'Ordre de saint Dominique. A Paris, les associés tenaient leur centre de réunion au grand couvent des Jacobins, et la Confraternité recrutait ses membres dans les rues adjacentes. Nobile de Villepierre, dont l'hôtel était situé près de la porte Saint-Jacques, comptait sans doute parmi les premières inscrites sur les pieuses listes, et jusque dans la mort elle avait voulu demeurer fidèle à ses engagements. En passant devant sa tombe, les Parisiens, récitant leurs

---

1. Cette tombe était placée dans l'église du couvent de Saint-Jacques, entre le sanctuaire et le chœur. Millin, *ibid.*, p. 35.

2. Mamachi, *Annales ordinis prædicatorum*, t. I, p. 324. « Monumenta ex authenticis archivis extracta, notis chronologicis distincta, et fide dignis testimoniis roborata. »

patenôtres[1], priaient à la façon de cette dévote associée du Rosaire, et ils pouvaient lui appliquer la légende du manuscrit du Musée Britannique[2] : « Et à chascun mot que cette femme disoit, belles fleurs sailloient de sa bouche, lesquelles la Vierge Marie recevoit et en fesoit ung chapellet, lequel elle portoit au ciel et le mettoit sur le chief de son benoit enfant Jhesus-Crist. »

L'abbé Eugène BERNARD.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

28. HATIN (Eugène). — Théophraste Renaudot et ses innocentes inventions. In-18 jésus, XVI-252 pages, avec portrait et fac-similé. Paris, Oudin.

29. HŒHLBAUM (Constantin). — Kœlns ælteste Handelsprivilegien für England-Hansisches aus dem XVI Jahrundert im Paris.

Documents tirés des Archives nationales et publiés dans les *Hænsische Geschichtsblætter* (année 1882), qui offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire du commerce parisien.

30. KIECKENS (R. P.). *S. J.* — Adalbert de Tronchiennes, évêque de Paris (1016-1020). In-8°, 23 p.

Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*. L'auteur indique et réfute plusieurs erreurs évidentes que l'historien de Flandre, Meyer, a commises au sujet de ce personnage, qui chercha deux fois à obtenir l'évêché de Cambrai et qui, après quatre ans d'épiscopat à Paris, dut se retirer en Flandre. H. S.

31. LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE (comte DE). — L'hôtel de ville de Paris. In-8°, 24 pages. Valence (Drôme), Jules Céas, 1883.

Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*. Essai histo-

---

1. La langue française s'est enrichie de ce mot formé de *Pater noster*, prière qui avec l'*Ave Maria* constitue le rosaire. On appelait Patenotriens les fabricants de chapelets, et ils furent érigés en corporation par des lettres patentes de Charles IX, en 1569.

2. *Livre et Ordonnance de la Confrairie du Psaultier de la Bienheureuse Vierge*, découvert par Paul Marchegay, et offert par lui « aux amateurs du beau langage et du bon style du XVe siècle. » — *Revue des Provinces de l'Ouest*, 6e année.

rique intéressant de l'acquisition de l' « Hostel au Dauphin » par les magistrats parisiens, en 1357, grâce à l'intervention d'Étienne Marcel et avec l'approbation du dauphin Humbert. La brochure est accompagnée d'une planche sur chine empruntée à *Paris à travers les âges*.

H. S.

32. Louis XI. — Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France, par Joseph Vaesen et Étienne Charavay. T. I. Lettres de Louis Dauphin, 1438-1461, publiées par Étienne Charavay. In-8°, xxiv-392 pages. Paris, Loones. 9 fr.

33. Luchaire (Achille). — Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens. 2 vol. in-8°. T. I, xvi-332 pages; t. II, 376 pages. Paris, Picard.

34. Raynaud (Gaston). — Bibliographie des chansonniers français des xiiie et xive siècles, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. Tome premier : Description des manuscrits; tome second : Table des chansons. Liste des trouvères. In-8°, xiii-252 et xviii-249 pages. Paris, Vieweg.

Bien que la *Bibliographie* de M. Raynaud s'adresse exclusivement aux philologues, les amis de l'histoire de Paris en pourront tirer profit. Ces deux volumes contiennent la description pièce par pièce et la table absolument complète d'une quarantaine de *Chansonniers français*, que M. Raynaud a dépouillés en vue d'une édition des œuvres de Tiébaut de Champagne, qui doit prochainement paraître.

35. Thomas (Léon). — Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise. In-8°, viii-211 pages, avec fac-similés.

Extrait des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.*

36. Ulbach (Louis). — Nos contemporains. (Napoléon III, Lamartine, le duc d'Aumale, Victor Hugo, Louis Blanc, Sainte-Beuve, Mazzini, George Sand, Thiers, Jules Grévy.) In-18 jésus, vi-337 p. Paris, C. Lévy.

37. Valois (Noël). — Fragment d'un registre du grand conseil de Charles VII (mars-juin 1455). In-8°, 74 p. Paris, Picard.

Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

38. Welschinger (Henri). — Le Livret de Robespierre. In-8°, 31 p. Paris, Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 juillet 1884.

Présidence de M. Auguste VITU, vice-président,
en l'absence de M. A. DE MONTAIGLON, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— MM. L. Delisle et H. Omont s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 juin 1884 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

741. Mme Vve ENGEL-DOLLFUS, présentée par MM. J. de Laborde et H. Champion.

742. M. BUSSON-LEBLANC, présenté par MM. Maurice Tourneux et Paul Viollet.

— M. le Président annonce le décès de notre confrère M. G. Fanjoux, archiviste paléographe, secrétaire général de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et de l'Océan. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. de Boislisle dépose sur le bureau un article de M. le comte

de Reilhac intitulé : *la Chapelle Notre-Dame de Reilhac*, qui est renvoyé au Comité de publication.

— M. Viollet transmet une note de M. Léopold Delisle qui signale une pièce parisienne publiée par F. E. di St-Pierre dans les *Miscellanea di Storia italiana*, série II, t. VII, p. 363-375 : c'est la relation en italien des funérailles de Louise de Savoie (1531) : *Funerali di Luisa di Savoia, duchessa d'Angoulême*. Le document original d'après lequel cette publication est faite fait partie de la *Collezione Francesuni già Cornaro di Venezia*, t. XXII, fol. 41-47.

— M. Vacquer signale des découvertes faites rue Galande, à l'occasion de l'ouverture d'une tranchée d'égout. On a rencontré des substructions de l'époque romaine et recueilli une trentaine de sarcophages en plâtre et pierre blanche, mérovingiens ou carolingiens.

— M. Auguste Vitu fait connaître le résultat de nouvelles recherches destinées à préciser l'emplacement de la maison natale de Regnard, qu'il n'avait pu déterminer avec toute certitude dans sa notice sur la maison des Pocquelins aux Piliers des Halles, lue à l'Assemblée générale du 13 mai dernier.

Ces recherches ont abouti à un résultat définitif. Regnard est né dans la petite maison, à deux croisées de façade, qui compte aujourd'hui pour le n° 1 de la rue Pirouette et pour la partie gauche du n° 106 de la rue Rambuteau, mitoyenne avec le n° 108 de cette dernière rue. Elle est occupée aujourd'hui par un hôtel meublé à l'enseigne de la Pirouette des Halles. Les explications justificatives de cette identité trouveront leur place dans le travail de M. Auguste Vitu, qui paraîtra dans le t. XI des *Mémoires* de la Société.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LES GRANDS RELIEURS PARISIENS DU XVIIIe SIÈCLE.

BOYET, PADELOUP, DEROME.

DOCUMENTS NOUVEAUX.

C'est encore dans l'inépuisable compilation de Jal qu'on rencontre les renseignements biographiques les plus sûrs et les plus complets sur les grands relieurs du XVIIIe siècle. Dans son luxueux volume

sur les reliures d'art, M. Marius Michel n'a pas ajouté beaucoup de détails nouveaux à ceux qu'il empruntait au *Dictionnaire critique*, et il reconnaît franchement que, sans lui, on connaîtrait bien peu de chose sur la vie et la famille de ces grands artistes trop méconnus. En fouillant les recoins encore inexplorés des Archives, on découvrira sans doute des faits nouveaux, mais il faudra toujours tenir compte des indications de Jal. Aussi est-ce ce que nous allons faire en présentant quelques pièces sur les plus célèbres relieurs du siècle passé.

Les documents qui suivent étaient enfouis dans les liasses des Commissaires au Châtelet, dans cet énorme fonds qui ne compte pas moins de cinq mille articles. Personne n'avait songé à tirer parti de cette masse de documents jusqu'au jour où M. Émile Campardon, le savant éditeur de tant de publications estimées, entreprit le dépouillement et l'inventaire de cette effrayante accumulation de paperasses poudreuses, et en tira la matière de huit volumes du plus haut intérêt sur le théâtre et les comédiens du siècle dernier.

En compulsant les tables dressées par M. Campardon pour en extraire les noms des peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, et préparer un recueil des inventaires et scellés d'artistes au XVIIIe siècle [1], nous avons rencontré plusieurs pièces sur les plus fameux relieurs du règne de Louis XV. Sans doute, des hommes de la valeur de Boyet, Padeloup, Derome possèdent des titres suffisants pour figurer parmi les artistes du temps passé. Mais leurs œuvres intéressent surtout les bibliophiles, aussi avons-nous cru ne pas devoir confondre les pièces suivantes avec celles qui concernent les artistes proprement dits.

Les actes dont nous donnons plus loin le texte sont tous de même nature ; après la mort du relieur, le commissaire au Châtelet vient apposer les scellés sur les coffres et effets trouvés dans l'appartement du défunt ; il dresse un inventaire sommaire des gros meubles laissés à la disposition de la veuve ou des héritiers. Quand tous les héritiers naturels ou testamentaires sont connus, quand chaque créancier a fait valoir ses prétentions, le commissaire, continuant à remplir les fonctions de nos juges de paix actuels, reparaît pour procéder à la levée des scellés. Au fur et à mesure qu'un coffre est ouvert, qu'une armoire est vidée, le notaire de la famille, convoqué à cet effet, dresse un inventaire détaillé des menus objets, de l'argent, des papiers. Un huissier-priseur assiste à ces opérations pour donner

1. Ce recueil, publié par la *Société de l'histoire de l'Art français* (Charavay frères, libraires-éditeurs), formera trois volumes comprenant près de quatre cents pièces différentes. Le tome premier est publié ; le deuxième paraîtra avant la fin de l'année.

l'estimation de chaque objet, rôle attribué aujourd'hui au commissaire-priseur. La minute de ces inventaires détaillés est conservée dans l'étude du notaire qui a procédé à leur confection. Avec le nom de ce notaire, on retrouvera aisément son successeur, et on obtiendra facilement communication de l'inventaire détaillé, si les détails consignés dans le procès-verbal du commissaire au Châtelet ne suffisaient pas à la curiosité de celui qui s'intéresse aux anciens relieurs. Toutefois les actes que nous publions, en supprimant les formules superflues et les détails insignifiants, ont cet avantage de nous faire pénétrer dans l'intérieur du défunt, au moment même de son décès, de fournir des renseignements certains sur la date précise de sa mort, sur sa demeure, sa famille, sa fortune, ses créanciers, ses clients. Si ces actes étaient nombreux, peut-être aurions-nous dû nous contenter d'en extraire seulement les passages essentiels; mais, comme nous n'en avons malheureusement rencontré qu'un très petit nombre, nous préférons mettre l'original même sous les yeux du lecteur, en lui épargnant les formules insignifiantes et les répétitions oiseuses.

I.

LUC-ANTOINE BOYET.

Vainement chercherait-on le nom de Boyet, relieur du Roi, dans le *Dictionnaire* de Jal. C'est assez dire qu'on sait bien peu de chose de sa vie; cette ignorance augmente singulièrement l'intérêt de son scellé. Cet acte nous apprend tout d'abord que Luc-Antoine Boyet mourut le dimanche, 22 février 1733, sur les onze heures du matin, en une maison à lui appartenant de la rue du Mont-Saint-Hilaire, dans le quartier Saint-Benoît. Boyet laissait pour héritier un fils unique nommé Étienne, remplissant, en 1733, les fonctions de bibliothécaire du prince Eugène, indication qui n'est pas sans intérêt, car elle donne à penser qu'un certain nombre des belles reliures du prince durent sortir de l'atelier de notre habile artisan. Retenu par ses fonctions, Étienne Boyet ne put assister aux derniers moments de son père; mais il envoya sa femme, Marguerite Boireau, en la chargeant de faire les démarches nécessaires pour l'apposition et la levée des scellés.

Le relieur du Roi, habitant une petite maison qu'il venait de faire bâtir et pour la construction de laquelle il avait emprunté d'assez fortes sommes, jouissait d'une honnête fortune; pour la connaître exactement, il faudrait recourir, soit au testament, soit à l'inventaire notarié.

Notre pièce offre peu de détails relatifs au métier du défunt; elle nous conduit cependant dans son atelier et passe en revue les outils qui le garnissent, mais en se montrant trop laconique à propos des

clients de Boyet. On voit seulement que le relieur en titre du Roi venait de recevoir un certain nombre de volumes destinés à l'évêque de Soissons ; ce siège était alors occupé par Charles-François Lefèvre de Laubrière (juillet 1731-25 décembre 1738).

Le choix du savant Antoine de Jussieu, comme exécuteur testamentaire, prouve que l'habile artisan était en relations quasi familières avec certains personnages marquants de son temps. De l'ensemble de la pièce, il résulte cette impression générale que le relieur du Roi occupait une bonne situation parmi ses contemporains[1].

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Luc-Antoine Boyet, relieur du Roi.

L'an 1733, le dimanche, 22 février, sur les deux heures de rellevée, nous, Joseph Fremyn, commissaire au Châtelet de Paris, ayant esté requis, sommes transportés rue du Mont et paroisse Saint-Hilaire, en une maison à petite porte carrée où estant monté en une chambre au premier estage ayant vue sur la rue, est comparue par devant nous demoiselle Anne-Margueritte Boireau, épouse du s. Estienne Boyet, bibliotéquaire de M. le prince Eugenne[2], de présent demeurant à Vienne en Autriche, elle, demeurante en la maison où nous sommes, laquelle nous a dit que le s. Luc-Antoine Boyet, relieur du Roy, son beau-père, est déceddé cejourd'huy, en lad. maison où nous sommes, dont il estoit propriétaire, sur les unze heures du matin, et comme led. s. son mary est habile à se porter seul héritier dud. s. Luc-Antoine Boyet, son père, attendu son absence et pour la conservation de ses droits et de qui il appartiendra, elle nous requiert d'apposer nos scellés et cachets sur les cabinets, commodes, coffres et armoires qui se trouveront en la maison, appartenir aud. deffunt et ensuitte faire la description sommaire des meubles en évidence.

---

1. On connaît si peu l'histoire des relieurs qui ont porté le nom de Boyet, que M. Leroux de Lincy a cru qu'il avait existé simultanément deux relieurs différents se nommant l'un Étienne Boyer, l'autre Étienne Boyet. « Nous nous défions de ces similitudes de nom dans la même profession, » dit judicieusement M. Marius Michel en repoussant le dualisme établi par M. Leroux de Lincy. On voit par notre pièce qu'Étienne Boyet, dont le nom peut se trouver sous la forme Boyer, était fils de Luc-Antoine, probablement fils lui-même ou frère d'Antoine Boyet, relieur du roi comme Luc-Antoine. — Voyez les *Recherches* de M. E. Thoinan sur les relieurs royaux.

2. Le prince François-Eugène de Savoie-Carignan, né le 18 octobre 1663, mort à Vienne le 21 avril 1736, fut un amateur des plus distingués en même temps qu'un des premiers généraux de son temps. Il avait formé dans son palais une collection de livres, de tableaux, d'estampes, d'objets d'art et d'histoire naturelle des plus précieuses. Sa collection de dessins et d'estampes, conservée à Vienne dans la galerie Albertine, existe encore. Le premier fonds venait de Marietti qui avait envoyé, en même temps que ses gravures, un travail manuscrit sur les graveurs, mis à profit par le baron de Heinecken pour son *Dictionnaire des graveurs* resté inachevé.

Sur quoy, après avoir veu le corps mort dud. deffunt s. Boyet étendu sur un lit dans une chambre au premier estage ayant vue tant sur lad. rue que sur la place de Cambray, avons proceddé à l'apposition de nos scellés ainsy qu'il ensuit :

Dans lad. chambre s'est trouvé un lit à la duchesse. . . . .

Dans une petite salle attenant, deux tables servant à la reliure, un portrait, représentant M. le prince Eugenne, dans sa bordure de bois doré, quatre petites estampes dans leurs bordures dorées.

N'avons apposé aucuns scellés sur une petite cassette de bois blanc estant dans lad. salle, attendu que lad. cassette appartient à un jeune étranger allemand qui est actuellement malade dans lad. maison, ainsy que lad. demoiselle Boyet nous l'a déclaré.

Se sont trouvés dans led. cabinet plusieurs imprimés de livres à relier que le Roy a donné à Monsieur l'évesque de Soissons, qui sont contenus dans un mémoire que lad. demoiselle Boyet nous a représenté et à elle rendu au bas duquel est un certifficat du s. Anisson, directeur de l'Imprimerie royalle, en datte du jour d'hier, et lesquels imprimés ont esté laissés en lad. maison, attendu qu'i convient à travailler à relier desd. imprimés, dont le travaille ne peut estre retardé estant pour le service du Roy.

Dans une chambre au premier estage, s'est trouvé unze cuillieres, unze fourchettes, une poivrière, une sallière, trois gondolles, un grand goblet et une écuelle à oreille, le tout d'argent, poinçon de Paris.

Dans la boutique dud. deffunt, au rez-de-chaussée, ayant veue sur la rue, se sont trouvez deux grandes presses garnyes de leurs hays, trois tables et quatre porte presses, deux pierres à battre, quatre petites presses avec leurs ustenciles qui en dépendent, un poile de fonte avec son tuyau de taulle, une grande table et quatre tablettes, une pandulle. Se sont encore trouvez dans lad. boutique plusieurs imprimez donnés à relier aud. deffunt, tant pour le Roy que pour plusieurs particuliers dont led. deffunt a esté chargé par des mémoires qui ont esté fournys et au travail de la reliure desquels imprimez on travaille journellement et continuellement, pourquoy, à la réquisition de lad. demoiselle Boyet, n'en a esté fait aucune description ny apposé aucun scellé sur lad. boutique, affin de ne point empescher led. travaille qui requiert célérité.

Ce fait, nosd. scellés, meubles, vaisselle d'argent ont esté laissés en la garde tant de lad. demoiselle Boyet que du s. Pierre Laban, marchand apothicaire à Paris, demeurant rue des Deux-Ponts, isle Notre-Dame, après serment fait par lad. demoiselle Boyet et par le s. Michel Daragon, maître relieur, ayant le soing et gouvernant la boutique dud. deffunt, qu'ils n'ont détourné, caché, ny emporté aucuns effets appartenants à la succession dud. deffunt.

Et, à l'instant, estant de retour en nostre hôtel, sont comparus lad. demoiselle Boyet et led. s. Laban, lesquels nous ont dit qu'ils ont oublié de nous représenter une boiste en forme d'étuy à chapeau de bois de sapin non fermé à clef, mais seulement à un petit crochet de fer, dans laquelle boiste sont renfermés des papiers appartenant aud. deffunt sur laquelle avons apposé nos scellés.

Onze oppositions de marchands fournisseurs non spécifiées.

Vendredi, 5 juin 1733, deux heures de relevée : Requiert la reconnais-

sance et levée des scellés Estienne Boyet, bibliotéquaire de M. le prince Eugene, habile à se porter seul et unique héritier dud. feu s. Luc-Antoine Boyet, son père, relieur ordinaire du Roy, lequel désigne, pour procéder à l'inventaire, Me Louis Doyen l'aisné[1], notaire à Paris.

Requiert pareillement la reconnaissance et levée des scellés, Me Antoine de Jussieu[2], docteur régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris, demonstrateur au Jardin royal des plantes et de l'Académie royalle des sciences, au nom et comme exécuteur du testament dud. feu s. Luc-Antoine Boyet, receu par Me Bapteste[3] et son confrère, notaires à Paris, le 22 aoust 1731.

Les causes de l'opposition formée par le s. Jean de Beauvais, bourgeois de Paris, sont pour estre payé de la somme de 6,000 livres d'une part, à luy deue par led. deffunt s. Boyet, et contenue en l'obligation solidaire qu'il luy en a passée devant Meusnier et Roger, notaires à Paris, le 19 aoust 1730, pour argent presté, pour employer au payement du restant du prix des ouvrages que led. deffunt s. Boyet a fait faire en une maison qu'il a fait construire rue du Mont-Saint-Hilaire, ensuite de celle de 150 livres contenue en son billet et promesse du 19 aoust 1732, avec intérêts.

Les causes de l'opposition du s. Jean d'Albinet, marchand limonadier à Paris, sont pour estre payé de la somme de 400 livres pour une année échue au 16 avril dernier, de pareille somme de rente à luy deue par led. deffunt, par contrat passé devant Vatry et son confrère, notaires à Paris, le 16 aoust 1728, ensemble des autres courans, et à ce qu'il luy soit dellivré et justiffié de l'employ de la somme de 8,000 livres, principal de lad. rente avec autres deniers dud. feu s. Boyet et sans emprunt au payement total de la construction pour lors encommencée de la maison où il est déceddé, conformément aux devis et marchés qu'il a déclaré par led. contrat avoir esté fait. . . . .

Les causes de l'opposition de Pierre Duchemin, maître maçon à Paris, sont, afin d'estre payé : 1° de la somme de 2,000 livres restant de plus grande somme à luy deue par led. deffunt s. Boyet, par acte passé devant Meusnier et son confrère, notaires à Paris, le 11 juin 1732 ; 2° de la somme de 600 livres portée en l'obligation dud. deffunt, passée devant les mesmes notaires et le même jour, avec les intérests.

Les causes de l'opposition du s. Saulnier, chirurgien à Poitiers, sont pour estre payé de la somme de 60 livres contenue au billet fait par led. deffunt sieur Boyet à son proffit, le 20 avril 1731.

Les causes de l'opposition du s. Edmée-Louis Nivelle, ancien avocat en Parlement, exécuteur du testament de la veuve du s. Pierre Delavoye et son légataire particulier, pour estre payé d'une somme de 600 livres de princi-

---

1. Le titulaire actuel de l'étude de Louis Doyen est Me Georges Robin.

2. Antoine de Jussieu, né à Lyon en 1686, mort le 12 avril 1758, à Paris, admis à l'Académie des sciences avant d'avoir atteint sa trentième année, frère de Bernard de Jussieu, né en 1699, et qui prolongea sa vie jusqu'en 1777.

3. Gérard-Claude Bapteste, notaire du 9 septembre 1717 au 13 février 1744. Le titulaire actuel de cette étude est Me Emile Delapalme.

pal, adjugée par deux différentes sentences rendues au consulat de Paris, le 24 avril 1711 et 29 desd. mois et an, et encore d'une pareille somme de 600 livres adjugée par autre sentence des consuls, le 24 avril 1711, aussy de principal, le tout deub par le s. Estienne Boyet, fils dud. deffunt, au proffit de lad. veuve Delavoye.

Samedi 6 juin.

Il a esté procedé à l'inventaire des meubles en évidence.

Après, a esté inventorié et prisé la vaisselle d'argent, représentée par lad. demoiselle Boyet dont elle a esté chargée lors de l'apposition de nos scellés.

Ensuitte a esté inventorié et prisé les presses, outils et ustanciles de relieur estant dans la boutique, laquelle prisée a esté faite par led. Voisin, huissier, de l'avis de Michel Daragon, maître relieur à Paris, nommé et convenu à cet effet par les parties.

Ensuite a esté procédé à l'examen et inventorié des papiers.

(Arch. nat., Y 11453.)

II.

ANTOINE-MICHEL PADELOUP.

Les découvertes de Jal ont singulièrement contribué à faire connaître la généalogie de la famille de libraires et de relieurs qui ont illustré le nom de Padeloup, famille dont personne n'était arrivé, avant la publication du *Dictionnaire*, à distinguer les différents membres. Sans entrer dans des détails superflus, nous rappellerons qu'Antoine-Michel Padeloup, le plus illustre des relieurs de ce nom, naquit, le 22 décembre 1685, de Michel Padeloup et de Françoise Baron ; il épousa, avant 1712, Marguerite Renault qui lui donna plusieurs enfants et mourut avant lui, puis se remaria, à l'âge de soixante-cinq ans, le 20 avril 1751. Sa seconde femme, Claude Perrot, que notre acte nomme Claudette Pierrot, n'avait alors que dix-neuf ans et demi. Padeloup survécut sept ans à ce mariage, après avoir prouvé qu'il était encore un mari fort valide, puisqu'il laissa quatre enfants de cette seconde union, dont le dernier n'avait que quatre mois lors de son décès.

Jal a fait remarquer que, le premier de sa famille, Antoine-Michel Padeloup, avait reçu le brevet de relieur du Roi. Il succéda; dans cet office, à Antoine Boyet, dont nous publions le scellé plus haut. Encore Jal n'a-t-il pas connu tous les artisans qui ont porté au siècle dernier le nom de Padeloup, bien qu'il en ait cité beaucoup. Le Paul-François Padeloup, relieur doreur en livres, dont la veuve meurt le 4 juin 1773, et dont nous parlerons plus loin, ne figure pas sur ses listes, non plus que son fils, Jean-Baptiste, qui exerçait aussi le métier de relieur à la place Maubert, dans ce coin de Paris qui était à cette époque comme le quartier général de la reliure.

Nous ignorons à quel degré ces deux artisans oubliés étaient

parents d'Antoine-Michel Padeloup, à qui il convient maintenant de revenir.

Le célèbre artiste meurt sur les cinq heures du soir, le jeudi, 7 septembre 1758, dans un immeuble de la rue de Cluny, appartenant, comme on le sait par les oppositions, à la maison de Sorbonne. Né en 1685, il avait dépassé sa soixante-douzième année. D'après la déclaration de sa veuve, il avait succombé à l'attaque d'un rhumatisme qui le faisait souffrir depuis longtemps.

De son premier mariage avec Marguerite Regnault, Padeloup n'avait plus qu'un seul enfant vivant au moment de son décès : Jean, qui exerçait la même profession que son père et qui avait reçu, dès 1741, le titre de relieur du roi de Portugal. Mais une fille issue de ce premier mariage, nommée Hélène, morte avant 1758, avait laissé un fils, émancipé en 1752 et qui se porte héritier de son grand-père par représentation de sa mère.

Claude Perrot ou Pierrot, que Padeloup avait épousée en secondes noces à soixante-cinq ans sonnés, lui avait donné, comme on l'a vu, quatre enfants : deux filles et deux fils : Jean-Antoine, Marie-Anne, Madeleine et Antoine-François, tous mineurs, bien entendu, au jour du décès de leur père. Outre ces détails sur l'état de la famille Padeloup en 1758, notre pièce entre dans de curieux détails sur le nombre et le genre d'outils garnissant l'atelier d'un relieur réputé au milieu du XVIIIe siècle. Cette énumération ne laisse pas que de présenter un certain intérêt au point de vue technique.

Le chiffre élevé des loyers réclamés par la maison de Sorbonne, et montant à la somme de 7,280 l., semble indiquer que le locataire devait plusieurs années de bail. Les autres réclamations de créanciers ne suggèrent aucune observation. Il paraît toutefois résulter de l'ensemble de ces oppositions que le relieur n'avait guère su profiter de sa vogue et de son titre de relieur du Roi.

Le procès-verbal donne les noms de trois relieurs, bien oubliés maintenant. Les sieurs Pierre-Valéry Auvray, Laurent Mosnier et Antoine Cosmant sont appelés pour donner leur avis sur la valeur des marchandises trouvées dans l'atelier de Padeloup. Malheureusement notre acte n'entre dans aucun détail sur cette expertise ; on rencontrerait à coup sûr plus de développements dans l'inventaire dressé par le notaire Jacques Mathon, dont l'étude a aujourd'hui pour titulaire Me P. Girardin.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Antoine-Michel Padeloup, relieur ordinaire du Roi.

L'an 1758, le jeudy, 7 septembre, cinq heures de relevée, nous, Thomas-Joseph-Jean Regnaudot, commissaire au Châtelet de Paris, requis, nous nous sommes transporté rue de Cluny, en une boutique et maison occupée

par le s. Antoine-Michel Padelou, maître relieur et ordinaire du Roy, où étant monté au premier étage et entré en une chambre ayant vue sur lad. rue de Cluny, y avons trouvé et est comparu pardevant (nous) demoiselle Claudette Pierrot, femme dud. s. Antoine-Michel Padeloup, laquelle nous a dit que led. s. Antoine-Michel Padeloup, son mary, âgé d'environ 72 ans, vient tout présentement de décéder après une maladie imprévue, occasionnée par un rhumatisme duquel il se plaignait depuis longtemps, et qu'à la conservation de ses droits et autres qu'il appartiendra, led. deffunt ayant des enfants du lict de la comparante et d'un autre précédent lict, elle requiert que nous apposions nos scellés et cachets sur les biens et effets délaissés par le deffunt et que nous fassions description sommaire de l'évidence.

Avons procédé à l'apposition de nos scellés et à la description de l'évidence, ainsi qu'il suit :

(Le mobilier comprend onze tableaux tant grands que moyens, peints sur toile, et quatre estampes sous verre, avec leurs bordures de bois sculpté doré.)

Une petite table de pacquet, couverte de drap vert, dans le tiroir de laquelle se sont trouvés plusieurs moyens outils à usage de lad. profession de relieur.

Neuf aulnes de tapisserie de verdure.

Un buffet de bois de chesne à deux battans, dans lequel s'est trouvé six cuillières, six fourchettes, une cuillière à ragoust, trois petites cuillières à caffé, deux cocquetiers et trois moyennes timballes, le tout d'argent blanc.

Nous nous sommes transporté en la boutique où, estant, et lad. veuve Padeloup nous ayant requis de ne point fermer le commerce, nous avons procédé à la description de ce qui s'y est trouvé ainsy qu'il suit :

Premièrement, trente roulettes, tant grandes que petites, à dorer.

Trente-huit pallets de différentes façons.

Quatre douzaines de bouquets, tant in-folio que de différentes formes.

Quatre douzaines de coins in-folio et autres trois douzaines de différents fers à dentelles.

Huit alphabets de différentes formes et façons.

Deux douzaines de bandes pour les noms.

Deux boittes remplies de différents petits fers d'agrément.

Deux fourneaux à dorer.

Deux assortiments de grands fers garnis de dorures.

Deux grandes tables garnies de leurs tiroirs servant à dorer.

Plus une presse servant à dorer, comprise dans lesd. deux tables.

Et, s'agissant de veiller à la seureté de plusieurs ouvrages en papier de lad. profession, nous les avons tous fait renfermer en un petit cabinet en cloison pratiqué dans la chambre du deffunt et avons apposé nos scellés et cachets.

Plus, avons remarqué estre en lad. chambre une grande pendulle à heures et minuttes et cadran d'émail, dans sa boette et sur son pied peint en vert, garnye de trophées et autres ornements de cuivre doré, faitte par Collot à Paris.

Plus, une autre petite pendulle, aussy à heures et minuttes et cadran d'émail, en sa boete et sur son pied de marqueterie, garnye de trophées et ornemens de cuivre aussy dorés, faitte par Edme Balliot à Paris.

Et à l'égard de 312 volumes de livres sur différents sujets, qui ont esté reliez par led. deffunt pour le s. comte de Montsabert, auquel ils appartiennent, ils n'ont point esté mis sous nos scellés, lad. veuve Padeloup s'estant, à cet égard, chargée de faire, lors de l'inventaire, telles déclarations qu'il appartiendra sur ce qu'il peut estre deub pour raison de ce.

Plus, s'est encore trouvé dans lad. chambre une grosse montre à répétition à boette d'argent, chaisne et clef aussy d'argent, faite par led. Edme Baillot, dans un petit porte montre peint en vert, garnye d'un petit trophée et autres ornemens de cuivre en couleur, et encore une moyenne et deux petites gravures représentans différens sujets dans leurs bordures de bois sculpté doré.

Après, sommes descendus en la boutique par bas, où estant, pour éviter de fermer le commerce, avons procédé à la description de ce qui s'est trouvé en icelle.

Premièrement : cinq presses à mettre sur table, quatre porte presses, quatre chevilles à usage de presse, trois autres grandes presses, trois futs à rogner, quatre pierres à battre, deux cousoirs, huit placets, deux barres de fer, six tables tant grandes que moyennes, un plan de Paris, deux grandes armoires, dans lesquelles s'est trouvé dix livres de recoupes, deux douzaines de peau de veau, quatre planches servant de tablettes, trois douzaines bois servant à presser les in folio, six semblables plus grands, deux douzaines de semblables pour les in 4°, huit douzaines de semblables pour les in 12, dix autres douzaines de semblables pour les in 12 et les in 8°, quatre pierres à parer, deux jattes à colle, trois marteaux à battre, quatre frottoirs, deux grattoirs, un sacq de rognures, cent livres ou environ de cartons, six douzaines d'ais à fouetter les grands et petits in-folio, 18 autres semblables, tant pour fouetter que pour endosser les in 12 et les in 4°, un poesle de fonte garny de ses tuyaux, une douve (?), quatre poinçons, quatre règles de fer, trois équières, quatres paires de cizeaux, six ais tant grands que petits servant à brunir.

Item, avant de nous retirer, s'est encore trouvé, dans les lieux au-dessus de lad. boutique, une cassette fermée à clef, laquelle, ouverture d'icelle n'ayant pu nous estre faitte, nous a esté déclaré estre remplye de papiers qui n'appartiennent aucunement à la succession, sans par lad. veuve Padeloup pouvoir nous dire à qui ils appartiennent.

Neuf oppositions :

1re. Maison de Sorbonne, propriétaire de la maison ci-devant occupée par le défunt.

2e. Le s. Dubuisson père, maître relieur-doreur à Paris, rue Saint-Jacques.

3e. Nicolas Chapelet, perruquier, pour 147 livres.

4e. François Constant, procureur au Parlement de Paris.

5e. Louis Dumas, me maçon à Paris.

6e. Le s. Sanse, me cartonnier, pour 100 livres.

7e. Barthélemy Scellier, me perruquier, pour 699 livres.

8e. Jacques Fournier, marchand de vin, rue Gallande, au nom et comme tuteur du mineur Fournier, fils de defunt François Fournier et de feue Padelou, fille dud. defunt.

9e. Pierre-Paul Dubuisson fils, me relieur de livres, pour payement de

la somme de 508 livres, 13 sols, en quoy le défunt a été condamné par sentence des juges et consuls de cette ville, du 8 novembre 1750.

Lundi, 2 octobre 1758 :

Requièrent la reconnaissance et levée des scellés

1° Claude Pierrot, veuve dud. défunt sieur Antoine-Michel Padeloup le jeune, m° relieur du Roi, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entr'elle et led. deffunt, que comme tutrice de Jean-Antoine, Marie-Anne, Madeleine et Antoine-François Padeloup, enfans mineurs d'elle et dud. deffunt, élue à lad. charge par sentence homologative de l'avis des parents et amis desd. mineurs, rendue le 22 septembre, lesd. mineurs habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un sixième dud. deffunt leur père, laquelle nomme pour faire l'inventaire m° Jacques Mathon, notairé au Châtelet.

2° Antoine-François Fournier, fils mineur de défunt François Fournier, marchand limonadier à Paris, et de défunte Elaine Padeloup, sa femme, ses père et mère, led. mineur émancipé d'âge suivant les lettres par luy obtenues en la Chancellerie, le 17 juin 1752, procédant sous l'autorité du s. Jacques Fournier, marchand de vin à Paris, son oncle paternel, curateur à ses causes et tuteur à ses actions, led. mineur Fournier habile à se dire et porter héritier pour un sixième dud. deffunt, son ayeul maternel, par représentation de lad. deffunte Elaine Padeloup, sa mère, et encore créancier de la succession dud. deffunt du chef de sad. mère.

3° Antoine Diver, bourgeois de Paris, subrogé-tuteur des quatre enfants mineurs dud. deffunt et de Claude Pierrot, actuellement sa veuve.

4° François-Paul Devin, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, appellé pour l'absence de Jean Padeloup, aussy m° relieur, fils du premier lict dud. deffunt s. Padeloup avec deffunte Margueritte Regnault, sa première femme, habile à se dire et porter aussy héritier de son chef pour un pareil sixième dud. s. son père.

Les causes de l'opposition formée par René Dubuisson père sont pour être payé de la somme de 3,519 livres, 13 sols, en quoy led. deffunt sieur Antoine-Michel Padeloup a été condamné par sentence des juges et consuls, du 8 novembre 1752.

Les causes de l'opposition formée par la maison de Sorbonne sont afin d'être payé de la somme de 7,280 livres pour les loyers de la maison où nous sommes, échéant le 1er avril prochain, suivant le bail passé devant m° Boulard, notaire au Châtelet, le 6 octobre 1749, et pour sûreté des réparations locatives et autres droits et redevances.

A été procédé à l'inventorié, description et prisée des meubles meublants.

Mardi, 3 octobre :

Sont comparues toutes les parties, lesquelles nous ont dit que, pour entièrement finir tous lesd. effets en évidence, ils requièrent et consentent qu'il soit procédé dans la présente vaccation à l'examen, arrangement, inventorié, description et prisée de toutes les marchandises, ouvrages, outils et autres effets de lad. profession de relieur doreur, nommant à cet effet toutes lesd. parties, les srs Pierre Valery Auvray, maître relieur, demeurant rue de Clugny, Laurent Mosnier[1], aussy m° relieur, demeurant rue

1. Ce relieur figure encore dans le scellé de Derome, où il est appelé

Saint-Jacques, et Antoine Cosmant, aussy relieur doreur, rue des Carmes, pour faire l'estimation desd. marchandises, ouvrages et outils de lad. profession de m^e relieur et doreur.

Ensuitte de quoy il a été procédé par lesd. experts cy-dessus nommés à l'arrangement détaillé desd. marchandises, outils, ouvrages et ustanciles de lad. profession de m^e doreur et relieur, ainsi que l'inventorié et description desd. objets.

Jeudi, 5 octobre :

Il a été procédé à l'inventorié des effets trouvés sous les scellés, notamment de coquillages de mer, cartons, outils de la profession de relieur et autres objets trouvés dans un petit secretaire émaillé garny de cuivre.

Ensuitte, il a été procédé à l'arrangement et examen et inventorié de tous les titres et papiers ainsi que des livres de compte dépendant de la succession.

Vendredi, 6 octobre :

Continuation dud. inventorié; puis il est convenu entre les parties qu'il sera procédé à la vente des effets inventoriés.

(Arch. nat., Y 15360.)

III.

JACQUES-ANTOINE DEROME.

Le procès-verbal suivant permet de rectifier et de compléter, sur certains points, les renseignements biographiques puisés par Jal dans l'état civil parisien. Jacques-Antoine Derome, le plus fameux des artisans de ce nom, descend d'une ancienne famille parisienne exerçant depuis plusieurs générations la profession de relieur.

Jacques-Antoine, fils de Jacques Derome et de Marie Blajard, naquit le 20 juillet 1698; il épousa, le 23 juillet 1718, à peine âgé de vingt ans, à l'église Saint-Hilaire, la paroisse de tous les relieurs, Anne Vauvilliers, qui lui donna au moins neuf enfants, dont cinq seulement survécurent à leur père et paraissent ici : Marie-Anne, l'aînée de tous, née le 19 août 1719, qui dirigeait la maison où elle vivait avec son père et ses frères; Charles, maître relieur doreur comme tous ses parents, né le 9 septembre 1721; Nicolas, aussi maître relieur, né le 30 novembre 1724; Nicolas-Denis, exerçant la même profession que tout le reste de sa famille, né le 1er octobre 1731; enfin Marie-Thérèse, née le 22 mars 1728, mariée à Jean-Henri Fournier, maître libraire à Versailles. Les quatre autres enfants de Jacques-Antoine, savoir : Jacques-Marin, Marie-Jeanne, Étienne, enfin une première Marie-Thérèse, étaient morts avant leur père.

Grâce aux recherches de Jal, nous savons que Nicolas, né en 1724, avait épousé, le 24 décembre 1758, la fille d'un maître relieur qui, lui

---

François-Laurent Le Monnier. C'est la véritable forme de son nom, car c'est ainsi que signe le relieur au bas de notre acte.

aussi, a laissé un nom célèbre dans l'histoire de la reliure, Marie-Henriette Bradel. On voit ici que le mariage de Nicolas ne lui avait pas fait quitter le domicile commun de la famille.

Jal dit que Jacques-Antoine Derome mourut le 22 novembre 1761 et fut enterré à Saint-Benoît, en présence de ses trois fils et de son gendre. Il faut lire 22 novembre 1760; notre acte ne laisse aucun doute à cet égard. La confusion de Jal s'explique aisément. Dans un dépouillement hâtif, il aura pris l'année d'un registre pour une autre. Si peu d'importance qu'elle ait, cette date doit être rectifiée. Bien que le nom de Derome ait été porté simultanément ou dans l'espace de moins d'un siècle par quinze ou vingt relieurs différents, Jal pense que la principale illustration de la famille est due à Jacques-Antoine. L'hypothèse paraît fort acceptable; toutefois, il est probable que les ascendants et autres parents de notre relieur contribuèrent, pour leur part, à la bonne renommée du nom. Quant à faire la part de chacun dans l'œuvre commune, nous laissons cette tâche aux bibliophiles consommés.

L'intérieur de notre maître relieur est modeste, tout en annonçant une certaine aisance. On y trouve des tableaux en dessus de porte, une pendule, une glace, plusieurs pièces d'argenterie; ce n'est pas le luxe, mais ce n'est pas non plus la gêne. Le détail des outils à usage de relieur fournit de curieuses indications techniques, surtout si on le rapproche de l'inventaire de Padeloup et de celui de Boyet. Remarque digne d'attention : pas de créanciers, pas d'opposition. La prisée des outils et marchandises est confiée au relieur-doreur François-Laurent Le Monnier; le notaire Claude Bernard est chargé de l'inventaire qui se trouverait aujourd'hui dans l'étude de Me Massion, successeur de Me Le Monnier.

Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Jacques-Antoine Derome, maître relieur, doreur.

L'an 1760, le samedy, 22 novembre, six heures du soir, nous François-Jean Sirebeau, commissaire au Châtelet de Paris, ayant été requis, sommes transporté rue Saint-Jacques, au dessous de Saint-Benoist, en une maison dont est principale loccataire la demoiselle Marie-Anne Derome, fille majeure, et étant monté au premier étage d'un corps de logis pratiqué au fond de la cour de lad. maison et entré dans une chambre ayant vue sur la cour de lad. maison, nous y avons trouvé et est comparue par devant nous, commissaire susd., lad. demoiselle Marie-Anne Derome, fille majeure, demeurante en la maison où nous sommes;

Laquelle nous a dit que le sieur Jacques-Antoine Derome, son père, lequel étoit en pension chez elle comparante, est décédé ce jourd'huy, sur les trois heures de relevée, en une chambre dépendante de l'appartement qu'elle comparante occupe, laquelle chambre elle avoit cédé et abbandonné aud. sieur son père, lequel a garny lad. chambre de meubles à luy appartenant; que

ses frère et sœur n'étant point tous présens, elle a, en sa qualité d'habile à se dire et porter heritière en partie dud. sieur son père, fait requérir notre transport à l'effet d'estre par nous apposés scellés sur les meubles, effets, titres et papiers deppendans de sa succession, faire sommaire description des meubles et effets qui se trouvent sous iceux et en évidence.

Sur quoy, nous avons procédé à l'apposition de nos cachets et scellés et fait la description des meubles et effets trouvés en évidence.

Dans la chambre où est décédé led. défunt :

Un tableau dessus de porte peint sur toille, représentant des paysages, dans sa bordure de bois sculpté doré ; une pendulle faite à Paris, dans sa boîte et sur son pied de bois de marqueterie avec ornements de cuivre en couleur.

Une cheminée composée d'une glace dans son parquet de bois peint en vert avec ornements de bois sculpté doré, surmontée d'un tableau peint sur toille représentant paysage.

En procédant, lad. demoiselle Derome nous a declaré qu'elle a en sa possession deux pierres et trois marteaux à battre, deux grandes presses avec leurs barreaux.

Cinq presses dont quatre à rogner et à endosser.

Une douzaine de petites presses à dorer sur tranche.

Quatre porte presse avec leur table.

Cent paires d'aist à fouetter in-12 et in-8.

Cent paires d'aist à endosser, compris les membrures et entredeux.

Vingt paires d'aist in-4 à fouetter.

Vingt paires d'aist à endosser tant que membrures et entredeux.

Quinze paires d'aist in-fol. à fouetter.

Vingt paires d'aist à endosser, tant que membrures et entredeux.

Deux fers à polir, gratoirs, frotoirs, racloirs, compas, règles, poinçons, chevilles, petits marteaux, sizeaux, le tout de fer.

Cent paires d'aist à presser, de poirier, tant in-12 qu'in-8.

Un couzoir et sa barre garnie de ses chevillettes.

Tous lesquels effets lad. demoiselle Derome nous a représenté, nous observant que c'est tout ce qui peut estre et appartenir à la succession dud. sieur son père, le surplus de ses effets ayant dû se trouver dans la chambre où il est décédé.

Vendredi, 28 novembre 1760 :

Requièrent la reconnaissance et levée des scellés :

Charles Derome, maître relieur doreur de livres à Paris, demeurant dans la maison où nous sommes ;

Nicolas Derome, maître relieur doreur de livres, même maison ;

Nicolas-Denis Derome, relieur à Paris, susd. maison ;

Marie-Anne Derome, fille majeure ;

Jean-Henry Fournier, marchand libraire à Versailles, au nom et comme mari de demoiselle Marie-Thérèse Derome, son épouse.

Lesd. Charles, Nicolas, Nicolas-Denis, Marie-Anne Derome et dame Fournier, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un cinquième dud. deffunt sieur Jacques-Antoine Derome, leur père, et encore lad. Marie-Anne Derome, créancière de la succession dud. sieur son père, relativement à la pension qui peut luy estre due par led. deffunt ; lesquels nomment pour

faire l'inventaire la personne de Me Claude Bernard, notaire au Châtelet de Paris.

(Après l'inventaire du mobilier vient l'argenterie.)

Il a été procédé par lesd. officiers à l'inventorié, description, prizée et pezée de deux timballes, d'un gobelet à pied, de deux salières couvertes, de deux cuillières à ragoût, six cuillières à caffé, quatre cuillières et quatre fourchettes à bouche, le tout d'argent blanc, poinçon de Paris.

Et s'agissant de procéder à l'inventorié, description et prisée des marchandises et outils deppendans de la succession dud. sieur Derome, à l'usage de maître relieur doreur, touttes les parties, esd. noms, ont choisi et nommez le sieur François-Laurent Lemonnier, maître relieur doreur en livres, pour donner son avis sur la prisée, inventorié et description desd. marchandises et outils.

En conséquence, il a été procédé par lesd. officiers nommez à l'inventorié, description et prisée desd. marchandises et outils dépendans de la succession dud. sieur Derome, de l'avis dud. sieur Lemonnier, expert nommé par toutes les parties.

Après quoy, il a été procédé à l'inventorié de cinq écus de 6 livres pièce, composant la somme de 30 livres trouvée dans un des tiroirs d'une commode.

Comme aussy il a été procédé à l'inventorié des papiers.

A été convenu entre les parties qu'il sera incessamment procédé à la vente des effets inventoriés.

(Arch. nat., Y 15647.)

IV.

CATHERINE-ÉLISABETH DURAND, VEUVE DE PAUL-FRANÇOIS PADELOUP.

Bien que l'état-civil parisien n'ait fourni à Jal aucun renseignement biographique sur Paul-François Padeloup, et que ce relieur se trouve ainsi complètement inconnu, nous noterons succinctement les détails contenus dans le scellé de sa veuve.

Paul-François Padeloup, relieur-doreur en livres, était mort avant le 4 juin 1773, date du décès de sa femme, Catherine-Élisabeth Durand. Elle laissait deux enfants : un fils majeur, Jean-Baptiste Padeloup, relieur comme tous les membres de la famille, habitant place Maubert, et une fille mineure, Élisabeth-Monique Padeloup, placée sous la tutelle de Paul-Jacques Devaux, bourgeois de Paris. Le procès-verbal, très succinct, ne donne presque pas de détails sur le mobilier ; il n'est pas question d'argenterie. On trouve sous les scellés une somme de 933 livres, dont partie est partagée entre les enfants et le surplus déposé entre les mains du notaire Joseph Guéret, chargé de l'inventaire ; son successeur actuel est Me J. Jousselin.

Le procès-verbal d'apposition et de levée de scellés de la veuve de Paul-François Padeloup est conservé, aux Archives nationales, sous la cote Y, 11701.

J.-J. Guiffrey.

LE BÉNÉDICTIN JACQUES DU BREUL (1528-1614),

SES RAPPORTS AVEC PIERRE DE L'ESTOILE (1546-1611), SA MAISON NATALE SUR LE PETIT-PONT.

Dans sa *Notice historique et critique sur la vie et les ouvrages manuscrits de Dom Jacques du Breul*, auteur du *Théâtre des Antiquités de Paris* et d'une *Chronique latine manuscrite sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*[1], M. Leroux de Lincy n'a pas parlé des relations qui ont existé entre le premier historien de Paris, vraiment digne de ce nom, et son contemporain, Pierre de L'Estoile, dont les *Mémoires-Journaux*[2] sont une si riche mine de renseignements sur l'histoire politique, les mœurs et la littérature du XVIe siècle, soit qu'il ne les ait pas connues, ce qui est peu probable, soit plutôt parce qu'il aura dédaigné de les mentionner. La réunion de ces deux personnages de caractères diamétralement opposés, deux types dans l'acception la plus large du mot, est bien faite pour surprendre. En relisant les *Mémoires-Journaux* dans lesquels, à une certaine époque, il est parlé assez fréquemment du moine de Saint-Germain, il est permis de se demander pourquoi ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre, puisqu'ils avaient de commun l'amour de l'étude, des beaux et bons livres, qui d'ailleurs étaient contemporains, nés dans la même ville, presque voisins, le rempart de Paris, ou mieux la porte de Buci entre eux deux, ont été si longtemps avant d'entrer en rapport l'un avec l'autre, étant l'un et l'autre en correspondance presque journalière avec les grands écrivains de leur temps, leurs amis communs. Il est des faits qu'il suffit de constater, sans qu'on puisse les expliquer. Un passage de L'Estoile pourrait faire croire que leur rencontre avait été fortuite et qu'ils s'étaient trouvés par circonstance fortuite dans les jardins de l'abbaye, qui cependant n'étaient pas publics, soit dans la bibliothèque de l'abbaye où l'attiraient ses goûts. La première hypothèse serait justifiée par le passage suivant, parlant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : « Où, dit-il, je me proumeine et exerce souvent, parce qu'il n'y a rien (pour parler avec Lipse, *Monit. Politicor.*, liv. I, cap. 1), quod mihi magis vitam et vigorem sustineat quam exercitatio et motus[3]. »

Ce qui précède ce passage prouve que, s'il fréquentait les jardins et les cloîtres de Saint-Germain-des-Prés, il hantait aussi la

---

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. IV, 1868.
2. Édition des Bibliophiles. Paris, Jouaust, 1875 et suiv. C'est elle que nous citons exclusivement.
3. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 347.

bibliothèque où il avait ses petites entrées, comme tous les travailleurs sérieux du reste. « Ledit jour samedi (22e août), estant à l'Université, je rencontrai de hazard un vieil livre de dévotion, que j'avois auttrefois cherché, imprimé à Rouen, in-4°, sans dacte ni aucteur, intitulé : *L'Art de bien vivre et de bien mourir*, livre superstitieux, rempli de contes plus plaisans qu'édificatifs et où il y a plus à rire qu'à pleurer. » Après quelques citations, il termine ainsi son appréciation sur ce livre bien connu des iconophiles et l'un des plus remarquables produits de la gravure sur bois à son origine. « Au traicté des Peines du Purgatoire et d'Enfer contenues en ce beau livre, enrichi de figures horribles et épouvantables de toutes sortes de monstres et diables, qui y sont représentés, tant en l'un qu'en l'autre (avec tous les fers, crocs, outils, tenailles et instrumens diaboliques, dont on use de par delà, pour entretenir et atiser ces deux feux), il y a des contes à dormir debout; lesquels il vaut mieux laisser là que de prendre la peine de les escrire, comme j'ay fait, où les lire, y aiant perdu trois heures de temps, dans l'abbaye Saint-Germain-des-Près[1]. » Suit le passage de Juste-Lipse cité plus haut.

Le texte des *Mémoires-Journaux* nous permet d'avancer que L'Estoile, sous l'influence d'une cause qu'il n'indique pas, alla voir directement le Père du Breul; s'il ne l'avait pas fait plus tôt, on ne peut l'expliquer que par les fréquents déplacements du religieux appelé par la confiance de ses supérieurs à plusieurs charges de son ordre en province. Cependant, il avait rempli à trois époques différentes, en 1572, 1589 et 1597, les hautes fonctions de prieur claustral de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et depuis cette époque il n'avait pas quitté sa cellule; dès 1602, il pouvait écrire : « Maintenant exempt de toute administration, âgé de 74 ans, et affranchi par là de la crainte de nouvelles pérégrinations, je me réjouis, plus que je ne puis le dire, au milieu de vous (les religieux); je charme et je console ma vieillesse par des études assidues; sortant fort rarement de la bibliothèque, à moins d'y être forcé par le devoir de l'office divin, ou les soins nécessaires du corps, réalisant ainsi parfaitement l'étymologie de mon nom de moine[2]. » Voilà l'homme que L'Estoile fut pris tardivement du désir de voir; mais il se dédommagea, comme on le verra plus loin. « Le vendredi 24e juillet 1609, je fus voir, dit-il, un bon moine de Saint-Germain, nommé le Père du Breul, aagé de quatre-vingts-et-un ans, car il estoit né l'an 1528, lequel me monstra sa librairie assez belle (et ample pour un moine), fournie de beaucoup de bons livres de toutes sortes, entre lesquels il y avoit

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 346.

2. *Aimoini monachi... de gestis Francorum*, studio fratris Jacobi du Breul. Parisiis, 1603, in-fol., préface.

un *Incognitus in Psalmos*, fort vieil, de la première impression, qui est fort correcte. La Bible de Vatable, in-folio du grand papier, laquelle ce moine estudioit, et bien que nos maistres la tiennent pour hérétique, qu'il n'en trouvoit point toutefois une (me dit-il) meilleure ne plus seure que celle-là. Il me monstra aussi l'Histoire de M. le président de Thou, in-folio, du grand papier, laquelle ledit président lui avoit donnée, excellemment belle, et où tout estoit de ce qui en a esté imprimé. Il y a plusieurs autres histoires latines et françoises, desquelles il est fort curieux, très bonnes et non vulgaires. »

« Ce que j'y remarquai, au reste, de plus gentil et curieux, furent deux petits tableaux des deux cardinaux de Bourbon derniers, oncle et nepveu (qu'il appelle ses Mœcenas), les plus beaux et mieux tirés, et plus au vif, représentant lesdits personnages, que j'aie jamais veus. »

« Il y a aussi le Testament de feu Me Guillaume Brissonnet, évesque de Meaux, escrit à la main, que jamais je n'avois veu, et dont il m'a promis de me donner une copie[1]. » L'Estoile ne se doutait pas que le vieux l'enterrerait deux ans plus tard et lui survivrait encore de trois ans. Nous savons maintenant, à n'en pouvoir douter, que c'était un intérêt de curiosité, l'amour des livres qui l'attirait dans la cellule du moine. Son espoir ne fut pas déçu, et il y retourna, comme on le verra. Le Père du Breul n'était pas le premier venu, le président de Thou lui faisait hommage de ses ouvrages, en grand papier; et il cite, en leur adressant ses remerciements, dans la préface des *Antiquités de Paris*, un certain nombre de personnages considérables qui lui avaient fourni des documents historiques très curieux publiés dans le *Théâtre des Antiquités*. Les citations qu'on trouve dans cet ouvrage montrent que son rédacteur était un homme très lettré, également versé dans la connaissance des auteurs sacrés et profanes. Outre les ressources que la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés offrait à tous les religieux pour leurs travaux, le Père du Breul en avait qui lui étaient propres. Il nous apprend, en effet, dans la préface des œuvres de saint Isidore de Séville, qu'il avait dans sa cellule une bibliothèque particulière admirée par le nombre et le choix des ouvrages, et formée en majeure partie des dons du cardinal de Bourbon, son protecteur et son ami, mort en 1590. Le témoignage de L'Estoile vient confirmer ce fait et expliquer dans la cellule du religieux les portraits de ses « Mœcenas. » La curiosité de L'Estoile avait été excitée, non satisfaite, par cette première visite; aussi le voyons-nous le surlendemain revenir à Saint-Germain-des-

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 304.

Prés. On lit, en effet, dans les *Mémoires-Journaux*[1] : « Le samedi 25e (juill. 1609), mourust, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, un bon petit frère convers, qu'on appelle communément oblat, lequel je connoissois. Il estoit aagé de quatre-vingt-trois ans, duquel, le lendemain, le Père du Breul, au sortir de vespres, me montra la fosse où on l'avoit mis, qui est vis-à-vis de la porte de l'église du cloistre; et me dit ledit du Breul une chose assez notable, qui estoit que ledit religieux estoit mort au bout des soixante ans justement, qu'il avoit été reçeu profès, et aux mesmes jour et heure. Il se nommoit frère Pierre. » Le fait en lui-même n'a pas grande importance, mais il prouve que notre curieux cultivait sa nouvelle connaissance et au besoin négligeait sa paroisse de Saint-André-des-Arcs pour assister aux vêpres du couvent. Les visites avaient dû continuer régulièrement; cependant, les *Mémoires-Journaux* ne font plus mention de du Breul qu'à la date du 4 août 1609 : « Le Père du Breul m'a presté, ce jour, le Catalogue de tous ses livres, fait et escrit de sa main. Auquel je l'ai rendu le jour de Saint-Augustin, 28e de ce mois, et lui, le mien. C'est une bibliothèque bien gentille pour un moine, et assortie de plusieurs bons livres, principalement de théologiens et historiens latins et français; peu en humanité; de grœqs et hébrieux, point. »

« Le nombre des livres contenus audit Catalogue : six cens cinquante-cinq volumes, dont il y a trois cens soixante-dix-sept in-fol., qui sont ordinairement livres de prix, et nombre desquels, en ce volume, rend une bibliothèque riche. »

« J'ay baillé à François de L'Estoile, à copier sur mon Catalogue, une partie des miens, mais non pas tout, ains seulement ceux que j'ay envie que ledit moine voie. Il ý en a peu des siens (j'entens des bons) que je n'aye, et plus d'une fois autant d'autres, de meilleurs encores, que j'aye, que ce bon Père n'a pas[2]. »

N'importe, il aurait été curieux de retrouver dans les papiers de L'Estoile, un bon juge en pareille matière, le catalogue du Père du Breul; les livres contenus dans sa cellule étaient des instruments de travail; historien, il s'entoure d'historiens latins ou français; au besoin, il trouvait dans la bibliothèque du couvent les ouvrages grecs et hébreux, qui ne lui étaient pas lettres closes, quoique son malin interlocuteur le laisse supposer. Avant d'entrer à l'abbaye, du Breul avait, jusqu'à vingt et un ans, fréquenté avec profit les cours de l'Université. Ses ouvrages prouvent du reste qu'il était humaniste : six cent cinquante-cinq volumes, dont plus de la moitié in-folio dans la cellule d'un moine, même bénédictin, prouvent que

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 307.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 324.

ce moine était un travailleur et que sa bibliothèque personnelle n'était pas une *tannerie*.

« Le mecredi 19e, le Père du Breul m'a presté, de ses livres, *Peregrinatio sancti Bernardi de Breidenbach*, relié en parchemin, in-folio, et imprimé à Mogunce, l'an 1086 (il y a six vingt trois ans), au mois de febvrier. Je le lui avois envoié demander, tant pour l'ancienneté que pour n'avoir jamais veu ni oui parler dudit livre, lequel j'ay trouvé estre une happelourdre et pur fatras, que je lui rapportai moi-mesmes le lendemain, n'en sachant que faire. »

« Il m'en a presté ung autre, qu'il estime beaucoup (et non moy), intitulé : *Vitæ SS. Benedicti, Bernardi et Francisci*, relié en beau noir, vert sur trenche, in-folio, grand papier, imprimé à Romme l'an 1578, et enrichi de très belles figures (que j'estime plus que tout le reste, qui est proprement du gibier d'un moine oisif et contemplatif). Lequel aussi je lui ay rendu. « Religio laudabilis, dit fort bien Lipse en son *Monita politica*, chap. IX, *sed vita velut inter duos scopulos, Superstitionem et Impietatem*, » lesquels deux il faut éviter tant qu'on pourra. »

« De moy, je fais plus d'état de la suivante drollerie, que ce bon moine m'a envoiée escrite de sa main, par mon homme (qu'il m'avoit promise, selon les propos que nous en avions eus ensemble), que de tous les contes de son livre. Elle est telle :

« Messire Guillaume Briçonnet, cardinal du tiltre de Sainte Puden-
« tiane, archevesque de Reims et evesque de Saint-Malo, prit pos-
« session de l'abbaye de Saint Germain des Prés, en l'an 1504, le
« 10 fevrier. Or, en la nef de l'église d'icelle abbaye, du costé de
« Septentrion, il y avoit une grande statue érigée, que l'on appeloit
« communément l'idole de Saint Germain. En l'an 1505, les bazo-
« chiens, voulant faire leurs monstres, trouvèrent moyen d'avoir le
« froc de l'un des moines de Saint-Germain, sur lequel ils en firent
« tailler et faire plusieurs, pour en vestir une bande de leurs clercs,
« au milieu de laquelle, en allant par les rues, estoit portée une
« grande idole, faite à la ressemblance de celle dudit Saint-Germain.
« Quand ils furent à la cour du Palais, deux bazochiens, qui tenoient
« deux grosses pièces de lard, commencèrent à gresser cette idole
« par les costés, et, interrogés pourquoi ils faisoient cela, répon-
« dirent que l'idole estoit malade, et, demandant de quelle maladie,
« ils dirent qu'elle avoit mal aux reins, signifiant, par une allusion,
« que l'abbé de Saint Germain estoit évesque de Saint Malo et
« archevesque de Rheims[1]. »

Nos ancêtres n'étaient pas difficiles dans leurs jeux de mots : Malo,

---

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 339.

Reims, l'assonance y était, l'esprit gaulois faisait le reste. Il eût été curieux de retrouver l'autographe du bon Père du Breul dans les papiers de son malin compère, où il lui raconte cette naïve histoire, qui, à son heure, a fait rire les bazochiens et les bons bourgeois, leurs auditeurs. Le cardinal connut-il la plaisanterie, ou ne fit-il qu'en rire, ce qui est plus probable; il n'en garda pas rancune à la statue légendaire, qui ne fut déplacée que neuf ans après, en 1514, parce que certaines bonnes femmes, par un zèle mal entendu, lui rendaient des honneurs idolâtriques; les esprits forts du temps prétendaient que c'était la statue de la déesse Isis. Ce que l'on prenait au XVIe siècle pour une statue d'Isis était très probablement la représentation d'une princesse mérovingienne couchée sur un tombeau, et que l'on avait relevée et appliquée à la muraille.

A la même date, L'Estoile ajoute : « Ce mesme moine m'a conté que ledit Briçonnet, célébrant un jour la messe, que deux de ses enfants lui aidaient à dire, comme il fut venu au *Dominus vobiscum*, se retournant vers eux et les regardant : *Dominus vobiscum*, mes enfants (va-il dire tout haut). — *Et cum spiritu tuo*, mon père, lui répondirent-ils[1]. » Guillaume Briçonnet, connu sous le nom de cardinal de Saint-Malo, surintendant des finances sous Charles VIII, étant devenu veuf, était entré dans les ordres et s'était fait donner l'évêché de Saint-Malo en 1491, et l'archevêché de Reims en 1494; privé de la pourpre par Jules II et excommunié, il fut absous par Léon X, qui lui donna l'évêché de Narbonne, où il mourut en 1514. Son fils aîné, l'un des enfants dont il est parlé ici, nommé Guillaume comme le cardinal, fut successivement évêque de Lodève et de Meaux, ainsi que son père, il protégea les lettres et augmenta la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ainsi s'explique l'historiette de du Breul : « Le jeudi 20e, le Père du Breul m'a presté *Historia miscella P. Diaconi*, imprimée, in-8°, à Basle, l'an 1569, reliée en veau noir : bonne histoire, et de laquelle Baronius, en son neuviesme tome des *Annales*, sous l'an du Christ 719 (p. 26), faict aucteur Théophanes. *Théophanes* (dit-il) *græcè scripsit historiam illam quæ inscribitur* MISCELLA, *et sub titulo Pauli Diaconi falsò circumfertur*. Il m'a aussi prêté le livre de saint Thomas : *De regimine principum*, relié en parchemin, in-folio, avec les *Politiques* d'Aristote, imprimés par les Junctes à Venise, 1568. Lequel livre *De regimine*, Bellarmin ne croit pas estre de saint Thomas, et en allègue des raisons, en son livre Ve : *De romano pontifice*, chap. ve. J'ai tout rendu audit du Breul, ce mardi 1er septembre. »

« J'ay presté audit du Breul, dudit jour, mes *Annales d'Anjou*, reliées en parchemin, in-folio, qui ne se trouvent plus, imprimées à

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p, 340.

Angers, l'an 1529, il y a 80 ans. Qui me l'a renvoié, la veille de Noël de l'an présent 1609[1]. »

« Le vendredi 21e, le Père du Breul m'a envoié le Testament, qu'il m'avoit promis, faict en l'an 1533 par le révérend père Guillaume Briçonnet, évesque de Meaux et abbé de Saint Germain des Prés ; par lequel, entre autres particularités y contenues, y en a une du legs qu'il fait à Dieu (c'est-à-dire aux pauvres), de tous et chacuns ses biens, suppliant Dieu d'en estre content, l'avoir pour agréable et lui donner abolition de compte. Et une autre notable (à fin d'oster le soubçon, ce semble, qu'on a eu autrefois de lui qu'il fut hérétique luthérien, comme Besze, en son *Histoire ecclésiastique*, imprimée à Genève, in-8o, en trois volumes, l'a laissé par escrit, et plusieurs autres l'ont ainsi pensé), de douze cens basses messes, qu'il veut et ordonne, le plus tost après son trespas que faire se pourra estre dites et célébrées ès Religions Réformées, tant à Meaux qu'à Paris, en deux, trois ou quatre jours, selon l'opportunité, avec la fondation de plusieurs obits. J'ay baillé à copier ledit Testament, dacté du 21e janvier 1533, à François de L'Estoille. Et contient deux ou trois feuilles d'escriture serrée à la main[2]. » L'évêque de Meaux avait été chargé par Louis XII et François Ier de plusieurs négociations auprès du pape. Revenu dans son diocèse, il attira auprès de lui plusieurs savants, tels que Guillaume Farel, Jacques Faber ou Le Fèvre, Gérard Roussel, Clichtove, François Vatable. Parmi ces savants se trouvaient des docteurs de l'Université de Paris, zélés calvinistes, qui lui firent partager leur doctrine et leurs opinions. Mais bientôt, craignant de perdre son évêché et la faveur de la cour, Briçonnet changea de conduite et poursuivit avec acharnement le parti qu'il avait favorisé. Aussi les cordeliers, qui l'avaient deux fois accusé d'hérésie et traduit au Parlement, furent-ils considérés comme calomniateurs. « Ledit Père du Breul m'a pretté, ce jour, son *Incognitus in Psalmos*, relié à l'antique (mais fort bien et proprement), imprimé à Complute en Espagne, in-folio, l'an 1524, d'une belle lettre et beaucoup plus correct que ceux qu'on a imprimés depuis. — Je lui ay rendu le 3e décembre. Cet auteur incongneu est un Aiguianus Bononiensis, qui, selon Trithème, florissait l'an 1381 et estoit général de l'ordre des Carmes, qui ont un manuscript soubs ce nom dans leur bibliothèque de Paris. Le cardinal Burgensis le fist imprimer. Aucteur excellent[3]. » Brunet n'a pas cité cet *Incognitus in Psalmos*, dont il découvre l'anonyme, et qui faisait l'admiration de L'Estoile, un sceptique.

---

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 341.
2. *Ibid.*, t. IX, p. 341.
3. *Ibid.*, t. IX, p. 343.

« J'ay donné, ce jour, audit du Breul, un *Capistranus è minorum observantium familia, de universali judicio, antichristo et bello spirituali*, imprimé à Venise, in-16, longuet, relié en marroquin violet, fait curieusement, lequel ne se trouve point et est des plus contemplatifs et dévots (qu'on appelle en ce temps), et pourtant mieux convenant à la profession d'un moine qu'à la mienne[1]. » A partir de cette date, les *Mémoires-Journaux* ne font plus mention du Père du Breul, jusqu'à la mort de L'Estoile, c'est-à-dire pendant un espace de deux années entières; cependant, on sait que le religieux survécut quatre ans à l'homme du monde. A quoi faut-il attribuer ce silence? Aux événements et surtout à la santé de ce dernier; on trouve cité plus haut un passage, où il dit qu'il se « proumène et exerce souvent » dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un mois avant sa mort, il y allait encore, comme le constate le passage suivant : « Le samedi 3e (septembre 1611), je vis enterrer, dans l'église de Saint-Germain, ung jeune frère de là dedans, apelé Jacques Le Febvre, fils d'un marchand, et fut enterré avec son habit, le visage découvert, tenant une croix à la main, aiant les mains liées. Il mourust le quatrieme jour de sa maladie, en trouble et inquiétude d'esprit[2]. » Du Père du Breul, pas un mot. Il y a dans les *Mémoires-Journaux* d'étranges réticences; ainsi L'Estoile, qui y parle de tout et de tous, surtout de son entourage, de sa famille et de ses amis, ne nous dit pas explicitement où il demeurait; on sait qu'il était paroissien de Saint-André-des-Arcs; mais, quelqu'exiguë que fût la paroisse, elle est encore assez étendue pour qu'on puisse se tromper; un seul passage de L'Estoile permet de connaître approximativement sa demeure, à la date du 2 novembre 1610; relevant de maladie, il sort le mardi, jour des morts, après deux mois de maladie : « Ma première veue fust aux Augustins, nos bons voisins[3]. » Ce qui permet de supposer que L'Estoile habitait le quai des Augustins, non loin du Palais. Le portail de l'église de ces religieux était dans l'alignement de la rivière. Ordinairement, P. de L'Estoile cite le nom de la rue dans laquelle demeuraient les personnages dont il parle, ce qui ne lui arrive jamais pour lui.

Pour en revenir à Pierre de L'Estoile, nous nous permettrons une remarque, en échange de la communication que le Père du Breul lui fait du catalogue de ses livres; il envoie une copie modifiée du sien; comme le personnage était assez personnel, il est à croire, comme le prouvent plusieurs endroits de ses ouvrages, que c'était plutôt pour ne pas avoir à prêter certains de ses livres auxquels il

1. *Mémoires-Journaux*, t. IX, p. 344.
2. *Ibid.*, t. XI, p. 139.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 24.

tenait que par crainte de scandaliser le bon religieux; car tous ses livres n'étaient pas orthodoxes; l'anecdote suivante, qui se trouve à la date du 27 juin 1607, le démontre du reste : « Bourdin m'a vendu ce jour ung meschant petit livret, que j'ai trouvé par hasard en sa boutique, intitulé : *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape*, en latin et en françois, imprimé à Lyon, in-8°, 1564. Il y avoit longtemps que j'en cherchois un pour remettre en la place de celui que je brusloy à la Saint-Barthélémy, craignant qu'il ne me bruslast. J'en ai payé onze sols, relié en parchemin. »

Le fait ne donne pas une grande idée du courage civil et du bon esprit du bourgeois frondeur, mais peureux. Ce pamphlet contre les indulgences, plusieurs fois réimprimé, même de nos jours, est sorti de la plume d'Antoine du Pinet, érudit franc-comtois du XVIe siècle. Il a eu pour pendant : « *Le livre des Marchands*, fort utile à toutes gens pour connoistre de quelles marchandises on se doit mettre en garde d'estre deceu. Genève, 1582, in-24. » Ce libelle est attribué à P. Farel; le lieu et la date de la publication auraient dû prémunir l'éditeur moderne du *Livre commode des adresses de Paris en* 1692, qui a cru y voir le prototype de l'œuvre d'Abraham du Pradel; il se contenta de citer le titre, « qui, dit-il, tant il est net, nous dispensera de plus longues explications. » S'il eût eu le volume à sa disposition, il en eût jugé autrement.

Si nous ne connaissons pas le logis de L'Estoile, nous pouvons déterminer exactement la maison natale de du Breul. Dans son ouvrage latin contenant l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, ce religieux nous a laissé une autobiographie écrite de sa main, qui se trouve au folio 244 du ms. latin 12838 (anc. Saint-Germain), à la Bibliothèque nationale. Il l'a reproduite en partie dans la préface de son édition d'*Aimoin*, dédiée à ses confrères; on y trouve quelques détails qui précisent et complètent ce qu'il avait écrit précédemment. Dans un endroit, il fait remarquer que le nom de saint Germain lui a toujours été favorable, et que les jours de fête du saint évêque lui ont toujours porté bonheur. Grâce à cette pieuse croyance, nous pouvons déterminer l'emplacement de la maison où est né le premier historien de Paris. « Quand à moi, après Dieu, je reconnois ce grand évêque (saint Germain) pour le maître de mes destinées. En effet, je suis né à Paris, sur la limite de la paroisse de Saint-Séverin, abbé d'Agaune, sur le Petit-Pont, l'an du salut 1528, le 17 septembre, de parents honorables, mais peu fortunés; une muraille d'un pied d'épaisseur a été le seul obstacle qui m'empêcha d'être paroissien de Saint Germain, surnommé le Vieux, à cause de son grand âge. » L'abbé Lebeuf, qui a donné les délimitations des paroisses de Paris, s'exprime ainsi : « Le territoire de Saint-Germain-le-Vieux commence du côté du Petit-Châtelet, aux maisons qui font face à la

porte de l'Hôtel-Dieu, sur le Petit-Pont, etc. » M. Leroux de Lincy a traduit *ad pontem* par au milieu du Petit-Pont, ce qui est en désaccord avec le texte de l'auteur, qui dit « qu'une muraille d'un pied d'épaisseur a été le seul obstacle qui m'empêcha d'être paroissien de Saint-Germain, surnommé le Vieux. » Le plan de restitution de Berty nous donne sept maisons sur le côté gauche du pont, à partir du Petit-Châtelet. La sixième porte le nom de *Maison du Croissant*, la suivante est sans désignation; elle a la même profondeur que cette dernière; elle est contiguë avec la *Maison de l'Image Saint-Martin*. Le quai du Marché-Neuf suit en cet endroit une ligne droite, qui passe entre l'*Image Saint-Martin* et la dernière maison du Petit-Pont, et vient aboutir à l'angle du portail de l'Hôtel-Dieu, placé en face de la première limite de la paroisse Saint-Germain-le-Vieux et en dehors de la seconde limite de Saint-Séverin; c'est donc là qu'il faut chercher le logis où est né du Breul, qui regrettait qu'une épaisseur d'un pied de muraille l'ait empêché de naître sur la paroisse Saint-Germain, modeste séjour de personnes honorables, mais peu fortunées, tels que les parents de du Breul. Cette maison, de construction légère, était postérieure à l'écroulement du Petit-Pont, provoqué par la crue des eaux en 1393, et ne survécut pas à l'incendie du 27 avril 1718; mais il est vrai de reconnaître qu'elle était soutenue par ses deux voisines d'un appareil plus solide, la *Maison du Croissant*, bâtie sur des arches indépendantes du pont, et qui s'appuyaient sur la rive droite du fleuve, du côté de l'*Image Saint-Martin;* elle avait pour base la troisième arche du Petit-Pont, qui en comprenait alors quatre : deux assises dans le fleuve, deux sur la rive droite, en prévision des débordements annuels. Ces deux dernières ont été supprimées postérieurement, mais on en a trouvé récemment les assises dans les travaux exécutés de nos jours. Ce qui n'empêche pas pour une maison ordinaire d'avoir fourni une belle carrière de trois cent quinze ans et d'avoir péri de mort violente. Du Breul nous cite une inscription du règne de Henri II, qui constate que la partie du pont, comprenant huit maisons, qui allait du Châtelet à l'Hôtel-Dieu, il n'y en avait que sept sur l'autre côté du pont, avaient été rebâties avec symétrie en 1552; mais il ajoute qu'il n'en était pas de même pour « les maisons du côté du Marché-Neuf; les particuliers qui sont auxdites maisons les font rebatir quand il en vient faute, qui haut, qui bas, à leur discrétion, et selon que leurs moyens le peuvent porter. C'est pourquoy elles sont beaucoup dissemblables à celles du côté de l'Hôtel-Dieu, qui sont toutes d'une même hauteur et largeur. » *Antiq. de Paris*, liv. I, p. 181. Quelle était la profession des parents de du Breul? S'il était permis, en pareille occurrence, d'avancer une supposition, je ne serais pas éloigné de croire qu'ils n'exerçaient ni le commerce, ni un état manuel;

leur séjour sur le Petit-Pont laisserait soupçonner que le père de du Breul appartenait à un titre quelconque à l'Université, auprès de laquelle il était logé comme relieur, imprimeur, libraire, quoiqu'il ne figure pas sur les listes données par La Caille, en un mot, qu'il était ce qu'on appelait alors un suppôt de l'Université. On voit figurer parmi les listes des imprimeurs contemporains plusieurs libraires et imprimeurs qui portent les noms et surnoms de notre religieux, ce qui ne prouverait pas qu'ils soient proches parents, mais seulement qu'ils appartenaient à une ligne collatérale. Ainsi, on trouve dans le Catalogue des imprimeurs parisiens donné par La Caille, en 1596[1], un Antoine du Breul, libraire, puis son frère Claude et ses deux fils Jacques. Si le nom de du Breul n'est pas rare, le prénom de Jacques, deux fois mentionné dans la même famille, semble indiquer l'intention de conserver un souvenir et une tradition chère dans la famille. Le père de Dom Jacques du Breul avait peut-être plusieurs frères; l'un d'eux, nous l'allons voir, était curé de Lisses, près de Corbeil; il en avait peut-être d'autres qui furent libraires, simple supposition qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve écrite.

L'éducation complète que reçut du Breul et qu'il poursuivit jusqu'à son entrée à l'abbaye de Saint-Germain, en l'an 1549, lorsqu'il était âgé de vingt et un ans, démontre que ses parents n'étaient pas de simples artisans; il avoue même avoir été témoin d'une de ces terribles émeutes qui eurent lieu si souvent entre les écoliers de l'Université et les moines de Saint-Germain-des-Prés : « J'en parle, dit-il, comme une personne qui y estoit : *turbam ad malum sequitur*[2]. » Son autobiographie nous fait connaître un autre fait curieux à plusieurs points de vue. « Quand je parvins à l'âge de seize ou dix-sept ans, la paroisse rurale de Saint-Germain, surnommée les Lisses, située dans le diocèse de Paris, et l'archidiaconé de Josas, non loin de Corbeil, me fut conférée par un oncle paternel déjà décrépit et presque mourant. C'était sans droit, je l'avoue, car l'âge me manquoit pour avoir charge d'âmes, et je n'avois pas reçu les ordres sacrés, que je gardai cette paroisse jusqu'à ma profession monastique. » Le pieux et savant Dom Jacques du Breul, intrus sans le savoir et émeutier sans le vouloir, est, il faut l'avouer, un double point de vue sous lequel on n'est pas habitué à le considérer.

L'abbé Valentin Dufour.

---

1. J. de La Caille, *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie (de Paris) jusqu'en* 1689, in-4°, p. 184-190.
2. *Théâtre des Antiquités.*

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT

DU

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS.

Le volume XLIX de la Collection Duchesne, à la Bibliothèque nationale, contient le texte d'extraits divers du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, dont l'existence ne paraît pas encore avoir été signalée. Malgré le désordre et les lacunes qu'ils présentent, leur examen peut offrir quelque intérêt.

L'écriture, qui est celle même d'André Duchesne, remplit, très serrée et assez négligée, 2 pages et demie de papier in-folio, comprenant la moitié inférieure du folio 132 v° et les folios 133 et 133 v°. En tête on lit : « Extrait d'une chronique en forme de journal depuis l'an 1408 jusqu'en 1449. » En marge, la mention suivante : « En cette chronique il y a plusieurs particularitez notamment des choses arrivées à Paris. » Et, un peu plus bas : « L'autheur estoit docteur de l'une des facultés de Paris. » Au-dessous du titre : « Mr Petau. Couvert de parchemin sur carton, petit folio. »

La savante et minutieuse bibliographie que M. Alexandre Tuetey a consacrée aux manuscrits connus du *Journal*, en tête de son édition de cette chronique[1], a établi l'existence d'un premier original perdu, duquel seraient dérivés le ms. du fonds de la reine de Suède au Vatican, le ms. d'Aix en Provence et le ms. 3480 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Le premier, qui semble avoir servi à la copie des ms. 10145 du fonds français, 275 de la Collection Dupuy et 10303 du fonds français à la Bibliothèque nationale (ce dernier exécuté par Pierre de l'Estoile sur l'exemplaire de Dupuy), est un petit in-folio sur papier, qui figura successivement dans les bibliothèques de Jean Maciot, du président Fauchet et de Paul Petau, fut acquis ensuite par la reine de Suède et passa au Vatican.

La description sommaire et la mention de provenance inscrites par Duchesne en tête de son extrait conviennent aussi exactement que possible à ce manuscrit. La note relative à la qualité de l'auteur du Journal a été évidemment inspirée par celle que M. Tuetey a trouvée en marge du ms. de Rome, écrite de la propre main du président Fauchet[2]. Il faut encore remarquer que, comme les autres manuscrits du Journal, le fragment de Duchesne est précédé d'une copie partielle du poème intitulé : « La bataille du Liège » lequel ne consiste, comme l'a bien défini M. Tuetey, qu'en une simple énuméra-

1. Dans les publications de la Société. Exercice 1880. Introduction, p. II-IX.
2. Introduction, p. VII.

tion des seigneurs bourguignons présents au combat de Hasbaing, mais peut cependant servir à fixer quelques détails biographiques. Cette copie, de la même écriture, remplit la moitié du folio 132 et la moitié supérieure du folio 132 v°. Une mention porte en marge que le ms. contenant ce texte provient aussi de la bibliothèque de Petau.

Il est donc établi qu'André Duchesne, ainsi que Claude Dupuy et le copiste du ms. 10145 de la Bibliothèque nationale, a utilisé le manuscrit du *Journal d'un Bourgeois de Paris* aujourd'hui déposé au Vatican. Son travail à vrai dire semble n'avoir été entrepris qu'au point de vue de la mention des principaux officiers de la couronne et de leur entrée ou sortie de charge. Ces mots : Connestable, Prévost de Paris, Chancelier, Admiral, Chevalier du Guet, Evesque de Paris, etc., etc., sont en effet soulignés chaque fois et fréquemment répétés en marge. Néanmoins, il peut être intéressant d'ajouter le nom de Duchesne à la liste de ceux qui ont eu connaissance de ce précieux texte avant la première édition donnée par Godefroy[1].

Les extraits de Duchesne se rapportent aux années[2] : 1411-1413, [fol. 132 v°]; 1413, 1415, 1418-1420, [fol. 133]; 1421, [fol. 133 v°]; 1424, 1426, [fol. 133]; 1427, 1430-1433, 1435, 1439-1442, 1444-1446, 1448, [fol. 133 v°].

Ils ne consistent pas, comme ceux de Claude Dupuy suivi par Pierre de l'Estoile, en analyses rajeunies du texte : Duchesne semble, au contraire, avoir transcrit avec le plus grand soin l'original qu'il avait sous les yeux, respectant l'orthographe, et intercalant entre les lignes[3], ou en marge[4], les mots passés à première lecture.

Quant aux variantes, la copie ayant été exécutée sur le plus ancien sinon le plus complet manuscrit connu, utilisé pour l'édition définitive donnée par M. Tuetey, il n'est à priori possible de relever que celles suggérées à Duchesne par sa lecture et peut-être par la comparaison avec un autre manuscrit.

Inutile d'attacher d'importance aux variantes simplement orthographiques, comme « comtes[5] », « S. Pol[6] ». Mais ailleurs, par exemple, fol. 132 v°, ligne 8, on lit : « Le jeudy 9 jour dudit mois[7], — firent ceux de Paris et ceux des villages d'entour procession, et allèrent » etc. Duchesne a fait erreur en rapportant au commencement de ce

---

1. Voir sur ce point l'article de M. Longnon : Conjectures sur l'auteur du journal parisien, de 1409 à 1449. *Mémoires de la Société*, t. II, p. 310-329.
2. Nouveau style, comme toutes les suivantes citées.
3. Fol. 132 v°, ligne 12.
4. Fol. 133 v°, ligne 20.
5. Fol. 132 v°, ligne 11. Édition, page 33, § 68.
6. Fol. 132 v°, ligne 3. Édition, page 13, § 20
7. Juin 1412.

paragraphe la date du jeudi 9, qui termine au contraire le précédent nom cité par lui. Mais on peut rétablir celui-ci, dès lors, de la façon suivante[1] : « Le lundi ensuivant, Sainct-Nicolas, Sainct-Saulveur, Sainct-Laurens allèrent à Nostre-Dame de Boulongne-la-Petite, en la manière que dit est devant[2], le jeudi IXe jour *dudit* moys[3]. » Et le suivant ainsi : « Tretout le temps que le roy fut hors de Paris, firent ceulx de Paris et ceulx des villaiges d'entour procession, et allèrent, » etc.

Fol. 133 v°, ligne 35. Au sujet de la mort de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Richemont, la leçon du ms. : « et fut enterrée le 5 jour de février[4] en l'église de N. Dame *des Carmes* à Paris », est peut-être préférable à : « du Carme[5]. »

Fol. 133 v°, ligne 37. L'addition, dans le ms., du mot : « comme », fait gagner en clarté ce passage : « Item en celui temps, le chancellier alla à Tours où le roy estoit pour traicter de la paix de France et d'Angleterre, mais *comme* il cuida parler au roy, soubdainement ung mal le print, dont il mouru hastivement[6], qui fut grand dommaige, car bon proudomme estoit pour le royaulme[7]. »

Si peu que ces renseignements puissent ajouter aux notions actuelles sur le *Journal*, il peut n'être pas inutile de les signaler.

Germain Lefèvre-Pontalis.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

39. Aigoin (Louis). — Le Dicton sur Pontoise, nouvelle discussion recueillie par Louis Aigoin, membre de la Société historique du Vexin. In-8°, 15 p. Pontoise, imp. Paris.

40. Allou (Mgr A.). — La cathédrale et le palais épiscopal de Meaux ; extrait de la notice publiée en 1871, par Mgr Auguste Allou, évêque de Meaux. In-12, 53 p. avec vignettes. Meaux, Le Blondel, 50 cent.

41. Biré (Edmond). — Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur. In-18 jésus, XII-456 p. Paris, Gervais.

---

1. Édition, page 23, § 50.
2. Voir page 22, § 39.
3. Édition : « *de* moys. »
4. 1443.
5. Édition, page 365, § 816.
6. 4 avril 1444.
7. Édition, page 372, § 836.

42. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance exposés au musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny; par E. Du Sommerard, de l'Institut, directeur du Musée. In-8°, XXXIV-702 p. Paris, à l'hôtel de Cluny.

43. Courajod (Louis). — Le buste de Pierre Mignard, du Musée du Louvre. In-8°, 16 pages, avec dessin par Ludovic Letrône. Paris, Menu.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts* (février 1884).

44. Cresson (E.). — Les premiers jours de l'armistice en 1871. Trois voyages à Versailles. In-8°, 36 p. Paris, Alcan-Lévy.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.

45. Delaforge (E.). — Melun et ses environs, anciennes chapelles. In-12, 26 pages. Melun, imp. Drosne.

46. Du Camp (Maxime). — L'hospitalité du travail. In-8°, 31 pages. Paris, imp. Quantin.

Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.

47. Du Mesnil (R.). — Un prince populaire, notice historique sur la vie de Mgr le duc d'Orléans, Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph de Bourbon, père de Mgr le comte de Paris. In-18, 34 p. Paris, imp. Levé.

48. Du Saussois (A.). — Lachaud (Charles-Alexandre), avocat français. In-16, 63 p. et portrait. Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

49. Du Saussois (A.). — Le Play (Pierre-Guillaume-Frédéric), sénateur. In-16, 94 p. Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

50. Franklin (Alfred). — Les Corporations ouvrières de Paris du XIIe au XVIIIe siècle. Histoire, statuts, armoiries, d'après des documents originaux ou inédits. In-4°, 13 fascicules. Paris, Firmin Didot.

Les treize fascicules déjà parus des *Corporations ouvrières de Paris* de notre confrère M. Alfred Franklin forment autant de monographies de corps de métier distincts : Barbiers-Chirurgiens, Brodeurs-Chasubliers-Découpeurs, Couteliers, Couturières, Couvreurs-Plombiers-Ramoneurs, Drapiers (Tisseurs et Marchands), Gantiers-Parfumeurs, Lingères, Menuisiers-Ebénistes, Passementiers-Boutonniers, Barbiers-Baigneurs-Perruquiers-Coiffeurs, Tabletiers, Tailleurs. Chacune de ces monographies, accompagnée d'une planche d'armoiries tirée en couleur, forme un résumé des plus attachants et des plus instructifs. M. Franklin suit ces différentes corporations depuis leur constitution jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, nous raconte par le menu leur histoire et nous donne in-extenso le texte de leurs statuts. Jamais il ne perd l'occasion de citer un détail intéressant : c'est aux Brodeurs-Chasubliers et à leur manque d'imagination que nous devons une utile et durable fondation, celle du Jardin des Plantes. Les plantes rares qu'on y réunit devaient fournir des nuances et des dessins nouveaux à la broderie, qui avait repris un nouvel éclat sous le règne de Henri IV. Je ne parle pas des Perruquiers-Coiffeurs à propos desquels nous avons toute une

histoire de la perruque aux XVIIe et XVIIIe siècles, ni de la corporation des Couturières et de leurs luttes avec la corporation rivale des Couturiers. Nous ne sommes encore qu'au début de cette belle publication, qui doit embrasser toutes les corporations dont les armoiries figurent dans l'*Armorial général* de 1696. L'article que M. Franklin a consacré aux *Armoiries des Corporations ouvrières de Paris*, dans notre dernier volume de *Mémoires*, en forme en quelque sorte l'introduction et permet de juger de l'étendue que doit avoir cet important ouvrage.

H. O.

51. HAURÉAU (Barthélemy). — Les propos de maître Robert de Sorbon. In-4°, 19 pages. Paris, imp. nationale.

Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, 2e partie.

52. KAGENECK (DE). — Lettres de M. de Kageneck, brigadier des gardes du corps, au baron Alstrœmer, conseiller de commerce et directeur de la Compagnie des Indes à Gothembourg, sur la période du règne de Louis XIV, de 1779 à 1784 (affaires politiques; la cour et la ville; mœurs du temps); publiées avec une préface par L. Léouzon le Duc. In-8°, XVI-532 pages. Paris, Charpentier. 7 fr. 50 cent.

53. Kalendarzyk paryzki (1884), zawierajacy wykaz adresów polskich institucye i stowarzyszenia emigracyi, etc., zebrany przez Adryanne Zabiezyne. In-18, 118 p. Paris, librairie polonaise Mickiewicz.

54. LEVALLOIS (Jules). — Autour de Paris, promenades historiques. In-8°, 430 p. et gravures. Tours, Mame.

55. MAUROY (Mlle DE). — L'Adoration perpétuelle dans le diocèse de Paris, son établissement et son développement. In-32, 16 p. Bourges, imp. Pigelet et Tardy.

56. NARBEY (L'abbé C.). — Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève? Étude critique, suivie de sa vie authentique et de la traduction. In-8°, 88 p. Paris, Poussielgue.

Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* (avril 1884).

57. Petit (le) séminaire de Meaux (1356-1882), suivi de : le petit séminaire d'Avon (1662-1883). Discours prononcés à la distribution des prix du petit séminaire de Meaux (1882-1883), par M. le supérieur dudit séminaire. In-8°, 48 p. Fontainebleau, imp. Bourges.

58. PICOT (Georges). — M. Mignet (1796-1884). In-8°, 19 p. Paris, imp. Lahure.

Extrait du *Journal des Débats*, du 27 mars 1884.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 octobre 1884.

Présidence de M. Auguste VITU, vice-président,
en l'absence de M. A. DE MONTAIGLON, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— MM. L. Delisle et Charles Tranchant s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 juillet 1884 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

743. M. Léopold HERVIEUX, présenté par MM. H. Omont et P. Viollet.

744. M. P. ROUQUETTE, présenté par MM. H. Omont et A. Picard.

— M. H. Omont donne lecture d'une lettre de M. Edgar Mareuse, qui annonce l'achèvement de la table des publications de la Société. M. P. Lacombe donne quelques détails sur ce travail dont M. Mareuse a bien voulu se charger.

→ M. P. Viollet, au nom de notre confrère M. P. Guilhiermoz, donne lecture de la note suivante :

« Aucun des documents cités par M. Léopold Delisle dans sa notice sur l'auteur du *Grand Coutumier de France* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, VIII, 1881, p. 140) ne nous avait appris que Jacques d'Ableiges eût été examinateur au Châtelet. Mais c'est ce qui résulte de deux passages du *Grand Coutumier* (Bibl. nat., ms. fr. 10816, f°s 322 et 364), et la lettre de rémission publiée par M. A. Molinier dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris* (9e année, 1882, p. 90) nous montre qu'il occupait cette charge en 1377. D'autre part, nous savons par M. Léopold Delisle (*loc. cit.*, pp. 151-152) qu'en 1371 il était secrétaire du duc de Berry; on pouvait donc croire qu'il avait débuté par cette dernière fonction. Mais dans une ordonnance de janvier 1367 *n. s.* (*Ordonn.*, IV, p. 700), « Jacobus de Ablegiis » est nommé parmi les seize examinateurs au Châtelet alors en fonctions. Il faut donc en conclure qu'il fut examinateur avant d'être secrétaire du duc de Berry, et qu'il le redevint ensuite, avant d'être nommé bailli de Saint-Denis, — à moins que le « Jacobus de Ablegiis » de l'*Ordonnance* ne soit le père de l'auteur du *Grand Coutumier* ou quelqu'autre de ses parents.

« Voici maintenant un document qui nous apprend : 1° que Jacques d'Ableiges eut un fils, nommé aussi Jacques, et né postérieurement à la rédaction du *Grand Coutumier*, dont M. L. Delisle (*loc. cit.*, p. 151) a pu placer l'achèvement entre le commencement de 1387 et la fin de 1389; 2° que Jacques d'Ableiges et sa femme, Françoise de Bray, étaient morts avant 1411.

« 27 aoust 1411. — Au tesmoignage de Jehan d'Ableiges, cousin[1], « Simon de la Rue, aussy cousin à cause de sa femme, M. Helye de « Jaugoulon, amy et affin, M. Hugues Rapioust, amy et affin de « Jacques d'Ableiges, fils de feu honnorable homme et sage M. Jacques « d'Ableiges, par la feue Françoise de Bray, jadis sa femme, qui tous « ont affermé ledit Jacques d'Ableiges estre assez aagé et sage pour « avoir le gouvernement de sa personne et biens, luy a esté donné « le gouvernement de sa personne et biens, après que M. Estienne « de Bray et Jehan du Chesne, ses tuteurs, luy ont rendu bon et « fidèle compte de l'administracion de ses biens. » (*Extraits des registres d'audience du Châtelet*, Bibl. nat., ms. Clairambault, 763, p. 37. — La collection des registres originaux conservée aux Arch. nat. présente une lacune pour l'année 1411.) »

— M. H. Omont communique, au nom de notre confrère, M. Paul Meyer, le texte suivant d'une ballade du xve siècle, qui nous a été conservée à la fin du manuscrit français 1356 de la Bibliothèque

1. Un des quatre neveux auxquels Jacques d'Ableiges avait dédié le *Grand Coutumier* (L. Delisle, *loc. cit.*, p. 145).

nationale et qui complète la note sur *Paris sans pair*, publiée dans le *Bulletin* de 1883, p. 27-28. C'est une réponse à des stances sur les Lyonnaises, qui commencent (fol. 38) : « Paris, ne plourez plus pour la perte de Helaine... » :

Pour soustenir l'onneur Parisien
Et le bon bruit de l'isle du Lutesse,
Portant le nom de l'excellent Troyen
Qui en beaulté prefera toute Grece,
Car la les seurs de la belle Lucresse
Ont tousjours prins nourriture et naissance,
Maintenir veulx pour verité expresse :
Paris sans per, invincible sentence.

On a bien veu par le temps ancien
Venise avoir et Fleurence la presse
De beaulx clers viz ou pays ytalien,
Et en Crestelle cela bien je confesse,
Maiz maintenant tant sont chargées de gresse,
D'uille et de fart que ce n'est qu'aparence,
Le grant abuz a ce dire me presse :
Paris sans per, invincible sentence.

Taire me veulx du pays ytalien,
De leurs beaulx corps et de celles de Bresse,
Dont est yssu maint viz celestien
Qui les beaultez de moult autres abesse,
Mais pour parler du bec et de la fesse
Parisiennes ont le bruyt des enffance,
Par quoy jamaiz ce refraing cy ne oesse :
Paris sans per, invincible sentence.

Prince dites ou notaire de chien
Qui des tout passés a escript tant de bien,
Disant Lyon avoir l'onneur de France,
Qu'il est ydiot et qu'il n'y entend rien,
Car des villes du clymat chrestien,
Paris sans per, invincible sentence.

— M. H. Omont communique au Conseil différentes pièces relatives à la publication en 1782 de l'*Essai sur la Bibliothèque du Roi* de le Prince et à une nouvelle édition préparée, mais non publiée, de cet ouvrage en 1819. Renvoi au Comité de publication.

— M. Dufour (de Corbeil) signale la découverte faite à Corbeil, sur la rive droite de la Seine, de poteries gallo-romaines, et de plusieurs vases, en forme d'amphores, dans l'un desquels se trouvait un sque-

lette d'enfant. L'intérêt de cette découverte est d'établir l'existence, sur la rive droite de la Seine, à une époque ancienne, d'un centre habité, question jusqu'ici controversée.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LE TZAR ET DES MARCHANDS PARISIENS.

1587 [1].

Au nom du père et du fils, et du saint-esprit et de la sainte trinité glorifiée un seul Dieu, et de tous les saincts et sainctes, et de toute[s] les choses qu'il a faites par sa bonté et puissance et par son amour envers l'homme, auquel il a donné toutes choses, et lequel nous recognoissons pour Dieu nostre, et qui nous a créés en ce monde par sa sapience, et faictz héritiers de son corps et de sa parolle par nostre seigneur Hesus Christ, vivant avecq le père et le saint esprit en toute éternité, et qui tient tout en sa puissance en ce monde. Nous, grand empereur et grand duc, Théodore de Hehan [2], de toute[s] les Russye[s], de Velodinière et Moscovie, de Nonegrot, empereur de Cazan et Astracan, seigneur de Plescovie, duc de Smolensquo et de Averseguie, de Jongoisquie, Permesquie, Vasquie, Bolgarie, du païs bas de Nonegoroda, de Chernigue, de Razan, Polisquie, Rostruye, Jhieruslane, Veloserguie, Livonie, de Ordorie, Obdorie, de Condye, et de tout les païs Sbiére et du Nort [3], à vous noz gouverneurs, lieu-

---

1. Ce traité de commerce, conclu en 1587 entre le Tzar et des marchands parisiens, est sans doute le plus ancien document qui témoigne des relations commerciales de la Russie et de la France. Il est antérieur de plusieurs années aux textes du même genre publiés par le prince Augustin Galitzin ou M. Louis Paris (*Cabinet historique*, 1857, p. 230, ss., et *Chronique de Nestor*, 1834, I, 310 et 326). On ne possède plus malheureusement qu'une copie du XVIIe siècle du texte de ce traité, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit français 4600, fol. 186 et verso. — H. O.

2. Fédor Ivanovitch (Théodore, fils de Jean, ou Ivan IV), grand-duc de Moscovie, fut couronné tzar le 31 juin 1584 et régna jusqu'en 1598.

3. On reconnaît plus ou moins facilement dans cette énumération les noms des provinces russes :

Vladimir, Moscovie, Novgorod, Kazan, Pleskov, Smolensk, Anserskiĭ-

tenans, et autres officiers de nostre héritière ville de Nonegrot et Plesco, Colmogrot et chasteau neuf de Arcange, de Volgueda[1] et de Jheruslane, mandons que, suivant la requeste à nous présentée par Nicollas de Renel et Guillaume de La Bistrate, pour et au nom du seigneur Jacques Parent et ses asosiés de Paris et autres leurs commis, faisant pour ladicte compaignie cy appres, leur donner expéditions promptes et passaiges de venir à nostre héritier païs, pour faires marchandises avecq navires et trafficquer à Colmogrote, et au neuf chasteau de Arcange, à Volgueda, Jheruslane, et à nostre héritière ville de Nonegrote et Plesco, et a nostre ville de Mosco, ausquelz nous avons permis comme dessus faire, traficquer ez susditz lieux quand ilz viendront avecq leurs dictes marchandises soict à nostre ville de Nonegrot, Plesco, Colmogrot, Volgueda, Jheruslane, et Mosco, et à vous nos ditz subjectz et gouverneurs et lieutenans, et autres nos officiers, commandons leur donner franche commerce en payant seullement la moitiée des droictz moingz de ce que payent les autres estrangers en toute[s] noz villes susdictes suivant nostre commandement, et ce pour cause et considération de ce qu'ilz ont esté les premiers François qui ce sont jamais hasardés de venir à Arcange pour faire traficque à nostre païx. Que s'il leur vient marchandizes commodes pour nostre dict royaume, et s'il leur plaist venir en nostre ville de Mosco vous les laisserés passer sans leur faire déplaisir, ny aucun empeschement, ains toute faveur et ayde, en prenant pour les droictz suivant nostre susdict commandement, lequel aiant veu en prenderez coppie sur vos registres, et leur rendez promptement leurs dictes lettres sans les faire séjourner, car tel est nostre volonté. Faict à Mosco nostre héritière ville, l'an sept mille et nonante cinq[2], le vingt-troixième jour de mars 1587.

Et est sellée la dicte lettre de cire rouge, sur double queue de soye rouge, des armes de l'empereur, et au dos est escript : Par la grâce de Dieu, empereur et grand duc, Théodore de Jehan, de toutes les Reussyes.

Obtenue à Mosco au mois de mars 1587.

Ostrov, Jougovskiï, Perm, Vajskaïa oblast, Bulgarie, Nijni-Novgorod, Tchernigov, Riazan, Polotsk, Rostov, Jaroslav, Verkhniï-Serginskoï, Livonie, Ordinska, Obdorsk, Kondinskiï, Sibérie.

1. Colmogorod, près d'Arkhangel, et Vologda.

2. On a suivi en Russie jusqu'à la fin du XVIIe siècle l'ère du monde, suivant le calcul de Constantinople, dans lequel la première année de l'ère chrétienne correspond à l'an 5508 du monde.

NOTES POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE
DE
PIERRE DE CUGNIERES.

On ignore la date de la naissance et la date de la mort de Pierre de Cugnières. Les registres du Parlement fournissent quelques renseignements précis sur la vie de ce personnage ; mon but est de les réunir et de jeter ainsi un peu de lumière sur cette figure imposante.

Cet ardent défenseur de la juridiction laïque contre les empiétements de la juridiction ecclésiastique naquit certainement dans les dernières années du XIIIe siècle. En effet, nous le trouvons en octobre 1322 sur la liste des maîtres laïques de la grand'Chambre du Parlement[1], et pour occuper un poste aussi important il devait avoir au moins vingt-cinq ans. Le 29 décembre de la même année, il contracte un engagement au nom de son frère Guillaume de Cugnières, chevalier, et dans l'acte il est qualifié de chevalier[2].

L'année suivante il siège encore à la grand'Chambre (22 avril 1323)[3] et est conseiller du roi (15 juin 1323)[4]. En 1324 ses fonctions sont les mêmes ; le 1er juin il assiste à une séance de la Chambre des comptes[5] ; le 25 septembre il est chargé avec Hugues de Chalençon, autre conseiller du roi, de faire une enquête relative au procès survenu entre la châtelaine de Saint-Omer et la comtesse d'Artois[6]. A la fin de l'année 1325, Charles le Bel l'envoie aux conférences d'Arques, près de Saint-Omer, pour traiter de la paix avec les Flamands[7]. Quatre ans plus tard, il reçoit de Philippe VI la délicate mission d'exposer les griefs du pouvoir séculier contre la juridiction ecclésiastique[8] devant l'assemblée des prélats et des barons.

---

1. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, n° 6930 *a*.

2. Boutaric, *op. cit.*, n° 7008 ; au n° 5624, il est fait mention « d'Enguerran « de Cugnières. » Au t. XXIII des *Hist. de France* (p. 719 *k* et 720 *a*), on lit les noms de « Ansoldus de Coongnières » et de « Radulfus de Cungnières ; » étaient-ce des parents de Pierre de Cugnières ?

3. Boutaric, *op. cit.*, n° 7174.

4. Boutaric, *op. cit.*, n° 7266. — Le 27 juin il reçoit une commission du Parlement (n° 7288, X1a 5, f° 342 r°).

5. Boutaric, *op. cit.*, n° 7631.

6. Boutaric, *op. cit.*, n° 7637.

7. *Hist. de France*, t. XXII, p. 428 *j* et note 11.

8. V. *Contin. de Guill. de Nangis*, an. 1329 (éd. Géraud). L'abbé de Choisy, *Hist. de France sous les règnes de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V et de Charles VI*, in-12, t. II, p. 30, 31, 1751 ; Dareste, *Hist. de France*, t. II, p. 408-409 ; P. Fournier, *Les conflits*

Est-il vrai de dire que Pierre de Cugnières prit la parole comme « avocat général au Parlement[1] ? »

Je ne le crois pas. Pierre de Cugnières parla comme rapporteur, comme commissaire du gouvernement, mais nullement comme avocat du roi. Loisel est l'auteur de la méprise. Dans son Dialogue des avocats, il fait répondre par Pithou à Pasquier qui comptait Pierre de Cugnières au nombre des avocats : « Je ne sçay pourquoy vous mettez « le seigneur de Cugnières au nombre et pour le conducteur ou capi- « taine des advocats, veu qu'en toutes les disputes de luy et de mes- « sire Pierre Bertrand, évesque d'Authun, il est appellé chevalier du « Roy et non point advocat. » La réplique est fort juste. Pasquier reprend : « L'on ne peut faillir de l'appeller ainsi puisque comme « advocat il défendit la cause du roy[2]. »

Cette réponse est puérile. On peut défendre les intérêts de quelqu'un sans être pour cela son avocat. De Cugnières défendait les intérêts du roi, mais il n'était pas avocat du roi, parce que pour être avocat du roi il fallait alors être inscrit au rôle des avocats du Parlement, et Pierre de Cugnières ne le fut pas.

En 1330 (26 mars), le roi accorde au clerc de Pierre de Cugnières le premier office de sergenterie qui viendrait à être vacant[3]. Pendant longtemps les registres du Parlement ne nous donnent aucun détail. Ce n'est que le 26 janvier 1342 que son nom reparaît dans les textes. Il est chargé de ménager un accord entre le prieur de l'hospice de Saint-Nicolas-au-Pont, de Compiègne, et l'abbaye de cette ville[4]. Le 5 juillet de la même année, on lit au bas d'un mandement royal « à la « relation de messire Pierre de Cuignières[5]. »

L'année suivante, le 3 juillet, il intente un procès à Renaud Grive, tuteur et curateur de Jean et de Marie, enfants de Dreu de Saint-Martin[6]. En 1345 il intente un autre procès et cette fois à une de ses

---

de juridiction entre l'Église et le pouvoir séculier, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXVII, 1880, p. 461.

1. Dareste, *loc. cit.* Les historiens ont tous répété que de Cugnières avait été avocat du roi.

2. Voy. *Divers opuscules tirés des Mémoires de M. Antoine Loisel..... le tout recueilly par Claude Joly*, 1652, in-4°, pages 467 à 469.

3. 2e ancien reg. du greffe, f° 61 v°.

4. X1A 9, f° 271 r°. « ... Occasione institutionis, destitutionis fratrum et « sororum, correctionis et punitionis eorumdem, ac etiam gubernationis et « administracionis dicte domus, certum accordum factum inter predictas « partes per dilectum et fidelem Petrum de Cuigneriis, consiliarium ac « militem nostrum, ac ballivum silvanectensem eidem militi adjunctum vir- « tute certarum litterarum nostrarum. »

5. X1A 9, f°s 247 v° et 248 r°.

6. X1A 9, f° 390 r°. Renaud Grive avait été nommé tuteur et curateur des

parentes. Il réclame à la veuve de Jean de Cugnières (écuyer, sire de Lamecour, conseiller au Parlement) les revenus qu'elle a perçus depuis dix ans sur les terres de « Boulencour[1], » du Plessis et du Fossé Saint-Martin. La somme s'élevait au moins à 600 livres. Jean avait promis de les lui restituer. Le procès dura longtemps ; la veuve ne comparut jamais et l'arrêt ne fut rendu que le 14 mars 1347 ; il donnait gain de cause à Pierre de Cugnières qui était mort dans l'intervalle[2].

Un mot en terminant sur la ressemblance qu'on a voulu établir entre Pierre de Cugnières et le marmouset de pierre placé à Notre-Dame et contre lequel on éteignait les cierges.

Guillebert de Metz dit qu'à Notre-Dame « entour le cuer sont « entaillés de pierre les fais des apostres et listoire de Joseph le « Patriarche, de plaisant ouvrage, et maistre Pierre du Coingnet[3]. » Dans le Cartulaire de Notre-Dame de Paris[4], à la date du 7 avril 1399, on trouve indiqué un « gros pilier qui est au bout du cuer « d'icelle rènge ou quel est maistre Pierre du Cugnet, par devers « l'ostel episcopal. »

Beaucoup ont cru qu'il s'agissait d'une statue de Pierre de Cugnières[5]. M. Paulin Paris était d'avis que longtemps avant Pierre de Cugnières il existait à Notre-Dame, au fond du chœur, une pierre grossièrement façonnée où les bedeaux éteignaient leurs cierges en les cognant sur cette figure grotesque appelée « Cognet, » et que « la

---

enfants que laissait en mourant Dreu de Saint-Martin. Pierre de Cugnières le fit ajourner au Parlement « ad reddendum sibi rationem et compotum. »

1. Est-ce Boulancourt dans la Haute-Marne (commune de Longeville), ou Boulancourt dans la Seine-et-Marne (canton de la Chapelle-la-Reine, arrond. de Fontainebleau), ou Bouillancourt (Somme, canton de Montdidier), ou le village de ce nom situé dans le canton de Gamaches ?

2. X1A 12, f°s 49 v° et 50 r°. — Le 5 mars 1334 Jean de « Cuignières » est qualifié « damoiseau. » (X1A 6, f° 369 v°.) Était-ce un frère ou un neveu de Pierre de Cugnières ?

3. V. Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe s.*, p. 153 et p. 494.

4. Édit. Guérard, t. III, p. 284, n° XII. L'abbé Lebeuf (*Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Féchoz et Letouzey, 1883), t. I, p. 10.

5. Voy. Moreri au mot : Pierre de Cugnières, Rabelais, prologue du IVe livre ; Noël Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, c. 1, de la justice ; Ét. Pasquier, *Recherches*, l. III, ch. xxv ; Loisel, *Dialogue des avocats* (Opuscules recueillis par Claude Joly, p. 467); Du Breul, *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 26. Cet auteur dit aussi que Pierre de Cugnières n'ayant pas réussi dans sa lutte contre le clergé, « on l'a comparé et donné le nom à une petite et laide « figure qui est à un coing du jubé de l'église, du costé du midy, au dessoubs « de la figure d'enfer. »

« male renommée de Pierre de Cugnières auprès du clergé fit qu'on « se plut à transformer ce Cognet en Cugnières[1]. » Cette explication est la plus vraisemblable[2].

F. Aubert.

NOUVEAUX TEXTES

CONCERNANT

GUILLAUME DU BREUIL.

Après les savantes recherches de MM. Bordier, Lot et Delachenal sur la vie de Guillaume du Breuil, il ne reste plus de texte important à découvrir. Mais il n'est pas inutile de publier les textes secondaires qui ont échappé à leurs investigations et qui font connaître d'une manière plus intime le célèbre auteur du *Stilus Parlamenti*. Des documents qui suivent les deux premiers se rapportent au différend qui s'était élevé entre Du Breuil et Baratz de Chateauneuf, le troisième nous apprend qu'après la mort de notre avocat sa veuve avait eu un procès avec des habitants d'Arcueil, et qu'elle l'avait soutenu comme tutrice de ses enfants, Bertrand et Pierre. Elle le perdit en première instance, interjeta appel au Parlement et finalement accepta un accord.

F. Aubert.

I. — 12 janvier 1341 (nouveau style).

Presens in curiâ nostrâ Beraldus de Castro Novo, miles ad requisicionem magistri Guillelmi de Brolio advocati in parlamento nostro, Bernardi Mathelini, Bernardi de Brolio[3] et Symonis de la Porelle, de se et suis, eisdem magistro Guillelmo, Bernardo et Bernardo et Symoni pro se et suis, ad mandatum curie nostre secundum usus et consuetudines dicte curie per ejus juramentum legitimum prestitit

---

1. Paulin Paris, *Manuscrits françois*, t. IV, p. 37.

2. Du Cange (v° Cugnus, § 2) et Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v° Coignet) citent des textes du xiv° s. où les mots : Coignet, Cognet, Cugnet, Cuignet, Quignet, Cuygnié signifient un coin, un angle. La pierre de Coignet était donc la pierre formant le coin, l'angle.

3. Ce personnage est peut-être un parent de Guillaume du Breuil. Les registres du Parlement font mention de deux frères : Pierre et Aymeri du Breuil (26 avril 1344. — X1a 10, f° 132 r°) ; — ils appellent d'une sentence rendue contre eux en faveur des habitants de « Marsignean » par le sénéchal de Poitou.

J'ai encore trouvé un personnage appelé Jean du Breuil (20 mai 1346. — X1a 10, f° 364 r°).

assecuramentum, et e converso Bernardus Mathelini assecuravit dictum militem. XII^a Januarii.

(*Archives nat.*, X^1A 9, f° 151 r°.)

II. — 13 avril 1341 (n. st.).

Notam facimus quod presentibus in curia nostra magistro Guillelmo de Brolio, advocato in parlamento nostro, ex parte unâ et Barato de Castro Novo, milite, ex alterâ, ad requestam dicti magistri Guillelmi, dicta curia nostra peciit a dicto milite si, in et super factis et articulis criminalibus traditis et denunciatis nobis per ipsum militem et informacionibus inde secutis, partem volebat facere contra ipsum aut aliquid petere ab eodem; qui miles respondit quod nunquam fecerat partem super predictis contra dictum advocatum, nec partem facere volebat, nec quicquam contra eum super hoc ab eo petere intendebat ad presens. XIII^a die Aprilis[1].

(*Arch. nat.*, X^1A 9, f° 143 r°.)

III. — 28 juillet 1348.

Notum facimus quod cum Belesgardis[2] relicta defuncti magistri Guillelmi de Brolio, in parlamento nostro quondam advocati, suo et Bertrandi ac Perrini[3] suorum et dicti defuncti liberorum quorum habet gardiam seu mainburniam nominibus, a quadam sententia seu judicato per prepositum Castelleti Parisius seu ejus locum tenentem contra ipsam, nominibus quibus supra, et pro Egidio de Ulmo, Roberto Oliverii, Guioto Passeavant, Johanne le Boucher, Guilloto Migno, Jaqueto Houllier, Guioto de Areolio et Vincencio Bauduyni commorantibus et habitantibus in villa de Arcolio[4], in quantum ipsorum quemlibet tangere poterat, lato ad nostram curiam appellasset;

---

1. Cf. 5e registre criminel (X 8837, f° 36 r°, 13 avril 1341) et les explications fournies par H. Lot, *Additions aux renseignements recueillis sur l'avocat Guillaume Du Brueil*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 5e série, t. IV, pp. 134 et 135. — Cf. Requête de Du Breuil au Parlement (13 nov. 1341) citée par H. Bordier : *Notice sur G. Du Brueil* dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 60.

2. Sur la femme de Guillaume du Breuil voir les articles déjà cités et celui de M. R. Delachenal, *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, nov.-déc. 1883.

3. Ces deux enfants ont été mentionnés par H. Bordier. Du Breuil avait encore une fille appelée Marguerite, qui mourut vers la fin de l'année 1360. (H. Bordier, *loc. cit.*, p. 61 et 62.)

4. Arcueil-Cachan, Seine, canton de Villejuif. La terre d'Arcueil était une des nombreuses terres possédées par G. du Breuil (Voy. H. Bordier, *loc. cit.*, p. 58).

dictique habitores prefatam relictam, nominibus, quibus supra, ad prosequendum dictam appellacionem vel desistendum ab eadem in presenti parlamento ad certam diem fecissent adjornari, ad quam dicte partes se presentaverunt ; ipsa curia nostra, partibus predictis, ad earum requestam inter se et super hoc concordandi et a dicta recedendi curia absque emenda licenciam concessit. Actum in dicto parlamento nostro. XXVIIIa die Julii. — N. Le Gros.

(*Arch. nat.*, X1A 12, fos 132 vo et 133 ro.)

L'*ESSAI HISTORIQUE SUR LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI*, DE LE PRINCE.

SA Ire ET SA 2e ÉDITION.

Le Prince aîné[1] publiait au commencement de 1782 son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi ;* le débit de cet ouvrage faillit un instant être arrêté à la demande du bibliothécaire du roi J.-F.-G. Bignon[2]. La plainte de Bignon, la défense de Le Prince, le rapport fait au garde des sceaux sur l'affaire et la réponse de celui-ci, qui ne crut pas pouvoir empêcher la vente du livre, nous ont été conservés dans un manuscrit des anciennes Archives de la librairie, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. français 22035).

I.

Monseigneur,

Je suis fâché d'être obligé de vous prier de vouloir bien faire arrêter l'édition d'un ouvrage par le sieur Le Prince, attaché à la Bibliothèque du Roy, intitulé : *Essai sur la Bibliothèque du Roy*. Il avoit promis qu'il ne feroit pas paroître cet ouvrage sans l'avoir préalablement communiqué aux différens gardes des départemens de la Bibliothèque, et cela étoit d'autant plus nécessaire que ce n'étoit que par eux qu'il pouvoit s'assurer de l'exactitude des détails dans lesquels il devoit entrer sur chacun de ces départemens et sur ce qui en fait l'objet. Ayant manqué au devoir que je luy avois imposé, le sieur Le Prince n'a pu que commettre beaucoup d'erreurs, et en effet son

---

1. Nicolas-Thomas Le Prince, né à Paris en 1750, était en 1782, lorsqu'il publia son *Essai historique*, « Inspecteur chargé de veiller au recouvrement des exemplaires dus à la Bibliothèque. » Une note de sa main, en tête du ms. français 22035, dit que l'*Essai historique*, terminé en avril 1780, fut plus de dix-huit mois à l'impression.

2. Jean-Frédéric-Guillaume Bignon, le dernier de ce nom, bibliothécaire du roi de 1772 à 1783.

ouvrage en contient beaucoup qu'il importe de réformer. Je n'en citerai qu'une entr'autre qui se trouve à l'article du catalogue de la Bibliothèque. Le sieur Le Prince avance à ce sujet que le sieur Caperonnier[1] avoit fini ce catalogue, qu'il étoit d'accord avec M. Duperon pour le faire imprimer, et qu'il mourut lorsqu'il estoit prêt à paroître[2]. Cette assertion n'est pas du tout exacte; le catalogue étoit bien éloigné du point où le sieur Le Prince suppose qu'il se trouvoit; et, comme cette supposition ne peut que tendre à décourager les personnes qui depuis plus de trois ans s'occupent sans discontinuation de ce catalogue, je pense qu'il vous paroîtra juste de faire arrester cet ouvrage, afin que ces erreurs n'eussent aucun cours.

Je suis avec respect, etc.

BIGNON.

Paris, ce 27 février 1782.

II.

Paris, le 3 mars 1782.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 février dernier, celle qui vous a été adressée par M. Bignon relativement à l'*Essai sur la Bibliothèque du Roy*. Ce magistrat demande la saisie d'un ouvrage qui n'a été fait que d'après son agrément. Il assure que l'auteur a commis beaucoup d'erreurs qu'il importe de réformer. Il eût été à désirer qu'il les eût relevées toutes, et cependant il ne parle que d'un passage qui me paroît avoir tous les caractères de la vérité.

L'auteur annonce qu'au moment de sa mort, M. Capperonnier, qui avoit presque fini le travail du catalogue des livres de jurisprudence, avoit pris des arrangemens avec l'imprimerie royale pour le faire imprimer. Ce fait, qu'on prétend faux, est attesté par M. Dupuy, de l'Académie des Belles-Lettres, dans l'éloge de M. Capperonnier[3],

---

1. Jean Capperonnier, garde des imprimés de 1759 à 1775.

2. Il s'agit ici du second volume du catalogue de la *Jurisprudence*, qui devait former le 11e volume de la série in-folio des catalogues de la Bibliothèque du Roi, publiés de 1739 à 1750; ce 11e volume n'a pas été publié.

3. Voici le passage : « Au milieu de tant d'occupations il ne perdoit point de vue la suite du Catalogue de la Bibliothèque. On y travailloit sous ses yeux avec toute l'attention qu'exige une entreprise de cette espèce... Une grande partie des notices de la Jurisprudence civile, exécutée sur un plan qui pourra étonner les plus habiles bibliographes, n'attend que le moment de se produire au grand jour. Empressé de donner au public le premier volume de cette suite naturelle de la Jurisprudence canonique, M. Capperonnier, le 15 de may dernier (1775), quittoit M. Du Perron, directeur de l'Imprimerie

et M. Dupuy est un homme qui mérite votre confiance, Monseigneur; l'Académie des Belles-Lettres, en insérant cet éloge dans ses *Mémoires*, s'est rendue garante des faits qu'il renfermoit. M. Béjot, homme encore très croyable, m'a assuré, longtemps avant la contestation actuelle, que le catalogue dont il est question étoit l'ouvrage de M. Capperonnier, et, comme il a été le censeur de l'ouvrage de M. Le Prince, il est à présumer qu'il auroit supprimé ce passage s'il n'en avoit pas connu l'autenticité. D'ailleurs, Monseigneur, je suis instruit que le sieur Le Prince a consulté tous les gardes des différens départements de la Bibliothèque, que quelques-uns et entre autres M. l'abbé Desaulnais[1] lui ont refusé les renseignements qu'il demandoit; que l'auteur a prévenu M. Bignon des difficultés qu'il éprouvoit et l'on m'a ajouté que ce magistrat avoit consenti au débit de l'ouvrage qu'il trouvoit alors estimable.

D'après toutes ces circonstances, je croirois facilement que l'intérêt personnel et l'amour propre ont fait illusion à M. l'abbé Desaulnais, et que cet ecclésiastique, qui auroit dû être satisfait des choses honnêtes qu'on dit de lui dans l'article en question, a fait partager cette illusion à M. Bignon.

Or, Monseigneur, un pareil motif ne me paroît pas pouvoir donner lieu à la saisie d'un ouvrage reconnu utile, puisque l'édition est presque vendue, un pareil motif ne me paroît pas pouvoir déterminer une saisie qui devient un désagrément pour deux hommes de lettres estimables, M. Dupuy et M. Béjot, et même pour l'Académie des Belles-Lettres, dans le recueil de laquelle se trouve le passage qu'on attaque de fausseté.

Je vous supplie, Monseigneur, de me faire connaître vos intentions à cet égard. Je suis, etc.

NÉVILLE[2].

Mgr. le garde des sceaux.

III.

J'ay reçu, mon cher frère, la lettre que vous m'avés écritte le 27 février dernier relativement à l'ouvrage du sieur Le Prince, qui a pour titre *Essay sur la Bibliotèque du Roy*. Vous me représentés que cet ouvrage renferme beaucoup d'erreurs qui ne s'y seroient point glissées si le sieur Le Prince, conformément à vos intentions, eût

---

royale, après un long entretien sur les arrangemens indispensables pour un objet de cette importance. » (*Hist. de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres* (1780), XL, 252.)

1. Garde des imprimés depuis 1775.

2. Le Camus de Néville, maître des requêtes.

communiqué son manuscrit aux différens gardes des départemens de la Bibliothèque du Roy, avant de le livrer à l'impression; l'une de ces erreurs, qui est la seule dont votre lettre fasse mention et qui paroît avoir excité les réclamations que l'on a faites auprès de vous, est relative à ce que le sieur Leprince annonce que M. Capperonnier avoit presque fini le travail du catalogue des livres de jurisprudence et qu'au moment de sa mort il avoit pris des arrangements avec l'imprimerie royale pour le faire imprimer. Vous me paroissés désirer que le débit de l'ouvrage du sieur Le Prince soit arrêté, afin d'empêcher que les erreurs qu'il contient ne se répandent et ne découragent les personnes qui depuis la mort de M. Capperonnier travaillent au catalogue dont il s'agit.

Le sieur Le Prince m'a paru très affligé de ce qu'on avoit cherché à vous indisposer contre lui; je sais qu'il a consulté ainsi que vous le luy aviés prescrit tous les gardes des différens départemens de la Bibliotèque du Roy et je suis instruit que plusieurs d'entre eux se sont refusés à luy donner les renseignemens qu'il demandoit, qui l'auroient mis dans le cas de donner plus de perfection à son ouvrage, au surplus je vous avouerai que je n'y ai rien trouvé de réprehensible et qui puisse me déterminer à donner l'ordre rigoureux d'en arrêter la vente.

Ce que le sieur Le Prince dit au sujet du catalogue des livres de jurisprudence est puisé mot pour mot dans l'éloge de M. Capperonnier fait par M. Dupuy, de l'Académie des Belles-Lettres, qui mérite toute confiance. L'Académie des Belles-Lettres, en insérant l'éloge de M. Capperonnier dans ses *Mémoires*, s'est rendue en quelque sorte garante des faits qu'il renfermoit; M. Béjot, dont vous connoissés tout le mérite et l'honnêteté, a été le censeur de l'ouvrage du sieur Le Prince, et il auroit vraisemblablement supprimé le passage dont il est question s'il n'en avoit pas connu l'autenticité.

Le sieur Le Prince n'a donc fait que citer un fait qui porte tous les caractères de la vérité et qui est d'ailleurs rapporté dans d'autres ouvrages imprimés depuis longtemps et qui ne pouvoient lui permettre aucun doute sur ce qu'il avançoit; l'hommage qu'il a rendu aux connoissances et aux services utiles qui ont fait distinguer M. Capperonnier n'a rien qui puisse décourager les personnes qui lui ont succédé, il m'a paru même très attentif à païer le tribut d'estime et de reconnoissance que l'on doit à celles qui travaillent aujourd'hui avec distinction dans les différents dépôts de la Bibliothèque du Roy.

J'ay lieu de présumer que d'après ces considérations vous penserés comme moy qu'il n'est pas possible de faire suspendre le débit de l'ouvrage du sieur Le Prince, et que ce seroit donner un desagrement à deux hommes de lettres estimables, M. Dupuy et M. Bejot, et même

à l'Académie des Belles-Lettres, qui a inséré dans son recueil le passage contre lequel on a cherché à vous prévenir.

7 mars 1782.

(Minute de la réponse du Garde des Sceaux.)

Dans ce même volume, qui contient une partie du manuscrit de l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, se trouvent différentes notes de Le Prince, qui nous renseignent d'une façon assez précise sur la composition de son livre. Ces notes, qui devaient servir à la justification de l'auteur de l'*Essai historique* dans l'affaire engagée contre lui, concernent les cabinets des Médailles, des Généalogies, des Estampes et le dépôt des Livres imprimés ; on y pourra trouver quelques détails intéressants pour l'histoire de la Bibliothèque.

Cabinet des Médailles. — J'ai consulté pour le cabinet des Médailles M. l'abbé de Courcay (M. l'abbé Barthélemy étoit absent); il a vu des épreuves de mon ouvrage, il m'a fait remettre une notice sur le cabinet de M. Pellerin (qui est maintenant au cabinet du Roi), sur un vase trouvé à Rennes et une notice pour annoncer que ce cabinet n'est point publique. Il m'a fait écrire la lettre ci-jointe[1], il a consenti

---

1. Je me proposois, Monsieur, de vous donner l'histoire du cabinet des Médailles, lorsque M. de Courçay m'a dit que cela étoit inutile, attendu que cette histoire se trouve dans les catalogues de la Bibliothèque du Roi; je vais donc simplement vous donner une notice de quelques articles, comme vous me l'avez demandé.

Plusieurs confondent le cabinet des Médailles avec le cabinet des Estampes; mais vous savez que ces deux dépôts ne se ressemblent point du tout et sont absolument séparés.

Ce cabinet communique à la Bibliothèque par une porte qui se trouve à l'extrémité de la grande galerie des livres ; mais cette porte ne s'ouvre que pour des princes ou autres personnes de marque, parce que le cabinet n'est pas public.

On y voit douze grands tableaux ; deux copies de Rigault, l'une représentant Louis XIV et l'autre Louis XV en pied, de grandeur naturelle et avec tous les ornemens de la royauté, en occupent les deux extrémités. Les quatre dessus de porte sont de Boucher; ils représentent l'Astronomie, la Poésie épique, l'Histoire et la Poésie dramatique. Les trumeaux sur la rue offrent trois tableaux de Carle Wanloo qui sont l'enlèvement de Psyché; un accord entre Apollon, Mercure et Hercule; et le dieu Pan, qui enseigne à une Nimphe à jouer de la flute. Les trumeaux sur la cour offrent trois tableaux de Natoire, qui représentent la Poésie épique, la Danse et la Comédie.

Huit grandes armoires placées entre les portes et les fenêtres renferment les médailles. Ces armoires sont portées par des tables de marbre en consoles; chaque armoire a deux cents tiroirs environ, dans lesquels reposent,

UofM

que j'insérasse les notices cy-après, il a également consenti que je fisse usage des recherches et extraits que je m'étois procurés par mon travail. C'est en présence de M. Cointereau, commis au cabinet, que M. l'abbé de Courcay m'a accordé cette permission, et je demandois que l'on me permît de faire imprimer des choses qui sont publiques, savoir :

1° Dans un *Mercure* de 1719.

2° Dans l'*Architecture françoise.*

3° Dans la *Description de Paris*, par Piganiol.

4° Dans un livre intitulé : *Discours sur les monumens publiques.*

5° Dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres* et dans plusieurs autres ouvrages imprimés.

Généalogies. — Feu M. de La Cour m'a permis de faire la notice de son cabinet; il l'a laissé comme je l'avois faite. M. Aubron, commis attaché à ce dépôt, m'a fait le plaisir de me donner ce qui est dans la lettre ci-jointe :

« Monsieur, j'ay l'honneur de vous adresser la note que vous m'avez

---

sur des tablettes de maroquin rouge à fleurs de lys d'or et à fond de velours vert, les médailles soit d'or, soit d'argent, soit de bronze.

Un grand bureau, entouré de fauteuils, occupe le milieu du parquet; c'est dans les tiroirs de ce bureau que se conservent les restes du tombeau de Childéric, père de Clovis, et une sou-coupe d'or trouvée à Rennes en 1774, représentant en bas-relief une Bacchanale. Le dessus du bureau est orné d'un vase en forme d'un grand calice, d'une seule dent d'éléphant montée et doublée en vermeil, enrichi de pierres de diverses couleurs; ce vase porte avec son couvercle de vermeil dix-huit pouces de haut sur six pouces de large; il représente en bas-relief un combat entre les Turcs et les Polonnois, lorsque Jean Sobieski les obligea de décamper de devant Vienne, qu'ils avoient assiégé.

Aux extrémités du bureau se voient deux commodes destinées à renfermer des médailles; elles sont à dessus de marbre et ornées magnifiquement.

L'on voit aussi dans ce bureau plusieurs chaînes d'or, une agrafe antique de même métal, et quelques autres raretés, toutes très précieuses.

C'est dans ce Cabinet que l'on trouve le bouclier de Scipion ; il est de forme circulaire et de deux pieds de diamètre, d'argent doré autrefois; il représente la continence de Scipion. L'on voit en face le bouclier d'Hannibal; c'est un plateau de même grandeur et de même métal que le précédent.

Quant à la cassette des médailles des papes, on ne les montre plus, attendu leur grande fragilité.

J'aurois voulu, Monsieur, pouvoir vous satisfaire plus amplement, mais M. de Courçay vous prie d'observer que, ce dépôt n'étant pas ouvert au public, il ne faut pas lui donner de regrets.

Je suis, en attendant l'honneur de vous voir, etc.

L. Cointreau,
Commis des Médailles du Roi.

paru désirer pour compléter votre article du dépôt des généalogies. Elle se réduit à dire qu'au mois de décembre 1780 ce dépôt fut augmenté d'un cabinet cédé au Roi par le sieur Jault et composé d'environ huit mille titres originaux en parchemin, depuis 1150 jusqu'à ce siècle.

« J'ai l'honneur, etc. Ce 3 septembre 1781. AUBRON.

« J'ai vérifié la date du décès de M. de La Cour, et je l'ai trouvée telle que je vous l'ai dite, du 7 avril 1779. »

Cabinet des Estampes. — Copie d'après celui qui se trouve dans un livre intitulé : *Discours sur les monuments publiques*, par M. l'abbé de Lubersac; cet article a été donné à l'auteur par M. Joly, garde.

Ce qui se trouve de plus dans l'*Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* a été donné à l'auteur par M. Joly, qui lui a permis de prendre toutes les inscriptions et explications des peintures, gravures, estampes qui sont sous verre dans ce cabinet. Il a également consulté M. Joly en divers temps pour le cabinet des Estampes, savoir pour les belles peintures de Saint-Bartholi, données au Roi par M. le comte de Caylus.

Dépôt des Livres imprimés. — Cet article est imprimé dans plusieurs ouvrages et est public. M. l'abbé Desolnais m'a prêté les livres qui m'ont été nécessaires pour cette partie. Il m'a permis de prendre des inscriptions italiennes de deux globes qui sont dans ce dépôt, il m'a également permis de vérifier dans le salon des globes de Coronelli la description que j'en donne; il m'a même fait prêter un ouvrage de M. de La Hyre, qui étoit alors entre les mains du sieur Cazenave, employé à la Bibliothèque. C'est d'après cet ouvrage (qui est public) que j'ai fait la description des globes de Coronelli.

Au commencement de ce siècle Le Prince prépara une seconde édition de son *Essai historique sur la Bibliothèque*, qui paraît être restée jusqu'ici ignorée (le nouvel éditeur et continuateur du livre de Le Prince, M. L. Paris, ne l'a pas connue). L'ouvrage était complètement refondu, d'assez nombreuses additions et corrections avaient été faites à la partie ancienne et l'histoire de la Bibliothèque était conduite jusqu'aux premières années de la Restauration. La dernière note qu'on trouve dans le manuscrit de cette nouvelle édition est relative au don fait à Louis XVIII par le prince Galitzin du psautier de Saint Louis (ms. latin 10525) et par les frères Debure, libraires du roi, d'un manuscrit du Tasse; c'est un extrait du *Journal des Débats* du 24 novembre 1818. Le Prince mourait le 31 décembre suivant.

On possède à la Bibliothèque nationale deux exemplaires de la copie de cette nouvelle édition de l'*Essai* de Le Prince, sous les nos 479 et 500 des Nouvelles acquisitions françaises. Le dernier de ces manuscrits, qui est copié de la main de Le Prince, porte le titre suivant : *Précis historique sur la Bibliothèque du Roi et en particulier sur chacun des Dépôts, Cabinets ou Départements qui la composent, avec la Description des Bâtiments affectés à*

chacun d'eux et des objets les plus curieux, en Médailles, Pierres gravées et Antiques, en Manuscrits et livres imprimés, en Dessins, Estampes et Cartes, à voir dans ces différens Dépôts, Cabinets ou Départements; avec les Plans ou Systèmes numismatique, bibliographique et autres qu'on a suivi dans les classements ou arrangements des Médailles anciennes et modernes, des Pierres gravées et Antiques, des Manuscrits, d'après la division des langues et des livres imprimés, des Dessins, des Estampes et des Cartes géographiques, topographiques et autres, par..... 1819.

H. Omont.

CHANSON NOUVELLE

*Sur le repas du Grand Thomas, sur l'*Air *du haut en bas*[1].

SUR le Pont neuf,
Un grand repas devoit paroistre,
Sur le Pont neuf,
On devoit y servir un bœuf,
Douze Moutons y devoient être,
Thomas nous a trompé le traître,
Sur le pont neuf.
Quel déplaisir,
Je comptois y remplir ma pense,
Quel déplaisir,
Je n'ai pû remplir mon desir,
Vain espoir, trompeuse esperance
Point de cervelat ni d'éclanches,
Quel déplaisir.
De toute part,
Tout le Peuple accouroit en foule,
De toute part,
De Paris & de Vaugirard,
De Menilmontant & du Roule,
Croyant que le bon Vin y coule,
De toute part,
Ma foy vous n'êtes que des bêtes,
Tanpis pour vous.
Qu'avez vous donc,
Laquais, décroteurs & Servantes,
Qu'avez vous donc,
Vous chantés sur un Plaisan ton,
On se mocque de votre attente,
Chacun en rit & en plaisante,
Qu'avez vous donc,
Y pensois tu,
Thomas faisant cette dépense,
Y pensois tu?
Ah voilà les gourmans à cul,
Point de repas, point de bombance,
L'on en rit par toute la France,
Y pensois tu.
Jusqu'au revoir,
Quatre amis, buvant à la ronde,
jusqu'au revoir,
Sur cet air t'on voulu chanter.
D'un bout à l'autre bout du monde,

---

1. On n'a pas oublié l'article de notre confrère M. A. Chevalier sur *Un Charlatan du XVIII*e *siècle, le Grand Thomas,* publié dans les *Mémoires,* t. VII, 1880, p. 61-78. Aux curieux documents mis en œuvre par l'auteur, on peut ajouter cette chanson imprimée en placard (226/172mm), et qui est conservée à la Bibliothèque nationale dans la collection de Nicolas Delamarre (Ms. français 21741, fol. 198).

Consolez-vous,
Gens invités à cette Fête,
Consolez-vous,
Allés vous en manger les choux,
Que votre ménagere aprête,
De toi l'on se rit à la ronde,
Jusqu'au revoir.

FIN.

Permis d'imprimer & distribuer ce 21 *Septembre* 1729. *HÉRAULT.*

De l'Imprimerie de Louis Coignard, Place du Pont Saint Michel.

L'ABBAYE DE SAINT-ANTOINE-DES-CHAMPS
EN 1641.

L'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs était située, comme on le sait, en dehors de la porte Saint-Antoine, à un demi-mille de Paris, dit Pigafetta, entre la Seine et la Bastille, mais beaucoup plus rapprochée de cette forteresse que du fleuve. Lors du siège de Paris, en 1590, elle avait été occupée par Henri IV, et c'est dans cette abbaye qu'eurent lieu la plupart des pourparlers, tendant à la reddition de Paris, entre ce prince et les négociateurs de la Ligue, notamment l'entrevue du 6 août 1590, dans laquelle le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinai, archevêque de Lyon, tentèrent, mais en vain, d'amener le roi à composition.

A cette époque, les religieuses de ce monastère étaient des filles repenties, dont Anne de Thou, parente de l'historien, était l'abbesse. Elles n'avaient pas, paraît-il, quitté leur monastère malgré le siège de Paris, car il est rapporté dans les remarques sur la satyre Menippée qu'elles furent malmenées et violentées par le chevalier d'Aumale et ses soldats, dans une sortie qu'il fit de ce côté le 12 juillet, et que, en outre de ces excès, ce chef ligueur se livra encore au pillage de ce couvent, enlevant « jusques aux chappes, calices, reliquaires et autres choses saintes, le tout par zèle saint et catholique. »

Ces souvenirs nous ont été remis en mémoire par la lecture d'un dossier de pièces du XVIIe siècle, relatives à des terres labourables vendues par l'abbaye de Saint-Antoine à un acquéreur qui voulait y construire des maisons. La première de ces pièces est de 1647, et on peut en conclure que c'est à cette époque que les constructions commencèrent à s'élever dans cette partie du Paris actuel qui était alors la campagne, comme l'indique si bien le nom de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de ces documents, qui feront connaître le personnel du couvent à cette date, en même temps que d'autres détails qui peuvent être intéressants pour cette région de Paris.

A tous ceux que ces présentes lettres verront, Louis Séguier, chevallier, baron de Saint-Brisson....., furent présents en leurs personnes nobles et vertueuses dame Marie Boutillier, humble abbesse

de l'abbaie et couvent de Saint-Anthoine-des-Champs-lez-Paris, sœur Elizabeth Queroy, prieure, Jacqueline Chameau, Elizabeth Goulais, Valentine Crespin, Magdelaine Faideau, Marie Desbordes, Magdelaine du Laurens, Marie Goureau, Marie du Laurens, Magdelaine Broussel, Anne Broussel, Charlotte Gedouin, Elizabeth Scarron, Elizabeth Sequeville, Claude de la Salle, Magdelaine de Cherité, Anne Guillemeau, Margueritte Binet, Margueritte Autin, Anne Lebur, Catherine de Meaupeau, Margueritte Cothereau et Catherine de Rouvroy, toutes religieuses professes de ladite abbaie, faisant et représentant quant à présent la plus grande et saine partye des relligieuses d'icelle, dheuement assemblées capitulairement à leur grand parloir, lieu accoustumé pour traiter de leurs affaires et spéciallement pour ledit fait qui ensuit, lesquelles dames, pour le profit de leur dite abbaie, ont vollontairement recogneu et confessé avoir baillé, cédé, quitté, transporté et délaissé, et par ces présentes baillent..... à Raymond le Clère, conseiller du Roy....., cinq arpens de terre, en deux pièces, l'une contenant quatre arpens, seize hors la porte dudit Saint-Anthoine, au lieu dit Vignolles, derrière la maison dudit sieur le Clère, tenant d'une part audit sieur le Clère et aux sieurs le Roux et héritiers du feu sieur Cottin, d'autre part à....., aboutissant d'un bout par haut aux nommez Mahiot et Bordier, d'autre bout par bas à la pièce cy-après déclarée; et l'autre contenant un arpent à prendre en plus grande pièce scize audit lieu sur le chemin conduisant à Montreuil, tenant d'une part au surplus de ladite pièce qui contient neuf arpents, d'autre part à ladite première pièce de quatre arpens, et d'un bout sur ledit chemin de Montreuil, le tout dépendant de ladite abbaye de Saint-Anthoine et estant en la censive d'icelle, envers laquelle lesdits cinq arpens demeureront chargez de douze deniers tournois de cens pour chacun d'iceux..... lesdits vente, bail et prise à rente faite à la charge dudit cens seullement et oultre tant moyennant la somme de quinze cent livres tournois en deniers que lesdites dames abbesse et relligieuses dudit Saint-Anthoine en ont confessé et confessent avoir eu et receu dudit sieur le Clère, qui leur a ladite somme baillée..... que moyennant cent livres tournois de rente foncière annuelle, perpétuelle, amortye et non racheptable..... sur lesquels cinq arpens ledit sieur le Clère promet et s'oblige faire bastir et construire de neuf, à ses frais et despens, dans un an prochain, une maison manable et habitable, ce fait l'entretenir et maintenir en bon estat et valleur, tellement et sy bien que lesdits cens et rentes y soient et puissent estre aisément et doresnavant pris et parceus.....

En tesmoing de ce, nous, à la rellation desdits notaires, avons fait mettre le scel de ladite prevosté à cesdites présentes qui furent faites et passées audit grand parloir de ladite abbaye Saint-Anthoine, le

7e octobre après midy mil six cent quarente-sept, et ont signé la minute des présentes.....

A la suite de cette pièce, on en trouve une autre par laquelle les mêmes cèdent, avec de semblables conditions, au même sieur le Clère, « un arpent de terre estant joignant et à costé de celui déclaré au contract devant escrit, à prendre en la pièce de neuf arpens mentionnez audit contract..... aboutissant d'un bout à la pièce de quatre arpens aussy déclarée au susdit contract et d'aultre bout sur ledit chemin de Montreuil dépendant de ladite abbaie Saint-Anthoine..... Cette vente, bail et prise à rente faite à la charge dudit cens seullement et oultre tant moyennant la somme de trois cent livres tournois en deniers..... que moyennant vingt livres tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle..... en tesmoing de ce, nous, à la rellation desdits notaires, avons fait mettre le scel de ladite prévosté à cesdites présentes, qui furent faites et passées au grand parloir d'icelle abbaie le vint cinquiesme jour dudit mois d'octobre et an mil six cent quarante-sept..... »

Suit une requête des mêmes abbesse et religieuses au lieutenant civil, datée du 15 avril 1669. Elles exposent « qu'il leur est deub six vingt livres tournois de rente foncière et de bail d'héritage à prendre sur six arpens de terre et héritages sur lesquels a esté construit des maisons et édifices scizs hors la porte Saint-Anthoine, au lieu dit Vignolles..... »

Elles demandent l'autorisation de poursuivre les défenseurs pour « seureté et conservation de la somme de douze cent trois livres montant de dix années d'arrérages. » Cette requête leur fut accordée, de là un long procès motivé par le changement des propriétaires des maisons bâties sur les anciennes terres de l'abbaye de Saint-Anthoine. Parmi ces propriétaires, on trouve M. de Bercy-Malan, qui avait vendu à M. de Bretignières une des susdites maisons, appelée « la maison de la Chaumette, scize au faux-bourg Saint-Anthoine. » Toute cette procédure forme un assez fort dossier, dont nous avons extrait les détails ci-dessus. Nous y avons également trouvé la mention d'un sieur Maclou Cartery, laboureur, demeurant à la Croix-Faubin. Nous croyons qu'il faut lire — la Croix-Jaubin, — car dans un bail d'une partie de ces mêmes terres, sur laquelle, en 1668, on n'avait pas encore élevé de constructions, bail très bien écrit sur parchemin, on lit le nom de Blaise Plitoin, marchand plastrier, demeurant faubourg Saint-Anthoine, près de la Croix-Jaubin, paroisse Saint-Paul.

Un des nombreux exploits contenus en ce dossier est signé de Jodelais, huissier à cheval au Chastelet, demeurant rue des Charetz-Saint-Denis, paroisse de Saint-André-des-Arts.

A. Dufour.

DEUX MILANAIS A LA BASTILLE

EN 1713.

Marc-René d'Argenson était lieutenant général de police depuis 1697. Ses occupations étaient considérables, mais son esprit admirablement équilibré

lui permettait de répondre à tout, de suffire à tout[1]. Ses qualités maîtresses se retrouvent au suprême degré dans l'affaire Carcano et Molina, que nous font connaître les quelques documents inédits qu'on lira plus loin et qui nous ont paru présenter un certain intérêt rétrospectif.

Ces deux personnages étaient Italiens, l'un d'eux caissier chez un banquier de Milan. Celui-ci, Carcano, déroba à son patron, le sieur Clérici, une somme de 40,000 francs, après avoir été deux ans à son service, et arriva en France. Il était porteur de lettres et de passeports qui devaient le sauvegarder, ainsi que son ami et compagnon Molina, innocent. Mais les réclamations du banquier volé et de ses correspondants à Paris ne se firent pas longtemps attendre. On s'émut, on chercha, on découvrit le voleur; on arrêta Carcano et Molina. Cela se passait à peu près comme cela se passe aujourd'hui, à la promptitude près. D'ailleurs le vigilant lieutenant général de police était là pour surveiller activement ses agents et s'enquérir au besoin par lui-même de l'identité des personnages incriminés.

Les banquiers correspondants de Paris, les sieurs Fromaget et Gastebois[2], avertirent d'Argenson des faits et gestes du voleur dans les termes suivants :

Monseigneur,

Il nous est arrivé cette nuit deux courriers venant de Milan à la poursuite d'un jeune homme de vingt et un ans, nommé Gaspard Carcano, lequel a volé une grosse somme d'argent, des diamants montés et une montre au sieur Francesco Clerici, banquier à Milan, dont il était caissier; il doit être arrivé à Paris depuis deux ou trois jours en poste, en compagnie d'un nommé Molina, aussi de Milan. Le sieur Reichardt, banquier à Strasbourg, notre correspondant, et qui l'est dudit Francisco Clerici de Milan, nous marque de faire touttes les poursuittes qui conviendront pour faire arrester lesdits Carcano et Molina. Et comme nous ne pouvons rien faire, Monseigneur, que sous l'autorité de votre Grandeur, nous la supplions très humblement d'avoir la bonté de donner les ordres pour qu'ils soient arrêtés; la seureté publique y est intéressée; on instruit actuellement le procès

1. Né à Venise, où son père était ambassadeur, en 1652, il eut la célèbre République pour marraine, et fut à cause de cela appelé souvent le filleul de Venise. Il fut garde des sceaux en 1718, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, et mourut en 1721. Il fit pour la police politique, à la fin du règne de Louis XIV, ce que La Reynie avait fait longtemps auparavant pour la police civile. Il faut lire l'éloge que lui consacra Fontenelle à l'Académie des sciences; Paris, 1721, in-12.

2. Fromaget et Gastebois, banquiers, demeuraient rue des Fourreurs. On les trouve réunis depuis l'année 1706, habitant d'abord les prés Saint-Julien-des-Ménétriers, puis le cloître Sainte-Opportune (*Almanach Royal*).

dudit Carcano dont coppie du décret ou jugement doit être envoyé incessamment à Paris. Il n'y a pas longtems que l'on arrêta à Milan un homme qui avoit volé un banquier de Paris. Ledit Carcano a surpris des passeports de Monsieur l'ambassadeur d'Espagne en Suisse et de Monsieur le commandant de Strasbourg pour passer en France.

Nous avons l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

FROMAGET ET GASTEBOIS,

banquiers à Paris[1].

Paris, le 6 juin 1713.

On remarquera par la lettre qui suit, et qui est datée du même jour, qu'il y a bien d'autres griefs encore contre Carcano, et que d'Argenson est mieux renseigné que personne sur les dispositions sourdes et déshonnêtes de cet individu :

A M. de Torcy[2].

Monsieur,

J'ay eu advis que le deuxième de ce mois, les nommés Gaspard Carcano et François Molina, originaires de Milan, estoint arrivez à Paris ; ils ont fait entendre d'abord qu'ils y estoint venus par curiosité et ils sont munis d'un passeport de M. le marquis Berely, ambassadeur du Roy d'Espagne en Suisse, et d'un autre de M. de Marnays la Bastye, commandant à Strasbourg, des 26 avril et 24 may derniers. J'ay appris aussy que deux hommes qui arrivent en poste de Milan et ont esté adressez aux sieurs Fromaget et Gastebois, banquiers de Paris, accusent les deux premiers d'avoir volé au sieur Cléricy, banquier de Milan, de qui Carcano était caissier, deux mil louis d'or : j'ay envoyé chercher aussitost Carcano et Molina qui m'ont paru fort embarassez. Carcano est convenu d'avoir pris au sieur Cléricy 350 louis, cent phillippes et trois petites bagues : mais il m'a dit pour toutte excuse que le sieur Cléricy, qui est son parent, et fort riche (chez qui il a demeuré pendant deux ans), ne luy ayant pas fait l'avancement qu'il luy avoit promis, il s'étoit déterminé à prendre cette somme à dessein de venir demander du service en France ou de

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 84.

2. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, né en 1665, et neveu du grand Colbert, avait, par sa naissance et sa grande habileté diplomatique, réussi à devenir tout-puissant à la cour de Louis XIV et « à prendre sur les esprits un ascendant que la raison lui donnait. »

se mettre dans un couvent pour y embrasser la vie religieuse, mais que Molina n'a eu aucune part à cette action et ne s'est joint à luy que pour l'accompagner dans ses voyages ; j'aurois eu cependant quelque peine à m'asseurer de leurs personnes, nonobstant la dénonciation que les sieurs Fromaget et Gastebois m'ont donnée par écrit, sans deux considérations, la première que ces deux étrangers sont originaires de Milan, pays ennemy [1], et la seconde que le père de Carcano est, de son propre aveu, lieutenant des gardes du prince Eugène de Savoye ; j'ay donc creü ne pouvoir me dispenser de les remettre l'un et l'autre à la garde d'un inspecteur de police, en attendant qu'il vous ayt pleu de me faire sçavoir les intentions du Roy à leur égard.

On a trouvé sur eux et dans leur valize 29 louis d'or et demy, 30 doubles louis vieux, 13 quatruples d'Espagne, 4 doubles pistolles, 4 écus, une montre et trois bagues.

Je suis toujours avec le plus parfait attachement et le plus profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

M.-R. D'ARGENSON [2].

A Paris, ce 6 juin 1713.

M. de Torcy fut chargé de transmettre au lieutenant général de police, peu de jours après, les intentions du Roi à cet égard, et s'exprime ainsi :

A M. d'Argenson.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6 de ce mois, pour m'informer de l'arrivée à Paris des nommez Gaspard Carcano et François Molina, originaires de Milan, et du party que vous avez pris de les faire arrester sur les représentations qui vous ont été faites par les sieurs Fromaget et Gastebois que ces particuliers avoient fait un vol considérable à Milan. Il n'y a qu'à louer cette résolution, et l'on en connoit encore mieux la nécessité par la découverte que vous avez faite de l'engagement du père de Carcano au service du prince Eugène. Cette circonstance donne de justes soupçons des desseins de son voyage [3] et je vous envoye un ordre du Roy pour le faire conduire à la Bastille. J'attendray des éclaircissemens plus particuliers de vous sur les liaisons du nommé Molina

1. Milan était déjà, en 1713, possession autrichienne.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 79.

3. M. de Torcy semble le considérer comme un espion : il ne lui laissa pas le temps de le paraître.

avec luy[1] pour recevoir les ordres de Sa Majesté, soit pour le faire conduire aussy à la Bastille, soit pour le remettre en liberté.

Je vous prie de croire que je suis très véritablement

Votre affectionné,

[Torcy][2].

Le 11 juin 1713.

J'avais bien raison de dire en commençant que la procédure contre Carcano et Molina fut des plus expéditives. Arrivés en France le 2 juin 1713, ils ont été arrêtés, et le vrai coupable est conduit à la Bastille le 11 ou 12 du même mois. Molina, dont son compagnon chercha vainement à établir l'innocence, ne tarda pas à aller le rejoindre dans la fameuse prison d'État, comme le prouve la lettre suivante :

A M. d'Argenson.

Monsieur,

Je vous envoye les ordres du Roy pour faire conduire à la Bastille le nommé Molina, camarade du nommé Carcano, comme vous l'avez jugé à propos[3]. Les sieurs Fromaget et Gastebois, qui ont été chargez par leur correspondant de Milan de poursuivre et de faire arrester les nommez Carcano et Molina, m'écrivent que ce même correspondant n'a prétendu autre chose contre ces particuliers que de retirer ce qu'ils se trouveroient avoir encore du vol que Carcano, son caissier, luy avoit fait, et les sieurs Fromaget et Gastebois demandent en conséquence qu'on leur remette ce qu'on luy a trouvé lorsqu'il a esté arresté[4]. Je vous envoye leur lettre et je suis persuadé que rien ne doit empescher que les effets trouvez à Carcano ne leur soient remis, en suivant d'ailleurs les règles et en prenant les décharges valables des sieurs Fromaget et Gastebois.

Je vous prie de croire que je suis très sincèrement, etc...

[Torcy][5].

Le 13 juillet 1713.

H. Stein.

---

1. Ces liaisons criminelles ne pouvaient être bien longues à découvrir, comme on le verra plus bas.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 82.

3. Nous n'avons pu retrouver la lettre où M.-R. d'Argenson « jugea à propos » d'envoyer aussi Molina à la Bastille.

4. Le banquier de Milan n'était pas exigeant et ne pouvait l'être, puisque la lettre de M.-R. d'Argenson publiée plus haut nous apprend qu'on ne trouva plus sur eux et dans leur valise que 29 louis d'or et demi, 30 doubles louis vieux et de la menue monnaie. Il y avait loin de là aux « deux mil louis d'or » volés !

5. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Vienne, 92, f° 118.

LES LANTERNES DE L'ABBÉ DAIRE[1].

A Paris, ce 19 mai 1704.

Monseigneur,

M. d'Armenonville m'a dit que vous étiez fort content de mes lanternes, mais que vous craignez que l'agitation ne leur nuise, et que vous vouliez les examiner encore avec celle de l'Italien. Sur quoi je prends la liberté d'observer à Votre Grandeur que le certificat de messieurs de l'Académie des sciences assure que ma lampe ne répand pas sa matière, ni n'est en danger de s'éteindre lorsqu'elle est suspendue dans une lanterne, quoique fortement agitée, que la lumière de la lanterne de l'Italien éblouit au lieu d'éclairer, et que cet éblouissement causeroit beaucoup d'accidens, étant arrivé que lui-même est tombé dans une fosse, marchant à l'opposite de sa lanterne, lorsqu'il en a fait l'épreuve au Louvre en présence de M. d'Argenson; que la chandelle qu'il met à présent dans sa lanterne, étant renfermée dans un étuy à ressort, fond et coule dès que cet étuy est échauffé et ne dure que peu de temps, au lieu qu'elle devroit durer pour le moins neuf heures; que le cristal qu'il met à la fenestre de sa lanterne se trouble et s'épaissit et ne peut servir longtemps, que les brouillards empeschent entièrement l'éclat de cette lumière; que le miroir qu'il met au dedans est sujet au vernis, et qu'il faudra être incessamment appliqué à le nettoyer; que les rues de Paris étant presque toutes irrégulières, elles empescheront l'effet de cette lanterne, qui ne produit qu'un rayon de lumière porté sur une ligne droite, qui ne s'étend point d'un costé ni d'autre, et qu'il n'y aura qu'un costé de rue éclairé, surtout sous les auvents et dans les portes cochères; qu'il y aura plus de dix pas sous la lanterne qui ne seront pas du tout éclairés, ce qui servira de retraite aux voleurs; qu'il sera obligé de mettre des lanternes à tous les coins des carrefours, dont à présent cinq ou six rues sont éclairées par une seule lanterne, ce qui en augmentera le nombre, qu'il prétend cependant diminuer jusqu'à la moitié. Cette moitié de lanterne est, Monseigneur, de quatre mille, et sur ce pied là, chaque lanterne coûtant 50 écus, comme il l'a dit à M. d'Argenson, la dépense de quatre mille lanternes ira à 600,000 liv.; la potence

---

1. La pièce ci-dessus, dont nous devons communication à l'obligeance de notre confrère M. A. de Boislisle, est un document nouveau sur la question de l'éclairage à Paris au XVIIIe siècle à joindre à ce qu'ont déjà dit sur ce sujet le regretté Édouard Fournier, *Les Lanternes, histoire de l'éclairage à Paris* (1854, in-8°), et avant lui les auteurs de l'*Essai historique, critique, etc., sur les lanternes* (Dole, Lucnophile, 1755, in-12), et R. Étienne, *Causes amusantes et connues* (Berlin, 1769-70, 2 vol. in-12).

de chaque lanterne coustera pour le moins 50 écus, ce qui fait encore 600,000 liv. pour les potences. Ainsi cet établissement couteroit au Roi 1,200,000 liv., et je ferai voir en entrant dans le détail qu'il ne sauroit épargner le tiers des lanternes, et que par conséquent il en coustera plus de 1,800,000 liv.; la régie en cousteroit aussi beaucoup et seroit très difficile, puisqu'on seroit obligé de se servir d'échelles pour allumer les lanternes, et que les échelles seroient souvent renversées avec les hommes par les vents, ce qui causeroit encore beaucoup d'accidens, au lieu que l'établissement que je propose est simple et sans aucune difficulté, que les bourgeois seront ravis d'être beaucoup mieux éclairés, surtout dans les plus mauvais temps, et par les plus grands vents, lorsque les lanternes ordinaires sont toutes éteintes, qu'il en reviendra au roi 900,000 liv. sur le pied du rachat des fonds des taxes pour les lanternes, par la diminution que je fais de 40,000 liv. par an sur leur entretien, et qu'il n'en coûtera que 50,000 liv. pour cet établissement, laquelle somme sera prise sur les fonds dudit entretien, avant que cette diminution ait lieu.

L'Italien, Monseigneur, ne cherche qu'à vendre sa machine, qui n'est pas néanmoins nouvelle, sans penser aux difficultés ni aux dépenses immenses de son établissement et de sa régie; il y a plus d'un an qu'il traverse mon établissement, et il ne se rebute pas, quoique ses épreuves aient toujours été rejetées. Vous êtes, Monseigneur, content de mon épreuve, tout Paris en a été plusieurs fois enchanté; peut-il rester encore quelque difficulté, après avoir eu le bonheur d'avoir votre approbation. Si vous vouliez bien ordonner cet établissement, qui sera si glorieux à Votre Grandeur, et dont les bourgeois de Paris la béniront éternellement, je n'ai point un moment à perdre, il me faut faire faire 40,000 lampes et 8,000 chapiteaux des lanternes. Je lui demande en grâce que je puisse faire incessamment toute sorte d'épreuves en sa présence; je ne souhaite rien que de faire voir la bonté et la solidité d'un établissement si utile au Roi et si avantageux au public; il m'en couste déjà 800 écus, et j'y sacrifierai toujours mon intérêt particulier, trop heureux de vous pouvoir témoigner à cette occasion que je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé Daire.

AVIS TOUCHANT LES FONDATIONS

DES LITS DANS L'HÔPITAL DES INCURABLES DE PARIS.

Pour l'éxécution de l'Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 22 Février 1690, on conservera moyennant la somme de Vingt mil livres

portée par ledit Arrest, dans l'Hôpital des Incurables, soixante et dix Malades, y comprises six Sœurs anciennes devenuës infirmes en servant les Pauvres, et outre les soixante et dix Malades, les Ecclesiastiques, Filles de la Charité, et Domestiques nécessaires.

Il paroît jusqu'à cette heure quarante-deux Fondations de Lits, chacune de Sept mil livres au moins; Et en cas que les Fondations au dessous de cette somme de 7000 livres ne soient point augmentées par Messieurs les Fondateurs, soit en reunissant à perpétuité plusieurs Fondations, par Acte passé pardevant Notaires; soit en suppléant jusqu'à la concurrence de la somme de Sept mil livres au moins, on retiendra les vingt-une plus anciennes Fondations de Six mil livres chacune, pour faire avec les Quarante-deux de Sept mil livres au moins, Une Fondation de la Reine Mére du Roy, et les six Sœurs infirmes; le nombre des soixante et dix Malades reservez. La moins ancienne de ces vingt-une Fondations de Six mil livres, est du 23 Juillet 1664.

On gardera dans ledit Hôpital les autres Malades de la qualité requise, qui y sont présentement, pour une Pension de Deux cens livres par an, au moins, jusques à ce qu'il vienne à y vacquer quelque place par le decés des soixante et dix Malades reservez, ou qu'il plaise au Roy d'en ordonner autrement.

Messieurs les Administrateurs s'assembleront au Bureau dudit Hôpital Jeudy et Samedy, six et huit du présent mois d'Avril 1690, à deux heures après midy.

(*Communication de* M. A. Dufour.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

59. Aunay (Alfred d'). — Centenaire de 1789. — Exposition universelle 1889. Projet de M. Alfred d'Aunay, avec plan colorié. In-8°, 15 pages et plan. Paris, salle des dépêches du *Petit Journal*. 1 fr.

60. Banlieue (la) républicaine, organe de l'arrondissement de Sceaux, journal hebdomadaire paraissant le dimanche. N° 1, 27 janvier 1884, In-fol. à 5 col. 4 p. Alfortville (Seine), 45, rue Véron. Un numéro, 10 cent.

61. Colbert (Jean-Baptiste). — Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, pendant les années 1709, 1710 et 1711. Publié d'après les

mss. autographes par Frédéric Masson. In-8°, LII-460 pages. Paris, Plon.

62. COMBIER (A.). — La justice criminelle à Laon pendant la Révolution, 1789-1800. In-8°, 2 vol. Paris, Champion (1882).

L'auteur étudie de près la période révolutionnaire à l'aide des documents et jette sur l'histoire locale, pour cette époque douloureuse, une très vive lumière. Cet important ouvrage est plus étendu que le titre ne le laisse supposer : l'auteur, en effet, a continué jusqu'à l'année 1820 l'histoire de la justice à Laon. P. V.

63. DU CAMP (Maxime). — La Charité privée à Paris; l'Orphelinat d'Auteuil et l'abbé Roussel. In-4°, VIII-63 pages et grav. Paris, Roussel. 3 fr.

64. GUIFFREY (Jules). — Fragment du monument de Gilles Mallet conservé à Soisy-sous-Étiolles. In-8°, 8 pages et planche. Paris, Impr. nationale.

Extrait du *Bulletin des travaux historiques*, Archéologie, n° 2.

65. HAAG (Paul). — Le chemin de fer métropolitain de Paris (résumé). In-8°, 5 pages. Paris, 4, rue Antoine-Dubois.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Rouen, 1883.

66. JAUNAY (Louis). — Histoire des évêques et archevêques de Paris. In-12, II-351 pages. Paris, Téqui.

Collection Saint-Michel.

67. MARSY (Comte DE). — L'ordre asiatique de morale universelle. In-8°, 12 pages.

Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, année 1884. — Très curieuse note sur une société littéraire fondée à Paris en 1832 par un certain nombre de savants et d'hommes politiques (parmi lesquels le marquis de Fortia d'Urban), sous la présidence d'Alina Deldir, dite la sultane indienne, femme d'un ancien chef de bataillon du nom de Mercier.

68. MARSY (comte DE). — La Peste à Compiègne (XV°, XVI° et XVII° s.). In-8°, 22 pages. Amiens, impr. Delattre-Lenoel.

Extrait de *La Picardie*, revue historique et littéraire (juillet et août 1884). — Extraits des registres des comptes et de ceux des délibérations de la ville de Compiègne depuis 1453 jusqu'en 1659. On lira avec intérêt les détails donnés sur la grande peste de 1636-1637, la plus terrible des épidémies qui aient désolé Compiègne.

69. Nouvelles archives de l'Art français, recueil de documents inédits, publiés par la Société de l'Histoire de l'Art français. 2e série, t. IV (10e de la collection). Scellés et inventaires d'artistes, publiés par Jules Guiffrey. Première partie. In-8°, XXIII-430 pages. Paris, Charavay.

70. Paris-Cité, organe des intérêts de la ville de Paris, paraissant

le lundi. 1re année. N° 1, 13 février 1884. Pet. in-fol. à 4 col., 4 pages. Paris, 7, rue Corneille. Un numéro, 5 cent.

71. Raynaud (G.). — Catalogue des manuscrits anglais de la Bibliothèque nationale. In-8°, 30 pages. Paris, Champion.

Extrait du *Cabinet historique* de 1883.

72. Rey (Auguste). — Notes sur mon village. — Le château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort, introducteur des ambassadeurs (1739-1765). In-8°, 142 pages. Paris, Champion.

Le Château de Leumont, d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort, est un nouveau volume de la série des *Notes sur mon village*, qui se recommande par toutes les qualités de ses aînés et n'est pas un des moins intéressants. Jean-Nicolas Dufort (1731-1802), qui fut, à vingt et un ans, introducteur des ambassadeurs, seigneur de Saint-Leu et plus tard comte de Cheverny, après avoir échappé à la tourmente révolutionnaire, retiré à Blois, songea à retracer pour lui-même le tableau de sa vie. Les *Mémoires*, qu'il nous a ainsi laissés (aujourd'hui conservés à la bibliothèque de Blois), sans aucune prétention de forme ni de style, mais précieux par leur sincérité, ont fourni à notre confrère M. Rey la matière d'un tableau achevé de la vie, et plus particulièrement de la jeunesse, qui se passa à Saint-Leu, d'un grand seigneur, aimable et facile, tout en restant honnête homme. En appendice sont différentes notices sur le financier Lorieul de La Noue, seigneur de Saint-Leu (1697-1701), sur la mort de Madame de Pompadour, celle de Sedaine, etc., qu'on ne lira point avec moins d'intérêt et de profit que le reste du livre. H. O.

73. Ribbe (Charles de). — Le Play, d'après sa correspondance. In-18 jésus, 458 p. avec portrait et autographe. Paris, Firmin-Didot.

74. Thomas (Antoine). — De Joannis de Monsterolio vita et operibus, sive de Romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carolo VI. regnante, etc. In-8°, viii-114 p. Paris, Thorin.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome XI. 3e partie. Beauvais, 1882, in-8°, pp. 601-876 et 2 planches.

Coüard-Luys (E.). — Intervention royale dans l'élection d'Arthur Fillon, évêque élu de Senlis en 1522, pp. 601-635.

Arthur Fillon, qui succéda en 1522 à Jean Calveau sur le siège épiscopal de Senlis, avait-il été élu, ou au contraire nommé par le roi en vertu du Concordat de 1516? Les auteurs du *Gallia Christiana* n'avaient pu le décider; les nombreuses pièces que M. Coüard-Luys a réunies et publiées in-extenso sur ce sujet ont très heureusement fait le jour

sur la question. Les chanoines de Senlis craignant pour leurs droits d'élection avaient délégué deux des leurs à Paris; le chancelier, Antoine Duprat, écouta volontiers leur requête, mais, sans prétendre porter atteinte en aucune façon aux libertés et franchises de leur église, leur recommanda de choisir un sujet digne et capable et leur désigna tout particulièrement, comme réunissant les conditions requises, Arthur Fillon. Quelques jours après, les chanoines élisaient Arthur Fillon.

BARRÉ (L.-N.). — La chapelle de Sainte-Véronique et l'Hôtel-des-Vidames de Gerberoy à Beauvais, pp. 636-642.

Notice sur une ancienne chapelle, qui portait le nom de Saint-Vast au IXe siècle, de Sainte-Venice ou Veronice au XVe siècle, et dépendait de l'hôtel des Vidames de Gerberoy, à Beauvais. La chapelle actuelle a été reconstruite en 1660. A la suite se trouve une liste des locataires et propriétaires de cet hôtel depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours : en 1173, Guillaume, vidame de Gerberoy, en avait fait don aux religieuses de Wariville.

PIHAN (l'abbé). — Saint-Just-en-Chaussée; étude historique et archéologique, pp. 643-786.

Très intéressante monographie dans laquelle M. l'abbé Pihan passe successivement en revue les origines de Saint-Just, la légende du saint patron, l'abbaye, la châtellenie, l'Hôtel-Dieu, les édifices du culte, l'industrie et l'administration du bourg, les hommes célèbres qui y sont nés, etc. Une liste des abbés de Saint-Just, de l'ordre de Prémontré, depuis 1147, forme une véritable histoire de l'abbaye, nourrie de faits et de documents; c'est de beaucoup la partie la plus importante de ce mémoire, qui n'est pas terminé dans le présent volume.

MARSY (comte DE). — Montre de l'évêque de Beauvais à Amiens (9 septembre 1386), pp. 787-789.

Document qui fournit de nouveaux et utiles éléments pour un nobiliaire du Beauvaisis.

MÜLLER (l'abbé Eugène). — Jean Cholet, pp. 790-835.

Notes détachées sur les divers événements de la vie de Jean Cholet († 1292), fondateur du collège des Cholets, à Paris. Les titres des différents paragraphes du mémoire de M. l'abbé E. Müller donneront une idée de l'intérêt qu'il présente pour la biographie du célèbre cardinal : Nom, famille, date de naissance. — Premières dignités ecclésiastiques. — Cardinalat. — Arbitrages (à Beauvais). — Cholet légat auprès d'Édouard III. — Croisade d'Aragon, etc. — Écrits du Cardinal. — Testament. — Mort. — Collège du cardinal Jean Lemoine.

CHARVET (Ernest). — La Pinte-étalon du musée de Beauvais, pp. 836-842.

Étalon de la mesure de Beauvais fabriqué en 1737 sur l'ordre du cardinal de Gesvres pour remplacer l'ancien étalon de 1639 devenu hors de service. Cet étalon ne fut vérifié et marqué que vingt-trois ans plus tard, en 1761, en vertu d'un arrêt du Parlement.

CHARVET (Ernest). — Recherches sur les anciens théâtres de Beauvais. Note additionnelle, pp. 843-861.

Cette *Note additionnelle*, tout entière consacrée au *Théâtre Feuillet*

(1775-1786), complète les curieuses *Recherches* de M. Charvet publiées dans la seconde partie de ce volume, pp. 449-597.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, tome XII, 1re partie. Beauvais, 1883, in-8°, 280 pages et 3 planches.

PIHAN (l'abbé). — Saint-Just-en-Chaussée; étude historique et archéologique (*suite*), pp. 5-119.

La première partie de cette étude a paru dans le tome XI des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, pp. 643-786. Nous citerons ici une bonne liste chronologique des seigneurs de Saint-Just, depuis Roger de Blois, 42e évêque de Beauvais (1013-1022), et un dénombrement des fiefs de la châtellenie avec de nombreux documents inédits publiés in-extenso.

COÜARD-LUYS (E.). — Un frère condonné de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, à la fin du XVe siècle, pp. 120-134.

Pièces relatives à la donation de ses biens faite par Mathieu le Parmentier à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, qui le recevait comme oblat, et s'engageait à le loger et vêtir lui et sa femme, leur vie durant, d'une manière convenable et suffisante.

MARSY (comte DE). — Obituaire et livre des distributions de l'église cathédrale de Beauvais (XIIIe siècle), publié d'après un manuscrit des archives de l'État, à Mons, pp. 135-194.

Voy. le compte-rendu qui a été fait du tirage à part de cet article dans le *Bulletin*, 1883, p. 183.

DELADREUE (L.-E.). — Notice sur M. Charles Delacour,... président honoraire de la Société académique de l'Oise (avec portrait), pp. 195-207.

Botaniste (1795-1883).

CHARVET (Ernest). — L'affaire de Me Raoul Foy, pp. 208-240.

C'est le récit d'une cause célèbre du XVIIe siècle, dont le point de départ fut l'interdiction de porter perruque pendant l'office (1685), et qui se termina fort mal pour Me Raoul Foy, chanoine de l'église cathédrale de Beauvais. Pour se venger de ses confrères, Raoul Foy avait fabriqué sous le nom de différents chanoines de Beauvais des lettres et mémoires devant prouver qu'ils entretenaient des intrigues et des correspondances avec les ennemis de l'État pour favoriser l'entrée dans le royaume de Guillaume d'Orange. Mais la fraude fut reconnue et Raoul Foy condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé devant Notre-Dame, à être pendu en Grève, son corps brûlé et les cendres jetées au vent. Les pièces du procès sont publiées in-extenso.

CHARVET (Ernest). — Henri III et le château de Bresles, pp. 241-248.

Pièces relatives à l'acquisition que fit Henri III, pour sa femme Louise de Vaudémont, du château de Bresle-lès-Beauvais (1576).

H. O.

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 novembre 1884.

Présidence de M. Auguste VITU, vice-président,
en l'absence de M. A. DE MONTAIGLON, empêché.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 octobre 1884 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de MM. le docteur Simonet, P. Abadie, membre de l'Institut, et Paul Lacroix, dont il rappelle tous les titres au souvenir des amis de l'histoire de Paris. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

745. M. Gabriel CHARAVAY, présenté par MM. Jules Cousin et H. Champion.

746. M. Félix CHANDENIER, présenté par MM. H. Omont et H. Champion.

747. M. DEVILLE, présenté par MM. Hochereau et Edgar Mareuse.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. E. Guillaume, président de la Société nationale des Antiquaires de France, deman-

dant au Conseil de bien vouloir s'associer à la démarche faite par cette Société auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le but d'obtenir une réforme utile de la législation en matière de monuments historiques.

Après un échange d'observations entre différents membres, le Conseil adopte le vœu suivant :

La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments intéressant l'art et l'histoire sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son Bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— M. Mareuse rend compte de l'état actuel des fouilles des arènes. Le sol a été nivelé et on a trouvé quelques fragments des pierres sur lesquelles reposait la grille intérieure. M. Mareuse fait circuler trois photographies donnant l'état des travaux au 1er novembre.

— M. J.-J. Guiffrey signale dans le *Voyage pittoresque de Paris* de d'Argenville (6e édition, 1778, p. 35) une particularité qui mérite d'attirer l'attention et ne paraît pas encore avoir été signalée. Décrivant les curiosités et œuvres d'art de l'église Saint-Leu, d'Argenville dit : « On y voit aussi (dans le chœur) une résurrection de N.-S. par « Bertin et le *Vœu de Louis XV*, où cet auguste prince est repré- « senté dans son enfance, au milieu de toute sa cour, entre M. le « Régent d'un côté et Mme de Ventadour, sa gouvernante, de l'autre; « il est peint par Justinar[1]. »

M. Guiffrey veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. H. Omont communique, au nom de notre confrère M. Victor Bouvrain, le texte de deux fragments d'inscriptions parisiennes. Le premier de ces fragments, relevé par M. l'abbé Nicolas, sur une dalle de l'église de Saint-Germain-des-Prés, près la porte du sud, avait déjà

---

1. Le peintre *Justinar* ou plutôt *Justinat* se nommait Augustin Oudart et prenait le titre de peintre du Roi, ainsi qu'il résulte du procès-verbal d'apposition et de levée des scellés mis sur ses meubles après sa mort. Ce procès-verbal, conservé aux Archives nationales dans les liasses des commissaires au Châtelet, sous la cote Y 15340, et récemment publié dans le tome XI des *Nouvelles Archives de l'Art français* (1884, p. 39), nous apprend que le peintre *Justinat* mourut le 12 mars 1743 à un âge assez avancé, car son fils unique et seul héritier était absent depuis vingt-deux ans.

été signalé par M. de Guilhermy (*Inscriptions de la France*, I, 354) :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . FORT DAGde
DU FORT DE BRESCOu
DECEDÉ LE 25 SEPTEMBre
1781. DANS L'ENCLOS
DES RELIGIEUX
DE L'ABBYE ROYALLE
de S. GERMAIN DES PRES
AGE DE 70 ANS
REQUIESCAT IN PACe

Du second de ces fragments, trouvé dans le jardin du commandant de l'École Polytechnique, il reste trop peu de chose pour qu'on puisse le publier. Il semble que ç'ait été l'épitaphe d'un professeur du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 décembre 1884.

Présidence de M. A. DE MONTAIGLON, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 novembre est lu et adopté.

— M. Omont s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce la mort de M. H. Schmidt. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. Albert Devillé communique au Conseil un « *Plan géométrique de la terre et seigneurie de Clichy-la-Garenne et Monceaux près Paris*, dressé par Fromantin, géomètre et arpenteur, M DCC LXXX. » La publication de ce plan réduit photographiquement et accompagné d'une notice est décidée en principe. Renvoi au Comité de publication.

— M. Auguste Vitu donne lecture d'une note intitulée : *La mansarde de Bonaparte au quai Conti*, qui est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LA MANSARDE DE BONAPARTE

AU QUAI CONTI.

I.

La maison numérotée 5 du quai Conti, formant l'angle droit de la rue de Nevers, sur laquelle elle compte pour le numéro 2, portait encore, il y a quinze ans, l'inscription suivante en lettres dorées sur une plaque de marbre noir : « SOUVENIR HISTORIQUE. *L'Empereur Napo-* « *léon Bonaparte, officier d'artillerie, sortant de l'école de Brienne,* « *demeurait au cinquième étage de cette maison.* »

Cette inscription, posée en vertu d'une autorisation impériale du 19 octobre 1853, disparut quelque temps avant le 4 septembre 1870. Il n'y a pas lieu de la regretter; elle était aussi fausse dans le fond que dans la forme, ce qui se discerne aisément.

Les séjours temporaires et intermittents du jeune Bonaparte au quai Conti ne sont connus que par les Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès, publiés il y a cinquante ans. M. de Permon, père de la duchesse, et sa famille vinrent habiter le quai Conti en 1785. Le jeune Napoléon Bonaparte avait quitté l'école de Brienne le 14 octobre 1784 pour entrer à l'École militaire de Paris le 22 du même mois. « Mon père, » disent les Mémoires, « qui connaissait une « grande partie de ses chefs, le fit sortir quelquefois pour le distraire. « On prit pour prétexte un accident, une entorse, et Napoléon passa « toute une semaine dans notre maison. Lorsque encore aujourd'hui « je passe sur le quai Conti, je ne puis m'empêcher de regarder une « mansarde, à l'angle gauche de la maison, *au troisième étage*. C'est « là que logeait Napoléon toutes les fois qu'il venait chez mes parents. « Cette petite chambre était fort jolie. A côté se trouvait celle de mon « frère. » (T. Ier, p. 54.)

Ce premier renseignement suffit pour mettre hors de cause la maison n° 5 du quai Conti et pour démontrer l'inexactitude totale des énonciations que contenait l'inscription disparue. La maison n° 5 est une vieille construction, non remaniée, qui se termine par des mansardes prises dans le toit, au-dessus de quatre étages carrés, tandis que, d'après le témoignage positif de madame d'Abrantès, la mansarde de Bonaparte était au troisième étage. Il n'est besoin d'ailleurs

d'aucun témoignage pour faire ressortir les autres erreurs de l'inscription. Ce n'était pas de l'école de Brienne, mais seulement de l'école de Paris que Bonaparte pouvait sortir pour venir coucher au quai Conti; enfin, à cette époque, il n'était pas officier d'artillerie, mais simple cadet gentilhomme.

Il reste maintenant à découvrir sur le quai Conti une maison qui réponde à cette double condition : 1° de posséder un troisième étage en mansardes; 2° qu'une de ces mansardes occupe l'angle gauche de la maison, désignation qui implique l'existence d'une façade angulaire sur une voie publique ou sur une cour.

La recherche et la découverte n'ont été ni difficiles ni longues. Une seule maison du quai Conti satisfait aux données du problème, c'est l'ancien hôtel de Sillery, portant depuis l'année 1806 le n° 13 sur le quai Conti et s'ouvrant par une porte cochère, numérotée 2, sur l'impasse du même nom, ci-devant impasse de la Monnaie, ci-devant cul-de-sac de Laverdy.

Je ne signale que pour ne rien omettre la singulière affirmation de Girault de Saint-Fargeau : « C'est à l'angle gauche de la Monnaie, au « troisième étage, que demeurait Bonaparte toutes les fois qu'il avait « permission de découcher de l'École militaire pour aller chez M. de « Permon, père de la duchesse d'Abrantès. » (*Les quarante-huit Quartiers de Paris*, 3e édition, in-18, p. 422.) Il aurait fallu, pour justifier cette supposition en l'air, que M. de Permon habitât l'hôtel de la Monnaie. Mais il n'y pas lieu de s'y arrêter. La suite des Mémoires de la duchesse d'Abrantès fournit des éléments assez précis pour éliminer l'hôtel de la Monnaie et pour fixer l'identité de l'hôtel de Sillery avec la maison qu'habita la famille Permon de 1785 à 1792.

Un premier souvenir d'enfance rappelle à mademoiselle Laure de Permon le comte de Périgord, cordon bleu, gouverneur des États de Languedoc « lorsqu'il entrait dans le vaste et long salon de l'hôtel » du quai Conti. Ce vaste et long salon existe encore au premier étage de l'hôtel de Sillery, large seulement de trois croisées en façade, mais s'étendant en profondeur parallèlement à l'impasse; ce que confirme un autre passage des Mémoires : « Le 6 octobre (1789) surtout me « frappe encore dans mes souvenirs, de manière à me serrer le cœur; « je vois ma mère faisant fermer dès trois heures de l'après-midi les « volets du salon de réception dont les fenêtres donnaient sur le « quai. » (T. I, p. 126.)

Enfin, un incident dramatique, qui mit fin au séjour de la famille Permon dans l'hôtel du quai Conti, achève d'en déterminer l'emplacement. Ceci se passe le 10 août 1792, le jour de l'attaque des Tuileries par les Marseillais : « Mon père ne rentrait pas; ma mère pleurait « et se tordait les bras; mon frère allait à chaque instant à la porte « cochère; la position de la maison dans cette partie isolée permettait

« qu'il y restât même sans danger. Il avait même été jusque sur le « quai..... Enfin, dans l'un de ses voyages à la porte cochère, mon « frère vit un homme tourner le coin de l'hôtel du côté du quai. « C'était bien lui (M. de Permon). Il fut prendre une personne qu'il « avait laissée dans le renfoncement de l'arcade de la Monnaie... La « soirée fut orageuse. La demi-lune que forme l'espèce de place qui « est en cet endroit du quai nous mettait dans une position moins « fâcheuse que les autres maisons, en ce que nous étions moins en vue « et que nous entendions moins les imprécations épouvantables que « proféraient les gens, ivres de sang et de vin, qui parcoururent « Paris pendant toute la nuit. » (*Ibid.*, pp. 135 et suivantes.) Le lendemain 11 août, Laure de Permon et son frère quittèrent le quai Conti pour être confiés aux soins de mademoiselle Chevalier, institutrice, rue du Faubourg-Saint-Antoine, et leurs parents s'éloignèrent de Paris.

Ces derniers renseignements, coordonnés entre eux, ont la précision d'un plan topographique. L'espèce de place ou de demi-lune désigne clairement l'espace compris entre le quai et la façade en retraite de quatre maisons aujourd'hui numérotées 13 à 19, isolées de l'hôtel de la Monnaie à gauche, par l'impasse Conti, et du palais de l'Institut à droite, par une autre impasse ou cour intérieure de ce même palais, fermant sur le quai par une porte charretière qui porte le n° 21, tout contre le pavillon Est. Cet espace libre a porté les noms de place Conti, petite place Conti, place des Quatre-Nations et place de la Monnaie.

Enfin, cette porte cochère, qui n'ouvre pas sur le quai, où l'on accède en tournant le coin de l'hôtel du côté du quai, et d'où l'on aperçoit l'arcade latérale de la Monnaie, c'est-à-dire la baie de la grande grille aujourd'hui numérotée 1 sur l'impasse, est, sans contestation possible, la porte cochère de l'hôtel de Sillery.

Cette certitude acquise, j'ai pensé qu'elle pouvait être corroborée par quelqu'une de ces traditions locales, dont j'ai mainte fois constaté la persistance à travers les bouleversements de Paris. Je me suis adressé tout d'abord à M. Pigoreau, libraire-éditeur, successeur de la vieille maison Nyon, installée au quai Conti depuis quatre-vingt-seize ans et au rez-de-chaussée de l'hôtel de Sillery depuis quatre-vingt-quatre ans. Pendant que j'exposais l'objet de ma visite, une voix de femme s'éleva dans la pièce attenante : « Mais « certainement c'est ici ; j'ai logé là-haut quand j'étais petite, et ma « mère m'a toujours dit que j'occupais la propre mansarde de « l'empereur Napoléon. » Cette voix était celle de mademoiselle Maire-Nyon, l'intelligente et respectable survivante de cette dynastie de libraires. On me pardonnera la familiarité de ce récit, qui ne me paraît pas déplacée en matière d'histoire anecdotique.

Je reçus, à quelque temps de là, sous la date du 26 août 1882, une lettre que m'écrivait un autre descendant de la famille Nyon, M. J. Roussel, et dont j'extrais ici quelques passages :

« Ma grand'tante, madame Nyon, avait à la fin du siècle dernier son « magasin de librairie dans un des pavillons de l'Institut. Au moment « du Consulat, quand on donna congé aux locataires qui occupaient « des dépendances de l'ancien palais Mazarin, elle transporta son éta- « blissement place Conti, au coin de l'impasse. Dans ma jeunesse, je « lui ai plusieurs fois entendu dire qu'à cette époque, les locataires et « le concierge de la maison disaient que, quelques années avant, le « général Bonaparte y avait occupé un logement au troisième étage. »

J'ajoute que le *Catalogue chronologique des libraires et libraires-imprimeurs de Paris*, publié en 1789 par Lottin de Saint-Germain, fixe authentiquement à l'année 1788 l'établissement, au pavillon E. des Quatre-Nations, du libraire Pierre-Michel Nyon, d'une branche cadette de cette famille Nyon, qui exerçait le commerce de la librairie à Paris depuis 1580. Particularité singulière, une autre personne du même nom, réunissant en elle deux illustrations de la vieille bourgeoisie parisienne, Marie-Anne Didot, femme de Jean-Luc Nyon Ier, et grand'mère de Pierre-Michel, était morte à la place Conti le 15 septembre 1747.

Revenons à l'hôtel de Sillery.

Les origines de cette habitation remarquable, dont Brice a fait l'éloge[1], sont établies par Gourville, dans quelques lignes de ses Mémoires, se rapportant à la fin de l'année 1659 : « J'allay loger dans « une autre maison que madame du Plessis Guénegaud m'avoit fait « bastir dans une place appartenant à M. du Plessis, tout devant « l'hostel de Nevers, qui leur appartenoit alors; elle me la fit meu- « bler; et c'est aujourd'huy l'hostel de Sillery. » (Bibl. nat., ms. fr. 17494.)

Henri de Guénégaud, sieur du Plessis-Belleville, marié en 1642 à Élisabeth de Choiseul Praslin, fille du maréchal, s'était porté adjudicataire de la plus grande partie du terrain de l'hôtel de Nevers, morcelé et mis en vente par lots. Il y perça la rue qui porte son nom; puis, dans le rectangle irrégulier compris entre cette voie nouvelle, le quai et les jardins du collège des Quatre-Nations, il fit construire par

---

1. « Dans le recoin de cet hôtel (Conti) est une grande maison, qui ne « paroît point en dehors, et qui dépend aussi de cet hôtel. On ne peut guère « desirer de bâtiment mieux entendu et plus propre. » Brice. Éd. de 1697, II, 239. — « Dans le recoin ou cul-de-sac à côté de l'hôtel de Conty, il y a une « grande maison qui ne paroît point en dehors, dont la décoration exté- « rieure est d'une grande beauté, laquelle est aussi du dessein de Mansart. » Éd. de 1706, II, 383.

Mansart un hôtel dont la façade principale, tournée vers l'occident, était perpendiculaire à la Seine. La porte d'honneur s'ouvrait à peu près à la place où s'ouvre aujourd'hui la voûte latérale de l'hôtel des Monnaies, numérotée 1 sur l'impasse Conti, la même que madame d'Abrantès signalait dans son émouvant récit de la soirée du 10 août 1792.

Il fallait naturellement laisser un espace libre devant cette grande entrée, et fournir à l'hôtel Guénegaud une voie de dégagement plus commode et moins encombrée que le quai. C'est ce qui fit créer l'impasse et la place Conti.

Un lot de terrain, joignant par derrière la façade méridionale de l'hôtel et les jardins, se trouva libre de l'autre côté de l'impasse. C'est là que madame de Guénegaud fit construire par Mansart, l'architecte de son grand hôtel, la maison qu'elle loua toute meublée à Gourville en 1659. Gourville en fixe lui-même l'identité avec l'hôtel ou n° 2 actuel de l'impasse par ses paroles expresses : « Et c'est aujourd'huy l'hostel « de Sillery. » Les mémoires de Gourville furent écrits en 1702 ; il y avait longtemps déjà que l'hôtel appartenait aux Sillery, ainsi que le prouve l'État et partition de la ville de Paris, dressé en 1684, lequel enregistre, à la suite du pavillon E. du collège Mazarin, en remontant vers le Pont-Neuf, quatre maisons appartenant au sr Lambert[1], sous les nos 257 à 260 ; puis, sous le n° 261, toujours en remontant vers l'est, « l'hostel de Sillery, occupé par M. le marquis de Sillery ; » enfin sous le n° 262, « le grand et le petit hostel de Conty, occupé par « Mr et Mme la princesse de Conty (*sic*) et Mr le prince de Conty et « M. le prince de la Roche-sur-Yon. » (Bibl. nat., ms. fr. 8604, f° 188.)

La princesse de Conti (Marie-Anne Martinozzi), veuve en 1666 du frère cadet du grand Condé, avait acquis le 30 avril 1670 l'hôtel Guénégaud, en échange de la terre et du château du Bouchet, près Paris, et de l'hôtel Conti au quai Malaquais[2].

A la mort de madame du Plessis Guénégaud, qui laissa des affaires

---

1. Brice (éd. de 1687, II, 239) signale, dans l'une de ces maisons, le riche cabinet d'art et de curiosités de M. l'abbé de la Chambre, de l'Académie française (Pierre Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy). Son acte de décès porte qu'il mourut le 15 avril 1693 « en sa maison, sur la « paroisse Saint-André-des-Arcs, au-dessus de la porte du collège Mazarin. » On peut inférer de là que cette maison était la première à droite, aujourd'hui numérotée 19 sur le quai Conti, et attenant au passage intérieur de l'Institut, qui porte le n° 21.

2. Cet hôtel, bâti par le cardinal Mazarin pour y loger sa nièce Marie-Anne Martinozzi, fut successivement l'hôtel de Conti, de Créquy, de la Trémoille, de Lauzun, de la Roche-sur-Yon, de Mazarin, de Juigné et du ministère de la police générale. Il occupait les nos 11 et 13 du quai Malaquais, aujourd'hui incorporés dans l'École des Beaux-Arts.

embarrassées, dont le soin revint à Gourville en qualité d'exécuteur testamentaire, ses créanciers avaient fait décréter, c'est Gourville qui parle, « la maison qui est aujourd'huy l'hostel Crequy (c'est-à-dire « l'ancien hôtel Conti du quai Malaquais), et une autre maison que « madame du Plessis avoit fait bastir derrière l'hostel de Conti. » Grâce aux efforts de Gourville, le duc de Créquy racheta l'hôtel du quai Malaquais moyennant une surenchère, et le prince de Conti acheta la maison de derrière moyennant 90,000 l.

Cette maison était précisément celle qu'avait habitée Gourville en 1659, quoiqu'il néglige de s'en souvenir, et qu'on désignait alors sous le nom de petit hôtel Guénégaud, le futur hôtel Sillery. Cette identité se déduit du passage suivant de Jaillot : « La princesse de Conti avoit « acquis l'hôtel Guénégaud le 30 avril 1670. Les princes ses fils « l'augmentèrent par l'acquisition qu'ils firent le 25 mai 1679 du petit « hôtel Guénégaud. C'est celui qu'occupe aujourd'hui (1774) M. de « Laverdy, ministre d'État. » (*Recherches*. Quartier Saint-Germain-des-Prés, p. 69.)

Ainsi, la maison construite par Mansart pour Gourville en 1659, le petit hôtel Guénégaud, l'hôtel Sillery et l'hôtel Laverdy désignent une seule et même demeure. La grande porte du futur hôtel Guénégaud s'ouvrit sur l'impasse, à l'opposite et presque à l'angle interne de l'équerre, au-dessus de la façade principale du grand hôtel ; cette disposition permit de construire deux corps de logis, le premier à droite avec fenêtres latérales sur la petite place et sur le quai, l'autre au fond de l'impasse, avec dépendances, se prolongeant en retour jusqu'à la rencontre des jardins plantés le long de la rue Guénégaud. On avait ainsi, en réalité, deux hôtels distincts, avec une cour commune. J'en donnerai plus loin la description notariée.

Le prince de Conti, qui avait acheté le petit hôtel Guénégaud en 1679, dut le revendre presque aussitôt, puisque je le trouve possédé par le marquis de Sillery dès l'année 1684. Ce marquis de Sillery était Louis-Roger Brulart, marquis de Puisieulx et de Sillery, petit-fils du chancelier Brulart, et qui mourut en 1691 ; son fils Roger, lieutenant général, chevalier des Ordres, mort en 1719, substitua l'hôtel de l'impasse Conti, par acte reçu Melin, le 18 mars 1713, insinué le 3 août suivant, publié au Parc civil du Châtelet le 20 mars 1714, ensaisiné le 8 mars 1744, en faveur de son frère Carloman-Philogène Brulart de Sillery, de qui il passa à son fils Louis-Philogène, mort en 1771 sans postérité, ce qui fit cesser la substitution. L'hôtel fut alors recueilli librement par Pierre-Claude-Charles Brulart, marquis de Genlis, comme héritier de Charles Brulart de Sillery, son père, représentant le dernier rameau de la branche cadette des Brulart, issue de Noël Brulart, grand-oncle du chancelier.

Pierre-Claude-Charles Brulart, marquis de Genlis, né le (15 ou 25)

mars 1733, colonel aux grenadiers de France en 1752, avait épousé Jeanne-Marie-Pulchérie Riothor de Villemeur. M. Lefeuve l'a confondu, dans sa notice du quai Conti (*les Anciennes Maisons de Paris*, t. VIII, p. 27), avec son frère puîné Charles-Alexis, né le (21 ou le 31) janvier 1737, qui épousa Étiennette-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, la fameuse comtesse de Genlis.

Le marquis de Genlis abandonna la nue-propriété de l'hôtel du quai Conti par acte du 22 septembre 1778 à la marquise sa femme, et c'est de celle-ci que M. de Permon tenait sa location verbale.

La marquise de Genlis vendit sa nue-propriété par contrat reçu par Mignard et Thiboust, le 22 fructidor an X, à Charles-Antoine Chartier et Anne-Marie Rossignol, son épouse, déjà cessionnaires de l'usufruit du marquis de Genlis, alors retiré à Soissons. La maison est ainsi décrite dans ce contrat, daté de la deuxième année du siècle (9 septembre 1802) : « Maison appelée de Sillery, située à Paris, cul-« de-sac des Quatre-Nations, derrière l'hôtel de la Monnoye ; con-« sistant en un grand corps de logis ayant vue sur le quai des Quatre-« Nations ; composé d'un grand rez-de-chaussée, deux étages carrés, « chambres lambrissées et greniers au-dessus ; caves au-dessous ; « grande cour ; sur le derrière un corps de logis composé par bas de « remises et autres pièces ; deux étages, chambres lambrissées par « dessus ; petite cour à porte cochère dans le fond du cul-de-sac ; « écuries, remises et logement au dessus, et autres appartenances et « dépendances ; le tout d'une contenance de 808 mètres 50.

« Tenant d'un côté au citoyen Dargent (n° 15 d'aujourd'hui), d'autre « au cul-de-sac des Quatre-Nations, par derrière au collège du même « nom, et à la Monnoie ; par devant sur le quai ; ladite maison ayant « son entrée par le cul-de-sac. »

Cet état des lieux n'a subi aucune modification depuis quatre-vingt-trois ans.

Des époux Chartier l'hôtel de Sillery est arrivé aux mains de M. Tandeau de Marsac, notaire à Paris, par une suite de mutations qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici.

Le grand appartement du premier étage qu'avait habité M. de Permon de 1785 à 1792 devint plus tard celui du baron Larrey, le célèbre chirurgien en chef de la garde impériale, qui l'occupa pendant vingt-sept ans, de 1805 à 1832. Les almanachs impériaux et royaux depuis l'an XIII jusqu'à 1814 indiquent l'adresse du baron Larrey « petite place Conti, » ce qui nous donne une dénomination nouvelle pour la place, et montre que le nom de place Conti subsistait concurremment avec le nom officiel de place de la Monnaie; il en était de même pour le quai, désigné tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre nom.

En 1814 et années suivantes, la demeure de Larrey est indiquée à

l'Almanach royal cul-de-sac Conti n° 1, puis au n° 3 jusqu'à 1832, époque où il alla loger aux Invalides; ce numérotage est encore reproduit dans des actes récents.

On ne comprend pas au premier abord comment une maison située à droite en venant de la Seine pouvait porter des numéros impairs. C'est cependant bien simple. Les voyers de 1806 classèrent le cul-de-sac Conti parmi les voies parallèles à la Seine, tandis qu'il est aujourd'hui classé comme perpendiculaire. D'où deux ordres de numérotage : le plus ancien commence par le fond de l'impasse et donne par conséquent les numéros impairs à gauche, savoir le n° 1 à la porte de la petite cour et le n° 3 à la grande porte de l'hôtel Sillery; tandis que la façade latérale de la Monnaie se trouve à droite en marchant vers le quai et reçoit le n° 2. Aujourd'hui c'est le contraire; on part du quai pour se diriger vers le fond de l'impasse; la Monnaie se trouve ainsi à gauche avec le n° 1, tandis que la grande porte de l'hôtel Sillery reçoit le n° 2 et la porte de la petite cour le numéro 4.

Le baron Larrey n'a pas été le dernier des habitants notables à inscrire sur le livre d'or de l'hôtel Sillery. Il faut citer encore un bibliophile distingué, M. le comte du Fresne, fils d'un conseiller d'État de la Restauration, et son beau-père M. Guichard de Noas, qui n'en sortirent qu'après 1865 pour aller habiter un hôtel de la rue Bellechasse. Ils y furent remplacés par M. Foulc, dont la collection bien connue des amateurs est riche en objets d'art et en gravures précieuses. L'appartement était à louer en 1882, au moment où j'ai entrepris la présente étude, M. Foulc l'ayant quitté tout récemment pour le quai de Billy, où sa collection se trouve plus à l'aise. C'est là qu'il a réédifié, dans une très vaste salle, le jubé de la chapelle du château de Pagny[1].

II.

La portion de l'ancien faubourg Saint-Germain, au centre de laquelle se trouve placé et comme enfoui l'ancien hôtel de Sillery, a subi depuis cent ans des dénominations bien diverses. Jusqu'à la Révolution, elle fit partie du quartier Saint-Germain-des-Prés. Mais l'ancien quai de Nesle, puis Guénegaud, aujourd'hui quai Conti, se trouvait subdivisé, dès les dernières années du XVIIe siècle, en deux sections : la première, de la rue Dauphine jusqu'au pavillon oriental

1. Je dois ces renseignements circonstanciés à l'obligeance de mon éminent et savant confrère M. le baron Pichon.

du collège Mazarin, portait seule le nom de quai Conti ; la seconde, comprenant toute la façade du collège Mazarin et de ses deux pavillons, se nommait quai des Quatre-Nations, jusqu'au delà du débouché de la rue de Seine, où il rencontrait le quai Malaquais.

Cent ans plus tard, les deux sections se trouvèrent séparées par une troisième de la manière suivante : du coin O. de la rue Dauphine à l'angle O. de l'hôtel des Monnaies et E. du cul-de-sac, ce fut le quai Conti ; de l'angle O. du cul-de-sac jusqu'au pavillon E. du collège Mazarin, ce furent le cul-de-sac et la place Conti. La troisième section continua d'être, comme auparavant, le quai des Quatre-Nations, sur toute la façade du collège Mazarin. Après la Révolution, le quai Conti devint le quai des Quatre-Nations, puis de l'Unité, compris dans la 27e division du même nom, ci-devant des Quatre-Nations. Il fut appelé officiellement quai de la Monnaie à partir de 1805-6 ; mais le cul-de-sac et la place gardèrent quelques mois encore leur individualité, sous les noms de cul-de-sac et place de la Monnaie.

Watin, en 1788, numérotait quatre portes dans le cul-de-sac, dont deux attribuées, du côté gauche, à l'hôtel des Monnaies ; les deux autres (3 et 4), du côté droit. L'hôtel Laverdy, numéroté 3 par Watin, était alors occupé par Clément-Charles-François de Laverdy, écuyer, marquis de Gambais, ministre d'État, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, membre de l'Académie royale des belles-lettres, par sa fille la marquise de Labriffe-Gambais, et par le vicomte et la vicomtesse de Sesmaisons.

M. de Laverdy, qui avait eu le mérite, étant contrôleur général en 1767, de proposer et de faire adopter la construction d'un hôtel monumental des Monnaies sur l'emplacement de l'hôtel Conti, dut laisser à son successeur médiat, l'abbé Terray, l'honneur d'en poser la première pierre en 1771. L'ancien contrôleur-général put assister à cette cérémonie sans déplacement, car il avait pris domicile à l'hôtel Sillery dès 1770 ; il habitait le corps de logis du fond qui se présente à main gauche en entrant dans la cour d'honneur. C'est là qu'il se laissa surprendre par la Révolution, qui le fit périr sur l'échafaud le 24 novembre 1793, à soixante-dix ans. A une époque que je ne puis déterminer, le cul-de-sac Conti ou de la Monnaie fut dénommé impasse Laverdy ; je le sais pour avoir vu de mes yeux ces deux mots tracés en noir sur une plaque jaune encadrée de bleu, peinte au mur latéral de l'hôtel des Monnaies, en face de l'hôtel de Sillery, et qu'on aperçoit encore derrière la plaque bleue où se détache en lettres blanches la dénomination actuelle d'impasse Conti.

La nomenclature de Watin saute par-dessus le numéro 4 et recommence au n° 5, désigné comme habité (partiellement s'entend) par madame la comtesse de Chaudon. Or, le n° 5 désigne très certainement la façade de l'hôtel de Sillery donnant sur la place et sur le quai,

numérotée 13 aujourd'hui et occupée au rez-de-chaussée par la librairie Pigoreau, ci-devant Nyon. L'Almanach du commerce, fondé par La Tynna et continué par Bottin, m'en fournit une preuve irrécusable par la comparaison des adresses de l'an XII, dernière année du numérotage sectionnaire des maisons, et l'an XIII, première année du numérotage créé par le décret impérial du 7 février 1805.

L'adresse de la librairie Nyon est donnée à l'almanach de l'an XII : « Quai et division de l'Unité, n° 1880, » et à l'almanach de l'an XIII : « place de la Monnaie n° 5. » Or, la librairie Nyon, comme il est facile de s'en assurer et comme le répète M. Roussel dans la lettre que j'ai citée, s'étant installée à l'hôtel de Sillery dès le commencement du Consulat, il n'y a pas à douter que le n° 5 de la place de la Monnaie ne désignât, en 1805, l'hôtel de Sillery, l'habitation de M. de Permon et la mansarde du jeune Bonaparte.

Ce même numéro 5 fut d'abord maintenu par le premier numérotage exécuté en vertu du décret de 1806, qui, comprenant le cul-de-sac et la place Conti dans une série unique, attribuait les nos 1 et 3 de l'impasse aux deux portes de l'hôtel de Sillery, et continuait en retour sur la place par le n° 5. Mais ce numérotage fut réformé dès l'année suivante.

Il suit de là que de 1788 à 1806, c'est-à-dire pendant dix-huit ans, l'hôtel Sillery porta le n° 5 sur la place Conti.

C'est là que j'en voulais arriver, car une erreur en archéologie comme en histoire ne me paraît complètement détruite que lorsqu'elle est expliquée. L'explication est ici toute simple; la tradition orale voulait que la mansarde de l'Empereur fût au n° 5; l'une et l'autre ont été naturellement transportées au n° 5 actuel, à l'angle droit de la rue de Nevers, lorsqu'après un demi-siècle on eut oublié qu'il avait existé un n° 5 spécialement appliqué au cul-de-sac et à la place Conti.

En effet, le numérotage actuel du quai fut établi à la fin de 1806, sous le nom du quai de la Monnaie, depuis la rue Dauphine (alors Thionville), jusques et y compris le pavillon ouest du collège Mazarin, alors palais des Beaux-Arts, aujourd'hui de l'Institut. L'ancien quai des Quatre-Nations prit le nom de place du Palais des Beaux-Arts, tout en continuant la série des numéros du quai de la Monnaie. Le Palais des Beaux-Arts le terminait alors avec le numéro 23; l'Institut porte aujourd'hui les trois numéros 21-23-25 sur le quai Conti.

Auguste Vitu.

ALPHABETS GRECS ET HÉBREUX

PUBLIÉS A PARIS AU XVIe SIÈCLE.

A la fin de sa *Notice historique sur les premières impressions grecques exécutées en Europe et particulièrement à Paris* [1], Auguste Bernard mentionnait la publication en 1528, par Robert Estienne, d'un *Alphabet grec*, et ajoutait : « On appelait ainsi de petits livrets de quelques feuillets, où « étaient réunis tous les éléments de la langue grecque. C'étaient en réalité « de petites grammaires à l'usage des étudiants. Il en est qui ont plus de « 50 pages d'impression. Ce qui constate bien les progrès que faisait alors en « France l'étude de la langue grecque, c'est le grand nombre d'opuscules de « ce genre qui parurent dans la première moitié du XVIe siècle. Il n'est pas « un des imprimeurs que je nomme ici qui n'ait publié une ou plusieurs « éditions de ces alphabets. On en connaît plus de quatre de Robert Estienne « pour le grec seul, quoique beaucoup de ces plaquettes aient dû se perdre. » M. Egger aussi, dans son livre sur l'*Hellénisme en France* [2], les mentionne incidemment : « Il ne faut pas prendre au mot, dit-il, le titre d'*alphabet*, il « désignait alors autre chose que la simple collection des lettres avec leurs « équivalents français en regard. Ces alphabets, tant de fois réimprimés et « remaniés au XVIe siècle, sont comme de petits manuels élémentaires de « grammaire. Ils contiennent quelques exercices d'analyse, quelques textes « religieux ou profanes, pour servir aux explications dans les écoles où l'on « apprenait les principes d'une langue ancienne. »

On trouvera plus loin une simple liste de ces petits livrets, à partir de 1528, date de la publication du premier *Alphabet grec-hébreu* de Robert Estienne. Les alphabets précédents, en effet, depuis le *Liber gnomagyricus* de Tissard, imprimé par Gourmont en 1507, sont différemment composés et appartiennent à la série des incunables grecs de Paris; à ce titre, ils méritent, avec les premières grammaires grecques et autres livrets élémentaires publiés aussi à Paris, de faire l'objet d'une étude spéciale, plus exacte et plus détaillée que celles qu'on leur a déjà consacrées [3].

De 1528 à 1590 nous avons relevé dix-neuf alphabets grecs publiés à Paris, et, de cette même date jusqu'en 1567, vingt alphabets hébreux. Sur ce nombre les Estienne ont publié dix alphabets grecs et autant d'alphabets hébreux ; les neuf autres alphabets grecs parurent par les soins de huit imprimeurs différents. Quant aux alphabets hébreux, Chr. Wéchel fit un moment pour leur publication une sérieuse concurrence à Rob. Estienne; de 1533 à 1544 il n'en publia pas moins de cinq.

On nous permettra de joindre à cette liste les titres de quelques alphabets grecs (5) et hébreux (7) imprimés, vers le même temps, hors Paris (les alpha-

---

1. Publié en appendice dans *Les Estienne et les types grecs de François Ier*. Paris, 1856, in-8° ; voyez p. 70, note 3.

2. Paris, 1869, in-8°, tome I, p. 160.

3. *Programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1885*, section d'histoire et de philologie, question 13 : « Des livres qui ont servi « à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au « XVIIIe siècle. »

bets publiés à Genève par les Estienne y sont compris); ils pourront servir en quelque sorte de complément à cet essai de bibliographie.

A partir de la fin du XVIe siècle la publication de ces petits livrets semble s'être arrêtée, cependant on en trouve encore un en 1617 : ALPHABETUM GRÆCUM. De litterarum nexu, et syllabarum compendiis. Sacræ preces. Gregorii Theologi alphabetum admonitorium. Decem Dei præcepta per Mosen data. Novissime emendatum ac locupletatum. — Parisiis, ex typographia Joann. Libert, 1617, in-8°. (40 pages. — *X* 273 3.)

La plupart des alphabets mentionnés plus loin sont aujourd'hui conservés au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, dans la division des Belles-Lettres (Grammaire, X), dont le catalogue a été publié au dernier siècle; on trouvera à la suite de la notice de chacun d'eux, sans autre mention, l'indication de la cote qui leur a été assignée [1].

H. O.

ALPHABETUM GRÆCUM.

1528.

1. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np. et 307 + B 1.)

2. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine.— Parisiis, ex officina Roberti Stephani, e regione scholæ decretorum, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np.)

1530.

3. ALPHABETUM GRÆCUM UNA CUM multis aliis quæ expeditum quem reddunt ad grammaticam græcam capessendam. Cui adjuncta hæc sunt: Precatio dominica, salutatio angelica, symbo-

ALPHABETUM HEBRAICUM.

1528.

1. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np et 307 + B 1.)

2. ALPHABETUM GRÆCUM. Modus orandi, Græce et Latine. Abbreviationes aliquot Græcæ. ALPHABETUM HEBRAICUM. Decalogus, Hebraice et Latine. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, e regione scholæ decretorum, 1528, in-8°.

4 ff. non paginés. (*X* np.)

---

1. Nous prions MM. les directeurs des bibliothèques du British Museum, de Leyde et de Munich, dont l'obligeance nous a permis de rendre cette liste moins incomplète, d'agréer l'expression de notre reconnaissance.

lum apostolicum, decem præcepta, Christi servatoris apud Matthæum decreta et hoc genus alia græce et latine. — Parisiis, apud Christianum Wechel, 1530, in-8°.

VIII ff. non paginés, pp. 17-38, 1 f. blanc avec la marque de Wechel. (X. 273 1.)

1531.

3. ALPHABETUM HEBRAICUM. — Parisiis, Petrus Vidovæus, 1531, in-8°.

(?) ff. (Steinschneider, n° 83.)

1533.

4. ALPHABETUM HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias Propheta, ut habeat linguae sanctæ candidatus in quo se exerceat. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1533, in-8°.

8 ff. non paginés. (*X* np.)

1534.

4. ALPHABETUM græcum in quo hæc habentur. De literis græcis,... De potestate literarum græcarum,... Item quare Christus et Jesus sic scribimus Xp̄s. IHS. Cur in alphabeto ypsilon a quibusdam fio dicitur. Abbreviationes quibus frequentissime Græci utuntur. Oratio dominica,... Aurea carmina Pythagoræ. Phocylidis poema ad bene beateque vivendum. Omnia hæc cum interpretatione latina. — Parisiis, apud Michaelem Vascosanum, 1534, in-8°.

60 pp. — La préface est d'Alde. (*X*. 273 2.)

1534.

5. ALPHABETUM HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias Propheta, ut habeat linguæ sanctæ candidatus : in quo se exerceat. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1534, in-8°.

8 ff. non paginés. (Bibl. univ. de Leyde.)

1539.

5. ALPHABETUM GRÆCUM. Precatio Dominica. Salutatio angeli. Symbolum sanctorum patrum, quod aliter dicitur Symbolum Nicenum et Constantinopolitanum. Decalogus. Integra oratio Manassæ regis Iuda. Græcè et latinè omnia. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1539, in-8°.

P. 21-47; se trouve à la suite de l'*Alphabetum Hebraicum* de 1539. (*X* 58.)

1539.

6. ALPHABETUM HEBRAICUM. De pronuntiatione literarum Heb. Decem verba, id est, decem Domini præcepta, hebraicè et latinè. Numeri hebræorum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1539, in-8°.

20 pages. (*X* 58.)

1542.

6. ALPHABETUM GRÆCUM una cum multis aliis, quæ expeditum aliquem reddunt ad grammaticam Græcam capessendam : Cui adiuncta hæc sunt : Precatio dominica, Salutatio angelica, Symbolum apostolicum, decem præcepta Christi Servatoris apud Matthæum decreta et hoc genus alia, Græcè et Latinè. — [Parisiis], apud Mauricium de Porta, sub intersignio divi Claudii, in clauso Brunello, 1542, in-8°.

18 pages. (Biblioth. du Mans. B.-Lettres, n° 224.)

1542.

7. ALPHABETUM HEBRAICUM. Adjectus est et Abdias propheta, ut habeat linguæ sanctæ candidatus in quo se exerceat. — Parisiis, apud Christianum Wechelum, 1542, in-8°.

8 ff. non paginés. (X 59.)

1543.

7. ALPHABETUM GRÆCUM. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1543, in-8°.

16 ff. non paginés. (Biblioth. roy. de Munich.)

1543.

8. ALPHABETUM HEBRAICUM DECERPTUM è quadrilingui grammatica, cujus autor est Joannes Drosæus in utrôque jure Doctor illustr. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, 1543, in-8°.

8 ff. non paginés. (X ++ 62 3 et *X* np.)

1544.

9. ALPHABETUM HEBRAICUM. —

Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1544, in-8°.
12 ff. non paginés. (*X* np.)

1544.

10. Alphabetum Hebraicum, in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et dictionum hebraicarum, ex Antonii Cevallerii, hebraicarum literarum professoris, recognitione. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1544, in-8°.
12 ff. (Renouard, p. 58.-Steinschneider, n° 82.)

1544 (?).

11. Alphabetum hebraicum. — Parisiis, excudebat Christianus Wechelus, (s. d. — 1544?), in-8°.
(?) ff. (Steinschneider, n° 84.)

1545.

8. Alphabetum Græcum. — Parisiis, apud Odoïnum Parvum, via ad D. Jacobum, sub Lilio aureo, 1545, in-8°.
16 ff. non paginés. (H. o.)

1548.

9. Alphabetum Græcum. — Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani, typographi Regii, 1548, in-8°.
24 ff. non paginés, dont le dernier blanc. (A 1487 A.)

1550.

10. Alphabetum Græcum Regiis trium generum characteribus postremò excusum. — Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani, typographi Regii, 1550, in-8°.
32 ff. non paginés. (*X* 273 4 et Xz. 2120 x. 45.)

1550.

12. Alphabetum Hebraicum. Cum privilegio regis. — Lutetiæ, Ex officina Roberti Stephani typographi Regii, 1550, in-8°.
12 ff. non paginés. (X z. 2120 x. 78. — Cf. Renouard, p. 76.)

1550.

11. ALPHABETUM GRÆCUM. Literarum Græcarum appellationes et pronunciationes. De earundem diuisione et singularum concinnitate ex Dionysio Halicarnasseo. Mensium Græcorum descriptio, et collatio cum Latinis. Omnia nunc primum ex optimis auctoribus descripta, G. Morelio auctore. Δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι. — Parisiis, apud Guil. Morelium, ex aduerso ædis Remensium, 1550, in-8°.

63 pages. (Xz. 2120. x. 45.)

1559.

12. ALPHABETUM GRÆCUM Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — Lutetiæ, ex officina Caroli Stephani, 1559, in-8°.

32 ff. non paginés. (Biblioth. de Conches (Eure), Q. 7. 33.)

1560.

13. ALPHABETUM GRÆCUM. De Singularum literarum appellatione et significatione. De literarum nexu, et syllabarum compendiis. Ignatii et Gregorii Theologi alphabeticæ sententiæ, versibus iambicis. Sacræ preces. — Parisiis, 1560, apud Guil. Morelium, in Græcis typographum Regium, in-8°.

28 ff. non paginés. (X 273 7.)

1560.

14. ALPHABETUM GRÆCUM. (De veris Græcarum literarum for-

1559.

13. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO DILIGENTIÙS et sinceriùs quàm antehac legendi ratio ex Hebræorum monumentis explicatur : adjecto ad tirones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione, quantum illis necessarium est. — Parisiis, ex officina Caroli Stephani typographi Regii, 1559, in-8°.

(X ++ 62 2.)

[1560.]

14. Alphabet Hébreu. In-8°.

(Robert Estienne I. Avant 1560. — Renouard, p. 92.)

mis.) — Parisiis, ex typogr. T. Richardi, 1560, in-4°.
16 ff. non paginés. (British Museum.)

1563.

15. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO diligentiùs et sinceriùs quàm antehàc legendi ratio ex Hebr*a*eorum monum*e*ntis explicatur : adjecto ad tyrones exerce*n*dos Decalogo, ad hæc brevi acce*n*tuum tractatione, quantum illis nesessarium est. Secunda editio. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani typographi regii, 1563, in-8°.
16 ff. non paginés. (X 21 et 344 + B 5.)

1563.

16. Alphabetum Hebraicum. Psalmi duo primi versibus dimensi. — Parisiis, 1563, apud Guil. Morelium, typographum regium.
8 ff. non paginés. (*X* 201 4.)

1564.

17. HEBRAICUM ALPHABETUM GIL. GENEBRARDI fideliùs quam antea, typis expressum canones pronuntiationis omnes de literis, punctis, regulis orthographiæ, accentuum tono et numeris brevissimè et facillimè complectens. Adjectus est decalogus characteribus hebraïcis et latinis. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1564, in-8°.
28 pages. (H. O.)

1565.

15. Alphabetum græcum cum aliis nonnullis quæ utilia juven-

tuti ad grammaticam græcam capessendam esse possunt. — Parisiis, Gabr. Buonius, 1565, in-8°.

10 ff. (*Cat. de Sacy*, n° 2200.)

1566.

18. ALPHABETUM HEBRAICUM, IN QUO DILIGENTIÙS et sinceriùs quàm antehac legendi ratio ex Hebræorum monumentis explicatur : adjecto ad tyrones exercendos Decalogo, ad hæc brevi accentuum tractatione, quantum illis necessarium est. Secunda editio. — Parisiis, ex officina Rob. Stephani typographi Regii, 1566, in-8°.

16 ff. non paginés. (*X* 21.)

1567.

19. Hebraicum alphabetum Gilb. Genebrardi theologi Parisiensis, fidelius quàm anteá, typis expressum : canones pronunciationis omnes de litteris, punctis, regulis orthographiæ, accentuum tono et numeris brevissimè et facillimè complectens. Adjectus est decalogus characteribus hebraicis et latinis. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1567, in-8°.

28 pages. (X 49 2. — Une autre édit. in-4° de 16 p. *Cat. de Sacy*, n° 2574.)

1567.

20. Alphabetum, seu elementarium 'Ebraicum Palmonii, jam primum editum opera Ambr. Frichii publici literarum 'Ebræarum professoris. Additus est decalogus characteribus 'Ebraicis, et Latinis cum versione latina. Item sententiæ quædam insignes sacræ

scripturæ, numero et ordine 'alphabetico. — Parisiis, apud Martinum Juvenem, 1567, in-8°.
51 pages. (X 60.)

1568.

16. Alphabetum Græcum Regiis trium generum characteribus postremo excusum. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1568, in-8°.
32 ff. non paginés. (X 344 + B 4.)

1569.

17. Alphabetum Græcum. (Exemplum in quo se ad legendum pueri exerceant, etc.) — Parisiis, apud Joannem Benenatum, 1569, in-8°.
24 pages. (British Museum.)

1580.

18. Alphabetum Græcum. — Lutetiæ, ex officina Roberti Stephani, typographi Regii, 1580, in-8°.
32 ff. non paginés. (X 273 6. X 273 A. b. 2 et 1201.)

1590.

19. Alphabetum græcum. De literarum nexu, et syllabarum compendiis. Gregorii Theologi alphabetum admonitorium. Sacræ preces. Decem Dei præcepta per Mosem data. — Parisiis, E Typographia Steph. Preuosteau, in via aurigarum iuxta trium Crescentium, 1590, in-8°.
16 pages. (X. 2120. X. 115.)

ALPHABETS GRECS ET HÉBREUX NON IMPRIMÉS A PARIS.

1540.

20. ALPHABETUM GRÆCUM. De potestate literarum, ac divisione earundem. Abbreviationes, quibus Græci frequentissime utuntur. Oratio dominica, cum aliis quibusdam precatiunculis græcè, versione latina è regione posita. — Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1540, in-8°.

8 ff. non paginés. (X 273 A.)

1542.

21. ALPHABETUM GRÆCUM. De potestate literarum, ac divisione earundem, Abbreviationes... Oratio Dominica cum aliis quibusdam precatiunculis Græcè, versione latina è regione posita. — Lugduni, apud Mathiam Bonhomme, 1542, in-8°.

8 ff. non paginés. (British Museum.)

1554.

22. ALPHABETUM GRÆCUM. Addita sunt Theodori Bezæ Scholia, in quibus de germana Græcæ linguæ pronunciatione disseritur. — [Genevæ,] Oliva Roberti Stephani, 1554, in-8°.

36 ff. non paginés. (X 273 5.)

1591.

23. ALPHABETUM GRÆCUM; in quo de Græcarum litterarum formis, nominibus, potestate, ac

1547.

21. Hebræum alphabetum Aldi Manutii Romani. — Basileæ, 1547, apud Jacobum Parcum, in-8°.

4 ff. non paginés. (X ++ 62 1.)

1554.

22. ALPHABETUM Hebraicum; in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium forma et vis, cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum; accuratiora omnia. — [Genevæ], Olivâ Rob. Stephani, 1554, in-8°.

11 ff. (*Cat. de Sacy*, n° 2574. — Steinschneider, n° 82.)

1566.

23. ALPHABETUM Hebraicum, in quo literæ Hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et vis : cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum. Ex Antonii Cevallerii Hebraicarum literarum professoris recognitione. — [Genevæ], Oliva Henrici Stephani, 1566, in-8°.

24 ff. non paginés. (X + 21 A et X 343 2.)

1586.

24. Prima Hebraicæ linguæ elementa, in usum scholasticæ juventutis brevissimè conscripta. — Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, M. D. XIVC. (1586), in-8°.

8 ff. non paginés. (X 94.)

pronunciatione germana; tum et de numeralibus Græcorum notis, ex veterum monumentis disseritur : auctore FRID. SYLBURGIO. Addita in fine lectionis scriptionisque exercitia. — Francofurti, apud Andreæ Wecheli heredes, Claud. Marnium et Joann. Aubrium, 1591, in-8°.

64 pages. (X 273 B.)

1600.

24. ALPHABETUM græcum et hebraicum. Addita sunt Th. Bezæ scholia, in quibus de germana græcæ linguæ pronuntiatione disseritur. In altero literæ hebr. describuntur, ex Ant. Cevallerii, heb. linguæ professoris recognitione. — [Genevæ], Excudebat Paulus Stephanus, 1600, in-8°.

(Renouard, p. 196.)

1591.

25. Alphabetum HEBRAICUM, cum succincta et perspicua ratione cognoscendi, pingendi, et discernendi literas : iungendi syllabas et legendi exercitio : autore M. Elia Schadæo. — Argentorati, Typis Schadæanis, 1591, in-8°.

15 pages. (X np.)

1596.

26. ALPHABETUM HEBRAICUM, in quo literæ hebraicæ describuntur, punctorum vocalium, accentuum forma et vis : cum appellatione syllabarum et dictionum hebraicarum. Addita sunt exercitamenta ad usum hebraicè discentium accommodata. — [Genevæ], Excudebat Jacobus Stœr, 1596, in-8°.

48 pages. (X + 62.)

1600.

27. Alphabetum hebraicum. (Voyez : Alphabetum græcum. -1600.)

(Renouard, p. 196.)

UNE LETTRE INÉDITE DE FRANÇOIS Ier

RELATIVE A L'ESCALIER DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS.

C'est le 15 janvier 1533 que fut posée, et avec grande solennité, la première pierre « de l'hostel neuf » de la ville de Paris, qui ne devait être achevé que sous Henri IV. Les travaux furent d'abord poussés assez activement, mais quatre ans plus tard, en avril 1537, ils furent, à cause de la guerre, interrompus momentanément sur l'ordre du roi. Les documents relatifs à cette première période de la bâtisse font complètement défaut, aussi croyons-nous utile de publier d'après l'original[1] une lettre inédite de François Ier au sujet de l'escalier projeté pour le monument. Elle est écrite d'Amiens, le 11 juin 1535, à son conseiller et secrétaire de ses finances, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et montre non seulement l'intérêt,

1. Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, vol. 190, f° 4. — Cette lettre vient de paraître dans *l'Art* (n° de janvier 1885).

mais la part que personnellement le prince prenait à la construction de l'édifice, et comment, après enquêtes faites, il se réservait de choisir entre les plans qui lui seraient proposés.

Le prévôt des marchands était alors Jean Tronson. Quant au sieur Thomas Rapouce (probablement Rapucci), je n'ai rencontré nulle part le nom de cet Italien. Lud. LALANNE.

Monsieur de Villeroy, j'ay veu par ung portraict que m'ont monstré le prévost des marchans et autres, envoiez par deçà de par ma ville de Paris, le changement de l'escallier qui premièremant avoit esté devisé pour servir à l'hostel commung de lad. ville (qui se construict et bastist de nouveau, comme vous sçavez); et pour ce que je ne puys si bien juger sur ledict portraict, comme je feroys si j'estoys sur le lieu, lequel des deux devys dudict escallier pourra estre le meilleur pour la sumptuosité, aisance et commodité dudict hostel commung, ou si aucune chose ne se y pourroit corriger et amender, j'ay, à ceste cause, advisé de vous escripre, comme vous dira plus au long ledict prévost et aultres susdicts venuz avecques luy, que, appellé avecq vous maistre Thomas Rapouce, secrétaire de ma chambre, et autres personnaiges que sçavez en ce cognoissans et expérimentez, veus voiez et regardez par ensemble sur ledict lieu les premiers et derniers portraictz faictz dudict escallier, pour adviser lequel des deux vous semblera le mieulx à propoz, ou bien s'il sera besoing y riens changer pour rendre iceluy plus sumptueux, aisé et commode, pour après faire dresser ung nouveau portraict sur la résolution finalle qu'aurez sur ce prinse, et puys me l'envoier et m'escripre ce qu'il vous en semblera, affin que aiant le tout veu et entendu, par après, je ordonne ce qu'il me plaira en estre fait. Ce faisant, vous me ferez service très agréable. Et à Dieu, Monsieur de Villeroy, qui vous ait en sa garde. Escript à Amyens, le XIe jour de juing M V^c^ XXXV.

FRANÇOYS.

(Et plus bas :) BAYARD.

(Au dos :) A Monsieur de Villeroy, conseiller et secrétaire de mes finances.

LE VŒU DE LOUIS XV.

Dans son *Voyage pittoresque de Paris* (6e édition, 1778, p. 35), Dargenville, décrivant les curiosités et œuvres d'art de l'église Saint-Leu, dit : « On y voit aussi (dans le chœur) une Résurrection de de N.-S. par *Bertin* et le Vœu de Louis XV, où cet auguste Prince est représenté dans son enfance, au milieu de toute sa cour, entre M. le Régent d'un côté, et Mme de Ventadour, sa gouvernante, de l'autre ; il est peint par *Justinar*. »

Sur ce Justinar, on ne sait à peu près rien que ce que dit Dargenville lui-même à la table alphabétique des artistes cités dans son volume. Voici le jugement sévère de notre auteur : « Justinar, peintre de portraits, très peu estimé, mort au commencement de ce siècle. » Les Dictionnaires spéciaux n'en savent pas davantage et ignorent même pour la plupart l'appréciation de Dargenville. Bellier de la Chavignerie ne nomme pas Justinar. Quant à Nagler, il se borne à dire qu'il peignait des portraits et des histoires, que les circonstances de sa vie sont inconnues, enfin que J. Langlois a gravé d'après lui le portrait d'Edme Baugier.

On voit cependant que, dans une circonstance assez solennelle, on songea à cet artiste dédaigné pour lui demander une composition d'une réelle importance. Le tableau de l'église Saint-Leu est aujourd'hui égaré, sinon perdu, il nous est donc bien difficile de porter un jugement sur le talent de l'auteur; mais le choix même du peintre dans cette circonstance prouve que le profond dédain de Dargenville est entaché d'exagération.

Un heureux hasard a fait tomber entre les mains de M. Henry de Chennevières, attaché à la Conservation du Louvre, le mémoire de Justinar pour le tableau de Saint-Leu, et M. de Chennevières vient de donner cette pièce curieuse à la *Revue de l'Art français ancien et moderne* (n° de novembre). Elle nous apprend que le tableau fut payé 3,000 livres, que la sculpture et la dorure du cadre ne coûtèrent pas moins de 560 livres. C'est un prix élevé pour l'époque. Mais ce document contient de plus un détail fait pour piquer vivement la curiosité. Il porte ce titre : « État de la dépense faite pour un tableau donné à Saint-Leu-Saint-Gilles, pour le vœu ordinaire des Roys de France, à leur avènement à la couronne en minorité. » Cette phrase est en quelque sorte le commentaire du passage où Dargenville parle sans autre explication du vœu de Louis XV. Ainsi, en vertu d'un ancien usage, les rois de France devaient acquitter un vœu quand ils montaient sur le trône pendant leur minorité. A quelle époque, à quel règne remonte l'établissement de cette coutume, c'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir et ce que nous demandons à nos confrères de nous dire? Cet usage date-t-il de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, ou faut-il remonter jusqu'à François II, Charles IX et Catherine de Médicis?

Incidemment, il serait bien intéressant de découvrir le tableau de Justinar. Les recherches faites pour l'inventaire général des richesses d'art de la France ont fait retrouver plusieurs tableaux fort intéressants offrant le portrait de certains de nos rois; mais le Louis XV enfant entouré de sa cour n'a pas encore été signalé, à notre connaissance. Un de nos lecteurs pourrait-il nous dire ce qu'il est devenu?

J.-J. G.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Société académique de Chauny. Bulletin mensuel. Nos 1-5, août-novembre 1884. Chauny, 1884, in-8°, 60 pages.

Muller (l'abbé Eugène). — Missel de Chauny, p. 11-40.

Reproduction d'un intéressant article de M. l'abbé E. Müller, paru dans les *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique et historique de Noyon*, t. VI, 1880, p. 102-129.

Oise.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série. Tome VIII. Année 1882-83. Senlis, 1884, in-8°, *xxxj*, lxxxix, 228, xxviii pages et 4 planches.

Gérin (J.). — Excursion archéologique de Neuilly-en-Thelle. Église de Cinqueux. Le vitrail moderne, p. 29-53.

Longpérier-Grimoard (Comte de). — Un *ex-libris* de l'abbaye de Chaalis, p. 55-60.

Description d'une reliure aux armes de l'abbaye de Chaalis : *d'azur à la lettre K, couronnée et accompagnée de trois fleurs de lys d'or, le tout d'or.*

Vattier (A.). — Notes historiques sur le prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy. Deuxième partie, p. 61-108.

Histoire du prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy pendant les xve et xvie siècles. (Voyez le t. VI des *Procès-verbaux et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1880, p. 231.) On y a joint des reproductions de la tombe de Guy de la Tour, second fondateur du prieuré de Saint-Nicolas-d'Acy, de celle de Jean Mathon, prieur de Saint-Nicolas († 1487), et d'un plan figuré des bois du prieuré.

Gordière. — Chaalis, p. 109-138.

Notes sur la fondation de l'abbaye de Chaalis et son état au xviiie siècle. Origines et limites du domaine de Stains. Pièces d'un procès entre les religieux de l'abbaye de Chaalis et l'abbé commendataire, le comte de Clermont (1761) : *Mémoire à consulter pour les prieur et religieux de l'abbaye de Chaalis*, donnant de nombreux détails sur les biens et revenus de l'abbaye.

Morel (l'abbé). — Dénombrement de la terre de Rhuis et de Saint-Germain-lès-Verberie (Oise), vers 1390, p. 139-209.

Publication avec introduction et notes de ce dénombrement, conservé aux Archives du château de Roberval (Oise). En appendice, l'éditeur a ajouté des listes des curés de Rhuis, de 1607 à 1793, et des desservants depuis 1808; une liste alphabétique des familles propriétaires à Rhuis et à Saint-Germain, vers 1390, une autre des lieux dits de Rhuis et Saint-Germain, à la même époque.

MANUEL (Victor). — Documents sur Verberie, p. 211-228.

Notes diverses sur Verberie, à la fin desquelles sont imprimés tout au long des *Articles de règlement proposés par le procureur général du Roy pour l'administration de la paroisse de Verberie* (1784).

MULLER (l'abbé Eugène). — Essai d'une monographie des rues, places et monuments de Senlis. Table analytique des noms des personnages, faits, pays, rues, détails de mœurs, etc., principaux, p. I-XXVIII.

Table qui termine dignement l'importante monographie publiée par M. l'abbé Müller dans les précédents volumes de la Société archéologique de Senlis. On y a joint un plan de Senlis au milieu du XVIe siècle.

H. O.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

SEINE-ET-OISE.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, journal républicain, littéraire, administratif, judiciaire et commercial, paraissant les jeudis et les dimanches.

DUFOUR (A.). — Chronique rétrospective de Corbeil.

Sous ce titre, M. Dufour continue de publier des notices intéressant l'histoire de Corbeil, extraites, pour la plus grande partie, de documents inédits. Voici la nomenclature des articles parus en 1882 et 1883 :

La Corbeilloise, chanson de 1831.

Épître (en vers) à M. de Berthier, sous-préfet de Corbeil, à l'occasion d'un bal donné par lui à la Garde nationale de cette ville, en 1831.

Pétition adressée à la Convention nationale par les habitants de Mennecy, le nonidi 19 brumaire, l'an II de la République Française.

Réunion des paroisses de la ville de Corbeil, 3 décembre 1792. (Extrait des Registres municipaux.)

Odry et le Conscrit de Corbeil.

La féodalité et le droit de vasselage. (Acte de foy et hommage rendu, le 17 décembre 1772, par M. de Bretignières, seigneur de Saint-Germain, etc., à M. le comte de Rosen, seigneur de Villepescle, etc.)

L'Église Saint-Jacques au faubourg de Corbeil.

Un curé de Saint-Jacques. M. Bouillerot (1725-1772).

Histoire de la ville de Corbeil, par l'abbé Lebeuf. (Extrait de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, avec introduction et notes.)

Les Registres municipaux de la ville de Corbeil. (Extraits des procès-verbaux des assemblées du 19 octobre 1792 au 22 mai 1793.)

La Gruerie de Corbeil (1535-1778).

Cette étude, qui renferme de nombreux documents inédits sur cette importante juridiction, se termine par plusieurs pièces, inédites également, et relatant un vaste incendie survenu en 1740 dans la forêt de Senart.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1884.

Règlement de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 1
Liste des membres au 1er janvier 1884. 3
Liste des membres du Conseil d'administration 23, 83
Composition du Bureau et des Comités 23, 84
Jours des séances 24
Assemblée générale 65
Compte-rendu des séances . . 25, 26, 33, 35, 83, 85, 97, 129, 161, 163
Bibliographie. 30, 62, 95, 126, 156, 187
Sociétés savantes et Journaux de l'Ile-de-France. 158, 187

COMMUNICATIONS.

De M. le comte Léopold Hugo sur quelques tapisseries fabriquées à Paris. 25
De M. J.-J. Guiffrey au sujet d'une vieille tour de moulin du cimetière Montparnasse. 25
De M. A. Longnon à propos d'une brochure de M. J. Rouyer sur Pierre de Blarru 27
De M. A. Dufour sur un épi en terre cuite 27
De M. J.-J. Guiffrey sur la statue du chancelier de Birague . . 34
De M. Vacquer sur les fouilles de l'École de Médecine. . . . 34
De M. Ch. Bauchal sur le véritable auteur des plans de l'ancien Hôtel de Ville de Paris 85
De M. E. Lelong sur une pétition pour la conservation de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet 85
De M. A. Margry sur les Arènes de Senlis 85
De M. V. Bouvrain relative à la découverte de la pierre tombale de Me Guillaume Le Sueur. 85

De M. Vacquer relative à la découverte de vestiges de l'ancienne maladrerie de Saint-Lazare. 86
De M. le baron J. Pichon au sujet de la découverte de différentes monnaies, parmi lesquelles le *demi-ange* 86
De M. L. Delisle sur une relation italienne des funérailles de Louise de Savoie 98
De M. Vacquer relative à la découverte d'antiquités romaines et mérovingiennes dans la rue Galande 98
De M. A. Vitu sur la maison natale de Regnard 98
De M. P. Guilhiermoz sur Jacques d'Ableiges, l'auteur du *Grand Coutumier*. 130
De M. P. Meyer sur *Paris sans pair* 130
De M. A. Dufour relative à la découverte de poteries romaines à Corbeil. 131
De M. V. Bouvrain sur deux inscriptions trouvées à Saint-Germain-des-Prés 162
De M. A. Deville sur un plan de la terre de Clichy et Monceaux. 163

VARIÉTÉS.

Le Chemin d'Argenteuil et le Pont Arcans; par Edgar Mareuse. 28
Les pompes à incendie à Paris en 1704; communication de M. A. de Boislisle. 29
La légation du cardinal Balue en 1484 et le Parlement de Paris; par H.-François Delaborde 36
Le Jeu de Paume des Mestayers et l'Illustre Théâtre; par Auguste Vitu 51
État des livres et manuscrits de Jean Racine remis à la Bibliothèque du Roi en 1756; publié par H. Omont 53
Une manufacture de bas de soie à Paris en 1664; communication de M. Germain Bapst. 55
Mesures prises contre le choléra à Paris (30 juillet 1596); par H. Stein 86
Un monument ancien du Rosaire au grand couvent des Jacobins; par l'abbé Eugène Bernard 91
Les Grands Relieurs parisiens du XVIIIe siècle, Boyet, Padeloup, Derome. Documents nouveaux; publiés par J.-J. Guiffrey. . . . 98
Le Bénédictin Jacques Du Breul, ses rapports avec Pierre de L'Estoile, sa maison natale; par l'abbé V. Dufour 113
Fragment d'un manuscrit du *Journal d'un bourgeois de Paris;* publié par Germain Lefèvre-Pontalis 124
Traité de commerce entre le tsar et des marchands parisiens (1587); communication de M. H. Omont 132
Notes pour servir à la bibliographie de Pierre de Cugnières; par F. Aubert 134
Nouveaux textes concernant Guillaume Du Breuil; publiés par F. Aubert. 137
L'*Essai historique sur la Bibliothèque du roi* de Le Prince, sa 1re et sa 2e édition; par H. Omont 139

Chanson nouvelle sur le Repas du Grand Thomas 146
L'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs en 1641; par M. A. Dufour 147
Deux Milanais à la Bastille en 1713; par H. Stein 149
Les Lanternes de l'abbé Daire; communication de M. A. de Boislisle 154
Avis touchant les fondations des lits dans l'hôpital des Incurables de Paris; communication de M. A. Dufour 155
La Mansarde de Bonaparte au quai de Conti; par Auguste Vitu 164
Alphabets grecs et hébreux publiés à Paris au XVIe siècle; par H. Omont. 174
Une lettre inédite de François Ier relative à l'escalier de l'Hôtel de Ville de Paris; publiée par Lud. Lalanne 184
Le vœu de Louis XV; par J.-J. Guiffrey 185

TABLE MÉTHODIQUE

DE LA

BIBLIOGRAPHIE.

PARIS.

Histoire politique : 5, 7, 8, 10, 25, 32, 33, 36, 37, 38, 41, 44, 52, 61.
Histoire religieuse : 16, 27, 55, 56, 66, 67.
Biographie : 25, 30, 36, 47, 48, 49, 51, 56, 58, 73, 74.
Archéologie : 4, 6, 11, 13, 19, 21, 26, 31, 42, 64.
Beaux-Arts : 14, 20, 22, 26, 28, 34, 43, 69.
Théatre : 10.
Topographie : 2, 3.
Administration : 3, 7, 29, 46, 50, 53, 59, 63, 65, 70.
Journaux et Revues : 12, 14, 15, 16, 18, 70.

ILE-DE-FRANCE.

Aisne : 62.
Oise : 68.
Seine : 60.
Seine-et-Marne : 1, 23, 40, 45, 57.
Seine-et-Oise : 9, 17, 24, 35, 39, 72.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.